



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

## Commission éducation et culture

# Rapport d'activité de l'année 2020

Claude VIVIER LE GOT- Fédération Européenne des Ecoles (FEDE)

*Présidente de la Commission*

Karl Donert - Association européenne des Géographes (EUROGEO)

*Vice-Président de la Commission*



## SOMMAIRE DETAILLE

<b>A. Introduction générale du rapport 2020</b>	<b>7</b>
1. Gouvernance de la Commission éducation et culture (CEC)	7
2. Contexte et méthode de travail	8
<b>B. Groupes de travail</b>	<b>10</b>
1. Les quatre groupes de travail et leurs co-coordonateurs	10
2. Les thématiques des quatre groupes de travail	11
a. Cités interculturelles	11
b. Droit à l'éducation tout au long de la vie	11
c. Citoyen numérique	11
d. Europe du patrimoine et de la création	12
3. Les travaux des groupes de travail en 2020	13
a. Cités interculturelles	13
Réunion du groupe de travail du 12 octobre 2020	13
Modérateurs	13
Synthèse	13
Actes de la réunion du GT Cités interculturelles du 12 octobre 2020 page 118	13
Version finale du rapport « Réduire l'anxiété »	14
Vous pouvez retrouver l'intégralité du rapport page 162	14
b. Droit à l'éducation tout au long de la vie	14
Réunion du groupe de travail du 12 octobre 2020	14
Modérateurs	14
Synthèse	14
Actes de la réunion du GT Droit à l'éducation tout au long de la vie du 12 octobre page 129	15
c. Citoyen numérique	15
d. Europe du patrimoine et de la création	15
Réunion du groupe de travail du 12 octobre 2020	15
Modérateurs	15
Synthèse	15
Actes de la réunion du GT Europe du patrimoine et de la création du 12 octobre page 138	16
<b>C. Les deux sessions plénières</b>	<b>17</b>
1. Plénière du webinar du 23 juin 2020 : Quels enseignements tirer de Covid-19 sur le thème de l'éducation et de l'ère numérique ?	17
Ordre du jour	17
Problématiques et synthèses des débats	18

Sujet 1 : « Fiabilité des données et discours de haine ».	18
William Acker, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche (Sinté).	18
Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.	18
Problématique	18
Synthèse	19
Sujet 2 : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vies humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? »	20
Gilbert Flam, président de la commission International de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra).	20
Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.	20
Problématique	20
Synthèse	21
Sujet 3 : « Le droit à la connexion comme droit fondamental »	22
Sandra Coulibaly Leroy, veille et analyse, de la direction de la programmation et du développement stratégique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).	23
Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF).	23
Lune Taqqiq, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe (AVE).	23
Problématique	23
Synthèse	24
Sujet 4 : « Egalité des sexes »	25
Isabelle Collet, fondatrice de l'association de recherche sur le genre en éducation et formation (ARGEF), professeure à la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.	25
Problématique	25
Synthèse	26
Sujet 5 : « L'industrie de l'éducation : entre démocratisation et contrôle des contenus »	27
Janice Richardson, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de sécurité numérique et d'éducation.	27
Sandra Coulibaly Leroy, veille et analyse, de la direction de la programmation et du développement stratégique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).	27
Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF).	27
Problématique	27
Synthèse	28
Actes du webinaire du 23 juin page 78	29
2. Plénière du 13 octobre 2020 sur le thème : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vies humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? »	30
Consultation des OING pour le choix de la thématique	30

Problématique	30
Modérateurs	31
Intervenants	31
M. <b>William BOURDON</b> , fondateur de l'association Sherpa et avocat au barreau de Paris et auprès de la Cour pénale internationale.	31
Mme <b>Sophie KWASNY</b> , chef de l'Unité de protection des données au Conseil de l'Europe.	31
M. <b>Gilbert Flam</b> , président de la commission « International » à la LICRA.	31
Synthèse	31
Actes de la plénière du 13 octobre 2020 page 148	32
3. Communication avec les OING membres de la Commission	33
Utilisation de notre plateforme collaborative en 2020	33
Objectifs et adhésion	34
Chiffres clés	34
Actions	34
Partage de ressources et inscription aux webinaires	34
Organisation de sondage	35
Contribution aux résolutions	35
Liste des sujets abordés	35
<b>D. Identité culturelle européenne</b>	<b>38</b>
1. L'état d'avancement du Livre blanc sur l'identité culturelle européenne	38
2. Contexte	39
Objectif de l'ouvrage	39
Notre méthode de travail :	40
3. Sommaire et contributeurs du Livre Blanc	41
Document de travail décembre 2020	41
A. AVANT PROPOS 9	41
B. TEXTES INTRODUCTIFS 11	41
I. EUROPE ET IDENTITE 11	41
II. NOTRE IDENTITE ET LA CULTURE EUROPEENNE... 16	41
C. DES MOTS POUR LA VIVRE 48	41
I. CE QUI NOUS RASSEMBLE 48	41
II. FREINS, BLOCAGES, EXCUSES, PRETEXTES, DESINTERET 72	47
III. COMMENT CONSTRUIRE ENSEMBLE ? 94	50
D. INDEX et DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES 114	54
<b>E. Travaux complémentaires</b>	<b>55</b>
1. Résolutions, recommandations, déclarations	55
a. Résolution sur les secteurs de la culture et de la création fragilisés par la COVID-19	55

Contexte _____	55
Texte adopté par la Conférence _____	55
b. Résolution sur l'accès au numérique en Europe et la responsabilité des Etats membres _____	61
Contexte _____	61
Texte adopté par la Conférence _____	61
c. Projet de déclaration sur la responsabilité des Etats européens exportateurs d'armes au Yémen _____	64
<b>2. Evènements couverts par la Commission éducation et culture _____</b>	<b>67</b>
a. Agenda de la commission _____	67
Janvier _____	67
Février _____	67
Avril _____	67
Mai _____	67
Juin _____	67
Juillet _____	67
Septembre _____	68
Octobre _____	68
Novembre _____	68
Décembre _____	68
<b>3. Interventions notables de la présidente de la Commission éducation et culture lors d'évènements _____</b>	<b>69</b>
<b>4. Participation et contribution à la Task Force Education _____</b>	<b>71</b>
Liberté Egalité Fraternité mises en danger dans l'Education post Covid _____	71
Atteinte à la liberté de la pensée différente _____	71
Atteinte au principe d'égalité _____	72
Atteinte à l'expression de la fraternité _____	74
<b>F. Annexes _____</b>	<b>76</b>
<b>1. Actes des sessions de juin et d'octobre _____</b>	<b>77</b>
a. Session de juin : Webinaire du mardi 23 juin 2020 _____	77
Intervenants _____	77
Modérateurs _____	77
Experts invités – thématique 1 _____	77
Experts invités – thématique 2 _____	77
Expertes invitées – thématique 3 _____	77
Experte invitée – thématique 4 _____	77
Expertes invitées – thématique 5 _____	77
Discussion _____	78
Sujet 1 : « Fiabilité des données et discours de haine » _____	79

Sujet 2 : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vies humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? »	91
Sujet 3 : « Le droit à la connexion comme droit fondamental »	97
Sujet 4 : « Egalité des sexes »	106
Sujet 5 : « L'industrie de l'éducation : entre démocratisation et contrôle des contenus »	110
b. Session d'octobre	117
Actes de la réunion du GT Cités interculturelles du lundi 12 octobre 2020	117
Modérateurs	117
Discussion	117
Actes des GT Droit à l'éducation tout au long de la vie du 12 octobre 2020	128
Modérateurs	128
Discussion	128
Actes du GT Europe du patrimoine et de la création du 13 octobre 2020	137
Modérateurs	137
Discussion	137
e. Actes de la Séance plénière de la Commission éducation et culture du 13 octobre 2020	147
Modérateurs	147
Experts invités	147
Discussion	147
2. Rapport du GT Cités interculturelles : « Réduire l'anxiété »	161
3.	187
<b>G. Index</b>	<b>191</b>

## A. Introduction générale du rapport 2020

### 1. Gouvernance de la Commission éducation et culture (CEC)

La gouvernance de la Commission éducation et culture est assurée par deux personnes :

- La Présidente : **Claude VIVIER LE GOT**
- ➔ Présidente de la FEDE - Fédération Européenne des Ecoles – Federation for Education in Europe –
  
- Le Vice-Président : **Karl DONERT**
- ➔ Président d'EUROGEO - Association européenne des géographes –

## 2. Contexte et méthode de travail

Malgré la crise sanitaire exceptionnelle due à la pandémie mondiale de COVID-19, la Commission éducation et culture s'est attachée, cette année encore, à rassembler et présenter toutes les activités organisées et animées par ses membres et ses représentants.

2020 fut une année difficile pour toutes les OING et plus largement pour tout le monde. Les enjeux, les défis, les changements de paradigme furent nombreux et aujourd'hui encore, nos modes de travail, de vie, de pensée diffèrent de l'avant 2020 et, vraisemblablement, évolueront encore après 2021.

Certains estiment que la pandémie nous rend plus forts, cependant, à ce jour, la Commission éducation et culture constate plutôt un accroissement de la souffrance et des inégalités dans le secteur de l'Education, ce qui l'a amenée à rédiger une première résolution en 2020.

Quant à la culture... que dire ? Elle fut et est encore considérée par les pays comme « non essentielle », ce qui en dit suffisamment long sur l'incapacité de nos gouvernants à comprendre la force de cohésion et de lien social véhiculée par l'accès aux arts et au patrimoine. Vivre confiné ne peut pas se conjuguer avec une interdiction de rêver et d'accéder aux œuvres de l'esprit et de la création. En ôtant la culture aux personnes, vous leur ôtez leur joie de vivre et leur identité.

La Commission éducation et culture a donc rédigé une seconde résolution en 2020.

- \* \_ \* \_ \* \_

La Commission éducation et culture a pris la décision de modifier radicalement sa méthode de travail pour s'adapter à la pandémie.

D'une situation d'urgence et de crise, nous sommes entrés dans une nouvelle ère qui préfigure, qu'on le souhaite ou pas, un changement de mode dans notre relation au monde et à celles et ceux qui y vivent.

La session plénière qui s'est tenue en juin avait été préparée largement en amont de la pandémie et nous nous sommes adaptés au nouveau format des débats tout en maintenant les thématiques.

Face à l'impossibilité de se réunir en présentiel et aux contraintes imposées par l'outil KUDO, nous avons réajusté nos travaux autour de 5 thématiques courtes et limité à 2 intervenants chacune des interventions.

En 2019 nous avons fait appel à l'UNESCO, en 2020 nous avons fait appel à l'Organisation Internationale de la Francophonie. Lesquels sont tous deux des partenaires officiels du Conseil de l'Europe.

L'expérience de la plénière de juin doublée de l'obligation de limiter notre plénière d'octobre à une heure trente (au lieu des 3 heures 30 habituelles) nous a poussés à solliciter les

OING pour déterminer le sujet qui serait le géométral de leurs préoccupations. Plus de 100 OING ont répondu à l'enquête, ce qui est un immense succès, et nous avons donc construit notre plénière d'octobre 2020 sur le discours de haine en favorisant l'intervention d'un avocat auprès de la CEDH. Cet échange de points de vue fut particulièrement apprécié.

- \* \_ \* \_ \* \_

Le rapport 2020 est construit sur le même modèle que le rapport 2019, afin de proposer un OUTIL DE TRAVAIL aux OING plutôt qu'un rapport d'activités. L'index analytique permet une lecture transversale.

Le rapport 2020 est, cette année encore, volumineux et démontre l'importance de l'engagement et du travail mené par notre Commission sur les questions d'éducation et de culture.

Chacun trouvera dans ce rapport matière à nourrir sa réflexion et dynamiser l'action de son OING.

Karl Donert a piloté le groupe de travail sur le numérique. Claude VIVIER LE GOT a piloté les trois autres groupes de travail, le dossier sur l'identité culturelle européenne ainsi que la mise en œuvre du rapport de la Commission.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

Claude VIVIER LE GOT et Karl DONERT

## B. Groupes de travail

### 1. Les quatre groupes de travail et leurs co-coordonateurs

#### Rappel :

La Commission éducation et culture a choisi de se concentrer sur quatre thèmes, au croisement des questions éducatives, culturelles, culturelles, artistiques, sociétales et civilisationnelles actuelles.

Afin de structurer ses travaux pendant son mandat de trois années (2017-2020), la Commission éducation et culture (CEC) a missionné des OING pour coordonner les quatre groupes thématiques de travail.

#### Les co-coordonateurs des quatre groupes de travail :

- **Cités interculturelles**
  - Gabriela FREY (Union Bouddhiste Européenne - UBE)
  - Iamvi TOTSI (Confédération Internationale des Travailleurs Intellectuels - CITI)
  
- **Europe du patrimoine et de la création**
  - Hugo-Charles CASTELLI EYRE (EN-RE - Réseau Européen Eglises et Libertés)
  - Noël ORSAT (Confédération Internationale des Travailleurs Intellectuels - CITI)
  
- **Droit à l'éducation tout au long de la vie**
  - Farouk ALLOUCHE (Conseil Européen des Doctorants et des Jeunes – Eurodoc)
  - Rémi LOISON (Fédération Européenne des Ecoles - FEDE)
  
- **Citoyen numérique**
  - Karl DONERT (Eurogeo)

## 2. Les thématiques des quatre groupes de travail

### a. Cités interculturelles

**Notre constat** : l'urbanisme est un outil dynamique du bien vivre ensemble dans une ville, décidé par des élus pour être au service des populations.

**Nos objectifs** :

- Accueillir les populations
- Accompagner l'organisation de l'espace urbain
- Respecter les différences
- Créer le dialogue
- Intégrer les différentes populations par l'éducation et la culture
- Lutter contre l'anxiété et les peurs dans l'espace urbain

### b. Droit à l'éducation tout au long de la vie

**Notre constat** : le droit au travail est un droit à la dignité et passe par l'éducation tout au long de la vie. Une société inclusive est une société apprenante. Nous nous intéressons au lien entre dignité, citoyenneté et emploi.

**Nos objectifs** :

- Promouvoir des outils renforçant le droit à l'éducation tout au long de la vie : mettre en avant les meilleures pratiques
- Poursuivre le travail actuel mené au sein du Conseil de l'Europe
- Défendre l'idée d'un passeport de compétences pour tous
- Lutter contre la pauvreté des étudiants en Europe

### c. Citoyen numérique

**Notre constat** : le développement du numérique nous pousse à repenser et redéfinir continuellement les règles et les modes de fonctionnement de la société dans laquelle nous souhaitons vivre.

Comment les outils numériques peuvent-ils contribuer à promouvoir les droits humains ?

Comment participent-ils à construire une citoyenneté européenne ?

**Nos objectifs** :

- La citoyenneté à l'ère du digital : concevoir et encadrer les nouveaux outils éducatifs
- Accompagner la prise de conscience de la citoyenneté européenne

- Penser le futur de la citoyenneté numérique

#### d. Europe du patrimoine et de la création

**Notre constat** : l'Europe est le fruit de brassage de populations et de marqueurs patrimoniaux en création perpétuelle.

Comment les routes et itinéraires culturels peuvent-ils rassembler les gens ? Comment la diversité des patrimoines contribue-t-elle à former une identité européenne ou à faire émerger une conscience européenne commune ?

**Nos objectifs** :

- Itinéraires culturels du CoE : renforcer les échanges artistiques, sportifs, économiques, scientifiques, philosophiques
- Développer les routes terrestres, maritimes ou virtuelles telles que celles des Impressionnismes
- Partage d'idées et d'idéaux

C'est dans le cadre des activités **du groupe de travail Europe du patrimoine et de la création** que le chantier principal de la Commission est mené : **la rédaction collective d'un Livre blanc sur une définition plurielle de l'identité culturelle européenne.**

### 3. Les travaux des groupes de travail en 2020

#### a. Cités interculturelles

##### Réunion du groupe de travail du 12 octobre 2020

##### *Modérateurs*

- Mme **Claude VIVIER LE GOT**, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture.
- Mme **Gabriela FREY**, représentante de l'Union bouddhiste européenne (EBU), coordinatrice du GT Cités interculturelles.

##### *Synthèse*

Gabriela Frey, coordinatrice de ce groupe de travail, a introduit la réunion par une observation : la crise sanitaire a accentué notre peur de l'inconnu, notre incertitude, et un état de stress qui nous amène à agir de manière agressive ou violente.

Il semble en effet important de fournir aux individus des outils et des méthodes leur permettant de gérer leurs émotions, leurs peurs. Gabriela Frey a rappelé l'importance des travaux engagés sur la communication empathique, l'éducation à la justice réparatrice, ou encore le travail sur l'équilibre émotionnel.

L'enjeu de la réunion était de concrétiser tous ces travaux, pour qu'ils soient utiles et diffusés au plus grand nombre. Il a donc été collectivement décidé de la mise en place d'une boîte à outils opérationnelle, avec des cas pratiques, des documents écrits, mais également des dessins, des bandes dessinées. Il a également été proposé de favoriser la diffusion de ces contenus en priorité aux élèves, et aux jeunes en général.

Par ailleurs, les membres du groupe de travail ont mené une réflexion sur l'avenir de ce groupe : quelles thématiques travailler, quels sujets approfondir à l'avenir ? Tous ont insisté sur la nécessité de favoriser une meilleure inclusion sociale à travers des lieux d'agriculture urbaine et des espaces verts tels que des jardins familiaux, des jardins publics ou partagés.

*Actes de la réunion du GT Cités interculturelles du 12 octobre 2020 page 118*

## Version finale du rapport « Réduire l’anxiété »

En 2020, le groupe de travail a rendu la version finale de son rapport « Réduire l’anxiété », qui a bénéficié de la contribution de nombreux enseignants-chercheurs européens ainsi que des membres et représentants d’OING de notre Commission.

*Vous pouvez retrouver l’intégralité du rapport page 162*

### b. Droit à l’éducation tout au long de la vie

#### Réunion du groupe de travail du 12 octobre 2020

##### *Modérateurs*

- Mme **Claude VIVIER LE GOT** (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture.
- M. **Rémi LOISON** (FEDE), co-coordonateur du GT.
- M. **Karl Donert** (EURODOC), vice-président de la Commission éducation et culture.

##### *Synthèse*

L’objectif de cette réunion du groupe de travail était de revenir sur le projet de résolution sur l’accès au numérique dans les Etats membres du Conseil de l’Europe. Impulsée par la FEDE, cette résolution pointe les difficultés rencontrées par de nombreux Européens à accéder ou à utiliser les outils numériques, et rappelle aux pays leurs responsabilités dans ce domaine. Vous pouvez consulter la résolution adoptée par la Conférence des OING page 62

La crise sanitaire ayant grandement élargi et accentué le recours au numérique, de nombreuses personnes se retrouvent incapables de trouver ou d’occuper un emploi, de suivre une éducation de qualité, ou d’accéder à certains services essentiels par exemple. Les pays ayant une responsabilité quant à l’accès au numérique de leurs citoyens - que la Commission éducation et culture considère comme un droit fondamental - il a semblé opportun à nos membres de soulever ces enjeux et d’en discuter collectivement.

Lors de notre discussion, certains membres ont souhaité amender, modifier, ou clarifier le texte initial proposé par la FEDE. Ainsi, les expressions « inégalités démocratiques » et « développements digitaux », jugées trop vagues, ont par exemple été remplacées.

D'autres membres ont jugé opportun d'insister sur l'exclusion des personnes âgées, déjà isolées, et de leur nécessaire accompagnement dans l'utilisation des outils numériques. Il a été proposé par exemple de soutenir les projets d'aide intergénérationnelle, les populations jeunes étant généralement plus habituées et compétentes dans l'utilisation du numérique.

*Actes de la réunion du GT Droit à l'éducation tout au long de la vie du 12 octobre page 129*

## c. Citoyen numérique

La pandémie a eu un impact important sur l'année 2020 et nous avons décidé de consacrer **notre séance plénière de juin** aux liens étroits entre Education et Numérique.

Il nous a fallu être très réactifs et modifier notre plan de travail afin de répondre à la situation mondiale.

Le groupe de travail, le vice-président et la présidente de la commission se sont mobilisés pour mettre en œuvre les 5 thématiques que vous trouverez ci-après au point 4.

## d. Europe du patrimoine et de la création

### Réunion du groupe de travail du 12 octobre 2020

#### *Modérateurs*

- Mme **Claude VIVIER LE GOT** (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture.
- M. **Jean-Louis BISCHOFF** (FEDE).

#### *Synthèse*

Dès le mois de juin 2017, le thème de l'identité culturelle européenne a été choisi comme fil conducteur des travaux de la Commission éducation et culture. La rédaction d'un Livre blanc sur l'identité culturelle européenne, initiée par une première consultation en 2018, s'est poursuivie en 2019, avec deux nouvelles consultations. La deuxième consultation du 9 avril 2019 avait pour but d'appréhender l'identité culturelle européenne sous l'angle de l'éducation, avec des experts de la question, représentants de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe ainsi que du Centre Nord-Sud. La troisième consultation du 29 octobre 2019 s'est focalisée sur la mise en œuvre de l'identité européenne dans les territoires, au plus près des citoyens.

En 2020, le Livre Blanc s'est enrichi de nombreuses contributions, notamment dans le cadre des sessions de printemps et d'automne de la Conférence des OING. Sa rédaction étant déjà bien avancée, la présidente de la Commission éducation et culture. Néanmoins, il reste quelques mots qui nécessitent encore des réflexions, des définitions : héritage, drapeau, racine...

Les membres sont revenus sur l'introduction du Livre blanc, largement écrite par le coordinateur du groupe de travail, M. Jean-Claude Gonon. Ce dernier a travaillé sur le concept d'identité, en mobilisant des thématiques telles que le patrimoine, l'Histoire, la mémoire, ainsi que les notions de convergence et de diversité.

Anne Nègre, membre du groupe de travail, a proposé d'approfondir le concept de patrimoine, et d'intégrer cette définition au sein du Livre blanc. Il en va de même pour le concept d' « héritage ». Sophie Hueglin, quant à elle, a souhaité se pencher sur la signification des objets, des sites, des monuments dans le contexte du patrimoine.

Les membres du groupe de travail ont également discuté des sujets de travaux à venir, avec comme pistes prioritaires l'analyse du « soft power » de la culture européenne et l'enseignement de l'Histoire en Europe.

*Actes de la réunion du GT Europe du patrimoine et de la création du 12 octobre page 138*

## C. Les deux sessions plénières

### 1. Plénière du webinar du 23 juin 2020 : Quels enseignements tirer de Covid-19 sur le thème de l'éducation et de l'ère numérique ?

#### Ordre du jour

10h-10h30

Sujet 1 : « Fiabilité des données et discours de haine ».

Experts :

**William Acker**, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche (Sinté).

**Henri Braun**, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.

10h30-11h

Sujet 2 : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vies humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? ».

Experts :

**Gilbert Flam**, président de la commission International de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra).

**Henri Braun**, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.

11h-11h30

Sujet 3 : « Le droit à la connexion comme droit fondamental ».

Expertes :

**Sandra Coulibaly Leroy**, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

**Mona Laroussi**, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF).

**Lune Taqqiq**, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe (AVE).

11h30-12h

Sujet 4 : « Egalité des sexes ».

### Expertes :

**Isabelle Collet**, fondatrice de l'association de recherche sur le genre en éducation et formation (ARGEF), professeure à la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.

**Anne Nègre**, avocate, vice-présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe en charge de l'égalité, présidente du Groupe Européen des Femmes Diplômées des Universités.

12h-12h30

Sujet 5 : « L'industrie de l'éducation : entre démocratisation et contrôle des contenus ».

### Expertes :

**Janice Richardson**, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de sécurité numérique et d'éducation.

**Sandra Coulibaly Leroy**, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

**Mona Laroussi**, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF).

## Problématiques et synthèses des débats

### Sujet 1 : « Fiabilité des données et discours de haine ».

*William Acker, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche (Sinté).*

*Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.*

### *Problématique*

Les discours de haine sur Internet illustrent les conflits entre divers groupes, tant au sein des sociétés qu'entre elles ; c'est un fait certain que les technologies transformatrices telles qu'Internet permettent à la fois des opportunités et des défis innovants, qui exigent un équilibre stable entre les droits et principes fondamentaux, y compris la liberté d'expression et la défense de la dignité humaine.

Au cours de ce confinement unique, l'internet a offert une possibilité importante d'accéder à des contenus qui soulèvent la question de la confiance dans les informations présentées (*fake news*, discours de haine, liberté d'expression également).

- Dans une situation de crise, les sources et les données sont considérées comme un outil essentiel pour élaborer des réponses, allouer des ressources, mesurer l'efficacité des

interventions, par exemple la distanciation sociale, ou nous préconiser un calendrier pour la réouverture des marchés économiques.

- Toutefois, des données incomplètes, incorrectes voire inexactes, peuvent ignorer des tendances importantes au sein des communautés, en masquant des facteurs clés tels que les réalités socio-économiques.
- Des données erronées peuvent provoquer de faux sentiments de panique ou d'insécurité ainsi que d'autres aspects nuisibles tels que l'exposition inutile d'informations privées, la propagation de *fake news* et attiser les discours de haine.
- Le contrôle aurait pour conséquence de limiter la liberté d'expression.

La tendance inquiétante des discours de haine et des *fake news* est-elle une opportunité pour les dirigeants de limiter la liberté d'expression ?

- Devrions-nous plaider pour obtenir des lois réglementant les discours de haine et les *fake news* qui pourraient également être utilisées pour supprimer la liberté d'expression ?
- Quelle frontière entre sécurisation des informations et liberté d'expression ?

## Synthèse

La crise du Covid-19 a plus que jamais mis en exergue l'importance de l'éducation numérique, des réseaux en ligne, des données numériques. Depuis le début du Covid, les gouvernements, les écoles, les universités, les entreprises font tous les efforts possibles pour se connecter en ligne. L'importance croissante du numérique suscite de nombreuses questions ; les problématiques liées à la fiabilité des données et aux discours de haine nous ont particulièrement interpellés et nous avons décidé d'axer cette problématique autour des populations Roms et des Gens du voyage.

Le juriste William Acker mène des études sur les discours de haine touchant les Gens du voyage sur les réseaux sociaux. Il recense chaque année plusieurs dizaines de milliers de messages racistes, rien que sur Twitter. L'antitsiganisme touche aussi fortement les médias en ligne qui ne modèrent pas les commentaires. Les discours de haine s'articulent autour de 4 thèmes : l'installation et l'arrivée des Gens du voyage, la délinquance, l'argent, l'incompatibilité (supposée) de la communauté avec l'organisation de la société. Dans le cadre de l'épidémie, les Roms et Gens du voyage ont été régulièrement accusés d'être des « propagateurs d'épidémie » sur les réseaux sociaux.

Ces discours de haine en ligne témoignent d'une forte méconnaissance de cette communauté, de leur mode de vie, de leur relation au travail, ou des systèmes d'accueil. Le rôle des médias dans le traitement des informations concernant les gens du voyage et la sémantique utilisée participent à la stigmatisation de ces populations. William Acker relève notamment un manque de sensibilisation à l'antitsiganisme dans les rédactions presse, l'utilisation presque systématique des seules sources institutionnelles, ainsi que certaines formulations racistes et réductrices. Le juriste pointe aussi la responsabilité de certains représentants politiques, qui n'hésitent pas à se livrer à des discours reflétant un antitsiganisme décomplexé. Ces discours politico-médiatiques dominants construisent et

alimentent des représentations sociales extrêmement négatives à l'égard des populations Roms et des Gens du voyage. Leur image pâtit également d'une double marginalisation, à la fois publique et spatiale : ils sont victimes de discriminations répétées de la part de l'administration publique, ils ne sont pas représentés ou consultés au niveau politique, et ils sont contraints de s'installer dans des zones reculées et peu attractives, se trouvant aussi relégués et isolés du reste de la population.

Selon l'avocat Henri Braun, la période actuelle marquée par la pandémie de Covid-19 a entraîné un durcissement des différences idéologiques, notamment entre sédentaires et nomades, dans la mesure où le confinement a entraîné la sédentarité forcée de la population. Pourtant, une large partie des Roms et des Gens du voyage a un mode de vie et des activités professionnelles tributaires de déplacements réguliers. D'après le procureur honoraire de la République française Gilbert Flam, la période la plus difficile du Covid a été détestable pour ces populations, pratiquement dans tous les pays d'Europe. Les autorités étatiques ont pris à leur encontre des mesures discriminatoires, avec des restrictions considérables, plus importantes que pour le reste de la population, notamment en matière de déplacements et d'accès à l'éducation et à la santé.

Les intervenants ont également souligné la nécessité de distinguer, au niveau européen, les Gens du voyage et les Roms. Selon l'avocat Henri Braun, la question des gens du voyage se pose seulement dans certains pays d'Europe occidentale, alors que celle du racisme anti-Roms dans sa version culturaliste, et même parfois racialisée, se pose à l'échelle de tout le continent. Nous devrions, selon Henri Braun, nous demander ce que le traitement des Roms nous dit de la construction des Etats européens et de la construction de l'Europe, que ce soit dans sa dimension communautaire, ou dans sa dimension « Conseil de l'Europe ». C'est ce retour réflexif qu'il faut faire, et on se rendra compte, par exemple, qu'en posant la question du contrôle des populations romanis, on pose la question du contrôle de tout le monde, car les tsiganes ont souvent servi de laboratoire aux systèmes de contrôle et de surveillance, qui ont ensuite été généralisés.

## [Sujet 2 : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vies humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? »](#)

*Gilbert Flam, président de la commission Internationale de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra).*

*Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.*

### *Problématique*

En examinant les libertés civiles et les réponses gouvernementales à la pandémie actuelle, il existe un paradoxe important entre d'une part la liberté et les droits des démocraties, et d'autre part la sécurité

de l'État, dans ses obligations en matière de santé et de bien-être de sa population ayant entraîné la mise en place de politiques de confinement pour répondre à la terreur d'une pandémie mondiale.

- Les libertés d'association, d'expression et de circulation dont jouit une démocratie libérale seront-elles prétexte à la planification et à l'exécution d'actes de désorganisation civile, destinés à déstabiliser ou à détruire les structures de l'État, après la pandémie, lorsque les graves difficultés économiques et l'exclusion seront considérées comme les conséquences résultant des mesures prises ?
- Est-ce là une illustration de la difficile cohabitation entre les libertés civiles, le bien-être et la sécurité nationale, dans laquelle l'équilibre délicat entre la santé publique et la prospérité économique est rompu ?

Puisque les données sont très utilisées pour informer le politique, jusqu'à quel point est-il nécessaire de garantir que les obligations requises en matière de protection des données sont bien respectées lorsqu'il s'agit de mesures exceptionnelles, comme par exemple celles prises pour protéger la santé publique et le bien-être des populations

Les États prendront-ils le risque de s'engager dans un état d'urgence permanent sur leur propre territoire ?

La perte de stabilité et de fonctionnement économique constitue-t-elle à son tour une menace pour les droits et les libertés fondamentales qui caractérisent les sociétés démocratiques ?

Par conséquent, est-il important de veiller à ce que des mesures soient prises pour garantir les droits des personnes ? pour que le traitement des données sensibles soit proportionné à la finalité légitime pour laquelle les informations sont recherchées ?

Comment s'assurer de l'effacement des données ?

Devrions-nous renoncer à la protection de nos données pour le bien de la communauté ?

### *Synthèse*

Les intervenants ont insisté sur l'articulation entre la lutte contre les discours de haine et la préservation des libertés civiles. Concernant les propos racistes sur les réseaux sociaux, l'avocat Henri Braun considère qu'il faut les sanctionner, la lutte contre le racisme ne devant pas mener à une mise sous contrôle de la liberté d'expression. Les propos haineux doivent être traités de façon spécifique, par des juridictions et avec des règles procédurales spécifiques pour garantir ce droit fondamental. Il ne faut en aucun cas permettre à l'administration ou aux GAFAM de faire le tribunal ou la police. Il faut aussi distinguer un internaute ordinaire qui tient un propos haineux sur un réseau social, certes condamnable, et des discours émanant de responsables politiques qui ont un poids, une responsabilité plus importante, et qui doivent être sanctionnés en conséquence. Pour Gilbert Flam, la position prise par le Parlement dans le cadre de sa session plénière considère que les discours de haine ne peuvent être vus comme de simples opinions, et que ce sont donc des délits, qui doivent être traités par le droit pénal. Selon le procureur, c'est d'ailleurs parfaitement compatible avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme, qui insiste sur la nécessité de réguler le plus rapidement possible les réseaux sociaux pour obtenir la condamnation des auteurs lorsqu'on arrive à les identifier, ce qui

n'est pas toujours possible lorsqu'ils sont abrités par des plateformes en Russie par exemple. Cela pose aussi le problème du rôle des plateformes et d'une certaine forme de complicité.

*Plus généralement, pour Henri Braun, la crise sanitaire que nous vivons a forcément entraîné, de façon temporaire, une diminution drastique des libertés fondamentales : de la liberté de circulation, d'association, d'expression... Il appelle à la vigilance quant à la mise en place d'un état d'urgence, qui peut-être légitime ponctuellement, mais qui ne doit pas être pérennisé. On l'a vu en France dans l'état d'urgence anti-terroriste, on risque de le voir également pour l'état d'urgence sanitaire. Un certain nombre de dispositions qui avaient été adoptées de façon temporaire tendent à rentrer dans le droit commun, ce qui nous amène de plus en plus vers une société de surveillance et de contrôle. Et de ce point de vue-là, la crise du coronavirus risque de jouer le rôle d'accélérateur et de mettre à mal la défense des libertés.*

Le procureur honoraire de la République française Gilbert Flam rappelle néanmoins que l'état d'urgence est un régime dérogatoire prévu par la Convention européenne des droits de l'Homme, qui pose des conditions strictes à la mise en place d'un tel dispositif. La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe a rappelé que la Convention européenne, pendant cette période dérogatoire, interdit les normes qui créeraient ou aggraveraient les discriminations et qui remettraient en cause les politiques d'inclusion. Les droits au respect de la vie privée, à la protection des données, à la liberté de conscience, à la liberté d'expression et à la liberté de réunion et d'association doivent également être respectés. Enfin, elle a rappelé que « la pandémie ne devait pas servir de prétexte pour réduire au silence les lanceurs d'alerte ou les opposants politiques ». Au moment du bilan, il faudra donc examiner la façon dont les Etats membres du Conseil de l'Europe ont respecté leurs obligations. Selon le procureur, il est clair qu'un certain nombre de gouvernements européens, comme la Hongrie, la Pologne, la Turquie ou la Russie, ont profité de cette période de crise pour modifier le fonctionnement des institutions, prendre des mesures discriminatoires à l'encontre des minorités ou affaiblir les contre-pouvoirs que constituent la justice et la société civile.

Les ONG ont un rôle fondamental à jouer dans les sociétés, dans la lutte contre les dysfonctionnements et les injustices. Gilbert Flam considère qu'il leur incombe de trouver, ou de créer des espaces de réflexion collective, notamment sur l'usage des technologies, et sur les conséquences qu'elles peuvent avoir sur le fonctionnement de nos démocraties. Il faut aussi que les ONG se concentrent sur leurs missions : éduquer, fédérer, entraîner pour améliorer le fonctionnement de nos démocraties.

### Sujet 3 : « Le droit à la connexion comme droit fondamental »

*Sandra Coulibaly Leroy, veille et analyse, de la direction de la programmation et du développement stratégique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).*

*Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF).*

*Lune Taqqiq, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe (AVE).*

### *Problématique*

Selon le Forum économique mondial, "parmi les nombreuses inégalités exposées par COVID-19, la fracture numérique est non seulement l'une des plus criantes, mais aussi l'une des plus surprenantes. Même dans les pays développés, l'accès à Internet est souvent plus faible qu'on pourrait le penser".

La pandémie COVID-19 a nécessité des changements immédiats et fondamentaux qui influencent toutes les perspectives de nos vies. Des politiques de santé publique ont été mises en place pour tenter de contrôler la propagation du virus.

- Il en a résulté une limitation importante de la mobilité.

Les écoles, les entreprises et les lieux culturels ont reçu l'ordre de fermer et de mettre en place une communication sociale en ligne pour les activités professionnelles et l'enseignement.

- Ceci a entraîné une forte dépendance aux services proposés par l'internet et aux services informatiques hébergés (cloud computing).

De nombreuses personnes sont déjà habituées à l'interconnexion transparente de leurs vies en ligne et hors ligne. Les réseaux accompagnent l'augmentation de la demande d'activités à la maison qu'elles soient scolaires, professionnelles ou de loisirs en réponse aux politiques liées à la pandémie.

Des inégalités nouvelles sont apparues :

- Les personnes occupant des emplois situés dans les tranches élevées des rémunérations ont davantage de possibilités et de facilité pour télétravailler
- Les étudiants issus de familles à faibles revenus sont confrontés à une "absence de cours et d'évaluations à la maison » croissant parce qu'ils ne peuvent pas se connecter en ligne ou n'en n'ont pas les moyens.
- Des nouveaux groupes défavorisés sont apparus parmi lesquels les étudiants, qui revendiquent légitimement le droit d'être connectés.

Les populations en situation de pauvreté sont impactées négativement par l'expansion du numérique. Divers facteurs définissent la pauvreté des enfants et des jeunes : les changements sociaux et familiaux

avec l'incidence croissante des familles monoparentales ; les changements dans le monde du travail (faible croissance économique, migration de travailleurs non qualifiés et insécurité de l'emploi) ; ainsi que les changements de critères pour les aides sociales qui deviennent de plus en plus difficiles à obtenir.

- La pauvreté des enfants ou des jeunes n'est pas seulement un obstacle à l'expression des droits fondamentaux des enfants ou des jeunes, mais aussi un avertissement quant au développement futur des civilisations européennes.
- Les difficultés de santé des parents ont une influence significative sur eux. La pauvreté et l'exclusion sociale des parents ont un impact sur le développement cognitif ainsi que sur les résultats scolaires des enfants et des jeunes, en perturbant la poursuite d'études ou l'obtention d'une qualification.

Il est indispensable de prendre en considération la pauvreté des parents et de leur accompagner dans la construction de l'avenir de leurs enfants en leur apportant l'aide dont ils ont besoin, tout en maintenant leur rôle de référent dans l'éducation de leur progéniture.

La crise actuelle met en évidence le fossé grandissant entre les "nantis" et les "démunis" du numérique. L'importance des espaces publics partagés et la connectivité humaine pour réduire la fracture numérique ont été absents des débats sur l'inégalité numérique pendant le confinement.

- Comment garantir le droit à la connexion pour tous ?
- Quelles actions devraient être mises en place ?
- A qui incombe la responsabilité ?
- Quelles sont les leçons pouvons-nous tirer pour l'éducation ?

### Synthèse

Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation, considère que la crise de la Covid-19 a servi d'amplificateur et de révélateur des inégalités existantes en matière de numérique, en général, et de la connectivité en particulier au sein des pays. Selon des chiffres communiqués par l'équipe spéciale internationale sur les enseignants, une alliance coordonnée par l'Unesco, et sur la base des données de son institut de statistique, pendant la Covid-19 « quelque 826 millions d'élèves et d'étudiants, soit la moitié du nombre total d'apprenants, n'ont pas accès à un ordinateur à domicile et 43% (706 millions) n'ont pas internet à la maison, alors même que l'enseignement numérique à distance est utilisé de manière massive pour assurer la continuité de l'éducation dans la grande majorité des pays. Les disparités sont particulièrement marquées dans les pays à faible revenu : en Afrique subsaharienne, 89% des apprenants n'ont pas accès aux ordinateurs familiaux et 82% n'ont pas internet ». Même lorsqu'il y a un ordinateur dans le foyer, il est utilisé environ par 10 personnes, l'enfant n'a donc pas véritablement accès à cet ordinateur. *« En outre, alors que les téléphones mobiles peuvent permettre aux apprenants d'accéder à l'information, de se connecter entre eux et avec leurs enseignants, environ 56 millions d'apprenants vivent en des lieux non desservis par les réseaux mobiles, dont près de la moitié en Afrique subsaharienne. »*

La connectivité s'est pourtant imposée comme un besoin fondamental, de plus en plus essentiel à la vie quotidienne, selon Mona Laroussi et Lune Taqqiq. Aujourd'hui, cette génération désignée par l'expression « Digital natives » (les « natifs digitaux ») considère internet comme vital, comme l'accès à l'eau ou à l'électricité. Il est vrai que chaque innovation technologique rend notre dépendance à internet de plus en plus forte. La connectivité est reconnue comme un droit fondamental par les Nations Unies à travers des rapports et des procédures spéciales. L'accès à internet est indispensable non seulement à l'exercice du droit, à la liberté d'expression, mais aussi à celui d'autres droits : le droit à l'éducation, le droit de s'associer librement, le droit de réunion, de participer à la vie sociale, culturelle et politique, le droit à participer au développement économique et social. Une résolution adoptée au sein du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies souligne qu'il est important d'apporter une démarche fondée sur les droits de l'Homme dans la mise en place et le développement de l'accès à internet, afin qu'il soit ouvert, accessible et enrichi par la participation de tous les acteurs.

Cela étant, ce ne sont que des solutions pour contourner l'usage, il faut que nous trouvions des solutions pour que l'Afrique principalement et d'autres pays soient mieux connectés, car au-delà du respect de ce droit fondamental, tout passe par internet maintenant : on fait nos courses sur internet, on se cultive sur internet, on réserve nos vacances sur internet, et plusieurs pays mettent en place le vote électronique.

Au niveau européen, même si l'accès est sur le plan quantitatif beaucoup plus large, la question de la qualité de l'accès se pose. Pour un ménage avec un ou plusieurs enfants, il est difficile de suivre une éducation en ligne lorsqu'il y a un seul ordinateur disponible. Il y a donc un problème d'inégalité d'accès à l'éducation en ligne, même au sein des pays développés.

## Sujet 4 : « Egalité des sexes »

*Isabelle Collet, fondatrice de l'association de recherche sur le genre en éducation et formation (ARGEF), professeure à la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.*

### *Problématique*

Selon la Chronique de l'ONU, l'éducation est une voie vers l'égalité des sexes. Karam (2018) indique que la discrimination fondée sur le sexe dans l'éducation est à la fois une cause et une conséquence des différences profondément enracinées dans la société. Les disparités, que ce soit en termes de pauvreté, d'origine ethnique, de handicap ou d'attitudes traditionnelles concernant leur statut et leur rôle, compromettent la capacité des femmes et des filles à exercer leurs droits.

L'égalité des sexes dans l'éducation signifie des possibilités éducatives égales, en termes de maintien

à l'entrée et d'apprentissage, pour chaque fille et chaque garçon. Ainsi que la généralisation du principe de la parité dans les personnels enseignant et administratif, dans la gouvernance et dans les services. Ce principe s'applique aussi bien pour les systèmes d'éducation de l'État, les organisations locales d'éducation, les formes de financement des systèmes éducatifs, les organisations d'administration scolaire, les relations avec la population locale.

Pour mettre fin à la perpétuation de l'inégalité entre les sexes dans les écoles et pour remédier à son existence dans la société en général, on peut affirmer que des initiatives visant à promouvoir l'égalité entre les sexes dans et par les écoles sont impératives.

- En effet, les écoles ont un rôle essentiel pour faire évoluer les relations, les points de vue et les usages vis-à-vis des sexes et pour créer des générations d'hommes et de femmes sensibles à la dimension de genre et à l'égalité entre les sexes.

Le problème de l'inégalité des sexes appartient peut-être à la société et non au système scolaire en tant que tel.

- Est-il ancré dans les modèles véhiculés par les femmes ?
- Par exemple, en termes d'égalité, les femmes devraient-elles renoncer à la tradition qui consiste à prendre en charge la responsabilité de l'éducation des enfants ?

On pourrait faire valoir que l'inégalité entre les sexes n'est pas le résultat d'une législation spécifique et qu'elle n'est pas non plus de la responsabilité des filles.

- Est-elle le résultat d'un système éducatif et d'un programme d'études qui favoriseraient les garçons en leur montrant continuellement des modèles masculins et la culture patriarcale ?
- Si oui, faut-il modifier cet état de fait et mettre l'accent sur l'égalité, les relations interculturelles et les valeurs démocratiques ?

Il est clair que les médias ont un rôle important à jouer pour éduquer la société.

Quelles actions et quels rôles pour les médias ?

## *Synthèse*

Selon Isabelle Collet, spécialiste des questions de genre en éducation, il n'y a pas de fracture numérique en termes d'usage entre hommes et femmes. La fracture numérique n'est pas non plus dans l'accès à partir du moment où l'accès est possible, mais elle se situe du côté de la maîtrise du numérique. C'est-à-dire qu'actuellement, le monde numérique est majoritairement conçu, développé, paramétré, et maintenu par des hommes blancs, de milieu socio-professionnel supérieur. Cela pose un problème de justice sociale, en particulier parce qu'il y a des enjeux de pouvoir forts liés aux métiers du numérique : bons salaires, belles carrières, emplois assurés, etc.

Deuxièmement, les développements numériques ont tendance à être centrés sur des préoccupations construites comme socialement masculines.

Enfin, cela produit une exclusion des femmes de la transition numérique, et des décisions à prendre sur l'augmentation de la technoscience. Alors, quelles solutions ?

Il est important d'agir sur les enseignants, afin qu'ils dispensent un enseignement égalitaire de la maternelle à l'université. Mais il faut surtout former les enseignants et les enseignantes à prendre conscience que l'égalité s'apprend, et que pour l'instant on est plutôt élevés à l'inégalité. L'égalité se transmet aussi par des gestes professionnels, la répartition du temps de parole entre les garçons et les filles, les contenus... C'est un objectif partagé par l'Union Européenne, qui a produit beaucoup de textes en la matière. Il faut également porter une vigilance particulière quant à la violence de genre : on commence seulement dans les universités à prendre conscience qu'il y a du harcèlement envers les étudiantes et également envers les étudiants et étudiantes LGBTQI. Sur la question du numérique, puisqu'on commence dans certains pays à former les élèves du primaire et du secondaire aux questions de numérique, ce sont spécifiquement les enseignants qui interviennent sur les questions de numérique qu'il faut former aux questions de genre, pour être certains et certaines que ce qu'ils vont transmettre, c'est une vision « gender-friendly » de la technique.

Enfin, toute la responsabilité ne repose pas entre les mains des enseignants et des enseignantes. Une prise de conscience des institutions est nécessaire, car leur fonctionnement même reproduit les inégalités. Isabelle Collet estime que l'instauration de quotas n'a rien d'une mesure discriminatoire, que c'est une mesure de rattrapage volontariste, considérant qu'on ne peut se contenter d'une proportion de 15% de femmes dans le numérique indéfiniment.

### Sujet 5 : « L'industrie de l'éducation : entre démocratisation et contrôle des contenus »

*Janice Richardson, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de sécurité numérique et d'éducation.*

*Sandra Coulibaly Leroy, veille et analyse, de la direction de la programmation et du développement stratégique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).*

*Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF).*

#### *Problématique*

Bien avant COVID-19, l'adoption des technologies éducatives connaissait déjà une forte croissance dans le monde entier. Aujourd'hui, les cours en ligne et enregistrés font partie de la vie quotidienne

des étudiants.

On peut se demander ce que cela signifie pour l'avenir de l'enseignement ?

- Est-ce que le contenu et les formes éducatives de ces cours influencent les étudiants et les enseignants selon qu'ils utilisent telle plateforme, tel réseau ou telle méthodologie d'apprentissage, ou non ?

Les cours en ligne constituent une rupture par rapport à l'enseignement en face à face et offrent principalement un mode de communication asynchrone.

- L'apprentissage en ligne est-il aussi efficace ? Supprime-t-il la créativité et la spontanéité ? Fournit-il des situations d'apprentissage hautement contrôlées et gérées ? Cela se traduit-il par des expériences d'apprentissage moins pertinentes ?

- Faut-il s'engager dans un effort de concertation pour fournir des modèles d'environnements d'apprentissage normés mais aller au-delà de la reproduction d'une classe/conférence physique par le biais de capacités vidéo ?

- Les éducateurs devraient-ils utiliser une série d'outils de collaboration et de méthodes de participation qui favorisent "l'inclusion, la personnalisation et l'intelligence" ?

- L'expérience récente implique-t-elle que l'intégration des technologies de l'information dans l'éducation sera renforcée et que l'enseignement en ligne deviendra à terme une composante fondamentale de l'enseignement scolaire et universitaire ?

La "nouvelle normalité" entraînera-t-elle l'émergence d'un nouveau modèle hybride d'éducation, avec des avantages importants ?

Après la pandémie, quel type d'éducation voulons-nous ?

- Comment les méthodes de production et de diffusion d'un riche contenu éducatif vont-elles se mettre en place ? Y aura-t-il marchandisation, normalisation des contenus, mondialisation des méthodes d'enseignement, diffusion par le biais de réseaux, commercialisation de l'enseignement, etc.

- Comment pouvons-nous garantir la qualité de l'éducation en ligne ? Quel sera le niveau d'autonomie (empowerment) des apprenants, comment se développera la conscience critique, la transmission des valeurs et la construction du citoyen démocrate ? S'agira-t-il simplement de la diffusion massive de "connaissances" sur des réseaux contrôlés par le GAFA ? Quels défis relever ?

## Synthèse

Sur le thème de la démocratisation des contenus, la spécialiste des questions de citoyenneté numérique et d'éducation Janice Richardson rappelle la nécessité de repenser les outils utilisés pour l'éducation des enfants. L'alphabétisation est un des objectifs clés et la technologie est un outil incontournable à sa progression. Vu l'évolution très rapide des savoirs, tout contenu doit intégrer et s'adapter à l'usage des nouvelles technologies. La pensée critique, également, est une question centrale aujourd'hui et les contenus pédagogiques doivent viser à aider les enfants à différencier clairement « information » et « infox » pour faire en sorte qu'ils conçoivent l'information intelligemment. Les enquêtes montrent que pendant la crise de la Covid, les vidéos faisaient partie des ressources éducatives les plus utilisées par les apprenants.

Sur cette question des contenus, l'experte du Conseil de l'Europe remarque par ailleurs qu'ils sont conçus pour le *mainstream*, (la population dominante), et qu'il faudrait d'avantage considérer les plus jeunes et les personnes âgées, ceux qui en ont donc le plus besoin. D'autre part, elle estime qu'il n'y a pas suffisamment de bonnes pratiques parce qu'il n'existe pas assez de partage et d'échanges d'expérience. Elle considère que l'école reste un microcosme, fermée à beaucoup des possibilités d'apprentissage offertes par l'environnement virtuel. Les enseignants n'ont pas le droit de s'émanciper des programmes scolaires actuels qui ne répondent pourtant plus aux besoins d'apprentissage du 21<sup>ème</sup> siècle. Les méthodes d'évaluation ne sont plus adaptées aux jeunes et sont basées sur des concepts du passé. Il faut réinventer des contenus qui correspondent à ces 5 critères : l'alphabétisation, la pensée critique, la créativité, les valeurs et les attitudes, et l'inclusion.

Sur la question de l'enseignement à distance, Mona Laroussi et Sandra Coulibaly s'étonnent de la sévérité des critiques émises à l'encontre de l'enseignement à distance. Cette dernière considère que c'est une technologie extrêmement puissante, liée à l'intelligence artificielle notamment, et qu'il faut faire confiance aux enseignants dans leur capacité à développer des stratégies d'innovation et de contextualisation par rapport à l'enseignement traditionnel. Elle voit la Covid-19 comme un drame absolu pour l'Education mais la pandémie a forcé les enseignants et les pouvoirs publics à reconnaître qu'il y avait un virage indispensable à faire dans l'utilisation des technologies pour renouveler les pratiques éducatives et les contenus pédagogiques, ne serait-ce que pour mieux répondre à cette génération de « natifs numériques » et d'utilisateurs des nouvelles technologies que sont les apprenants. Pour Janice Richardson, les études montrent que les enfants ont repris leurs mauvaises habitudes lorsque les écoles ont été fermées, voire qu'elles ont été renforcées. Les discussions qu'elle a pu avoir avec les élèves reflètent que très peu d'entre eux donnaient la priorité aux ressources recommandées ou attendues par leurs professeurs, et que la plupart ont eu du mal à s'habituer à l'enseignement à distance et espèrent à l'avenir un apprentissage mixte. En guise de conclusion sur ce sujet, Sandra Coulibaly Leroy considère que l'on va vers un modèle « phygital », c'est-à-dire hybride (physique et digital), sur lequel à la fois l'école et les systèmes éducatifs peuvent s'appuyer sur deux jambes : l'enseignement en présentiel et le numérique.

Elle insiste aussi sur le devoir de vigilance des OING et leur responsabilité co-partagée avec les Etats, gouvernements, organisations internationales qui travaillent sur l'élaboration de politiques éducatives publiques, de promouvoir des stratégies de diversité et d'évitement du formatage induit par la massification des données, par les mises à l'échelle, et le côté obscur des technologies.

[Actes du webinaire du 23 juin page 78](#)

## 2. Plénière du 13 octobre 2020 sur le thème : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vies humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? »

La session des OING d'octobre n' a pas permis de mettre en place des séances « traditionnelles » de trois heures pour chacune des commissions de la conférence. Les outils techniques, les contraintes liées à Kudo, les budgets afférents ont obligé la commission permanente à prendre la décision de réduire à une seule séance de trois fois une heure trente, l'ensemble des trois commissions.

Pour l'anecdote c'est la présidente de la commission Education et culture qui a modéré les trois commissions durant quatre heure trente.

Ainsi ; il nous a fallu procéder à un choix de thématiques car nous ne pouvions pas aborder tous les sujets.

### Consultation des OING pour le choix de la thématique

Le webinaire organisé le 23 juin 2020 autour de l'éducation post-Covid ayant suscité un vif enthousiasme auprès des ONG, nous avons décidé, pour la session d'automne, de proposer aux OING d'approfondir une des 5 thématiques abordées.

La plateforme Loomio s'est avérée d'une grande utilité pour l'organisation du sondage.

Nous avons consulté par un sondage toutes les OING de la Conférence afin qu'elles puissent exprimer leurs préférences.

Nous avons reçu plus d'une centaine de réponses à cette consultation, ce qui témoigne de la pertinence des thématiques traitées par notre commission, mais aussi de sa capacité à mobiliser et fédérer autour d'elle. A titre de comparaison, le Bureau de la Conférence a lancé deux consultations et sondages qui n'ont recueilli plus d'une trentaine de réponses.

La communauté des ONG a, parmi les 5 choix proposés, choisi la thématique suivante : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vies humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? ».

La thématique choisie a été plébiscitée : sur 107 OING ayant participé au sondage, 56 ont choisi ce sujet comme premier choix, et 34 comme second choix.

### Problématique

La crise sanitaire que nous vivons a entraîné, temporairement, une diminution drastique des libertés fondamentales : liberté de circulation, d'association, d'expression... La vigilance est de mise face à la

mise en place d'un état d'urgence, qui peut-être légitime ponctuellement, mais qui ne doit pas être prolongé dans le temps. On l'a vu en France dans l'état d'urgence anti-terroriste, on risque de le voir également pour l'état d'urgence sanitaire. Un certain nombre de dispositions qui avaient été adoptées de façon temporaire tendent à rentrer dans le droit commun, ce qui nous amène de plus en plus vers une société de surveillance et de contrôle. La crise du coronavirus risque de jouer le rôle d'accélérateur et de fragiliser la défense des libertés.

Les ONG ont un rôle fondamental à jouer dans les sociétés, dans la lutte contre les dysfonctionnements et les injustices. Il leur incombe de trouver, ou de créer des espaces de réflexion collective, notamment sur le respect des droits et des libertés, et sur les conséquences qu'elles peuvent avoir sur le fonctionnement de nos démocraties.

## Modérateurs

- Mme **Claude VIVIER LE GOT** (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture.
- M. **Karl DONERT** (EUROGEO), vice-président de la Commission éducation et culture.

## Intervenants

*M. **William BOURDON**, fondateur de l'association Sherpa et avocat au barreau de Paris et auprès de la Cour pénale internationale.*

*Mme **Sophie KWASNY**, chef de l'Unité de protection des données au Conseil de l'Europe.*

*M. **Gilbert Flam**, président de la commission « International » à la LICRA.*

## Synthèse

Dans le sillon des débats initiés lors du webinaire du 23 juin 2020, les intervenants et les OING participant à cette plénière ont débattu des mesures de restriction prises par les Etats membres du Conseil de l'Europe dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Parfois précédées de la mise en place d'états d'urgences à la suite d'attaques terroristes, ces décisions « exceptionnelles » ont bouleversé l'exercice des libertés individuelles. Nos invités ont souligné la nécessaire vigilance de la société civile européenne face à la normalisation de ces mesures d'urgence qui restreignent nos droits et nos libertés. Certains Etats européens pourraient en effet céder à la tentation de considérer cette crise comme un effet d'aubaine, et de pérennisation des règles censées être temporaires.

Sophie Kwasny, chef de l'Unité de protection des données du Conseil de l'Europe, s'est longuement attardé sur l'immense travail de fond engagé par l'organisation pour assurer la protection des données dans les pays européens. Selon notre invitée, pendant la pandémie, les gouvernements ont cherché à protéger leurs populations et à répondre efficacement à des besoins urgents et vitaux. Certaines

mesures d'urgence adoptées ont affecté l'exercice des droits à la vie privée et à la protection des données. Pour que les fondements de nos sociétés ne soient pas ébranlés, ces mesures exceptionnelles nécessaires doivent respecter les principes généraux du droit, rester proportionnelles à la menace à laquelle elles répondent et être limitées dans le temps. Elle a aussi remarqué que la pandémie avait contraint les gouvernements à adopter des mesures rapides et efficaces et à recourir de plus en plus à des technologies numériques pour lutter contre la propagation du virus, notamment des applications installées sur les téléphones mobiles, utilisées à des fins diverses.

Cette bascule dans la numérisation de notre existence exige que les mesures adoptées par les gouvernements pendant la crise sanitaire garantissent la protection des citoyens en ce qui concerne le traitement de leurs données personnelles.

*Actes de la plénière du 13 octobre 2020 page 148*

### 3. Communication avec les OING membres de la Commission

#### Utilisation de notre plateforme collaborative en 2020

Notre Commission a choisi, dès 2018, de recourir à la plateforme collaborative Loomio, afin de maintenir un lien constant avec les OING membres de la Conférence.

Ainsi, depuis février 2018, l'animation des OING membres de la Commission éducation et culture s'organise autour de **la plateforme collaborative en ligne Loomio**. Celle-ci permet à tous les membres de la société civile qui forment la Conférence de proposer, de consulter et de participer aux travaux menés sur les thèmes liés à l'éducation et à la culture.

La présidente et le vice-président de la Commission, comme chacun des membres, ont la possibilité de transmettre des informations concernant la tenue de conférences, séminaires, consultations, ou l'organisation des sessions.

**L'intégralité des publications de la présidente et du vice-président, ainsi que celles de la plupart des membres, sont rédigées en français et en anglais.**

L'année 2018 a notamment servi à opérer la répartition des rôles et l'organisation des travaux au sein de la Commission. Les quatre groupes de travail ont ainsi créé des fils de discussion distincts, afin de planifier et de coordonner leurs activités, en parallèle des activités globales de la Commission.

Pendant l'année 2019, les membres ont pris l'habitude d'utiliser la plateforme Loomio, et ont fortement intensifié leur participation aux activités sur toute l'année 2020 du fait de la pandémie.

Dans le cadre des consultations menées sur le thème de l'identité culturelle européenne, les OING ont contribué à la réflexion autour du Livre blanc, et à sa rédaction. La plateforme s'est révélée très utile pour commenter et compiler les définitions rédigées par les OING ainsi que par les invités aux différentes sessions de la Conférence. Les OING ont également pu enrichir leurs propres travaux grâce à la transmission des transcriptions des réunions organisées lors des sessions de printemps et d'automne de la Conférence.

En 2020 enfin, nous avons renforcé le partage des ressources en ligne, des documents de travail, permis aux OING d'échanger des bonnes pratiques, ou de s'inscrire à des webinaires.

En amont de la session d'automne 2020 de la Conférence, nous avons organisé un sondage pour que les OING puissent décider de la thématique abordée lors de la séance plénière d'octobre de la Commission. Enfin, nous avons pu recueillir et intégrer les contributions des OING à divers documents institutionnels (déclaration, résolution...) au cours de cette année.

## Objectifs et adhésion

Nos objectifs avec cette plateforme

- Transmettre régulièrement des informations :
  - o Sur des sujets liés à la commission Education et Culture et le groupe transversal sur le numérique
  - o Sur des informations communiquées par le Conseil de l'Europe
  - o Sur des informations au service du fonctionnement de la Conférence
- Créer une base documentaires accessibles à tout moment par tous les membres
- Favoriser les échanges et les dialogues

L'adhésion à la plate-forme relève du volontariat. Ainsi toutes les membres de la plateforme ont demandé à être membres. Sans demande formelle il n'est pas possible de s'enregistrer sur la plateforme. La plateforme est privée et non accessible par des tiers.

## Chiffres clés

- 127 : Nombre de membres à la fin de l'année 2020 , dont environ une centaine régulièrement actifs
- 176 : nombre de nouvelles discussions
- 235 : nombre de documents communiqués
- 1 : un jour est le délai moyen de réactivité sur la consultation des documents.

Le budget a été fortement négocié par la commission Education et Culture. Il est réglé mensuellement par la FEDE et est remboursé par OING services.

## Actions

La crise sanitaire actuelle a mis en lumière l'importance d'un tel outil, qui permet à toutes les OING intéressées de s'informer, de commenter et de contribuer aux travaux de fond menés par notre commission.

### *Partage de ressources et inscription aux webinaires*

En 2020, nous avons partagé des ressources en ligne, des documents de travail, permis aux OING d'échanger des bonnes pratiques, et de s'inscrire à des webinaires. Nous avons régulièrement transféré les données du Conseil de l'Europe, particulièrement lors des webinaires. Les différents départements du Conseil de l'Europe ont apprécié que des OING puissent rejoindre les webinaires grave à ce canal de diffusion.

## *Organisation de sondage*

En amont de la session d'automne 2020 de la Conférence, nous avons organisé un sondage, via Loomio, pour que les OING puissent décider de la thématique abordée lors de notre séance plénière d'octobre. Plus de 100 personnes ont répondu au sondage. Ce chiffre est éloquent comparé au résultat des différents sondages effectués par la Conférence et qui ne recueillaient qu'une trentaine de participants environ.

## *Contribution aux résolutions*

Enfin, nous avons pu recueillir et intégrer les contributions de plusieurs OING à divers documents institutionnels (déclaration, résolution...) au cours de cette année.

## *Liste des sujets abordés*

Voici ci-dessous, en guise d'illustration, une liste **non-exhaustive** des sujets ayant fait l'objet d'une publication sur la plateforme Loomio en 2020.

### **26 mars**

Bonnes pratiques et solutions éducatives numériques utilisées en France pouvant être utiles aux OING européennes.

### **14 avril**

Partage des ressources créées par le service Education du Conseil de l'Europe pour relever les défis engendrés par la crise sanitaire. Il s'agit notamment des bonnes pratiques des États membres, les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, ainsi que des ressources éducatives répondant aux difficultés actuelles et pouvant être utilisées par les enseignants, par les autres professionnels de l'éducation et par le grand public.

### **18 mai**

Enquête dans le cadre du groupe de travail « Education à la citoyenneté numérique » sur Conseil de l'Europe.

### **22 mai**

Inscription à la 3ème session du Cours gratuit en ligne en français sur l'éducation aux droits de l'Homme de l'Organisation Internationale de la Francophonie, notamment destiné aux enseignants du primaire/secondaire et aux membres d'ONG œuvrant dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'Homme. Le cours offre du contenu et des outils pédagogiques pour animer des activités visant à aborder les droits de l'Homme.

### **17 juin**

Partage de l'ordre du jour du webinaire conçu et organisé le 23 juin par la présidente et le vice-

président de la Commission éducation et culture, dans le cadre de la session de printemps de la Conférence des OING.

### **7 juillet**

Consultation de la Commission européenne sur l'avenir de l'éducation numérique en Europe.

### **4 septembre**

Minutes du webinaire du 23 juin 2020, qui avait pour thème « Quels enseignements tirer de Covid-19 sur le thème de l'éducation et de l'ère numérique ? »

### **7 septembre**

La réunion du Bureau du Comité européen des régions le 11 septembre comprendra un événement en ligne entre 14h30 et 16h00 avec des étudiants, des jeunes et de jeunes politiciens locaux sur le #futureofEurope.

### **13 septembre**

Partage de la synthèse de 5 pages du webinaire du 23 juin 2020.

### **27 septembre**

Rendu du rapport d'activités 2019 de la Commission éducation et culture (311 pages).

### **9 octobre**

Partage des ordres du jour des réunions de la Commission éducation et culture dans le cadre de la session d'automne de la Conférence des OING.

### **12 octobre**

Discussion et contribution des OING au projet de Déclaration sur l'accès au numérique en Europe et la responsabilité des Etats membres, impulsé par la présidente et le vice-président de la Commission éducation et culture.

### **27 octobre**

Prise de position à la suite du meurtre de l'enseignant français Samuel Paty, victime d'un acte terroriste.

### **29 octobre**

Invitation à la vidéoconférence intitulée "Journées d'éducation à la citoyenneté numérique" des 3 et 4 novembre 2020 en marge des États généraux du numérique pour l'éducation.

## **9 novembre**

Invitation au webinaire organisé par la Division des droits de l'enfant pour célébrer la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

## D. Identité culturelle européenne

### 1. L'état d'avancement du Livre blanc sur l'identité culturelle européenne

À la suite des consultations organisées lors de l'année 2019, l'élaboration du Livre blanc sur l'identité culturelle européenne a suivi son cours.

Lors de la session d'octobre 2019, la réunion du groupe de travail « Europe du Patrimoine et de la Création » nous a permis de faire un point sur l'état actuel de l'ouvrage et d'impulser une nouvelle dynamique.

Le Livre blanc s'architecture ainsi :

- Un texte introductif : il s'agit d'un avant-propos qui présente la méthode de travail
- Une première partie constituée de deux articles de fond :
  - o Un article rédigé par Claude Vivier Le Got (FEDE) qui met en résonance les valeurs européennes et le concept d'identité culturelle européenne « Europe et Identité »
  - o Un article rédigé par Jean-Claude Gonon (AEDE) qui analyse le concept d'identité culturelle au travers de l'histoire « Identité et Culture européenne »
- Une deuxième partie constituée de 4 chapitres « des mots pour la vivre » qui rassemble les réflexions des 60 contributeurs.
  - Chapitre 1 : CE QUI NOUS RASSEMBLE.
  - Chapitre 2 : LES FREINS, LES BLOCAGES, LES EXCUSES, les prétextes, les désintérêts à ne pas partager.
  - Chapitre 3 : COMMENT CONSTRUIRE ENSEMBLE.
  - Chapitre 4 : OUTILS ET ACTEURS.

Cette deuxième partie est le cœur de l'ouvrage et a nécessité un travail de saisie extrêmement long et important de tous les enregistrements des réunions (plus de dix heures d'enregistrement) , puis un récolement des textes, de nombreux allers-retours avec les auteurs pour qu'ils vérifient leurs textes, et bien sur de multiples relectures.

Une fois ce travail préalable effectué, l'architecture de l'ouvrage et la méthode de travail arrêtées, nous sommes allés chercher à l'intérieur des discours, des interventions de tous nos locuteurs les témoignages verbaux de ce qu'ils ont pu dire sur tel ou tel mot.

Nous recevons encore des contributions des OING et prévoyons ainsi de finaliser cet ouvrage en 2021.

Le bilan peut se résumer en ces deux chiffres

- 120 pages rédigées
- 60 contributeurs

## 2. Contexte

Depuis janvier 2018, la Commission éducation et culture a structuré les travaux de son mandat sur la construction des fondements modernes de la question difficile de l'Identité Culturelle Européenne<sup>1</sup> et de faire émaner, de la société civile et des personnalités politiques, une approche évolutive de l'identité culturelle européenne.

### Objectif de l'ouvrage

Notre objectif est de constituer un guide didactique et pratique, à multiples entrées, rassemblant des approches plurielles de mots et de concepts.

Destiné principalement au secteur de l'Education, aux apprenants, aux enseignants et aux formateurs, cet ouvrage évolutif a vocation à être régulièrement enrichi et favorise l'approche contradictoire. Il propose un éclairage pour mieux lutter contre la banalisation des discours de haine et raviver l'esprit critique dans le cadre de l'éducation à une citoyenneté européenne démocratique.

Les discussions liées à l'identité culturelle européenne sont souvent sources de clivages et de nombreuses frilosités, de ce fait, non abordée, la question développe suspicion et défiance. Le simple terme « identité » soulève soit le mépris ou la fuite, soit, au mieux, la déclinaison immédiate au pluriel versus « identitéS », comme si le S était la nouvelle forme de dilution, pour éviter de dire définition, du terme.

Pourtant, les défis à relever sont le reflet des nouveaux enjeux géopolitiques, dont les migrations de masse sont au premier plan. La nécessité de traiter cette thématique en profondeur et de lutter contre les préjugés, quels qu'ils soient, partait d'un double constat posant des questionnements pour l'Europe :

- la montée des populismes
- les flux migratoires.

Le terme de « identité », particulièrement rigide, ne doit pas prêter à confusion, car il ne s'agit pas d'inscrire dans le marbre qui nous sommes, ni d'où nous venons. L'identité culturelle européenne s'attache à promouvoir les valeurs défendues par le Conseil de l'Europe telles que l'Humanisme, la promotion de la citoyenneté, le respect de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits humains.

---

<sup>1</sup> Par convention d'écriture les termes <identité Culturelle Européenne seront repris sous la forme ICE

## Notre méthode de travail :

Afin d'impliquer tous les acteurs concernés et d'enrichir le contenu de l'ouvrage, nous avons mis en place trois rencontres entre les OING et des personnalités de haut-niveau, selon un schéma progressif élaboré grâce à une réunion de travail avec madame la secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe en janvier 2018.

- Avec des ambassadeurs, des ministres et des personnalités politiques et culturelles européenne :
  - o Un premier débat sur l'appropriation et la mobilisation de la culture, de la diversité culturelle et des valeurs humanistes comme ferments dynamiques d'une identité européenne. En effet, l'identité culturelle européenne reflète la pluralité et la construction perpétuelle de l'Europe, entre histoire et avenir, entre mémoire et destin commun.
  
- Avec l'UNESCO et le Conseil de l'Europe :
  - o Un second débat pour comprendre et à analyser les politiques éducatives et les actions menées pour éduquer à la citoyenneté européenne. L'éducation alimente la culture autant qu'elle la préserve et reste au cœur du cercle vertueux dont la société civile est le moteur. L'éducation est intrinsèquement liée à l'intégration dans la société et est aussi la clef permettant de préserver l'équilibre entre identité et diversité en nous invitant à penser un vivre ensemble commun.
  
- Avec le Congrès des pouvoirs locaux, des élus européens et des élus locaux :
  - o Le troisième et dernier débat pour recueillir des témoignages concrets d'élus locaux permettant de faire vivre une identité européenne « partagée » sur leurs territoires. Comment cette identité, porteuse des valeurs du vivre ensemble, est vécue, appréhendée et ressentie par la population : quels sont les défis, freins et actions ? comment faire exister la démocratie européenne au plus profond des territoires ?

Sur la base des réflexions issues des groupes de travail, des contributions des OING et de ces trois consultations en séances plénières, les années 2018 et 2019 ont permis d'arrêter le plan de l'ouvrage et de procéder à une sélection des propos développés lors des différentes consultations.

2020 a malheureusement fortement perturbé toutes les organisations et a retardé le calendrier prévisionnel.

2021 fera l'objet d'une part d'une relecture et d'un enrichissement de certaines notions qui méritent d'être retravaillée, et d'autre part de l'incorporation des nouvelles contributions d'OING.

Nous vous livrons donc un document de travail, qui reste à ce stade en version confidentielle et interne, **interdit de diffusion**, comportant de nombreuses annotations et imperfections, pour lequel nous vous demandons la plus grande bienveillance.

Claude Vivier Le Got

### 3. Sommaire et contributeurs du Livre Blanc

*Document de travail décembre 2020*

#### A. AVANT PROPOS 9

**Claude Vivier Le Got 9**

#### B. TEXTES INTRODUCTIFS 11

##### I. EUROPE ET IDENTITE 11

- Conscience européenne 11
- Droits humains et dignité 11
- Démocratie et citoyenneté 12
- Identité et diversité 14
- Conclusion 15

**Claude Vivier Le Got, 15**

##### II. NOTRE IDENTITE ET LA CULTURE EUROPEENNE... 16

- Construire notre identité 17
- La rencontre : comment penser l'autre ? 21
- Histoire et Mémoire construisent et éclairent notre patrimoine 38
- Notre patrimoine artistique commun 40
- Notre patrimoine spirituel et idéologique 42
- Patrimoines confisqués 43
- Identité culturelle de l'Europe 45
- En guise de conclusion provisoire... 46

**Jean-Claude Gonon 47**

#### C. DES MOTS POUR LA VIVRE 48

##### I. CE QUI NOUS RASSEMBLE 48

Géographie, Frontières, Europe Centrale, Balkans/Caucase, Territoires, paysages 48

- Géographie 48
- Frontières 48

- Catherine Lalumière 48
- Europe centrale 48
  - Catherine Lalumière 48
- Europe Balkan/ Caucase 48
  - Catherine Lalumière 48
- Territoires 48
  - Harry Rogge 48
  - Jean-Christophe Fromantin 48
  - Philippe Herzog 49
  - Antoine Godbert 49
- Paysages 49
  - Eladio Fernández Galiano 49

#### Histoire, Histoire Collective, Histoire et Actualité, Patrimoine, Héritage, Héritier, Mémoire, Racines 49

- Histoire 49
  - Alain Lamassoure 49
  - Jean-Christophe Fromantin 49
  - Antoine Godbert 49
  - Miroslav Papa 50
  - Catherine Lalumière 50
  - Jean-Baptiste Mattéi 50
- Histoire collective 50
  - Alain Lamassoure 50
  - Claude Vivier Le Got 50
- Histoire et actualité 51
  - Claude Vivier Le Got 51
  - Alain Lamassoure 51
- Héritage 51
  - Monseigneur Paolo Rudelli 51
  - Anne Nègre 51
- Héritier 51
  - Jean Claude Gonon 51
  - Jean Louis Bischoff 51
- Patrimoine et Matrimoine 52

○ Antoine Godbert	52
○ Francesc Pedro	52
▪ Matrimoine	52
○ Anne Nègre	52
▪ Ville	53
○ Iamvi Totsi	53
○ Cornelia Woll	53
○ Gabriela Frey	53
○ Rinaldo Rosso	53
○ Salomon Levy	54
▪ Un membre de la Commission	54
○ Claude Vivier Le Got	54
▪ Mémoire	54
▪ Racines	54
○ Jean Claude Gonon	54
○ Jean Louis Bischoff	54
▪ Enracinement	54
○ Manuel Montobbio de Balanzo	54
Symboles	55
▪ Drapeau	55
▪ Hymne européen	55
○ Antoine Godbert	55
▪ Monnaie	55
Paix	55
○ Claude Vivier Le Got	55
○ Manuel Montobbio de Balanzo	55
○ Francesc Pedro	55
○ Marco Pasqualini	55
Economie	56
○ M. Jean-Christophe Fromantin	56
○ Eladio Fernández Galiano	56
○ Philippe Herzog	56

L'universalité Ouverte, l'Universalité fermée, Hospitalité 56

- L'Universalité Ouverte 57
  - Manuel Montobbio de Balanzo 57
- Universalité 57
  - Manuel Montobbio de Balanzo 57

Excentricité, Ouverture 57

- Ouverture 57
  - Jean-Baptiste Mattéi 57
  - Aurélie Filippetti 57
- Excentricité 58
  - Monseigneur Paolo Rudelli 58

Art et Création 58

- Rinaldo Rosso 58
- Claude Vivier Le Got 58
- Aurélie Filippetti 58
- Philippe Potentini 59
- Création 59
  - Philippe Herzog 59
- Impressionnisme Européen 59
  - Pierre Bedouelle 59
  - Eladio Fernández Galiano 59
- Colonie d'artistes 60

Culture, Interculturalisme, Hybridation, Communautarisme, Intégration Culturelle, Eloge de la Culture, Culture et Démocratie, révolution culturelle, Légende et Contes 60

- Révolution culturelle 60
  - Philippe Herzog 60
- Interculturalisme 60
  - Ivana d'Alessandro 60
  - Rinaldo Rosso 60
  - Jacques Lévy 61
- Hybridation 61

○ Ivana d’Alessandro	61	
▪ Diversité	61	
○ Ivana d’Alessandro	61	
▪ Intégration culturelle	61	
○ Claude Vivier Le Got	61	
▪ Eloge de la culture	62	
○ Christophe Girard	62	
○ Guy Schlaeder	62	
○ Jacques Lévy	62	
▪ Culture et démocratie	63	
○ Philippe Herzog	63	
○ Jean Louis Bischoff	63	
○ Jacques Lévy	63	
▪ Démocratie et liberté	64	
▪ Démocratie et proximité	64	
○ Antoine Godbert	64	
○ Antoine Godbert	64	
▪ Culture collective	64	
○ Eladio Fernández Galiano	64	
▪ Culture de la démocratie	64	
○ Sabine Rohmann	64	
▪ Culture collective, contes et légendes	65	
○ Claude Vivier Le Got	65	
○ Philippe Herzog	65	
Civilisation, Humanisme, droits humains, altérité, identité	65	
▪ Civilisation	65	
○ Manuel Montobbio de Balanzo	65	
▪ Villes	65	
○ Antoine Godbert	65	
▪ Humanisme	65	
○ Philippe Herzog	65	
○ Claude Vivier Le Got	66	
▪ Hospitalité	66	
○ Barbara Toce	66	

- Gilbert Flam 66
- Droit Humains 66
  - Ivana d’Alessandro 66
  - Claude Vivier Le Got 67
  - Noël Orsat 67
  - Carola Roloff 67
  - Wolfram Weisse 67
- Numérique 67
  - Karl Donert 67
- Altérité 68
  - Jean Louis Bischoff 68
  - Jean-Claude Gonon 68
  - Lilia Bensedrine Thabet 68
  - Carlos Moreno 68
  - Philippe Herzog 68
  - Wolfram Weisse 68
- Intégration culturelle 68
  - Barbara Toce 69
- Valeurs européennes 69
  - Andreas Wolter 69
  - Philippe Herzog 69
  - Philippe Potentini 69
  - Philippe Herzog 69
- Identité 69
  - Carola Roloff 70
- Alain Lamassoure 70
  - Philippe Herzog 70
- Identité de genre et identité religieuses 70
  - Carola Roloff 70
- Formation de l’identité 70
  - Wolfram Weisse 70
  - Jean Claude Gonon 71
  - Jean Louis Bischoff 71
- Dialogue interreligieux et interculturel 71

- Wolfram Weisse 71

## II. FREINS, BLOCAGES, EXCUSES, PRETEXTES, DESINTERET 72

### Désintérêt 72

- Antoine Godbert 72
- Claude Vivier Le Got 72

### Les Crises en Europe 72

- Jean-Louis Bischoff 72
- Les crises historiques et sociétales 72
  - Claude Vivier Le Got 73
  - Jean Christophe Fromantin 73
- Crise de la démocratie 74
  - Philippe Herzog 74
  - Beata Zwierzynska 74
- Crise et identité 74
  - Philippe Potentini 74
- Ecologie 74
  - Philippe Herzog 74

### Migrations, Immigrants 75

- Claude Vivier Le Got 75
- Philippe Herzog 75
- Migration et identité 75
  - Jean-Baptiste Mattéi 75
  - Philippe Herzog 75
- Migration et intégration européenne 75
  - Antoine Godbert 75
  - Lilia Bensedrine Thabet 76
  - Barbara Toce 76
- Réfugiés 76
  - Barbara Toce 76
  - Karl Donert 76

▪ Migrants économiques	76
○ Un représentant du HCR	76
○ Barbara Toce	77
▪ Regards sur les Migrants	77
○ Ivana d’Alessandro	77
▪ Migrants et le rôle des collectivités locales	77
○ Barbara Toce	77
▪ Exilés	77
○ Ivana d’Alessandro	77
▪ Identité culturelle et migrations	78
○ Catherine Lalumière	78
 Diversité, Différence, Intolérance, Exclusion,	 78
▪ Diversité	78
○ Barbara Toce	78
▪ Philippe Herzog	78
○ Différence, Intolérance	79
○ Catherine Lalumière	79
○ Miroslav Papa	79
▪ Education et construction de son identité	79
○ Francesc Pedro	79
○ Marco Pasqualini	79
▪ Ville et diversité	79
○ Jean-Christophe Fromantin	79
 Exclusion, isolement	 80
▪ Anxiété	80
○ Gabriela Frey	80
○ Gabriela Frey	80
▪ Religion et genre	80
○ Carola Roloff	80
○ Francesc Pedro	80
○ Carola Roloff	80
▪ Isolement urbain	81
○ Axel Brinzinger	81

▪	Proximité et promiscuité	81
○	Jean-Christophe Fromantin	81
	Anti-discrimination, Assimilation	81
○	Ivana d’Alessandro	81
○	Barbara Toce	82
○	Antoine Godbert	82
▪	Marginalisation, Accueil, Intégration	82
○	Claude Vivier Le Got	82
○	Philippe Herzog	82
○	Barbara Toce	83
○	Barbara Toce	83
○	Antoine Godbert	83
	Identité Nationale, Populisme, Souverainisme	83
▪	Identité nationale	84
○	Catherine Lalumière	84
○	Marie Héléne Pantaléo	84
○	Claude Vivier Le Got	84
▪	Populisme, nationalisme	84
○	Jean-Baptiste Mattéi	84
○	Miroslav Papa	85
○	Jean Louis Bischoff	85
○	Marco Pasqualini	85
○	Jean-Claude Gonon	86
○	Francesc Pedro	86
○	Philippe Herzog	86
○	Daniel Guéry	86
○	Guy Schlaeder	86
○	Hugo Castelli Reire	87
	Eurosceptimisme	87
▪	Eurosceptimisme	87
○	Antoine Godbert	87
○	Harry Rogge	87

Croire en Europe	87
▪ Jean-Louis Bischoff	87
▪ Le Croire et la chrétienté	88
▪ Jean-Louis Bischoff	88
▪ Le croire profane	88
▪ Jean-Louis Bischoff	88
▪ Le croire religieux	88
▪ Jean-Louis Bischoff	88
▪ Croire et la monnaie	89
▪ Jean-Louis Bischoff	89

Religieux, religion, foi, laïcité	89
▪ Jean Louis Bischoff	89
○ Manuel Montobbio de Balanzo	89
○ Jean-Christophe Fromantin	89
○ Philippe Herzog	89

La religion dans l'Union européenne	89
○ Jean Louis Bischoff	90
▪ L'Athéisme	90
○ Jean Louis Bischoff	90
▪ L'intolérance religieuse	90
○ Jean Louis Bischoff	90
○ Carola Roloff	91
▪ Religion	92
○ Sören Lenz	92
○ Pierre Dusserre	93

### III. COMMENT CONSTRUIRE ENSEMBLE ? 94

Société civile	94
○ Claude Vivier Le Got	94
○ Miroslav Papa	94

- William Bourdon 94
- Claude Vivier Le Got 94
- William Bourdon 94

#### Valeurs, droits, libertés 95

- Espace idéologique des valeurs 95
  - Jean-Claude Gonon 95
  - Miroslav Papa 95
  - Jean-Baptiste Mattéi 95
  - Christophe Girard 95
  - Claude Vivier Le Got 95
  - Manuel Montobbio de Balanzo 95
  - Sjur Bergan 96

#### Education 96

- Education tout au long de la vie 96
  - Claude Vivier Le Got 96
  - Philippe Herzog 96
  - Antoine Godbert 96
- Education à la citoyenneté 97
  - Jean-Baptiste Mattéi 97
- Education artistique 97
  - Aurélie Filippetti 97
  - Jean-Baptiste Mattéi 97
- Éducation linguistique 97
  - Jean-Baptiste Mattéi 97
- Education à la citoyenneté mondiale 97
  - Francesc Pedro 97
  - Marco Pasqualini (UNESCO) 98
  - Philippe Herzog 98

#### Multipolarité, transversalité, multiperspectivité 99

- Miroslav Papa 99
- Monseigneur Paolo Rudelli 99
- Aurélie Filippetti 99

○ M. Sjur BERGAN	99
○ Pierre Dusserre	100
○ Claude Vivier Le Got	100
Dialogue, communication empathique, équilibre émotionnel, inter-convictionnalité	100
▪ Dialogue	100
○ Claude Vivier Le Got	100
○ Monseigneur Paolo Rudelli	100
○ Karl Donert	101
▪ Communication empathique	101
○ Kari Flornes	101
▪ Interconvictionnalité	101
○ Michel Aguilar	101
Urbanisme	102
▪ Hospitalité	102
○ Jean-Christophe Fromantin	102
○ Barbara Toce	102
▪ Agriculture urbaine et ruralité inclusive	102
○ Malou Weirich	102
○ Herminio Correa	102
▪ Topophilie	103
○ Christophe Girard	103
Média	103
Numérique	103
Humanisme numérique	103
▪ Festival	103
○ Lilia Bensedrine Thabet	103
Sentiment d'appartenance, dignité,	104
▪ Partager un projet commun	104
○ Jean-Baptiste Mattéi	104

- Aurélie Filippetti 104
- Philippe Potentini 104
- Claude Vivier Le Got 104
- Ivana d’Alessandro. 105

Identité dynamique 105

- Claude Vivier Le Got 105
  - Catherine Lalumière 105
  - Monseigneur Paolo Rudelli 105
  - Aurélie Filippetti 106
  - Philippe Potentini 106

Itinéraires culturels, mobilité 106

- Miroslav Papa 106
- Jean-Baptiste Mattéi 106
- Rinaldo Rosso 106
- Philippe Herzog 107

Sport 107

- Rémi Loison 107

Mouvement de jeunesse 108

IV. OUTILS ET ACTEURS 109

Citoyenneté 109

- Philippe Herzog 109
- Antoine Godbert 109

Villes, villes de demain, 109

- Gabriela Frey 109
- Michel Aguilar 109
- Martina Melchiori 109
- Jean-Christophe Fromantin 110
- Claude Vivier Le Got 110

○ Christophe Girard	110
Politique	110
○ Miroslav Papa	110
○ Christophe Girard	110
Organisations intergouvernementales/supranationales – L’UE & le CoE	111
○ Catherine Lalumière	111
○ Jean-Baptiste Mattéi	111
Droit (et autres textes de référence)	111
○ Claude Vivier Le Got	111
○ Aurélie Filippetti	111
○ Philippe Potentini	112
○ Gabriela Frey	112
Budget, financement	112
○ Catherine Lalumière	112
○ Christophe Girard	112
<b>D. INDEX et DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>114</b>

## E. Travaux complémentaires

### 1. Résolutions, recommandations, déclarations

#### a. Résolution sur les secteurs de la culture et de la création fragilisés par la COVID-19

##### Contexte

Tout au long de l'année 2020, la Commission éducation et culture a constaté les profonds dégâts causés par les mesures de restriction prises par les Etats membres dans l'objectif de juguler la pandémie de COVID-19.

Les activités des secteurs culturels et créatifs, cataloguées arbitrairement comme non-essentiels, ont été stoppées brutalement, fragilisant tant la production artistique que celles et ceux qui la font, et compromettant ainsi l'avenir de la création et de l'art en général.

Convaincues que la culture doit continuer à occuper une place prépondérante dans la vie de tous les européens, et d'autant plus pendant cette période difficile, les OING de la Commission ont souhaité alerter les Etats membres et les encourager à faire les aménagements nécessaires pour que les activités de ces secteurs puissent perdurer dans le strict respect des mesures sanitaires qui s'imposent.

##### Texte adopté par la Conférence

**CONF/PLE(2020)RES2**

**Adoptée par la Conférence des OING le 16 décembre 2020**

---

**La Conférence des OING du Conseil de l'Europe,**

**Vu** le rapport 2020 de l'UNESCO intitulé « La culture en crise : Guide de politiques pour un secteur créatif résilient » ;

**Vu** la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;

**Vu** la Recommandation de l'UNESCO relative à la condition de l'artiste (1980) ;

**Vu** le rapport de l'OCDE intitulé « Choc culturel : la COVID-19 et les secteurs culturels et créatifs » ;

**Vu** le nouvel agenda stratégique pour l'Union européenne 2019-2024 adopté par le Conseil européen en juin 2019 ;

**Vu** la communication de la Commission européenne du 14 novembre 2017 intitulée « Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture » (COM(2017)0673), et celle du 22 mai 2018 intitulée « Un nouvel agenda européen de la culture » (COM(2018)0267) ;

**Vu** la résolution du Parlement européen du 17 avril 2020 sur une action coordonnée de l'Union européenne pour combattre la pandémie de COVID-19 (2020/2616(RSP) et ses conséquences et celle du 17 septembre 2020 sur la relance culturelle de l'Europe (2020/2708(RSP) ;

**Vu** le règlement du Conseil européen (1295/2013) du 11 décembre 2013 établissant le programme « Europe créative » (2014 à 2020) ;

**Vu** les Conclusions du 11 mai 2012 du Conseil européen sur le potentiel de création et d'innovation des jeunes (2012/C 169/01) ;

**Vu** les conclusions du 15 novembre 2018 du Conseil européen sur le plan de travail 2019-2022 en faveur de la culture (2018/C 460/10) ;

**Vu** le Manifeste du Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe, sur la liberté d'expression dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine à l'ère numérique ;

**Vu** la Recommandation du 22 février 2017 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI<sup>e</sup> siècle (CM/Rec(2017)1) ;

**Rappelant** que les industries et secteurs de la culture et de la création européens représentent près de 4 % du produit intérieur brut (PIB) européen et 3,7 % de l'emploi total ;

**Considérant** que les industries et secteurs de la culture et de la création apportent des bénéfices à d'autres secteurs tels que le tourisme et le transport ;

**Notant** que, selon les estimations de la Commission européenne au premier trimestre 2020, les industries et secteurs de la culture et de la création ont sans doute perdu 80 % de leur chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2020 du fait de la crise de la COVID-19 et des mesures destinées à limiter la propagation du virus ;

**Considérant** que la nature particulière des secteurs culturels et créatifs les rend particulièrement vulnérables en temps de crise, ces activités regroupant principalement des PME et des indépendants ;

**Rappelant** que dans ces secteurs, comme tant d'autres, les femmes sont victimes de stéréotypes

négatifs, d'inégalités salariales, d'inégalités d'accès à des postes de gestion, de direction, à des métiers techniques ou créatifs, d'inégalités en matière d'accès aux processus décisionnels, aux formations techniques ou entrepreneuriales ; que dans les secteurs culturels et créatifs en particulier, les horaires de travail en soirée, en fin de semaine ou pendant les périodes de vacances constituent une énième inégalité notable, mettant en péril l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, et par conséquent la construction des parcours personnels et professionnels des femmes ;

**Rappelant** également que le patrimoine culturel qui constitue aujourd'hui notre héritage a été forgé, préservé et transmis selon les critères définis par les détenteurs du pouvoir au fil des siècles, c'est-à-dire majoritairement des hommes ; et que l'art, le patrimoine culturel et la culture sont déterminants pour façonner les attitudes et les rôles dévolus aux hommes et aux femmes ;

**Convaincue** que l'ensemble du paysage culturel européen pâtit fortement de la pandémie de COVID-19, et que les sources de revenus des artistes et du secteur culturel sont considérablement réduites du fait des mesures de distanciation physique ou de confinement ;

**Estimant** que les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les industries et secteurs de la culture et de la création commencent seulement à se faire sentir, l'ampleur réelle de celles-ci à moyen et long termes demeurant inconnues pour le moment ;

**Consciente** que la culture constitue un secteur stratégique pour l'Europe, non seulement pour son économie, mais parce qu'il contribue à des sociétés inclusives, libres et durables tout en reflétant nos valeurs, notre histoire, notre diversité, ainsi que nos libertés et droits fondamentaux ;

**Estimant** notamment que les arts et la culture renforcent le capital social des sociétés, favorisent la créativité, l'innovation, le bien-être et la pensée critique et encouragent l'intégration et la cohésion en promouvant l'égalité et le pluralisme ;

**Rappelant** que l'éducation artistique et la rencontre avec les arts et la culture développent la capacité à aimer, à découvrir, à aller vers autrui ;

**Rappelant** que la pratique artistique développe la confiance en soi, lutte contre l'anxiété et les peurs, permet de modifier les déficits sensoriels (vue, toucher, ouïe...) et renforce la cohésion sociale en favorisant les interactions entre les personnes ;

**Rappelant** aussi que l'accès à la culture revêt une importance fondamentale dans certains lieux clos tels que les hôpitaux, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, les prisons, etc. ;

**Considérant** que la culture et l'éducation artistique constituent un instrument important de la lutte contre toutes les discriminations, y compris le racisme et la xénophobie, et qu'elle participe à la

promotion de la diversité linguistique en Europe ;

**Notant** que malgré le manque de preuves que les événements culturels favorisent les infections, les cinémas, les théâtres, les salles de concert, les musées, les sites patrimoniaux et les autres lieux artistiques sont parmi les premiers à fermer du fait des mesures destinées à limiter la propagation du virus ; et que de nombreuses manifestations artistiques et culturelles telles que des festivals, des expositions, des concerts et des spectacles ont été annulées ou reportées ;

**Considérant** que malgré l'offre culturelle croissante en ligne, les inégalités d'accès et d'usage des outils numériques entravent l'exercice des droits fondamentaux que sont l'accès à la culture, la participation culturelle et l'expression artistique ;

**Exprime** sa solidarité et son soutien aux artistes, créateurs, interprètes, auteurs, éditeurs, ainsi qu'à tous les professionnels du secteur des arts et de la culture touchés par la pandémie de COVID-19.

**Encourage** l'allocation d'une part significative des mesures de relance économique aux acteurs de la culture et de la création, pour leur permettre de continuer à travailler dans les prochains mois et à survivre ainsi à la crise profonde qu'ils traversent.

**Invite** les États membres à faire en sorte que tous les professionnels du secteur de la création, y compris ceux occupant un emploi atypique, aient accès aux prestations sociales.

**Appelle** les États membres à considérer les industries et secteurs de la culture et de la création comme des secteurs stratégiques et prioritaires dans le cadre du plan de relance pour l'Europe ; à définir un budget précis, et à élaborer des initiatives concrètes et rapides, au bénéfice de toutes les parties prenantes de ces secteurs.

**Incite** les États membres et les institutions européennes à soutenir activement les acteurs et les initiatives qui reflètent la diversité linguistique, artistique et culturelle de l'Europe, y compris les langues minoritaires.

**Salue** l'élaboration par la Commission européenne et le Conseil européen du plan de relance « Next Generation EU », et appelle à ce que la culture soit intégrée à toutes les composantes de ce plan.

**Insiste** sur le rôle crucial du programme « Europe créative » pour assurer une coopération au niveau européen et une stabilité dans ce secteur.

**Appelle** à l'intensification des financements destinés au programme « Europe créative », en particulier dans le cadre du plan de relance « Next Generation EU », et au programme Erasmus+, qui

encourage la créativité et l'innovation au travers de projets pour les jeunes.

**Salue** la création de REACT-EU, plan d'action direct de 55 milliards d'euros qui vise à fournir des financements complémentaires aux régions et secteurs économiques durement touchés ; propose que les Etats membres utilisent ces fonds pour soutenir les secteurs culturels et créatifs.

**Incite** la Commission européenne à augmenter la part dédiée au financement des programmes éducatifs et culturels dans sa prochaine proposition de budget de l'Union Européenne.

**Reconnait** l'importance des nouvelles technologies pour la création, la production, la diffusion et l'accessibilité des œuvres culturelles et créatives ;

**Encourage** les initiatives élargissant l'accès à ces outils numériques pour les acteurs des secteurs culturels et créatifs et celles valorisant l'accès aux ressources numériques culturelles et créatives créées pour tous les citoyens ;

**Soutient** la mise en place, par la Commission européenne, de deux plateformes collaboratives destinées à répondre à la crise sanitaire qui touche les secteurs culturels et créatifs :

- La plateforme pour les États membres de l'Union Européenne, lancée le 24 avril, qui permet aux représentants des ministères de la culture européens d'échanger des bonnes pratiques ;
- La plateforme « Creatives Unite » lancée le 5 mai, qui permet à toutes les personnes et organisations travaillant dans ces secteurs à partager plus facilement des informations et des solutions. Elle donne aussi accès à une multitude de ressources, d'organisations et de réseaux pertinents, et offre un espace de co-création et de d'échange visant à concevoir des solutions communes.

**Souligne** la place importante et le rôle fondamental des organisations de la société civile dans les secteurs culturels et créatifs, et appelle ainsi les Etats membres et les institutions européennes à leur accorder un soutien accru en cette période de crise.

**Invite** les Etats membres à se ressaisir de la Convention de 2005 de l'UNESCO, qui œuvre pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les industries culturelles et créatives en encourageant les législations promouvant l'égalité des genres, notamment l'adoption de politiques et de mesures qui soutiennent les femmes en tant qu'artistes qui créent, produisent, distribuent et ont accès à des biens et des services culturels.

**Invite** instamment les Etats membres à prendre en compte les recommandations du rapport de l'UNESCO intitulé « Culture en crise : un guide de politiques pour un secteur créatif résilient » qui préconise trois axes prioritaires :

- le soutien direct aux artistes et aux professionnels de la culture ;
- le soutien aux secteurs des industries culturelles et créatives ;
- le renforcement de la compétitivité des industries culturelles et créatives.

## b. Résolution sur l'accès au numérique en Europe et la responsabilité des Etats membres

### Contexte

Ces dernières années, les pratiques éducatives se sont progressivement adaptées à l'essor du numérique et de ses outils. Le numérique représente, pour le secteur de l'éducation, l'opportunité de compléter, de moderniser ou de renouveler les modes d'enseignement et d'apprentissage.

Si l'utilisation de ces outils rencontre un succès nuancé parmi les enseignants européens, tous ont été contraints à les utiliser en 2020. La pandémie a ainsi obligé les professeurs à enseigner à distance, et les apprenants à travailler à distance. Ce bouleversement, dont les effets ne sont pas encore tout à fait mesurables, a néanmoins occasionné des conséquences néfastes immédiatement observables chez les étudiants : difficultés à accéder ou à utiliser les outils numériques et donc à suivre un apprentissage de qualité, déficit d'interaction sociale et impossibilité de travail en groupe, isolement, dépression, décrochage...

Dans le secteur de l'éducation, il est indéniable que la crise a aggravé les inégalités déjà existantes entre les étudiants. Même si tous les étudiants ont pâti de cette situation exceptionnelle, les plus fragiles d'entre eux se sont retrouvés dans une situation encore plus précaire, parfois dramatique.

Quant aux enseignants, ils ont dû trouver le moyen de revoir leurs enseignements, s'efforcer de maintenir un lien avec leurs élèves, et tenter de continuer à leur dispenser une éducation de qualité.

Frappées par cette situation inquiétante, les OING de la Commission éducation et culture ont interpellé les Etats membres du Conseil de l'Europe et ont souhaité leur transmettre, par le biais d'une résolution, les principales problématiques et les solutions envisagées pour y répondre.

### Texte adopté par la Conférence

**CONF/PLE(2020)RES1**

**Résolution adoptée par la Conférence des OING le 16 octobre 2020**

---

**La Conférence des OING du Conseil de l'Europe,**

**Rappelant** la Résolution A/HRC/32/L.20 (2016) du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies consacrant l'accès à Internet comme un droit fondamental ;

**Considérant** les objectifs ciblés des Plans d'action 2018-2020 et 2021-2027 de la Commission

européenne en matière d'éducation numérique, en particulier les actions visant à encourager l'utilisation des technologies dans l'éducation et le développement des compétences numériques ;

**Considérant** la Déclaration de l'UNESCO sur les ressources éducatives libres (2012) et le Cadre européen des compétences numériques pour les citoyens (2017) ;

**Rappelant** la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) ;

**Notant également** la Recommandation CM/Rec(2018)7 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique ; la Recommandation CM/Rec(2016)2 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'internet des citoyens ;

**Considérant** que l'éducation à la citoyenneté numérique est conforme aux engagements pris dans le cadre du Programme de Développement Durable 2030 des Nations Unies, et qu'elle y contribue en particulier en ce qui concerne l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD4) qui a pour but d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ;

**Considérant** que l'environnement et les technologies numériques offrent des moyens inédits de s'exprimer sous diverses formes, de découvrir, d'apprendre, de créer, de se réunir et de communiquer ; autant d'éléments sous-tendant la culture de la démocratie et la participation citoyenne, qui permettent un bon fonctionnement des institutions démocratiques ;

**Estimant** que la maîtrise des outils numériques et de leur complexité technique est devenue indispensable à l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes ;

**Considérant aussi** que l'éducation à la citoyenneté numérique peut contribuer à sensibiliser davantage à la discrimination et aux préjugés, notamment ceux qui sont fondés sur les stéréotypes de genre ;

**Considérant** que la limitation ou l'absence d'accès à l'environnement numérique entrave la capacité des citoyens, notamment les groupes désavantagés, à exercer pleinement leurs droits, et crée une fracture numérique et sociale ;

**Soulignant** qu'il importe tout autant de donner aux citoyens les moyens d'acquérir des compétences techniques et fonctionnelles et des compétences nécessaires à une culture de la démocratie que d'assurer leur protection et leur sécurité afin qu'ils puissent faire face aux défis et aux risques présentés par l'environnement numérique et les nouvelles technologies mais aussi tirer parti des possibilités qu'ils offrent ;

**Consciente** du risque de creusement des inégalités sociales et économiques que peuvent engendrer les outils et technologies numériques, et considérant qu'un équilibre doit être maintenu entre les intérêts économiques et les besoins sociaux ;

**Notant** que les gouvernements des Etats membres ont des responsabilités particulières à cet égard ;

**Incite** les Etats membres à prendre des dispositions appropriées pour garantir à tous un accès satisfaisant, sûr et à prix raisonnable aux dispositifs, aux connexions, aux services et aux contenus de

qualité. Dans la mesure de leurs capacités, les Etats devraient prendre des mesures pour permettre, dans des espaces publics dédiés, un accès gratuit à l'environnement numérique.

**Encourage** les Etats membres à porter une attention particulière aux moyens de réduire le prix des équipements numériques, étant donné que l'acquisition de ceux-ci implique un coût susceptible de créer et d'entretenir un large « *fossé numérique* » entre différentes catégories sociales.

**Appelle** les Etats membres à accompagner les efforts d'amélioration de la connectivité et de l'accès aux dispositifs, services et contenus, par le biais des mesures d'éducation et de formation à la culture numérique adaptées.

**Incite** les Etats membres à prendre des mesures spécifiques pour améliorer l'accès aux personnes en situation de handicap.

**Demande** aux Etats membres de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies spécifiques pour améliorer l'accessibilité des groupes désavantagés aux outils numériques et aux nouvelles technologies, afin que ces citoyens puissent continuer à jouer un rôle actif dans des sociétés de plus en plus marquées par l'usage du numérique.

**Appelle** les Etats membres à réexaminer leur législation, leurs politiques et leurs pratiques, à s'assurer qu'ils sont conformes aux principes, aux recommandations et autres orientations énoncées par le Conseil de l'Europe, mais aussi à promouvoir leur application dans l'éducation formelle, non formelle et informelle.

**Incite** les Etats membres à surveiller étroitement l'utilisation des technologies les plus récentes, comme l'intelligence artificielle, et leur impact sur les droits des citoyens.

**Encourage** le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales à poursuivre la conception et la mise en œuvre de stratégies, de politiques, de programmes et d'autres projets sur l'éducation à la citoyenneté numérique, et à partager, de manière permanente, les bonnes pratiques, les innovations pédagogiques et les ressources éducatives.

**Soutient** les démarches positives des organisations de la société civile pour la promotion de l'accès au numérique et l'amélioration de la connectivité des citoyens en Europe.

## c. Projet de déclaration sur la responsabilité des Etats européens exportateurs d'armes au Yémen

La commission a aussi été mobilisée sur des dossiers qui n'ont pas pu aboutir, pour des raisons souvent techniques et de temps, et il nous a semblé important d'en faire état.

La Fondation Robert Schuman et de la Fédération Européenne des Ecoles ont souhaité attirer l'attention de l'ensemble de la société civile sur la situation humanitaire au Yémen, et la responsabilité de certains États membres du Conseil de l'Europe dans les nombreuses atteintes aux droits humains recensées dans le pays.

La guerre du Yémen commence en 2014, lorsque les Houthis, mouvement chiite armé basé au nord du pays, se sentant marginalisés par le pouvoir central, décident de renverser le gouvernement du président Abdrabbo Mansour Hadi, élu en février 2012 à l'issue de la révolution yéménite. Le pays se retrouve alors écartelé, avec les Houthis au nord-ouest et les forces loyales du gouvernement au sud et à l'est du pays.

Le 26 mars 2015, la guerre devient internationale avec l'intervention militaire de l'Arabie Saoudite. Elle est accompagnée des Emirats arabes unis (EAU), du Maroc, de la Jordanie et de l'Egypte qui, ensemble, constituent une coalition. Ils sont soutenus notamment par les Etats-Unis et par plusieurs pays européens dont la France, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et la Bulgarie.

L'Arabie Saoudite et ses alliés justifient cette intervention par la nécessité de rétablir le gouvernement légitime du président Hadi. Il semble pourtant clair qu'elle consiste en réalité à contrer l'influence de l'Iran, allié aux Houthis et grand rival de l'Arabie Saoudite dans la région. Ce jeu d'alliances complexe et la situation chaotique profitent rapidement aux mouvements extrémistes, en particulier à Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA). L'organisation terroriste, presque absente du territoire avant le conflit, parvient à s'implanter durablement malgré les attaques répétées des Emirats Arabes Unis.

Décrite comme une « des pires crises humanitaires de notre époque » par l'ONU, le bilan de la guerre est considérable. Selon l'ONU, à la fin de l'année 2018, les combats avaient entraîné les déplacements de 4,8 millions de personnes, fait 60 000 blessés et provoqué la mort d'environ 10 000 personnes. Selon certaines ONGs et notamment *Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED)*, le décompte s'élève à plus de 90 000 morts, dont 11 700 civils.

Selon le Groupe d'experts éminents internationaux et régionaux sur le Yémen de l'Organisation des Nations Unies, de nombreux bombardements ont été menés de façon disproportionnée et sans discernement, provoquant des conséquences catastrophiques pour la population civile. La destruction de bâtiments civils tels que des ports, des usines, des résidences et des hôpitaux a quasiment anéanti l'accès aux services publics de base pour des millions de Yéménites.

Sur le plan sanitaire, 15 millions de Yéménites n'ont plus accès aux soins. D'après plusieurs ONG, dont notamment Action Contre la Faim, "17,8 millions de personnes, soit 60% de la population, sont en situation d'insécurité alimentaire. 8,4 millions d'entre elles sont au bord de la famine, parmi elles 4,2 millions sont des enfants." Le blocage de plusieurs grands ports a significativement aggravé la situation

en empêchant le déploiement de l'aide humanitaire et l'acheminement de vivres et de médicaments. Avant le début du conflit, 90% de la nourriture consommée dans le pays était issue des importations. Sur le plan scolaire, l'ONG *Save the Children* recense 1 500 écoles partiellement ou totalement détruites, entraînant la déscolarisation de deux millions d'enfants.

L'intensité des violences, à l'origine de ces réalités alarmantes, est aggravée par la prolifération d'armes sur le territoire yéménite. Malgré le traité sur le commerce des armes (TCA), adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2013 et entré en vigueur en décembre 2014, les forces gouvernementales continuent de recevoir des livraisons d'armes régulières de la part des États membres de la coalition, tandis que l'appui logistique de l'Iran aux forces houthistes s'intensifie. Outre les États-Unis, les principaux fournisseurs d'armements utilisés par la coalition menée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis (EAU) sont européens. L'Arabie saoudite et les EAU font partie des deux clients les plus importants de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie, et de la Bulgarie. Pourtant, en 2008, l'adoption d'une position commune européenne engageait ces pays, en cas de « risque prépondérant » à ne pas exporter d'armes susceptibles de servir à commettre des « violations du droit international humanitaire ». La FEDE, à l'instar de l'ensemble de la société civile, considère que ces critères sont largement remplis. Depuis le début du conflit, les organisations européennes qui travaillent sur le contrôle des armements tels qu'*Amnesty International*, *Campaign Against Arms Trade (CAAT)* ou encore *Human Rights Watch*, dénoncent ces exportations d'armes et tentent de les faire cesser en faisant pression sur les pays occidentaux. À ce jour, plusieurs ONG ont mené des actions en justice devant des tribunaux nationaux et auprès de la Cour pénale internationale. Il s'agissait de démontrer la complicité des pays exportateurs, mais aucune des juridictions saisies n'a pour l'instant donné raison aux ONG. Selon l'ONU, plusieurs pays membres de la coalition ont refusé de fournir devant les tribunaux des informations cruciales sur leur participation à des attaques illégales.

Pourtant, la régulation des armes constitue une priorité absolue, car elle permet de mieux lutter contre leur détournement vers des trafics illicites ou des usages irresponsables. Les organisations terroristes actives sur le territoire yéménite n'hésiteront pas à tirer profit de la prolifération des armes sur le territoire, alimentant du même coup la violence et multipliant les violations du droit international humanitaire.

Malgré l'échec des actions menées en justice, certaines avancées récentes sont néanmoins à souligner. En septembre 2018, Les Pays-Bas, le Canada, la Belgique, l'Irlande et le Luxembourg présentent conjointement au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies une résolution en vue de prolonger le mandat d'une enquête internationale indépendante. En décembre 2018, de nouveaux pourparlers entre les belligérants se sont ouverts en Suède. Début septembre 2019, le Groupe d'experts éminents internationaux et régionaux sur le Yémen de l'Organisation des Nations Unies publie un rapport appelant à la cessation immédiate de tout acte de violence perpétrée à l'encontre de civils en violation du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire applicables. Le rapport demande instamment aux autres États de « s'abstenir de fournir des armes susceptibles d'être utilisées dans le conflit ». Enfin, en octobre 2019, le Parlement européen appelle les États membres de l'UE à suspendre leurs ventes d'armes à l'Arabie saoudite en raison de ses agissements au Yémen. Il dénonce les « crimes de guerre de la coalition » et appelle à sanctionner les responsables de l'obstruction de l'aide humanitaire.

Soucieuse de prolonger ces initiatives positives et de préserver une fragile accalmie du conflit, la FEDE invite la Conférence des OING à exhorter les États membres du Conseil de l'Europe concernés à cesser leurs exportations d'armes, et par la même occasion, à se soumettre à leurs obligations internationales en matière de respect des droits humains. La FEDE souligne également l'urgence pour le Conseil de sécurité de l'ONU de se saisir de la question, et d'adopter une résolution ferme à l'égard des pays incriminés.

## 2. Evènements couverts par la Commission éducation et culture

### a. Agenda de la commission

#### Janvier

- **27 janvier** : Réunion de la commission permanente de la Conférence des OING.

#### Février

- **20-21 février** : Première réunion du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM).
- **28 février** : Journée mondiale des ONG.

#### Avril

- **20 avril** : Réunion du Bureau du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE).
- **22 avril** : Réunion de la commission permanente de la COING.
- **24 avril** : Session plénière extraordinaire en ligne du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE).

#### Mai

- **4 mai** : Réunion de la commission permanente pour la préparation de la session de printemps de la Conférence des OING.
- **6-7 mai** : Conférence internationale en ligne du Conseil de l'Europe sur la participation civile à la prise de décision.
- **13 mai** : Réunion en ligne du Bureau du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE).

#### Juin

- **11 et 12 juin** : Réunion plénière en ligne du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE).
- **22 et 23 juin** : Session plénière d'été de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe en ligne.
- **26 juin** : Première réunion de la Task Force Education du Conseil de l'Europe.

#### Juillet

- **2 juillet** : Réunion de la Commission permanente de la Conférence des OING.
- **7 juillet** : Webinaire du département de l'anti-discrimination de la Direction générale de la Démocratie du Conseil de l'Europe sur les instruments et outils dans la lutte contre le racisme systémique.
- **13 juillet** : Réunion de la Commission permanente de la Conférence des OING.

## Septembre

- **2 septembre** : Réunion de la Commission permanente de la Conférence des OING.
- **3 septembre** : Intervention de la FEDE à un séminaire du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe.
- **8 septembre** : Réunions du Comité directeur sur l'anti-discrimination et l'inclusion (CDADI) du Conseil de l'Europe.
- **21 septembre** : Réunion de la Commission permanente de la Conférence des OING.
- **29 septembre** : Réunion en ligne du Bureau du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE).

## Octobre

- **8-9 octobre** : 2<sup>ème</sup> réunion du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM).
- **Du 12 au 16 octobre** : Première partie de la session plénière d'automne de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe en ligne.
- **29 octobre** : Conférence informelle en ligne des ministres de l'Education des Etats parties à la Convention culturelle européenne sous la présidence grecque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

## Novembre

- **10, 12 et 13 novembre** : Réunion plénière en ligne du Comité directeur pour la culture, le patrimoine et le paysage (CDCPP).
- **17 novembre** : Forum mondial pour la démocratie – « La démocratie peut-elle sauver l'environnement ? »
- **19 novembre** : Webinaire du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe – « Quels chemins pour garantir des changements durables ? »

## Décembre

- **1<sup>er</sup> et 2 décembre** : Réunion en ligne du Bureau du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE).
- **15 et 16 décembre** : Deuxième partie de la session plénière d'automne de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe en ligne.
- **16 décembre** : Vidéoconférence consacrée au volume complémentaire du CECR : « Une ressource clé pour l'éducation plurilingue inclusive ».

### 3. Interventions notables de la présidente de la Commission éducation et culture lors d'évènements

#### Quelques interventions à choisir dans la liste ci-dessus ou ci-dessous par exemple

##### 27 janvier - Réunion de la commission permanente de la Conférence des OING

La présidente de la Commission Education et Culture s'est rendue à Strasbourg le 27 janvier puis a participé en visioconférence aux trois autres réunions, du fait du Covid 19, pour la commission permanente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe. En 2018, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe lançait une initiative pour lutter contre le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements #PasdansMonParlement, pour lutter contre les comportements sexistes au sein de l'environnement parlementaire. Cette réalité dépasse néanmoins largement le cadre parlementaire. La Commission éducation et culture travaille sur la transversalité de la question du genre dans les démocraties.

##### 20 et 21 février 2020 - Première réunion du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage du Conseil de l'Europe (ADI-ROM)

La Présidente de la Commission éducation et culture de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe a participé à la première réunion du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage, à l'issue de laquelle le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté un nouveau plan d'action pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage en Europe. Ce plan vise à renforcer la confiance, encourager la participation démocratique, responsabiliser les citoyens et soutenir l'accès à une éducation et une formation inclusive et de qualité.

##### 7 mai – Réunion PEACE

Membre du Conseil scientifique de Paris Easy Campus Experience (PEACE), Claude VIVIER LE GOT a fait le point lors de la réunion en ligne de PEACE sur les difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants engagés dans des parcours internationaux. Elle a rappelé le travail de la Commission Education et Culture de la Conférence des OING sur ce sujet et la résolution qui a été adoptée. Le confinement les prive de la possibilité de poursuivre les études commencées, et certains étudiants rencontrent des problèmes dans la reconduction des visas, du fait de la non-validation des examens. Concomitamment de nombreuses écoles sont en difficulté du fait de la chute des inscriptions des étudiants internationaux. La mobilité étudiante a subi de plein fouet les effets du COVID 19 et de nombreux étudiants renoncent à s'engager dans des parcours internationaux.

##### Réunions en ligne du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) des 20 et 24 avril 2020

Le CDPPE a pour rôle de superviser les programmes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et conseille le Comité des Ministres sur les enjeux éducatifs. La présidente de la Commission Education et Culture a participé aux différentes réunions organisées dans le but de présenter la réponse des OING à la crise du COVID-19 et d'échanger les bonnes pratiques entre les délégations nationales, notamment en matière d'apprentissage en ligne, d'examens et d'évaluations, de réouverture des établissements d'enseignement et des universités, et de protection des élèves vulnérables. La présidente de la Commission Education et Culture a profité de cette occasion pour prendre position lors de cette réunion pour alerter sur la fracture numérique causée par le contexte du Covid-19 et les nombreuses inégalités que celle-ci engendre. Matjaz Gruden, Directeur de la participation démocratique au Conseil de l'Europe a remercié la présidente de la Commission Education et Culture pour son implication active dans les liens entre le CDPPE et les OING lors de son discours introductif :

#### 8-9 octobre : Deuxième réunion du comité ADI-ROM du Conseil de l'Europe

La présidente de la Commission Education et Culture a participé, en tant que membre du comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), à la deuxième réunion de ce groupe de travail créé en février 2020. Pendant deux jours, la présidente de Commission a discuté de l'impact de la pandémie COVID-19 sur les Roms et les Gens du voyage, des réponses des États membres, ainsi que des actions menées par le Comité et les autres organes du Conseil de l'Europe pour garantir les droits de ces populations et favoriser leur intégration au sein des 47 États membres.

## 4. Participation et contribution à la Task Force Education

En juin, le CDPPE a créé un groupe de travail spécial chargé d'identifier et de répondre aux conséquences négatives de la crise sanitaire sur l'éducation en Europe. La Présidente de la Commission éducation et culture, membre de cette équipe, s'est inquiétée des menaces pesant sur les valeurs fondatrices de la démocratie : la liberté, l'égalité, et la fraternité. En étayant son argumentaire d'exemples précis, elle a appelé les Etats membres et le Conseil de l'Europe à veiller à la protection du droit à une éducation de qualité, condition essentielle de la construction de citoyens démocrates. La présidente de la Commission Education et Culture a également rappelé que la mise en place d'un état d'urgence dans de nombreux Etats membres instaurait des mesures dérogatoires dangereuses pour nos libertés et nos droits, et que dans ce cadre, la société civile devait faire preuve d'une vigilance accrue afin d'en garantir la préservation.

### Liberté Egalité Fraternité mises en danger dans l'Education post Covid

SEPTEMBRE 2020

Le journal Le Monde du 20 mars 2020 s'alarmait déjà en pointant du doigt que la covid 19, je cite « autorise la mise entre parenthèses d'un certain nombre de valeurs qui fondent le contrat social ». D'ailleurs, il serait difficile de ne pas se remémorer le discours du Président de la République française qui cite pas moins de 6 fois dans son allocution du 16 mars 2020 « nous sommes en guerre ». Or les guerres sont synonymes de violation et de destruction des valeurs que véhiculent nos démocraties... parfois aussi pour leur survie bien sûr.

Avons-nous mis entre parenthèses nos valeurs ? les concepts de liberté d'égalité et de fraternité sont-ils inconsciemment ou sciemment violés? quels doivent être les points de tensions, les lignes de rupture que la société civile et les OING doivent maintenir dans l'intérêt de nos démocraties ? comment tout à la fois peut-on comprendre, accepter et refuser des règles dérogatoires ? nos libertés fondamentales et parmi elles le droit à l'Education qui est essentiel à la construction du citoyen démocrate, méritent notre plus extrême vigilance.

A cette situation exceptionnelle qui semble s'autoriser la mise entre parenthèses de nos valeurs, et afin que nous ne restions pas naïfs vis-à-vis des arguments en faveur de ces mesures dérogatoires (lesquelles s'appuient sur le « oui, bien sûr, mais ... » lourd de présages négatifs), je propose que la société civile et les OING prennent, elles aussi, des mesures exceptionnelles pour que la crise sanitaire nous rende plus démocrates et nous fasse progresser vers un vivre ensemble encore plus fraternel.

J'ai donc sélectionné quelques constats qui illustrent les mises en danger des concepts de Liberté d'Egalité et de Fraternité :

#### [Atteinte à la liberté de la pensée différente](#)

Bien avant COVID-19, l'adoption des technologies éducatives connaissait déjà une forte croissance dans le monde entier. Aujourd'hui, les cours en ligne et enregistrés font partie de la vie quotidienne des étudiants

Les cours enregistrés circulent sous de multiples formats et selon des commandes pédagogiques multiples. Bien sûr, la reproductibilité du savoir n'a rien d'un phénomène nouveau. La diffusion de savoirs n'est-elle pas, par essence un art reproductible, qui n'existe que dans la possibilité même de ses actualisations multiples, aussi bien dans l'espace que dans le temps ?

Largement diffusés, voici les savoirs (et par extension l'Education) partagés d'un bout à l'autre du monde sur des réseaux plus ou moins officiels, plus ou moins gratuits, plus ou moins commerciaux, plus ou moins contrôlés.

Cette nouvelle Education (massivement amplifiée depuis la COVID19) est désormais numérisée, micro matérialisée et stockée sur des plates-formes la rendant consommable par tous et partout, à défaut d'être souvent réellement consommée.

Ces nouveaux supports technologiques, qui permettent la conception des contenus pédagogiques, ainsi que les formes de médiation (diffusion sur les réseaux) qui sont majoritairement contrôlées par des groupes commerciaux privés, pourraient affecter la valeur de l'éducation. Valeur que je définis ici comme la relation sensible (et non technique) à l'être humain visant la préservation de sa diversité et de sa liberté de pensée.

Ces gros diffuseurs (GAFA pour ne pas les nommer) sont exclusivement des produits de la culture américaine. Cette dernière favorise dans l'éducation la transmission de savoirs et de compétences techniques et prend rarement en compte ce qui a forgé nos valeurs européennes, c'est-à-dire l'épanouissement de l'homme libre, du citoyen démocrate. Les modes d'évaluation proposés par ces plateformes ne libèrent pas la pensée telle que les européens le conçoivent. Elles ne correspondent pas à l'esprit des Lumières, lequel privilégie la construction du sens critique, l'élaboration de problématique et la réflexion. C'est donc une toute autre forme de vision du monde qui est désormais diffusée, et qui ne correspond pas à la vision partagée par nos démocraties européennes.

Deux enjeux de l'éducation dans l'ère numérique apparaissent :

Les modes de production et de diffusion de contenus pédagogiques qui s'accompagnent de la marchandisation de l'éducation, de la standardisation et la censure des contenus, de la globalisation des méthodes pédagogiques, du contrôle des réseaux de diffusion, etc

Une Education de qualité qui permette l'autonomie (empowerment) des apprenants, le développement de la conscience critique, la transmission des valeurs, la construction du citoyen démocrate, la diffusion des savoirs et la culture de la démocratie etc.

### [Atteinte au principe d'égalité](#)

Les solutions numériques apportées par les Etats et les systèmes d'éducation (publics ou privés) (j'entends par systèmes d'éducation, les écoles, les universités les centres d'apprentissage etc...) ont accentué la fracture numérique au sein des foyers, au sein des populations, entre les territoires d'un même pays et entre les pays.

L'important décrochage scolaire des enfants des milieux défavorisés et le creusement des différences entre les populations d'un même pays, bénéficiant pourtant des mêmes droits en sont les conséquences majeures.

Une nouvelle inégalité d'accès à l'enseignement public a surgi et malheureusement est en train de s'inscrire dans la durée, si des mesures fortes ne sont pas prises.

Les collégiens, lycéens, les apprentis et les étudiants n'ont plus accès aux ordinateurs ni aux espaces wifi gratuits des écoles, des universités et des bibliothèques. La fermeture aléatoire des lieux d'éducation, les isolements des membres d'une famille lorsqu'un cas Covid est déclaré positif, sont autant de perturbateurs quant à l'égalité d'accès à des services numériques indispensables pour assurer la transmission des savoirs.

Certains n'ont pas les moyens financiers pour se connecter sur le web, télécharger des dossiers lourds et rester plusieurs heures sur des examens en ligne. Les solutions numériques proposées ne sont bien souvent pas compatibles avec les téléphones portables qui sont pourtant l'outil numérique le plus répandu parmi les jeunes.

Les solutions numériques qui sont désormais le support majeur dans l'Education portent atteinte au principe d'égalité.

De ce fait, le Droit à l'égalité dans l'Education pose de façon brutale la question du droit à la connexion, du droit au numérique devenu de facto un des nouveaux droits fondamentaux.

En 2009, la ministre de la culture en France affirmait *"L'accès à Internet ne peut pas être considéré comme un droit fondamental. Nous savons bien l'importance qu'il revêt dans tous les secteurs de la vie actuellement, mais avoir chez soi un accès à Internet, sachant qu'on peut avoir accès à Internet partout ailleurs, ne peut pas être qualifié de droit fondamental. Ce serait aller trop loin."* Elle s'opposait alors à un projet d'amendement d'un député qui prévoyait de faire de l'accès au Réseau un *"droit fondamental"* et de garantir l'accès numérique aux services publics, ainsi que l'anonymat en ligne.

Les OING pourraient relancer les travaux menés par un groupe informel de parlementaires qui proposait de « réfléchir à l'inclusion des droits et libertés numériques dans la Constitution », et notamment que « la loi garantisse à toute personne un droit d'accès aux réseaux numériques libre, égal et sans discrimination » et que ces réseaux numériques « respectent le principe de neutralité qui implique un trafic libre et l'égalité de traitement ».

Sans doute trop visionnaire ce projet a été rejeté par la commission des lois le 27 juin 2018.

Pour conclure sur ce droit à l'égalité je souhaite m'appuyer sur la charte des droits fondamentaux de l'union européenne parue au Journal officiel des Communautés européennes 18.12.2000

Qui stipule dans son article 11 et son 1er alinéa

« Article 11 Liberté d'expression et d'information

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir d'ingérence des autorités publiques et sans considération de frontières. »

Le droit à la connexion est le seul qui puisse nous garantir « La liberté de recevoir ou de communiquer des informations sans considération de frontières »

Le conseil constitutionnel en 2014 a élevé la liberté d'accès à Internet au rang de nouveau droit fondamental. Ainsi proposé par le Conseil, le droit à la connexion est donc un droit constitutionnel directement dérivé de l'article 11 de la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Il est un droit-liberté.

## Atteinte à l'expression de la fraternité

Le but de l'Education est de transmettre tout ce qui est nécessaire pour devenir un membre d'une communauté. L'autonomie, l'éveil au monde, l'épanouissement, le respect de l'autre, la tolérance, le dialogue, le respect des minorités s'acquièrent lors de la confrontation avec autrui, lors de la rencontre, lors du voyage, lequel prend ici toute sa signification.

La force éducative du voyage n'est plus à démontrer et nos démocraties ont développé de formidables programmes, par exemple Erasmus, qui visent à donner la possibilité d'apprendre à tout âge dans un territoire différent de son lieu de naissance. Le compagnonnage en est l'exemple symbolique.

Ces voyages d'apprentissage, d'études, voire de tourisme éducatif, favorisent la prise de conscience de l'altérité.

La relation à l'autre, à celui qui est différent de soi est malmenée dans une éducation sédentaire, dont la mobilité devient virtuelle.

L'éducation via les solutions numériques prend difficilement en compte l'interculturalité et l'esprit du travail collaboratif.

L'Education à la gestion de projet par exemple, via les solutions numériques a tendance à limiter, dans la plupart des cas, le travail collaboratif et l'intelligence collective, à une addition d'expertises ou de compétences et non à un véritable échange et partage humain. Nous glissons dangereusement de l'être humain vers l'outil humain.

Il y aurait beaucoup à développer ici, car l'une des industries les plus touchées par la crise sanitaire est bien celle du voyage et du tourisme.

Les entreprises ont pris l'habitude de laisser les collaborateurs chez eux et d'organiser les réunions en ligne.... Et que dire des voyages scolaires purement et simplement rayés des programmes ?

Les décisions qui désormais sont prises en ligne, lors de visioconférence, ne bénéficient plus des discussions informelles qui se déroulaient à côté des salles plénières, dans les couloirs. Elles favorisaient le consensus car elles pouvaient rassembler ce qui était éparé...

Pour ceux parmi nous qui utilisent les outils numériques dits « collaboratifs », nous voyons bien que nos contributions s'épuisent. La lecture à la Prévert des multiples commentaires nous fatigue bien souvent, et surtout nous censurons notre imagination et limitons nos apports à de la simple

modification de termes ou quelques phrases à remodeler.

La naissance du sentiment collectif est très difficile, voire impossible lorsque les personnes faisant connaissance pour la première fois se découvrent en hommes et femmes troncs, tels des speakers et speakerines des années 60. La notion sensible de l'équipe est vidée de son sens et des écrans froids ont remplacé la chaleur du contact humain. Comment percevoir le ressenti de chacun dans une réunion collective en ligne. Tout semble aseptisé.

Quel sens donner aux relations humaines ? comment faire vivre une fraternité ?

Je conclus avec finalement, plus de questions soulevées que de réponses apportées.

Sahle Work Zewde, présidente francophone de l'Éthiopie et présidente de la commission internationale sur les futurs de l'Éducation à l'UNESCO a décidé de se battre contre le patriarcat et la discrimination sexuelle.

Je rappelle que les femmes et les filles sont particulièrement discriminées dans l'éducation numérique et sont les grandes victimes de la pandémie. Car lorsqu'il n'y a qu'un ordinateur dans la maison familiale, elles ne peuvent pas l'utiliser autant que leur mari et leurs frères.

Première femme présidente d'un pays africain, elle a déclaré « La Covid-19 a le potentiel de remodeler radicalement le monde, mais nous ne devons pas rester passifs et nous contenter d'observer ce qui se passe »

La société civile et les OING sont des agitateurs de certitudes et savent mettre la lumière sur des domaines qui restent dans l'ombre.

La Covid 19 nous rappelle que les libertés fondamentales ne sont jamais acquises « à vie ». Les préserver relève d'un combat quotidien et d'une dénonciation ferme de leur violation.

## F. Annexes

## 1. Actes des sessions de juin et d'octobre

### a. Session de juin : Webinaire du mardi 23 juin 2020

#### Intervenants

##### *Modérateurs*

- Mme **Claude VIVIER LE GOT**, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture.
- M. **Karl Donert**, vice-président de la Commission éducation et culture.

##### *Experts invités – thématique 1*

- M. **William Acker**, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche (Sinté).
- M. **Henri Braun**, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.

##### *Experts invités – thématique 2*

- M. **Gilbert Flam**, procureur honoraire de la République et président de la commission International de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra).
- M. **Henri Braun**, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.

##### *Expertes invitées – thématique 3*

- Mme **Sandra Coulibaly Leroy**, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
- Mme **Mona Laroussi**, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF).
- Mme **Lune Taqqiq**, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe (AVE).

##### *Experte invitée – thématique 4*

- Mme **Isabelle Collet**, professeure à la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et directrice de la Revue GEF, Genre, éducation, formation.

##### *Expertes invitées – thématique 5*

- Mme **Janice Richardson**, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de sécurité numérique et d'éducation.

- Mme **Sandra Coulibaly Leroy**, veille et analyse, de la direction de la programmation et du développement stratégique de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
- Mme **Mona Laroussi**, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF).

## Discussion

## Sujet 1 : « Fiabilité des données et discours de haine »

### 1) Discours introductif de M. Karl Donert, Vice-président de la Commission éducation et culture

Bonjour à tous, c'est très agréable d'être avec vous toutes et tous ce matin, mon nom est Karl Donert, j'ai été président d'EUROGEO, et je suis responsable du groupe de travail « Citoyenneté numérique » au sein de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

La crise du Covid-19 a plus que jamais mis en exergue l'importance de l'éducation numérique, des réseaux en ligne, des données numériques. Depuis le début du Covid, les gouvernements, les écoles, les universités, les entreprises font tous les efforts possibles pour se connecter en ligne. Les gouvernements ont engagé des chercheurs pour réunir toutes les données disponibles sur le Covid-19 afin de les présenter à la population, d'établir des politiques basées sur les faits, pour lutter contre la propagation rapide du virus.

Nous nous appuyons tellement sur nos infrastructures numériques pour suivre les mouvements, pour le traçage des contacts, pour les paiements numériques, et pour rester en contact avec nos familles et amis. Néanmoins, l'enseignement a eu du mal à s'adapter à cette situation difficile, vu les millions d'élèves et d'étudiants concernés qui ne peuvent pas assister à leurs cours, car les mesures extrêmes sont devenues la nouvelle norme partout dans le monde.

La deuxième enquête de la Commission européenne sur les TIC à l'école a montré qu'en 2019 :

- Moins d'un élève européen sur cinq fréquentait une école ayant un accès à l'internet à haut débit supérieur à 100 mbps.
- Plus de 6 étudiants européens sur 10 ont reçu des cours dispensés par des enseignants qui n'avaient pas reçu de formation obligatoire aux TIC.
- Plus de 90% des parents européens sont convaincus que l'informatique va aider leurs enfants à trouver un emploi.
- Néanmoins, seul 1 élève régulièrement scolarisé sur 2 parle avec ses parents de la formation en ligne. Ce sont des informations qui témoignent du contexte dans lequel se déploie le Covid ainsi que du défi que cela présente de proposer un enseignement numérique. Nous savons que beaucoup des données produites en ligne sont des données à caractère personnel et présentent une certaine sensibilité. Il faut donc chercher à préserver la vie privée des personnes tout en essayant d'assurer leur sécurité et leur santé. La situation est délicate.

Quelles sont les solutions qui se présentent ? Le droit à la vie privée est-il un droit absolu, s'il empêche de sauver de nombreuses vies ? Cependant si l'on convient que cette période extraordinaire appelle à des mesures également extraordinaires, les circonstances doivent être retenues précisément comme extraordinaires et ne doivent pas être un blanc-seing pour faire fi du droit à la vie privée des personnes.

Si les Etats ne tardent guère à se saisir du pouvoir, ils ont souvent beaucoup plus de mal à céder le pouvoir ensuite et peuvent même avoir recours à des moyens détournés pour conserver ces pouvoirs. Ces questions là ainsi que d'autres que nous avons identifiées fondent le thème d'aujourd'hui : « quels

enseignements du Covid-19 doit-on tirer pour l'enseignement à l'ère numérique ? ». Tout cela présente un énorme défi, dans la mesure où le Covid-19 a commencé à se répandre en Europe comme ailleurs, nos populations ont été confrontées à de grandes difficultés dans toutes les dimensions de la vie. La vie normale reste encore entre parenthèses, que ce soit pour l'enseignement, les centres de soins, les universités : tous ces lieux sont touchés et ne rouvriront que très progressivement dans les semaines et les mois à venir. Néanmoins, cette situation peut constituer une opportunité d'améliorer notre système éducatif, nous pourrions tirer des enseignements de cette expérience. Voilà, c'était ma présentation, j'espère que le webinaire sera intéressant. Nous allons demander aux intervenants de prendre la parole pendant 4 minutes, puis nous analyserons et prendrons les questions dans la messagerie et inviterons les intervenants à y répondre.

## 2) Interventions des experts

### *Mme Claude VIVIER LE GOT, Présidente de la Commission éducation et culture*

Nous allons commencer notre premier thème ce matin, donc je vais inviter William Acker à prendre la parole. Si Henri Braun est avec nous, qu'il fasse la demande de prise de parole en bas. La question de la fiabilité des données et des discours de haine nous a interpellé à la Commission éducation et culture et nous avons décidé de consacrer cette problématique à la population des Roms et Gens du voyage. Je passe la parole à William Acker et vous invite à poser vos questions sur la partie messagerie. Bonjour William, je suis ravie que vous puissiez intervenir. Je souhaiterais que vous puissiez nous parler un peu de vous, que vous vous présentiez, et que vous nous racontiez les difficultés que vous rencontrez et que vous avez vécues avec les Gens du voyage.

### *M. William Acker, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche (Sinté)*

Bonjour à tous, je suis juriste, je suis moi-même « Gens du voyage », enfin en tout cas catégorisé ainsi. Je travaille sur le système d'accueil des Gens du voyage en France et je recense l'ensemble des aires d'accueil pour établir des données qui n'existent pas sur la qualité environnementale et la qualité des aires d'accueil, qui sont systématiquement reléguées des villes et polluées.

Donc aujourd'hui on va parler plus précisément de la question de la haine en ligne, et ça tombe bien car depuis un an je recense sur Twitter l'ensemble des tweets haineux en ligne, et j'en comptabilise environ une trentaine par jour, ce qui fait en moyenne 10 000 tweets par an qui citent explicitement l'expression « Gens du voyage », je ne comptabilise pas ceux qui citent les mots « gitan », « manouche », « tzigane », mais on peut estimer qu'il y en a plusieurs dizaines de milliers rien que sur Twitter. Auxquels s'ajoutent encore, les milliers de tweets de haine visant les gens du voyage sans les nommer. Soit par réaction à un tweet initial faisant mention d'un des qualificatifs, soit de manière implicite en utilisant des recours rhétoriques facilement identifiables comme « envahisseurs », « voleurs de poules »... Les algorithmes n'y peuvent rien, puisque chaque qualificatif concernant ces collectifs a un sens usuel correct. Les mots « gitans », « manouches », « tziganes », « roms » ou « gens du voyage » peuvent tout autant être utilisés dans un contexte positif que négatif. Ce sont donc

plusieurs dizaines de milliers de messages racistes par an qui sont publiés rien que sur Twitter. Et sur les sites de médias en ligne qui ne modèrent pas les commentaires, là aussi on a énormément de commentaires anti-tsiganes.

L'anti-tsiganisme, qu'est-ce que c'est ? Ça touche tous les peuples romanis en Roumanie et en Europe, mais pas seulement, ça touche également les « travellers » en Grande-Bretagne ou les Yéniches qui ne sont pas considérés par les sciences humaines et sociales comme des tsiganes en France, en raison d'une catégorisation qui est englobante dans le droit français. Le droit français a en effet conduit à la perception d'une communauté des gens du voyage unique, tendant à réduire toutes les personnes ainsi qualifiées au seul référentiel théorique et politique de « nomadisme tsigane ». Ce contexte est inique et conduit en France à une grande méconnaissance des réalités : opposition entre Roms et gens du voyage (alors même qu'il y a des roms chez les gens du voyage, même si tous ne le sont pas), réduction au nomadisme alors que la majorité des personnes vivent de manière sédentaire et sont qualifiées de « gens du voyage sédentaires », oxymore très révélateur sur les effets essentialisants du Droit.

On a des discours de haine très spécifiques à la France et qui se cristallisent autour de 4 grands thèmes :

- L'installation des Gens du voyage
- La délinquance des Gens du voyage
- L'argent et les Gens du voyage
- Plus généralement, l'incompatibilité des Gens du voyage au reste de la société

Pendant la crise du coronavirus, l'anti-tsiganisme en ligne s'est exprimé d'une manière un peu différente mais sur les mêmes bases, se cristallisant autour de commentaires parlant de la mobilité des Gens du voyage comme un danger dans un cadre épidémique. Et ce qui est assez incroyable, c'est qu'en menant des recherches d'archives, j'ai trouvé des articles de 1907 qui déjà parlaient des Bohémiens comme des « propagateurs d'épidémies », donc on voit que ce sont vraiment des clichés qui remontent à très longtemps.

Cet argument qui consiste depuis 135 ans en France à rendre suspect ou criminaliser le mode de vie dit « nomade » a fortement marqué la conscience collective, et les responsables politiques locaux utilisent aujourd'hui cette rhétorique comme moyen politique opportuniste en période post-Covid. La fin du confinement marque ainsi le retour en force des expulsions des "gens du voyage". Une constante toujours : des territoires qui ne respectent pas les schémas d'accueil, des aires insalubres, des abus dans les périodes de fermetures administratives. Bref, un exposé des réalités tronqué et une exclusion spatiale organisée, motivée par le contexte pré-électoral au niveau local. Ainsi s'exprime une volonté claire de faire disparaître les Gens du voyage des territoires communaux, d'affirmer son autorité d'élus avant que ses électeurs ne passent aux urnes. Naturellement ses actions sont accompagnées de discours stigmatisants et d'articles de presse ne se contentant que des versions officielles sans aller interroger les personnes concernées.

Enfin il faut souligner qu'il existe dans la société une très grande méconnaissance des « gens du voyage », du système d'accueil, beaucoup pensent que vivre sur une aire est gratuit et qu'il suffit de partir sur une autre aire quand on le souhaite, beaucoup pensent que les gens du voyage ne travaillent pas, qu'ils sont intrinsèquement incompatibles à la société, qu'ils sont intrus, partout, tout le temps.

À cela plusieurs explications peuvent être avancées :

### **Un contexte historique et juridique propre à la France**

- Contexte historique d'abord puisque depuis les premiers recensements de bohémiens en 1895, la France a tour à tour promulgué un statut de nomade en 1912 visant implicitement les « tsiganes », assigné à résidence et interné les nomades, participé à la déportation des tsiganes et donc à leur génocide, n'a pas reconnu le rôle des nomades dans la Résistance, a spolié les familles sans indemnisation et n'a reconnu que très tardivement son rôle historique dans les années 2000.

- Un contexte juridique ensuite qui crée une catégorie administrative de « gens du voyage » pour succéder au statut de nomade dont les visées essentialistes et réductrices entraînent un processus que les sciences humaines qualifient de racialisation. Rappelons que les gens du voyage n'ont obtenu le droit de vote qu'en 2012 et qu'existaient encore avant 2015 un quota par commune fixé à 3% de GDV. Rappelons également que l'article 1er de la loi Besson définit l'individu dit « gens du voyage » comme celui qui vit en « résidence mobile » et ce de manière « traditionnelle », ce mot impliquant l'existence d'une forme d'héritage. Ainsi une personne vendant sa maison au profit d'une vie itinérante en camping-car ne sera jamais soumise au cadre légal des gens du voyage et n'aura jamais l'obligation de vivre en aire d'accueil. D'ailleurs les « schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage » (qui rappelons-le sont signés par les préfets représentants l'Etat) font toujours mention explicite des origines « tsiganes » dans un paragraphe récurrent nommé « qui sont les gens du voyage ? ».

### **Une artificialité de la catégorie « gens du voyage » et une essentialisation au nomadisme**

- Elle résulte d'une conception ethnique et tribale héritée du statut de « nomade », ainsi elle ne se décline ni au singulier, ni au féminin. Or parmi les personnes catégorisées « gens du voyage » par le droit, il existe un nombre considérable de collectifs différents, n'ayant parfois aucun rapport entre eux. Le caractère racialisant du droit français se répercute également dans la création de sous-catégories administratives qui se traduisent par des oxymores comme celui de « gens du voyage sédentaires » qualifiant des individus alors même que leur mode de vie est similaire au mode de vie majoritaire. Les conséquences de la conception tribale des gens du voyage conduit à des répercussions discriminantes au quotidien pour ces familles.

- L'essentialisation par le « nomadisme tsigane » (voir les travaux d'Henriette Asséo), théorie qui a servi de matrice à l'élaboration du statut de nomade de 1912, puis de la catégorie « gens du voyage » en 1969. Or, la très grande majorité des personnes catégorisées de gens du voyage adoptent en réalité

un mode de vie parfaitement sédentaire.

### **Le rôle des médias dans le traitement des informations concernant les gens du voyage et la sémantique utilisée**

- Un manque de sensibilisation à l'antitsiganisme dans les rédactions presse : les médias jouent un rôle important dans la propagation des messages de haine anti tsiganes, en particulier les médias locaux qui utilisent encore trop souvent les seules sources institutionnelles pour relayer une information propre aux gens du voyage. Mais aussi par certaines pratiques racistes et réductrices, comme le fait de dire que l'auteur d'un délit est « un homme issu de la communauté des gens du voyage », le caractère d'individu est alors dénié au profit d'une responsabilité collective de chaque acte individuel. Evidemment si vous demain vous viendriez à commettre un délit je ne pourrais pas faire mention de votre appartenance à la « communauté des gens-du-surplace ». L'année dernière j'avais recensé sur les mois de juin, juillet et août que 90% des articles publiés utilisant les mots « gens du voyage » traitaient du stationnement illégal ou de délit, vous imaginez facilement les processus de stigmatisation qui sont à l'œuvre ici.

### **Les discours politiques antitsiganes**

- Le communiqué de la mairie de Voisenon est un exemple qui illustre parfaitement à quel point l'antitsiganisme est décomplexé. Mais cet épisode local a son pendant national, et je développerai un peu plus tard sur ce point.

### **La représentation sociale des Gens du voyage**

- Dans la représentation sociale des Gens du voyage : là aussi la conception tribale joue à plein régime, les Gens du voyage ne sont soit jamais consultés en raison à mon avis de conception déshumanisantes voir animalisantes, soit ils sont consultés par l'intermédiaire de « représentants » qui bien souvent ne sont mêmes pas « gens du voyage » eux-mêmes.

### **La place des Gens du voyage dans les territoires**

- Ainsi le système d'accueil français se résume en l'expression unilatérale d'une force publique sur les accueilli.e.s qui n'ont d'autre possibilité que de vivre là où l'Etat le décide, c'est-à-dire des aires d'accueil, surveillées par un gardien, où de nombreuses pratiques illégales ont été documentées et qui de manière systémique sont localisées hors des villes et à proximité de sites pollués. Ainsi d'après mes travaux, et pour le moment sur un échantillon de 47 départements analysés (soit près de 700 aires), plus de 81% des aires sont situées en dehors de toute zone d'habitation, et 62% sont localisées à proximité directe d'un site polluant (déchetterie, station d'épuration, site industriel dangereux...). Cette séparation publique et spatiale des gens du voyage du reste de la société ne fait que renforcer l'antitsiganisme. Et je pourrais décliner l'antitsiganisme à tous les pans sociaux, parler de ses manifestations à l'école, dans les services publics, dans les rapports entre Gens du voyage et forces de l'ordre... Nous en reviendrions toujours au même problème, dans un pays qui ne reconnaît pas

l'existence des minorités, où certaines sensibilités confondent universalisme républicain et uniformité, les mécanismes de production de l'antitsiganisme ne peuvent être combattus efficacement.

La lutte contre l'antitsiganisme en ligne n'en est qu'à ses balbutiements en France, et nécessitera des moyens et un travail de fond dans la société, à tous les échelons. Des initiatives existent comme celle conjointe de l'Union Européenne, de l'ERGO Network et de Google, qui lancent le programme PECAO (Peer Education To Counter Antigypsyist Online Hate Speech) à la rentrée 2020, visant à former des jeunes à la lutte contre l'antitsiganisme en ligne et émettre des préconisations en la matière. En France, ce programme sera mis en œuvre par l'association La Voix des Roms et j'y participerai. Mais sans réelles volontés nationales, sans remises en question du droit, sans mobilisations larges et coordonnées, sans effort de la part des relais médiatiques, le combat sera bien difficile. Les Gens du voyage ne sont pas intrus, ils sont européens, ils sont français, leur histoire, leurs modes de vie, leurs différentes cultures, leurs savoirs font partie de notre patrimoine commun.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, Présidente de la Commission éducation et culture*

Merci William. Vous évoquez là une problématique qui concerne spécifiquement la France, et la France fait en effet partie des rares pays européens qui ne considèrent pas la communauté Roms. La France se considère, et on peut l'entendre, comme une Nation inclusive, ne regroupant qu'une seule communauté, celle des Français. Je voudrais aussi passer la parole à notre deuxième expert, Maître Braun. Je vous invite à vous présenter et à parler plus spécifiquement de la communauté Roms.

*M. Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme.*

Bonjour ! Henri Braun, je suis avocat et je suis spécialisé depuis un certain nombre d'années sur les questions de racisme, de discrimination, et de discours de haine, en particulier vis-à-vis des populations romanis, mais pas seulement. Ce qu'on constate avec le confinement que nous avons vécu récemment, c'est que les différences idéologiques se sont durcies, et on a notamment une résurgence assez nette du vieux phénomène d'opposition entre les sédentaires et les nomades, puisqu'évidemment nous étions tous sédentaires, plus que d'habitude lors de ce confinement.

Un certain nombre de vieux fantasmes sont donc ressortis sur les Gens du voyage comme propagateurs d'épidémie, etc. Avec d'un certain côté une envie liée à un mode de vie perçu comme plus libre, et de l'autre, une véritable méfiance. Le problème en France c'est l'existence d'un statut des Gens du voyage qui est un statut législatif et qui va soumettre les Gens du voyage à une législation spécifique sur une base que j'estime être une base raciale. J'ai développé ce point de vue devant le Conseil constitutionnel à plusieurs reprises, je n'ai pas été entendu, parce qu'évidemment ce n'est pas audible dans un système d'universalisme républicain, c'est pourtant le cas. Donc il y a une faille de la République, et ce ne sont pas les principes républicains qu'il faut changer, il faut accorder le droit français à ces principes républicains, et combiner l'universalisme républicain et la défense des minorités, parce qu'il y a des minorités dans une grande partie du monde, et il y en a en France.

Le problème c'est donc ce statut spécifique aux Gens du voyage qui fait que les Gens du voyage qui circulent ne sont pas soumis aux mêmes droits, aux mêmes pratiques, que par exemple des retraités qui vont prendre un camping-car pour passer des vacances. Cela pose un véritable problème, qui est accentué par des pratiques administratives anciennes, par un discours médiatique, c'est-à-dire qu'il y a eu et ça s'est un peu calmé, car depuis les associations Roms ont pris la parole et intenté des procès ; il y a eu une affaire très emblématique en 2005 où France 5 avait consacré une heure de débat au thème suivant : « Délinquance, la route des Roms ». Au-delà du jeu de mot un peu douteux, on a eu tout l'exposé de théories racialisantes qui liaient une appartenance ethnique et une supposée délinquance. Cette émission a été condamnée, et depuis les médias ont compris qu'on ne peut pas dire n'importe quoi par rapport aux Gens du voyage, et l'antitsiganisme est reconnu maintenant comme une forme de racisme, et une des formes de racisme les plus pernicieuses à l'heure actuelle en France et en Europe. Parce que pendant longtemps, en France comme au niveau européen, la question des Gens du voyage était traitée uniquement sous l'angle de la misère, de la pauvreté : on doit aider ces gens à s'émanciper, à s'intégrer... Ce n'est pas ça le problème !

Parce que lorsqu'on appartient aux Gens du voyage, on a un mode de vie tributaire de données économiques, on se déplace pour travailler ou comme commerçant forain, ou comme artisan dans le domaine du bâtiment où on cherche une propre patientèle comme le font tous les commerçants. Donc le problème n'est pas un problème de pauvreté, de misère, d'exclusion, mais plutôt que cette pauvreté et cette misère qui existent effectivement sont liées à un système qui ne permet pas par exemple la scolarisation des Gens du voyage et des Roms. Et lorsque je parle des Roms, je ne parle pas seulement des quelques milliers de personnes qui sont dans des bidonvilles, je parle de l'ensemble des gens de culture romani en France.

Ce problème de scolarisation est essentiel : on a quelques dispositifs qui existent au niveau de l'école primaire, qui sont tout à fait insuffisants malgré l'action des associations qui font ce qu'elles peuvent, et au niveau du collège, on n'a plus rien. On dit aux gens « *inscrivez-vous au CNED* », et c'est pour ça qu'il y a malheureusement très peu de voyageurs qui sont diplômés, et William est une exception. Que se passe-t-il quand on voit un voyageur qui est diplômé et qui donc a accès à une parole légitime ? On voit que depuis un an il a réussi à produire des données extrêmement précises sur les aires d'accueil, leur localisation et leurs problèmes, ce qui n'a pas été fait du tout depuis 50 ans par l'Etat français, tout l'administration pléthorique, par toutes les associations qui sont subventionnées au niveau français et européen, tout cela n'a pas été fait. Et voilà que ce garçon arrive, et le fait sur ses temps de loisir, puisqu'il gagne sa vie par ailleurs. On a un déni qui est typiquement français, et il faut que ce déni cesse. Les choses sont en train d'évoluer, mais il reste beaucoup à faire, par exemple par rapport aux réseaux sociaux. Il y a eu par exemple l'an dernier une vague d'antitsiganisme particulièrement violente à l'encontre des Roms roumains vivant dans les bidonvilles, tout cela s'est développé sur les réseaux sociaux, et ça a été rendu possible par l'ensemble de ce système politico-médiatique qui présente les Roms comme un problème, et on a vu des actions extrêmement violentes.

On a donc affaire à un racisme structurel, à un racisme entretenu par un discours médiatique, un racisme autorisé et développé par des pratiques administratives et un statut d'exception, donc il faut véritablement prendre ce problème à bras-le-corps. Je vais faire une critique assez forte du Conseil de l'Europe, même si son action est admirable à bien des égards, où on a un véritable souci sur cette question : d'abord on amalgame Roms et Gens du voyage d'une façon, et ça William l'a bien démontré, qui n'est pas du tout valable, et surtout on dit que l'ensemble de cette population, à admettre qu'elle a des caractéristiques communes, au-delà des différences de mode de vie entre Gens du voyage et la culture romani avec sa langue, son identité, qui sont systématiquement liées. Donc cela consiste à prendre cette population comme un ensemble, comme un ensemble qui pose problème, et dire on va les rassembler, on va les intégrer, et on va résoudre leurs problèmes. Alors que non ! Il faut simplement laisser les gens vivre tranquillement, ce que je demande c'est l'application du principe républicain d'égalité, et qu'on mette en œuvre des politiques fortes d'antitsiganisme. Le problème, ce ne sont pas les tsiganes, le problème ce sont les racismes individuel et institutionnel. Le problème a été posé, et maintenant il faut le résoudre tous ensemble.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, Présidente de la Commission éducation et culture*

Merci Maître Braun, je vais repasser la parole à William Acker puisque je vois que Maître Braun vous a cité. Vous êtes justement le jeune « gens du voyage » qui a fait des études et qui a permis de rassembler des données. J'ai une demande d'intervention de Gilbert Flam mais il interviendra dans la prochaine table-ronde que présentera Karl. Je repasse la parole à William.

*M. William Acker, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche (Sinté)*

Pour parler très rapidement du recensement, merci Maître Braun pour ces compliments, je ne suis pas le seul voyageur à avoir fait des études, on est quelques-uns mais effectivement c'est extrêmement résiduel.

Ce que je fais aujourd'hui c'est une étude sur l'ensemble des départements français. C'est un recensement. Des recensements des aires d'accueil il y en a déjà eu en France, mais très souvent c'était fait par département, ou sur une échelle très localisée. Moi je recense l'ensemble des aires : aujourd'hui sur un échantillon de 47 départements avec près de 700 aires d'accueil, nous arrivons à des chiffres absolument effarants, nous avons plus de 80% des aires d'accueil qui sont situées en dehors des zones habitées, en dehors des villes, le plus loin possible. Sur ces 700 aires, 63% sont soumises à des nuisances industrielles ou environnementales, qui expliquent en partie aussi – et ça aussi les sciences humaines l'ont très bien montré – pourquoi les gens du voyage ont une espérance de vie de 15 ans inférieure à la moyenne nationale.

Il y a une relégation qui est donc systémique, il y a un choix de localisation des aires d'accueil qui est systémique. Et surtout, le système d'accueil est particulièrement déséquilibré contrairement à ce que le législateur a présenté en France, c'est-à-dire que les gens du voyage ont extrêmement peu de

recours, de droits, ce sont surtout des obligations. On est obligés de vivre sur une aire d'accueil, on ne peut pas vivre en dehors à moins de devenir propriétaires de son propre terrain, et encore, on peut subir des interdictions d'urbanisme qui font qu'on ne peut pas y stationner plus de trois mois, par exemple. On est obligés de vivre dans un système où les lieux d'accueil font l'objet d'un choix public, et la puissance publique s'exerce sans qu'il n'y ait une possibilité de répondre. La seconde chose problématique c'est qu'avant le système d'accueil français, avant les lois Besson de 2000, il faut quand même rappeler qu'en France il y avait la possibilité, même précaire, et elle était extrêmement précaire, de se poser et de stationner dans quasiment toutes les communes françaises. Aujourd'hui, sur les plus de 36000 communes françaises, moins de 4% des communes acceptent le passage de gens du voyage. Ce qui veut dire que sur des départements comme l'Aisne (02), vous avez 8 villes qui acceptent les gens du voyage sur plus de 850 villes. Il y a moins d'1% des communes de l'Aisne qui acceptent légalement la présence de gens du voyage. Dans toutes les autres, ils sont en stationnement illégal. Evidemment, ça pose un problème sur la question du principe d'égalité, et Henri a très bien répondu. Il ne faut pas forcément changer l'objet de la Constitution française, c'est de toute façon un peu illusoire d'y croire, mais il faut simplement accorder les textes à la Constitution. Aujourd'hui, force est de constater que plus on travaille sur la question, plus on se rend compte qu'il y a un problème clair de constitutionnalité de ces textes. Evidemment, ça constituera l'avenir du travail juridique sur la question.

*Gilbert Flam, procureur honoraire de la République et président de la commission Internationale de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra)*

Merci. Je suis entièrement d'accord avec ce qu'ont dit William Acker et Henri Braun. Il faut assurer le respect de l'égalité des droits en France.

Mais la situation des Roms et des Gens du voyage n'est pas seulement problématique en France. Nous avons fait dans le cadre du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) du Conseil de l'Europe une enquête auprès de l'ensemble des OING qui interviennent sur ces thèmes. Nous avons constaté que pendant la période la plus difficile du Covid, la situation des Roms a été détestable, pratiquement dans tous les pays d'Europe, particulièrement dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les autorités étatiques ont pris à leur encontre des mesures discriminatoires, avec des restrictions considérables, plus importantes que pour le reste de la population, en matière de déplacements et en matière d'accès à l'éducation et à la santé. On a vu en Europe, sur les réseaux sociaux, la multiplication des discours de haine qui ciblaient ces populations en établissant un lien direct entre la propagation du virus et les Roms, mais aussi les asiatiques, les migrants et les juifs. Ce qui nous amène à affirmer qu'aujourd'hui la régulation des réseaux constitue un véritable enjeu en raison de l'écho qu'ils donnent aux discours de haine racistes, antisémites et xénophobes et à leurs conséquences, comme le recours à la violence contre les populations victimes de ces discours.

*M. William Acker, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche (Sinté)*

Très rapidement, l'année dernière j'ai mené une petite étude internet sur les mois de juin-juillet-août :

il y a eu environ 3-4 articles de presse locale publiés par jour, sur l'ensemble des médias, sur les gens du voyage. 90% des articles publiés, donc plus de 200 articles, qui mentionnent les gens du voyage, parlaient soit d'installation illégale, soit de délinquance. Et l'utilisation abusive de la mention « *un homme de 27 ans a cambriolé une maison. Cet homme est issu de la communauté des gens du voyage* » est problématique. Nous on ne peut pas vous la retourner, on ne peut pas dire « *cet homme est issu de la communauté des gens sur place* ». Ça produit un effet détestable, car une personne qui commet un délit qui n'a absolument rien à voir avec sa catégorisation administrative, ne commet ce délit non seulement d'une manière individuelle, mais il entraîne un collectif derrière. Ce traitement de l'information mérite vraiment un moratoire dans les rédactions de presse, que les journalistes en ont conscience, et que souvent c'est une question de rédaction. Là aussi, la presse a un rôle fondamental à jouer dans l'antitsiganisme, elle joue un rôle fondamental dans la propagation du message de haine, par manque de formation, clairement, et par des articles comme j'ai récemment lu dans La Montagne : « *Ma vie près du campement sauvage de la Souterraine* », en comparant les gens du voyage à des animaux, avec des gens qui prendraient les riverains pour des proies, avec un champ sémantique extrêmement violent, avilissant, déshumanisant.

On a aussi dans la presse une certaine presse à la fois locale avec des journalistes de manière individuelle, mais aussi une presse d'extrême droite comme Valeurs actuelles ou des journaux comme Causeur, vous avez des articles extrêmement racistes à l'intérieur et qui sont partagés sur les réseaux de manière très importante. Il y a un gros travail de sensibilisation à faire sur les rédactions de presse.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, Présidente de la Commission éducation et culture*

Merci William, je voudrais dire à Henri qui souhaite prendre la parole qu'il peut allumer son micro et réagir.

*M. Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme*

Je voulais réagir à ce qu'a dit Gilbert Flam en disant que oui, évidemment, la dimension européenne est essentielle, et je pense qu'il faut bien distinguer deux questions : les gens du voyage et les Roms. La question des gens du voyage elle se pose en France, au Royaume-Uni, en Belgique et en Suisse, mais c'est limité à l'Europe occidentale, et encore, seulement certains pays.

La question du racisme anti-Roms, d'antitsiganisme dans sa version culturaliste, et même parfois racialisée, elle se pose sur l'ensemble de l'Europe effectivement. On a des pays comme la Hongrie de Viktor Orban où il y a des discours néo-nazis qui circulent et sont repris par des acteurs politiques de premier plan. On a effectivement un problème qui existe au niveau européen, et qui appelle une réponse européenne. Je ne voudrais pas pour autant qu'on pense que le problème est plus important en Europe orientale qu'occidentale, car quand la Roumanie et la Bulgarie ont voulu adhérer à l'Union européenne, on leur a dit, à juste titre, vous devez d'abord traiter vos minorités correctement, et lancer un certain nombre de programmes par rapport à la misère des Roms dans vos pays respectifs.

J'aimerais aussi qu'on ait le processus inverse, et qu'on ait des experts de l'antitsiganisme venus des pays d'Europe orientale qui viennent dans les pays d'Europe occidentale, et viennent voir comment les choses se déroulent parce que cette dimension anti-Roms culturaliste est également présente, et que c'est un fléau qui existe aussi au niveau européen pour toute une série de raisons historiques, notamment parce que le génocide des tsiganes par les nazis a été reconnu partiellement et tardivement. C'est-à-dire qu'en Allemagne, après la Seconde guerre mondiale, les services sociaux qui s'occupaient des tsiganes, ce sont les mêmes personnes que celles qui les avaient menés aux chambres à gaz et la situation raciale du génocide a été niée pendant longtemps, en expliquant que les tsiganes, ce n'est pas une race, mais que c'est un ensemble de gens qui sont asociaux. Donc on a quand même une histoire longue, qu'il faut voir aussi dans la longue durée sur le contrôle des populations qui a commencé au milieu du XIXe siècle dans l'ensemble des pays européens, donc on a quelque chose qui s'adresse à la constitution même de l'Europe.

Plutôt que de questionner la misère et les comportements supposés des Roms, on devrait se demander ce que le traitement des Roms nous dit de la construction des Etats européens et de la construction de l'Europe, que ce soit dans sa dimension communautaire, ou dans sa dimension « Conseil de l'Europe ». C'est ce retour réflexif qu'il faut faire, et on se rendra compte qu'en posant la question du contrôle des populations romanis, on pose la question du contrôle de tout le monde, car les tsiganes ont souvent servi de laboratoire aux systèmes de contrôle et de surveillance, qui ont ensuite été généralisés. J'ai peur que le sort des Roms en Europe ne s'étende à de larges secteurs de la population.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, Présidente de la Commission éducation et culture*

Merci William. Je souhaitais dire qu'il y a sur la colonne de droite de votre écran une icône qui s'intitule « Documents », vous y trouverez de nombreux documents, ils sont indexés par numéro de discussion. Je vous invite à les lire.

*M. William Acker, juriste, blogueur, "voyageur" d'origine manouche (Sinté)*

Oui on a parlé déjà de pas mal de choses, on a parlé du contexte politique et juridique en France. Il faut savoir qu'en France il y avait des quotas de gens du voyage par ville, par commune, il y a à peine 5 ou 6 ans, donc on part de très loin. Ma mère n'a obtenu le droit de vote « réel » qu'en 2012. Je parlais tout à l'heure des médias, mais sur le plan des discours politiques, on a entendu un ancien président de la République déclarer « *j'ai bien l'intention que nous puissions poser des questions à des gens qui n'ont jamais travaillé de leur vie, et qui pilotent des automobiles que bien des travailleurs de notre pays ne pourraient jamais se payer après une vie de labeur* ». On a entendu le Maire d'une grande ville dans le sud-est de la France déclarer quant à lui « *Ces gens-là doivent rendre des comptes, expliquer d'où viennent leurs caravanes et leurs grosses voitures. Nicolas Sarkozy au pouvoir les fera tous contrôler et expulser.* », un ancien Premier Ministre a affirmé que nos concitoyens européens « *roms n'avaient pas vocation à rester en France* », l'actuel Président a quant à lui déclaré à propos d'un homme yéniche « *il n'a pas les mots d'un gitan* », ce qui montre ou une profonde inculture au plus haut niveau de l'Etat, ce qui est possible, soit un discours à dessein cohérent avec le caractère racialisant du droit français à

l'égard des gens du voyage. Ce qui en tout cas semble vouloir dire qu'un gitan ne peut être capable de s'exprimer dans un français correct.

Cela joue extrêmement fortement sur la représentation sociale. Les seules fois où on consulte les gens du voyage en France, c'est au niveau départemental pour le schéma d'accueil où on accepte 5 à 6 représentants, qui ne sont même pas, la plupart du temps des gens du voyage, ou qui ne sont en tout cas pas, souvent, des gens qui vivent sur des aires d'accueil. Au niveau national il y a une « Commission Nationale Consultative des gens du voyage » où les gens du voyage sont non seulement minoritaires, mais en plus, l'assemblée rend des avis uniques, ce qui en fait aujourd'hui des instances de légitimation sans réel espace de représentation. On a des aberrations comme le groupe d'étude « gens du voyage » à l'Assemblée nationale qui est constitué en majorité de députés de sensibilité de droite et qui sont connus pour leur virulence à l'égard des gens du voyage sur leurs territoires. On a un effacement social de la parole des gens du voyage, une tromperie institutionnelle sur leur représentation, ce qui fait qu'on a des organes de légitimation des politiques d'accueil qui ne consultent pas les gens du voyage, c'est extrêmement grave. C'est pour cela que travailler sur la question des minorités, et sur un plan européen, est très important aujourd'hui.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, Présidente de la Commission éducation et culture*

Merci William pour cette intervention. Il y a dans la messagerie une remarque d'Elisabeth Dietrich qui indique qu'en Autriche, l'égalité des droits pour les Roms existe, et qu'ils profitent d'une autonomie comme les autres minorités. Si Elisabeth souhaite intervenir, qu'elle n'hésite pas. Ce que je vous propose, car là nous avons un peu dérivé du sujet des discours de haine, et de la question de la recrudescence et de la fiabilité des données sur internet, qu'on puisse poursuivre avec notre deuxième thème qui est lié : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vies humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire nos libertés civiles ? ». Donc je vais repasser la parole à Karl, s'il est d'accord. Je vais réinviter Henri, William et Gilbert à y participer et à s'exprimer également sur ce sujet des discours de haine.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Merci Claude, et merci aux intervenants pour leurs prises de parole. Il y a des questions qui apparaissent dans les messages, alors peut-être que vous pourriez répondre directement dans l'espace. Je vous propose de passer au sujet suivant : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vies humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? ».

## *Sujet 2 : « La crise sanitaire actuelle, avec son lourd tribut en vies humaines et la transformation de la société, est-elle susceptible de détruire les libertés civiles ? »*

*M. Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme*

La crise sanitaire que nous avons vécue récemment a forcément entraîné, de façon temporaire, une diminution drastique des libertés fondamentales : la liberté de circulation, d'association, d'expression aussi un petit peu. Et le risque, quand on crée un état d'urgence, même s'il fallait le faire, c'est que celui-ci tende à rentrer dans le droit commun. On l'a vu en France dans l'état d'urgence anti-terroriste, on risque de le voir également pour l'état d'urgence sanitaire. Un certain nombre de dispositions qui avaient été adoptées de façon temporaire tendent à rentrer dans le droit commun, ce qui nous amène de plus en plus vers une société de surveillance et de contrôle. Et de ce point de vue-là, la crise du coronavirus risque de jouer le rôle d'accélérateur et de mettre à mal la défense des libertés. Car si la sécurité, notamment la sécurité sanitaire est la préoccupation majeure des gouvernants, ou la préoccupation majeure prêtée par les gouvernants aux citoyens, on a un véritable problème. On a le sentiment que les phénomènes qui préexistaient comme les violences policières ou les contrôles d'identité abusifs se sont retrouvés amplifiés à l'extrême pendant le confinement.

Quelles sont les réponses qu'on doit apporter à ça ? Et là effectivement je parle de la France, mais on pourrait parler de l'ensemble des pays européens, de l'ensemble des restrictions aux libertés dans les pays européens. Cela appelle une vigilance toute particulière pour préserver les libertés fondamentales, le vieil humanisme qui forme la base de la civilisation européenne. Nous sommes en train de glisser vers une société qui est de moins en moins démocratique, de moins en moins un Etat de droit, de plus en plus une société de surveillance, de contrôle et de répression. La progressivité de ce glissement fait qu'on ne s'en rend pas compte. Mais on a un grignotage des libertés qui s'est accéléré depuis quelques années, avec sans doute une tendance lourde pour les mois et les années qui viennent, donc il faut réagir par rapport à ça.

Si on parle de la liberté d'expression, il faut évidemment réprimer les propos racistes sur les réseaux sociaux, tout en gardant le caractère cardinal de la liberté d'expression. J'estime qu'en France, les propos haineux doivent être traités de façon spécifique, par des juridictions spécifiques, et avec des règles procédurales spécifiques pour garantir la liberté d'expression. Il ne faut en aucun cas permettre à l'administration ou aux GAFAM de faire le tribunal ou la police. Heureusement cette tentation a été repoussée par le Conseil constitutionnel, et là je ne parle pas de l'exemple français, mais d'un magistrat, qui a estimé il y a quelques jours que ce n'était pas possible, pas constitutionnel, et fort heureusement. Je pense qu'il y a un véritable problème, car sous couvert de lutte contre les propos racistes, on risque de mettre à mal la liberté d'expression. On pourrait peut-être me qualifier d'« old school », mais je suis ce qu'on appelle en matière de libertés publiques un régime répressif, qui est en réalité le régime libéral, c'est-à-dire que je pense que chacun soit responsable de ses actes, et il faut voir aussi quel est le poids social de ceux qui parlent. Effectivement, lorsque M. Dupont ou Durand tient un propos haineux sur un réseau social, c'est extrêmement dommageable, et cela doit être

condamné. Mais lorsqu'un élu comme le maire de Cholet il y a quelques années avait déclaré à propos des gens du voyage « Hitler en a pas tué assez », qu'il a été condamné, et qu'il est encore député et maire, là je pense qu'on a un véritable problème. On n'arrivera pas à lutter contre tous les propos de haine, c'est là que l'éducation joue un rôle important, je pense à la reconnaissance de la langue et de la culture romani au niveau européen, il faut que la langue romani soit reconnue comme une langue européenne à part entière, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Et il faut que lorsque ces propos, ces actions sont le fait de personnes qui sont des élus, qui ont un poids, c'est là qu'il faut les réprimer a posteriori, et en aucun cas instaurer un contrôle a priori par des gens qui ne sont pas formés pour le faire. Il ne faudrait pas que la lutte contre le racisme mène à une mise sous contrôle de la liberté d'expression.

*Gilbert Flam, procureur honoraire de la République et président de la commission Internationale de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra)*

Je suis magistrat honoraire, actuellement en activité dans le département de Seine-Saint-Denis et j'ai en charge, au parquet du tribunal, la prévention de la délinquance.

Je rejoins ce que vient de dire Maître Braun sur la nécessité d'assurer la répression des auteurs des discours de haine sur internet. J'ajoute qu'il faut également avancer sur la responsabilité des grandes plateformes dans la diffusion de ces discours.

Je souhaiterais faire une intervention en trois points. D'abord, j'évoquerai le cadre juridique et les conditions qui sont posées à l'exercice des mesures d'urgence. Ensuite, je parlerai des enjeux du déconfinement et de la sortie de crise. Enfin je conclurai sur ce que nous pouvons faire pour peser sur les politiques publiques qui seront mises en œuvre dans « l'après-covid-19 ».

Sur le régime juridique, je rappellerai d'abord que c'est un régime dérogatoire qui est prévu par la Convention européenne des droits de l'Homme. C'est un régime qui permet, dans certaines circonstances, lorsque l'intérêt national, la sécurité des populations, l'ordre public, ou la santé publique des populations sont menacés, de limiter ou parfois même de suspendre une partie de ces libertés publiques. Les Etats européens, pour un certain nombre d'entre eux, ont, avec le confinement, interdit ou restreint les rassemblements et les déplacements des populations pour empêcher la propagation du virus.

Mais il faut préciser que la Convention européenne des droits de l'Homme et la Cour européenne des droits de l'Homme posent des conditions extrêmement strictes qui ont été rappelées par la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe. Ces précisions sont importantes pour les ONG qui travaillent dans des pays où les régimes sont autoritaires ou illibéraux. Toute dérogation à la Convention européenne des droits de l'Homme peut être soumise à l'évaluation de la CEDH, ce qui suppose que les juges nationaux restent en mesure d'exercer leur contrôle juridictionnel sur les décisions des gouvernements.

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe a rappelé que la Convention européenne, pendant cette période dérogatoire, interdit les normes qui créeraient ou aggraveraient les discriminations et qui remettraient en cause les politiques d'inclusion. Les droits au respect de la vie privée, à la protection des données, à la liberté de conscience, à la liberté d'expression et à la liberté de réunion et d'association doivent également être respectés. Enfin, elle a rappelé que « la pandémie ne devait pas servir de prétexte pour réduire au silence les lanceurs d'alerte ou les opposants politiques ». Bref, je reprendrais une expression de la ministre française de la Justice : « L'Etat de droit n'est pas mis en quarantaine pendant l'épidémie de Covid-19 ». Quand nous ferons le bilan, nous devons examiner la façon dont les Etats membres du Conseil de l'Europe ont respecté leurs obligations....

Nous avons constaté qu'un certain nombre de gouvernements européens, notamment en Hongrie, en Pologne, en Turquie ou en Russie, ont profité de cette période de crise pour modifier le fonctionnement des institutions au profit des seuls exécutifs. Et surtout, ces gouvernements et d'autres ont pris des mesures discriminatoires à l'encontre des Roms et des migrants. Ils ont également pris des décisions destinées à affaiblir les contre-pouvoirs, tels que la Justice, et les ONG ont vu leurs moyens et capacités d'intervention limités pendant cette période.

Nous constatons aujourd'hui un recul de l'épidémie et on rentre progressivement dans une phase transitoire où l'ensemble des institutions recommencent à travailler normalement, la Justice notamment mais aussi les parlements. Nous sommes confrontés dans cette période à un double risque :

Au nom de la sécurité, les gouvernements peuvent décider de maintenir certaines des mesures prises dans l'urgence en les inscrivant dans le droit positif. C'est ce que nous avons connu en France, après les attentats de 2015.

Des gouvernements peuvent oublier de supprimer certaines de ces mesures, notamment l'usage des technologies de surveillance qui ont été proposées et mises en œuvre au nom de la sécurité sanitaire. L'historien Yuval Noah Harari expliquait dans un article du Financial Times du 20 mars que des décisions qui prennent, en temps normal, des années de discussions et de tergiversations, ont été actées en quelques heures pendant cette période. Il y a des technologies immatures voire dangereuses qui ont été utilisées parce que le risque de ne rien faire était trop grand. La balance entre le droit à la vie, la protection de la vie humaine et les atteintes aux libertés individuelles, a basculé en faveur de ces mesures d'urgence. Ainsi, au nom de la sécurité sanitaire, nous avons vu des médecins, notamment des épidémiologistes qui connaissent bien leur sujet, considérer que le traçage électronique était indispensable à la lutte contre le Covid-19, alors que des informaticiens, qui étaient peut-être un peu plus au fait des risques pas suffisamment contrôlés de l'intelligence artificielle, ont été parmi les plus fermes opposants à ce traçage. Je rappelle que « traçage », ça veut dire également « création de fichiers », avec des données de santé personnelles sur lesquelles il est très important d'avoir le maximum de contrôle et de garanties. Aujourd'hui, nous ne les avons pas forcément. On a vu aussi les

GAFAM qui contrôlent déjà des milliards de données personnelles offrir leurs services pour mettre en place ce traçage électronique, avec à la clé le risque de les voir disposer de données personnelles particulièrement sensibles, sans que les personnes concernées aient leur mot à dire.

Pour l'avenir, je crois que les ONG ont un certain nombre d'obligations. Il faut d'abord trouver, ou créer, des espaces de réflexion collective, notamment sur l'usage de ces technologies, et sur les conséquences qu'elles peuvent avoir sur le fonctionnement de nos démocraties. Il faut ensuite mettre en place une régulation des réseaux sociaux pour mieux lutter contre les discours de haine. Il faut enfin que les ONG se concentrent sur leurs missions : éduquer, fédérer, entraîner pour améliorer le fonctionnement de nos démocraties.

Nous devons refuser d'opposer ordre et désordre, sécurité et liberté, puisque ce sont des oppositions qui sont pour les ONG un peu artificielles. La démarche des ONG bouleverse forcément l'ordre établi parce qu'elles luttent contre les dysfonctionnements et les injustices. Nous ne pouvons pas renoncer à cela.

Nous devons également promouvoir la responsabilité de chacun et la délibération collective. Nous ne devons pas nous en remettre aux experts, ou à un quelconque sauveur suprême, et organiser le dialogue entre les citoyens, les scientifiques, les chercheurs et les responsables politiques, à tous les niveaux, pour peser sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, particulièrement quand les crises surviennent, ou mieux, pour les prévenir.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Merci beaucoup, nous avons une demande de prise de parole d'Harry Rogge d'EUROGEO.

*QUESTION : Harry Rogge, EUROGEO*

Outre ce que viennent de dire les experts au sujet de la liberté et des restrictions qui y ont été apportées, j'ai participé hier au webinaire consacré aux migrants et aux réfugiés, on a parlé de ce qui se produisait sur les navires et dans les ports, et on a rappelé que le droit de la mer avait été suspendu dans l'ensemble de la Méditerranée. Je tiens à rappeler que ce ne sont pas seulement certains pays qui sont concernés, ceux qui ont un régime autoritaire, mais même aux Pays-Bas où j'habite, nous avons vu que les mesures prises à titre temporaire par l'exécutif tendaient au fur et à mesure, au fil du temps, à se transformer en textes législatifs. D'ailleurs il y a eu des manifestations aux Pays-Bas pour exiger que ces dispositions provisoires ne deviennent pas des textes de loi permanents. Aux Pays-Bas, je suis parvenu à mobiliser, par le biais de la Conférence des OING, nous avons adressé un courrier à tous les parlementaires présents au Conseil de l'Europe ainsi qu'aux membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Nous leur avons écrit au nom de 40 membres néerlandais de la Conférence des OING pour les sensibiliser au fait qu'ils sont tenus de faire respecter la Convention de Strasbourg et

ses 3 piliers : la démocratie, les Droits de l'Homme, et l'Etat de droit. La responsabilité de communiquer avec les parlementaires et les exécutifs nous incombe à tous, il faut rester vigilants.

*QUESTION : David LOPEZ, Lifelong Learning Platform*

Bonjour, j'étais effectivement très intéressé par les interventions de William Acker et d'Henri Braun, mais bien sûr je pense qu'il faut traiter la question sous l'angle du droit, telle que vous l'avez posée. Je représente la Lifelong Learning Platform au niveau européen et il me semble que nous devons traiter cette question du point de vue de l'éducation. Combattre le racisme, l'antitsiganisme, toutes ces formes d'exclusion, passe quand même par la question de l'éducation, et il me semble qu'en cette période de crise sanitaire, l'éducation a été un peu mise de côté. En tout cas dans mon pays en France, on a traité la question par le fait que les enfants n'aillent pas à l'école, ce qui est une catastrophe, il faut repenser l'éducation du côté de la lutte contre le racisme. Il faut le traiter aussi du point de vue européen, car ce n'est pas seulement aux Etats de discuter des questions fondamentales d'éducation, c'est aussi ce qu'ont très bien dit William Acker et Henri Braun sur la question des droits.

*QUESTION : Bénédicte Colin, FAFCE*

Je vous remercie, je fais partie de la Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe. Je tenais à remercier Messieurs Braun et Acker pour leurs présentations très intéressantes, et je vais rejoindre M. Lopez dans cette idée de restriction par l'Etat des libertés et des activités non économiques, qui ont été considérées il me semble comme des activités non essentielles pendant cette crise. En tant qu'association catholique, je tenais à relever la prise en compte en « deux poids, deux mesures », par l'Etat de la liberté d'association et de la pratique de la religion pendant cette période. Je pense que dans le cadre du respect de la restriction de l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'Homme, sur cette liberté de religion, il y a un principe de proportionnalité qui aurait pu à mon sens être apprécié d'une meilleure manière. Je parle aujourd'hui de la Belgique où il était possible d'aller boire une bière sans masque dans un bar et en respectant très peu les distances de sécurité, avant de pouvoir se retrouver à 30 personnes dans une immense cathédrale. Je pense qu'il est important de prendre note de cette appréciation assez arbitraire des gouvernements des activités qui ont pu être mises de côté, tout comme l'éducation, et d'autres. Je vous remercie.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Merci beaucoup, peut-être qu'Henri ou Gilbert veulent réagir ? Nous avons également toute une série de messages intéressants dans la fenêtre de discussion. Peut-être pourriez-vous répondre après coup. Nous arrivons à la fin de ce débat, Henri je vous donne la parole.

*Gilbert Flam, procureur honoraire de la République et président de la commission International de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra)*

Je souhaiterais réagir sur la question des réseaux sociaux et des discours de haine, qui sont des discours

racistes, antisémites, xénophobes et complotistes. La position prise par le Parlement Européen est extrêmement intéressante. Elle a été prise dans le cadre de sa session plénière et dit que les discours de haine ne peuvent être considérés comme des opinions, et j'en conclus donc que ce sont des délits, qui doivent être traités par le droit pénal. Je crois que c'est d'ailleurs parfaitement compatible avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme : il est nécessaire de réguler le plus rapidement possible les réseaux sociaux pour obtenir à la fois la condamnation des auteurs lorsqu'on arrive à les identifier, ce qui n'est pas toujours possible lorsqu'ils sont abrités par des plateformes en Russie par exemple. Cela pose aussi le problème du rôle des plateformes et d'une certaine forme de complicité. Je donne juste un exemple et je termine là-dessus : en matière de droit de la presse, les directeurs de publication sont responsables des textes qui sont publiés par leurs journaux.

*M. Henri Braun, avocat, spécialiste du droit des minorités et de la lutte contre le racisme*

Je prends la parole très brièvement, juste pour rebondir ce qui vient d'être dit. La pandémie a en effet posé la question de savoir quelles étaient les activités essentielles, qui ne sont pas uniquement économiques, et qu'on ait sacrifié la culture pose un véritable problème. Également, la question des réfugiés est une question dramatique qui se pose à l'Europe au moment où la Méditerranée devient un véritable cimetière. Il faut prendre cette question à bras-le-corps et la crise du Covid a contribué à masquer cette question qui est pourtant essentielle. Après, sur les prises de décisions politico-juridiques par rapport aux données scientifiques, il faut être extrêmement prudent. Les données scientifiques sont produites dans l'urgence, elles n'ont pas un degré de certitude suffisant, et surtout elles ne doivent pas dicter le droit. On ne doit pas passer d'une donnée scientifico-médicale à une dimension juridique : la dimension juridique et politique doit absolument être sauvegardée. On doit prendre des décisions par rapport à des valeurs qui sont les nôtres.

Le dernier mot en 30 secondes sur l'éducation contre le racisme, c'est essentiel, et ceux qu'il faut éduquer prioritairement ce ne sont pas les enfants dans les écoles, mais ceux qui sont en charge, en responsabilité : ce sont les élus, les policiers... Parce qu'on a, dans le monde entier, et cela a été redécouvert récemment, on a un problème de racisme structurel dans la police aux Etats-Unis, en France, et dans beaucoup de pays européens et du monde entier. Cette éducation vis-à-vis du racisme ne doit donc pas seulement se faire dans le cadre de l'école mais dans un cadre beaucoup plus global, et je pense que cela fait une transition avec la discussion suivante.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, Présidente de la Commission éducation et culture*

Karl, je te laisse prendre le relais.

### *Sujet 3 : « Le droit à la connexion comme droit fondamental »*

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Oui nous avons effectivement Sandra et Mona en ligne, pour cette 3<sup>ème</sup> session du webinaire. La troisième session a pour thème « le droit à la connexion comme droit fondamental », avec trois intervenantes. Je ne doute pas que cela rejoigne des thèmes abordés lors des discussions précédentes. Sans plus tarder, je donne la parole à la prochaine intervenante.

*Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF)*

Bonjour, je suis Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF), qui est un organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie basé à Dakar. Je suis universitaire, j'ai toujours travaillé sur l'éducation à distance, avec tous les problèmes de connexion, de contenus, d'éthique et ce que vous avez dit tout à l'heure. Je suis persuadée et consciente du rôle très important de l'éducation pour éradiquer toute forme de stigmatisation, de haine.

Je vais essayer de vous présenter rapidement l'OIF. L'OIF est une organisation intergouvernementale présente sur les 5 continents et qui regroupe 88 pays. L'OIF met en œuvre une coopération multilatérale aux côtés d'autres opérateurs que sont l'Agence Universitaire de la Francophonie, TV5, l'AIMF, l'Université Senghor d'Alexandrie, et l'Association des Parlementaires français. L'OIF a pour mission principale de promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, et d'appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche. L'OIF et le Conseil de l'Europe sont liés par une déclaration commune sur le renforcement de la coopération dans des domaines d'intérêt commun : les droits de l'Homme, la démocratie, l'éducation, la jeunesse, les médias, et les questions liées au genre.

Je vais essayer maintenant de répondre sur la question de la connectivité. La crise de la Covid-19, puisque c'est féminin maintenant, a servi d'amplificateur et de révélateur des inégalités existantes en matière de numérique, en général, et de la connectivité en particulier au sein des pays. Selon des chiffres communiqués par l'équipe spéciale internationale sur les enseignants, une alliance coordonnée par l'Unesco, et sur les bases des données de son institut de statistique, pendant la Covid-19 « quelque 826 millions d'élèves et d'étudiants, soit la moitié du nombre total d'apprenants, n'ont pas accès à un ordinateur à domicile et 43% (706 millions) n'ont pas internet à la maison, alors même que l'enseignement numérique à distance est utilisé de manière massive pour assurer la continuité de l'éducation dans la grande majorité des pays. Les disparités sont particulièrement marquées dans les pays à faible revenu : en Afrique subsaharienne, 89% des apprenants n'ont pas accès aux ordinateurs familiaux et 82% n'ont pas internet ». Même lorsqu'il y a un ordinateur dans le foyer, il est utilisé environ par 10 personnes, l'élève n'a donc pas véritablement accès à cet ordinateur. « *En outre, alors que les téléphones mobiles peuvent permettre aux apprenants d'accéder à l'information, de se*

*connecter entre eux et avec leurs enseignants, environ 56 millions d'apprenants vivent en des lieux non desservis par les réseaux mobiles, dont près de la moitié en Afrique subsaharienne. »*

Dans cette perspective, l'espace francophone se distingue par une forte hétérogénéité des pays, de moins en moins connecté, en lien avec les chiffres de l'Unicef, plus de 29% des jeunes à travers le monde soit 346 millions de personnes de 15 à 24 ans, n'ont pas été connectés à internet. L'espace francophone fait malheureusement partie des zones où les jeunes sont les moins connectés. La connectivité s'est imposée comme un besoin fondamental, de plus en plus essentielle à la vie quotidienne, tellement intégrée à la pyramide de Maslow, on voit qu'elle fait maintenant partie de la base de ce triangle. Aujourd'hui, cette génération désignée par l'expression « Digital natives » (les « natifs digitaux ») considère internet comme vital, comme l'accès à l'eau ou à l'électricité. Il est vrai que chaque innovation technologique rend notre dépendance à internet de plus en plus forte.

La connectivité est reconnue comme un droit fondamental par les Nations Unies à travers des rapports et des procédures spéciales. L'accès à internet est indispensable non seulement à l'exercice du droit, à la liberté d'expression, mais aussi à celui d'autres droits : le droit à l'éducation, le droit de s'associer librement, le droit de réunion, de participer à la vie sociale, culturelle et politique, le droit à participer au développement économique et social. Une résolution adoptée au sein du « CDH » soulignant qu'il est important d'apporter une démarche fondée sur les droits de l'Homme dans la mise en place et le développement de l'accès à internet, afin qu'internet soit ouvert, accessible et enrichi par la participation de tous les acteurs.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

On va demander à Lune d'intervenir maintenant.

*Lune Taqqiq, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe (AVE)*

Bonjour, je m'appelle Lune Taqqiq je suis CEO d'une start-up qui est un nouveau média, je suis prospective, artiste plasticienne, enfin je suis un profil multi potentiel, et je m'intéresse au design sociétal via les nouvelles technologies depuis plus de 30 ans. Je vais vous apporter un éclairage un peu différent de ce qui a été observé pendant la crise du coronavirus, la fameuse crise du Covid. Il y a vraiment une nouvelle culture qui est en train de se mettre en place dans le monde. Elle est enthousiaste, extrêmement mobilisée : la société civile a montré sa capacité à s'adapter de façon remarquable, et c'est ce que je vais vous proposer, essayer de vous montrer toutes les pistes formidables qui s'ouvrent à nous pour pouvoir traiter toutes les problématiques qui se posent depuis des années dans cette institution qui est la Conférence des OING. Je vais lire parce que le sujet est tellement radial, que si je n'ai pas mon calepin, je risque de partir dans tous les sens.

Mme la Présidente, je vous remercie pour cette conférence, et de poser ces questions à un moment où notre regard sur le monde change et où une nouvelle culture est en train de s’initier. Education, étymologiquement, veut dire « guider par ». Notre monde ne sera plus jamais comme avant, il a changé et c’est une nouvelle culture qui se dessine, et nous devons l’accompagner. C’est la main sur le berceau qui gouverne le monde... Notre civilisation naissante dans cette nouvelle ère se découvre dans cette nouvelle spatialité, et une nouvelle temporalité : le temps et l’espace sont repliés dans l’ère numérique. La crise du Coronavirus est un puissant projecteur de cette nouvelle culture qui se dessine à l’aube du 21 siècle. Il est un fait incontestable que les nouvelles technologies sont devenues un élément incontournable de notre mode de vie, notre façon d’interagir et de penser, et de nous penser. L’interface homme machine est présente dans quasi toutes nos actions... Pensez-y un instant... La réalité virtuelle est une dimension, un espace qui fusionne avec notre réalité matérielle. Réalité virtuelle, c’est presque un oxymore... « réalité » et « virtuelle » deux mots antonymes comme définition de l’ère numérique. Comment ne pas se sentir schizophrène dans cette contradiction, « où suis-je ? », « qui suis-je dans ce monde ? », et cependant c’est dans cet espace que nous façonnons aujourd’hui notre monde, la société, nos vies.

Il est urgent de pouvoir penser ce territoire de façon libre, équitable et accessible à tous... On peut comparer cela à l’accès l’eau potable... C’est devenu vital ou tout cas c’est en passe de le devenir. Or, ce territoire est actuellement géré par une toute petite partie de la société dont la finalité des objectifs n’est pas une vision politique, sociale, mais bien, ne l’oublions pas, la conquête de marché et des profits toujours plus importants... la gouvernance des flux de données est le 6ème pouvoir. Aussi, l’accès au raccordement et à des interfaces libres et respectueuses est un droit fondamental : cela ne fait de doute pour personne, et il est urgent que des changements immédiats soient fait dès maintenant, car c’est aujourd’hui que notre avenir se joue. « Le XXI siècle sera spirituel ou ne sera pas », prédisait avec justesse André Malraux. Je suis un être spirituel, comme chacun d’entre nous ici, j’entends par là que je ne suis pas qu’un être organique destiné à produire, ma nature même d’être humain est de vivre pleinement avec mon cœur, mon esprit, ce qui vibre dans mon âme... Je ne suis pas destinée qu’à survivre de façon organique pour produire.

Dans cette commission, la Conférence des OING, c’est cet aspect de notre humanité qui nous rassemble. Or, nous vivons un moment de bascule dans l’histoire de l’Humanité dont l’enjeu est colossal. La question qui se pose est : qu’est-ce qu’être un humain au XXI siècle ? La fractalisation de la société a été paradoxalement accentuée avec l’apparition des nouvelles technologies alors que son objectif de départ était de nous rassembler.

L’outil en soi n’est pas l’obstacle. Cet outil devenu une prolongation indispensable de notre anatomie pour exister dans cette nouvelle ère se doit d’être unanimement compris dans ce qu’il offre, et de quelle façon il s’utilise, et à quelles fins. La connexion pour tous oui mais pourquoi ? Pour qui ? Comment ? Et le droit au raccordement est un droit fondamental à notre époque et dans notre civilisation... Car sans raccordement cette réalité n’existe pas. La pensée créée et la compréhension de cette nouvelle réalité qui s’offre à nous offre de fait de nombreuses solutions et opportunités. Notre

souveraineté en tant qu'être humain en dépend, c'est la base de notre contrat social... Une nouvelle civilisation émerge, or, pour le moment nous n'avons pas encore pu poser les caractéristiques culturelles de ce « réservoir commun » initié par la réalité virtuelle. La découverte et la fascination de l'outil est terminée : ce qu'il offre nous apparaît aujourd'hui, nous commençons à réaliser ses limites, ses contraintes, de quelles façons il peut nous aliéner, et ses fragilités. L'outil n'est pas parfait, lui aussi est sensible aux virus et prédateurs de toutes sortes. Actuellement, le spectre du « code is law » est bien présent. Le « Law is code » a toujours été le socle de notre contrat social. Nous vivons dans une société qui se pense et se projette exclusivement en termes de chiffres, de gestion au regard de bilans comptables, ne valorisant que les actifs matériels à rentabilité à court terme de notre société. Notre culture est devenue celle de la crise, du manque, de la peur, nous incitant chaque jour davantage à donner notre consentement à des restrictions de nos modes de vie, de nos ressources et à abandonner notre pouvoir à des solutions supposées optimiser nos vies. Après quelques années d'expérience, force est de constater qu'elles optimisent le manque. La vélocité de l'intrusion de la technologie dans nos modes de vie a maintenant dépassé les usages que l'on peut en faire, elle est de plus en plus pénétrante, elle s'incarne. Façonnant nos modes de pensées, allant jusqu'à conquérir notre corporalité. Esprit, es-tu là ? La technologie via la réalité virtuelle est source d'une économie réelle bien qu'elle soit immatérielle. Sans notre collaboration et participation, elle ne peut exister. L'actif immatériel, c'est nous, notre façon de penser, de communiquer, notre façon d'être au monde : tout est porté par un individu bien réel. Or, toutes ces interactions génèrent de la valeur. Nous disposons de toutes les ressources pour façonner cette nouvelle culture, cette compréhension peut définir notre nouveau contrat social.

Le confinement a magistralement mis en évidence avec quelle rapidité la société civile s'est emparée de la technologie, elle a clairement manifesté sa maturité, son désir sincère et désintéressé de collaborer, d'être utile, de participer, cette volonté s'est exprimée avec force. Nous avons pu la voir, la mesurer, voir la richesse de sa diversité, élargissant la définition du mot valeur qui était réduite à la perspective financière. Et la vraie question est là ! Qui gouverne ? Pour qui, pour quoi ? Ainsi le comment apparaît. La mise en place d'une culture du partage à l'ère du 3.0 est une évidence, une société dans l'esprit des « creative commons » généralisée n'est pas une utopie, c'est un choix politique ! Nous avons tout entre nos mains, toutes les solutions sont là pour répondre aux questions posées ici. Tout est prêt et pour le réaliser, nombreux sont ceux qui ont œuvré depuis de nombreuses années pour offrir des solutions, créer des outils et des technologies ainsi que les modes d'apprentissage des usages qui les accompagnent. Nous ne pouvons pas imaginer de solutions si nous ne nous positionnons pas depuis cette perspective... C'est de ce point de vue que les solutions et ressources sont disponibles. C'est de ce point de vue qu'elles peuvent être mises en œuvre.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Merci. Je vais donner la parole à Sandra.

*Sandra Coulibaly, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*

Je voulais remercier Claude et Karl pour leur invitation et rappeler que les liens entre l'OIF et le Conseil de l'Europe sont anciens et existent depuis plus de 20 ans. Comme l'a évoqué ma collègue, nous sommes liés par une déclaration commune d'intérêt en matière de démocratie, de droits de l'Homme, la jeunesse, la diversité culturelle et linguistique, puisque la Francophonie regroupe 88 pays dont plus de 30 sont membres du Conseil de l'Europe. Mona a rappelé que la connectivité est pour nous un droit fondamental, reconnu par l'ONU et son organe subsidiaire le Conseil des droits de l'Homme (CDH). Plus largement, avant la Déclaration du CDH de 2016, on trouve déjà ce lien et ces caractéristiques intrinsèques des droits humains d'interdépendance, d'inaliénabilité, et d'imprescriptibilité inscrit dans le droit à la connectivité lié au droit à l'éducation, à la liberté d'expression, et finalement au droit aux libertés individuelles. Je crois aussi qu'il est important de rappeler que cette question de connectivité s'inscrit non seulement en termes de droit fondamental, mais finalement de besoin et plus largement de sécurité humaine. Pas seulement en se fondant sur la question de cette pyramide de Maslow qui rappelle les besoins fondamentaux de l'être humain pour s'épanouir, se sentir en sécurité, car on voit bien que l'accélération de l'omnipotence d'internet, fait de la connectivité un besoin absolument fondamental et complètement intégré par la génération Y, en termes de sécurité humaine.

Pour revenir à notre sujet : que peut-on tirer de cette crise du Covid, qui n'est d'ailleurs pas terminée ? C'est non seulement un révélateur, mais aussi un amplificateur des inégalités en matière de numérique. La connectivité oui, mais en ce qui concerne le domaine de l'éducation, et Mona reviendra certainement dessus, oui la connectivité à internet est importante mais pas suffisante, il faut le rappeler, l'accès aux ressources éducatives est le corollaire à cette question de connectivité, l'un de va pas sans l'autre.

Les chiffres de la crise du Covid nous donnent le tournis. Je me fonde sur les chiffres de l'UNESCO et de l'IUT : c'est plus de 800 millions d'élèves, apprenants qui ne sont pas équipés, plus de 700 millions qui n'ont pas accès à internet à la maison, alors que la solution qui a été retenue, avec la fermeture d'écoles dans plus de 191 pays, c'est celle de l'enseignement numérique à distance. Alors qu'on le voit bien, les disparités sont très importantes entre les pays et au sein des pays, dans l'espace Nord comme au Sud.

Quelles sont les réponses possibles à cette double problématique de connectivité et d'accès aux ressources numériques ? La Francophonie a essayé d'apporter une réponse à la fois politique, et une réponse aussi opérationnelle de coopération sur le terrain. Elle l'avait amorcé en amont de la crise Covid, mais amplifié pendant aussi.

Clairement la réponse politique c'est de réaffirmer l'importance du numérique dans le projet francophone, qui est partagé autour de la langue française, mais qui doit cohabiter avec les langues

partenaires des pays francophones. Rappeler que le français est une langue minoritaire dans l'espace francophone, et à nous de prendre cela en compte dans l'élaboration des contenus pédagogiques, pour s'assurer de l'accessibilité et de la cohérence des contenus avec la réalité locale et le contexte socio-culturel.

Réaffirmer aussi les principes de solidarité que la Francophonie place au cœur de son projet de coopération multilatérale. Ce sont peut-être des grands mots, mais j'aimerais le traduire concrètement : Le groupe de travail sur le numérique présidé par notre Secrétaire Générale est un groupe de travail inclusif avec les Etats et les gouvernements, la société civile, le secteur privé, intégrant les préoccupations de la communauté éducative, parce qu'on parle beaucoup de la connectivité auprès des apprenants, mais il y a aussi le volet enseignants, parents, et cadres de la fonction publique, pour accompagner et amortir ce schisme provoqué Covid-19 entre connecté et non connecté.

5 thématiques ont été retenues pour affirmer l'importance d'une stratégie francophone en matière de numérique : la connectivité et donc l'accès aux ressources numériques, le numérique pour et par l'éducation, et d'autres sujets corollaires puisque le numérique est une question transversale même si la connectivité est la base fondamentale, c'est évidemment la question de tout ce qui concerne l'employabilité, l'entrepreneuriat autour du numérique et de l'éducation (et de cette fameuse edutech). Et enfin, la question de la régulation, de la réglementation, et plus généralement de la gouvernance d'internet. Je vais passer la parole à Mona pour les retours d'expérience « terrain » pour illustrer ce qu'a fait et ce que continue de faire la Francophonie pour garantir la connectivité au niveau du terrain, pour garantir ce droit et ce besoin fondamental pour nos populations et pour la communauté éducative.

*Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF)*

On peut toujours se plaindre de la connectivité mais on est toujours beaucoup mieux lotis que d'autres en Afrique Subsaharienne. Ici non seulement la connexion n'est pas stable, en Afrique, mais en plus elle est très chère. Pour voir donner un ordre de prix, on paye 10 Mo, ce qui n'est rien en Europe, 45 euros le mois, avec un salaire moyen de 350 euros. Sans compter l'internet mobile... Son tarif est très élevé.

Pour revenir à la connexion, bien que ce soit un droit fondamental, bien que pendant la crise de la Covid-19 tout est passé par internet, très peu d'émissions radiophoniques ou télévisuelles se sont substituées à l'école. L'internet est resté inaccessible à une grande partie de la population. À l'IFEFF nous étions conscients de cette réalité même avant la Covid et nous avons essayé de trouver une solution bien avant. Il y a des serveurs autonomes qui permettent d'avoir accès à un certain nombre de ressources sans être connecté à internet. Nous avons équipé un ensemble de campus numériques pour permettre à des personnes de venir, de se connecter, de prendre les mesures pédagogiques dont

ils ont besoin sur leurs téléphones mobiles, sur leur ordinateur, de les consulter hors ligne, et même de faire les exercices hors ligne. Cette solution coute 150 euros le petit boîtier, qui permet de connecter à peu près une cinquantaine de personnes.

Parallèlement, beaucoup de petites start-up africaines ont essayé de trouver une solution. Plein de petits projets ont émergé, comme le « Last mile », qui est une solution où on part du principe que 80% des messages que nous nous échangeons sont des messages entre nous qui ne nécessitent pas forcément un accès à internet. Sur ce principe, on peut connecter un village en intranet sans être connecté à internet. Il y a une autre solution proposée par une jeune camerounaise qui travaille sur le codage en offline qui permet aux jeunes de se connecter tout en étant déconnectés de l'internet.

Cela étant, ce ne sont que des solutions pour contourner l'usage, il faut que nous trouvions des solutions pour que l'Afrique principalement et d'autres pays soient mieux connectés, car c'est un droit fondamental et tout passe par internet maintenant : on fait nos courses sur internet, on se cultive sur internet, on réserve nos vacances sur internet... Plusieurs pays mettent aujourd'hui en place le vote électronique. Tout ce qu'on peut faire, ce ne sont que des solutions de remédiation mais à court terme.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Merci. Je vais demander à Lune de revenir car je vous ai interrompue tout à l'heure. Est-ce que vous voulez intervenir ? Je vois qu'il y a aussi une autre demande de parole.

*Lune Taqqiq, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe (AVE)*

Tous ces problèmes de connectivité, d'accès à la communication, à l'outil, au support numérique... C'est un problème. En comprenant comment l'outil fonctionne, on peut se l'approprier, et toutes les ressources générées par nos actions pourront bénéficier et nous rendre complètement autonomes dans la gestion de notre outil de gestion de notre vie. C'est aussi une façon de pouvoir maîtriser les flux de communication. Aujourd'hui ce sont les liens sociaux qui décident qui voit quoi comme information, et quand. La gestion de la quantité d'information qui sera délivrée, à qui elle sera délivrée, et quand elle est délivrée, façonne notre façon de voir le monde et d'interagir.

Je me suis toujours posé la question : « Qui finance les logiciels de fake news ? », « à qui cela rapporte ? ». Ça ne rapporte évidemment pas aux citoyens, ça rapporte à des gens qui les utilisent, parce que ça crée du flux, ça peut modifier des comportements sociétaux, ça peut impacter le reflet que nous avons de nous à travers les réseaux sociaux, à travers les médias, n'ont rien à voir avec le reflet de la réalité. C'est ce que le Covid a montré ; la façon dont les citoyens se sont emparés du Covid : ils ont apporté des solutions partout, ils sont allés sur le terrain, ils ont pu se relier, prendre tout un tas de choses en charge, utiliser des imprimantes 3D. Ils ont été d'une richesse formidable, ils ont paré à l'essentiel, pris énormément de responsabilités, alors que notre gouvernement ne s'occupait qu'à commander des drones et se préoccuper de la technologie. L'urgence était sur le terrain : l'alimentation, aider les gens, trouver des tutos pour faciliter la scolarisation, etc. Ça, la société civile

est capable de le faire, elle s'est prise en charge, elle l'a montré. Elle a montré sa puissance d'action et sa capacité à agir. Or, les réseaux sociaux, les médias, la manière dont on les utilise est fragmentée et on donne à certaines catégories de la population certaines informations, et à d'autres, d'autres. Nous vivons dans un monde fractalisé, et les informations que l'on nous renvoie sont fractalisées. C'est-à-dire que nous n'avons pas les mêmes informations en fonction de qui nous sommes, quand nous regardons nos flux d'actualités, et vous voulez que l'on puisse avoir une vision démocratique saine dans ces conditions ? À qui appartiennent les réseaux sociaux ? Qui les soutient ? Où est l'argent ? L'argent généré par la technologie peut être accessible. Il y a tout un tas de gens qui ont travaillé dans le monde sur toutes les solutions de logiciel libre. On peut dès aujourd'hui s'en emparer, elles ne demandent que ça. Pourquoi les Etats n'ont jamais choisi ces solutions qui sont beaucoup plus économiques, qui sont une garantie pour nos droits fondamentaux, qui nous permettent d'interagir sainement et d'avoir un reflet réel de qui nous sommes ? Toutes ces questions sont fondamentales.

Aujourd'hui il y a deux types de culture qui se dessinent : soit une fortement demandée par la société depuis des nombreuses années, qui est inclusive, participative, qui a cette vision d'un bien commun comme un, en étant chacun dans son individualité dans le respect, ou alors nous acceptons une technologie qui nous façonne et nous robotise. Voilà, ça n'est pas compliqué. La réalité virtuelle nous offre cette possibilité de nous affranchir de tout un tas de servitude et de pouvoir récupérer un peu de souffle. C'est un choix important, c'est un choix démocratique. Je suis étonnée que dans la situation exceptionnelle, improbable que nous vivions, des décisions soient prises aux niveaux gouvernemental, européen, sans que notre souveraineté en tant que peuple soit interpellée. Nous décidons de notre avenir commun, pas pour les 5 ans à venir, pour plusieurs centaines d'années. Tout ce qui va être mis en place au niveau technologique aujourd'hui, on ne pourra pas revenir en arrière. Regardez ce qu'il s'est passé avec Google, les GAFAM. On ne peut plus revenir en arrière... Il y a des pays qui ont missionné des ambassadeurs auprès des GAFAM, on les considère comme des Etats. Il faut bien comprendre que ces outils, sans nous, ne peuvent pas fonctionner. Nous sommes puissants en tant qu'humains, dans le simple fait d'exister.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Nous avons deux questions et nous passerons à la thématique suivante. Je vais donner la parole à Bénédicte Colin.

*QUESTION Bénédicte Colin, FAFCE*

Je voudrais remercier Madame Laroussi, Madame Taqqiq et Madame Coulibaly pour leurs interventions très intéressantes. Je voudrais juste apporter quelques éléments européens quant à l'inégalité numérique pendant cette pandémie. En tant que fédération d'associations familiales, on a eu beaucoup de retours de nos membres. Madame Coulibaly vous avez dit à propos que cette pandémie constituait un amplificateur d'inégalités, et au niveau européen même si on a un accès sur le plan quantitatif beaucoup plus large, se pose la question de la qualité de l'accès. Je voudrais aborder l'idée que pour un ménage avec un ou plusieurs enfants, suivre une éducation en ligne lorsqu'il y a un

seul ordinateur dans le salon alors qu'on est une famille avec 2, 3, 4 enfants, ça devient très compliqué sachant qu'un enfant a besoin d'un environnement calme pour étudier. Il est très difficile d'étudier sur son téléphone même si on a accès à internet, c'est une question de l'égal accès à l'éducation, et que l'éducation en ligne et numérique apporte beaucoup, de grandes opportunités, mais l'accès à internet n'est pas le même pour tous. Il y a donc des inégalités entre les familles, c'est cette observation que je voulais apporter dans cette discussion très intéressante.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

On a perdu nos conférenciers.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, Présidente de la Commission éducation et culture*

Karl je te propose qu'on passe au sujet d'après, et le lien qu'on peut faire entre les deux sujets, c'est que le Covid a mis en évidence une discrimination des sexes : les filles ont été meurtries sur la question de l'accès à l'éducation puisque, lorsqu'il y a un seul ordinateur dans la famille, il faut avoir conscience que ce sont les garçons qui l'utilisaient en priorité et les filles ensuite, que c'était le père qui l'avait d'abord, avant la mère. Donc je voudrais qu'on puisse utiliser cette transition pour passer à la quatrième table-ronde avec Isabelle Collet.

## Sujet 4 : « Egalité des sexes »

*Isabelle Collet, professeure à la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et directrice de la Revue GEF, Genre, éducation, formation*

Je me présente d'abord brièvement. Je suis de l'Université de Genève, je suis une ancienne informaticienne et je travaille sur les questions de genre en éducation. Je forme les étudiants du primaire et du secondaire aux questions de genre en éducation de manière obligatoire et évaluée, et mon intervention aujourd'hui porte plus spécifiquement sur les questions de fracture numérique, en particulier avec une question genre, mais aussi sur la manière de former les enseignants sur ces questions.

Il n'y a pas de fracture numérique en termes d'usage, je veux dire par là qu'hommes ou femmes, garçons ou filles, utilisent le numérique, même s'ils ne font pas la même chose. La fracture numérique n'est pas non plus dans l'accès à partir du moment où l'accès est possible, mais elle se situe du côté de la maîtrise du numérique. C'est-à-dire qu'actuellement, le monde numérique est conçu, développé, paramétré, et maintenu par des hommes blancs, de milieu socio-professionnel supérieur. C'est là qu'existe cette fracture. La conséquence, c'est d'abord un problème de justice sociale, en particulier parce qu'il y a des enjeux de pouvoir forts liés aux métiers du numérique : bons salaires, belles carrières, emplois assurés, etc. Deuxièmement, les développements numériques ont tendance à être centrés sur des préoccupations construites comme socialement masculines. Enfin, cela produit une exclusion des femmes de la transition numérique, et des décisions à prendre sur l'augmentation de la technoscience. Alors, quelles solutions ?

Bien sûr, moi qui suis formatrice d'enseignants, je préfère agir sur les enseignants que sur les élèves et les jeunes directement, car cela permet de démultiplier la solution. Il faut enseigner de manière égalitaire de la maternelle à l'université. Sur le principe, tout le monde est d'accord avec ça, et l'Union Européenne a produit beaucoup de textes en la matière, simplement je voudrais préciser qu'il ne s'agit pas uniquement de déconstruire des stéréotypes, et en particulier, des stéréotypes sur les sciences et techniques, comme on l'entend souvent. Evidemment qu'il faut déconstruire les stéréotypes, c'est la base... Si on est convaincus que les femmes ont un cerveau rose et sont incapables de faire de la science, on ne va pas s'en sortir. Mais il faut surtout former les enseignants et les enseignantes à prendre conscience que l'égalité, cela s'apprend, car on est élevés à l'inégalité. Et puis cela se transmet aussi, par des gestes professionnels, la répartition du temps de parole entre les garçons et les filles, les contenus... Je trouve ça étonnant qu'on en soit encore à discuter du sexisme dans les manuels scolaires. Cela devrait être un non-sujet, tellement c'est facile à débusquer. Une vigilance quant à la violence de genre : on commence seulement dans les universités à prendre conscience qu'il y a du harcèlement envers les étudiantes et également les étudiants et étudiantes LGBTQI, là encore ça devrait être un non-sujet, nous ne sommes pas sur des éléments subtils.

Strictement sur la question du numérique, puisqu'on commence dans certains pays à former les élèves

du primaire et du secondaire aux questions de numérique, ce sont spécifiquement les enseignants qui interviennent sur les questions de numérique qu'il faut former aux questions de genre, pour être certains et certaines que ce qu'ils vont transmettre, c'est une vision « gender-friendly » de la technique. Et là encore, c'est bien plus qu'une lutte contre les stéréotypes.

Et enfin, tout n'est pas entre les mains des hommes et des femmes, tout n'est pas entre les mains des enseignants et des enseignantes, il faut bien une prise de conscience des institutions, dont le fonctionnement même reproduit les inégalités, par exemple quand elles ferment les yeux sur des contenus d'enseignement qui seraient inégalitaires, et il faut prendre des mesures fortes pour changer des situations injustes. Par exemple, l'instauration de quotas n'a rien d'une mesure discriminatoire, c'est une mesure de rattrapage volontariste, et on peut maintenant sérieusement se demander si on peut se contenter de 15% de femmes dans le numérique indéfiniment ou si on veut prendre des actions résolument volontaristes si l'on veut s'approcher de l'égalité.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Nous avons deux interventions, Bénédicte puis Lune. Si Janice le souhaite, elle peut prendre la parole également.

*Bénédicte Colin, FAFCE*

Merci beaucoup pour cette analyse très intéressante. Je ne vais pas parler au nom de la FAFCE, mais en tant que jeune diplômée, jeune professionnelle, car je souhaite aborder les limites de la discrimination positive. Il me semble que sous une certaine approche, l'idée de constamment de « cocooner » les jeunes élèves en considérant qu'elle doivent être aidées, c'est les aborder comme des victimes passives dans le système, et je pense que le plus important pour les femmes dans le domaine de l'éducation, c'est de leur fournir un système éducatif bienveillant et encourageant, et je suis d'accord qu'il y a encore des efforts à faire dans ce domaine-là, mais je pense que c'est bien de donner aux femmes l'idée d'être des jeunes professionnelles qui réussissent, non pas parce qu'elles ont été aidées, c'est quelque chose qui va toujours revenir dans leurs carrières, dans leurs études, mais sur la base de leur seul mérite personnel. Je vous rejoins sur beaucoup d'aspects mais je pense que c'est important d'apporter cette nuance.

*Lune Taqqiq, auteure, conférencière, fondatrice de Freebip, membre de l'Association pour le Volontariat en Europe (AVE)*

Les usages et outils technologiques sont aussi créés par une pensée masculine. C'est une manière particulière de penser et de réagir avec les interfaces. Il est important que cette façon d'interagir avec l'outil corresponde au mode de pensée féminin, cela permettrait une inclusion beaucoup plus facile du féminin dans ce monde technologique. Il est aussi dommageable que sans arrêt nos mises à jour modifient notre façon de naviguer avec les outils, parce que nous passons notre temps à travailler pour la technologie en apprenant constamment à nous adapter à elle, alors que pendant ce temps-là, on

perd du travail pour nous. Voilà un autre point qui me semblait important.

*Sandra Coulibaly Leroy, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*

Je voulais rebondir sur les propos d'Isabelle, sur la question cruciale de l'usage de plus en plus important de l'intelligence artificielle dans l'accompagnement et l'élaboration des processus et contenus pédagogiques.

Un des fondements de l'OIF, c'est la question de la diversité interculturelle, linguistique, et par conséquent la question du danger de formatage par les prescripteurs de cette intelligence artificielle. On a en effet rappelé la question de la dominance dans le genre, dans ceux qui codent, construisent l'architecture à travers ces algorithmes, à travers l'usage de l'intelligence artificielle. Cela se traduit par des biais dans l'apprentissage, des biais cognitifs. Au-delà de la question « genre », il faut être conscient de la dimension « linguistique », pas seulement de rapport de la domination de l'anglais, mais aussi de la maîtrise de la langue. S'il y a un maître mot, c'est celui de l'inclusivité, qui va bien au-delà de la question « genre ».

Ma deuxième observation, c'est sur l'importance de ce que permet la technologie, s'échapper peut-être de la sphère marchande, avec évidemment la question des ressources éducatives libres. À l'heure du numérique, il y a une absolue nécessité de s'appuyer sur le développement de ces ressources pour permettre une inclusivité démocratique.

*Isabelle Collet, professeure à la section des sciences de l'éducation de l'Université de Genève et directrice de la Revue GEF, Genre, éducation, formation*

Je n'emploie jamais le terme de « discrimination positive » car « discriminer », ce n'est pas ce qu'on veut. C'est pour ça d'ailleurs que l'Europe parle d' « action affirmative » : il ne s'agit pas de discriminer les hommes pour qu'il y ait plus de femmes... En même temps quand on est dans le numérique les femmes représentent 15%, j'ai du mal à croire qu'on discrimine les hommes si on passe à 20 ou 30%. Et je suis entièrement d'accord avec la première intervenante, bien sûr il faut arrêter de faire porter tous les efforts par les femmes, car au bout d'un moment les femmes vont se demander si ce n'est pas de leur faute. Non, il faut prendre conscience qu'on est dans un système qui discrimine, évidemment, avec des institutions qui sont inégalitaires et qui sont embarrassées d'y faire face. Je dis souvent que si le jeu était « fair-play », on serait à 50/50 dans le numérique, autant d'hommes que de femmes. Alors, la question qu'il faut se poser, c'est : quels sont les 30-35% d'hommes qui sont dans le numérique pour des raisons qui n'ont rien à voir avec des questions de compétence, et tout à voir avec des questions de discrimination. On a actuellement une discrimination positive continue en faveur des hommes blancs des catégories socio-professionnelles supérieures qui les poussent vers le numérique. Toutes les actions que l'on va faire pour que les institutions prennent conscience de ces discriminations

positives corrigent le tir vont permettre aux hommes et aux femmes de faire des choix plus libres, plus autonomes, et tendre vers une société plus égalitaire.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Merci, on va passer à la session 5 et je vais demander à Janice d'intervenir.

## Sujet 5 : « L'industrie de l'éducation : entre démocratisation et contrôle des contenus »

*Janice Richardson, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de citoyenneté numérique et d'éducation.*

Je m'appelle Janice Richardson, et je suis membre du groupe de travail sur la citoyenneté numérique au Conseil de l'Europe et je travaille également au sein d'un réseau d'experts qui travaille sur la citoyenneté numérique. J'ai été invitée à parler de la démocratisation des contenus. Tout d'abord il faut voir ce qu'on entend par « contenus éducatifs » ou « bons contenus éducatifs ». Il faut penser tout d'abord aux outils utilisés par l'éducation des enfants, leur niveau réel, et le niveau dont on rêve.

L'alphabétisation est un des objectifs clés, et on doit s'appuyer sur tous les moyens actuels pour l'améliorer, et la technologie est un outil incontournable. Vu l'évolution très rapide des savoirs, tout contenu doit intégrer et s'adapter à l'usage des nouvelles technologies. La pensée critique, également, est une question centrale aujourd'hui et les contenus pédagogiques doivent viser à aider les enfants à différencier clairement « information » et « infox » pour faire en sorte qu'ils conçoivent l'information intelligemment. Les enquêtes montrent que pendant la crise du Covid, les vidéos faisaient partie des ressources éducatives les plus utilisées par les apprenants. Rares sont les jeunes aujourd'hui qui créent des contenus de qualité, c'est donc à nous de leur apprendre ce que c'est, à créer du contenu en milieu scolaire. Au sein du groupe « Education à la citoyenneté numérique », nous soulignons l'importance de fonder les compétences sur des valeurs, des attitudes, des compétences, et un savoir et un esprit critique. Je pense qu'il faut renforcer ces savoirs et ces attitudes car ils constituent la pierre angulaire de la responsabilité et du respect réciproque. Il faut davantage de contenus de qualité, il faut mettre l'accent là-dessus. Il faut aussi nous assurer que ces contenus incorporent les valeurs et les attitudes propos aux sociétés démocratiques.

Et enfin, qualité et inclusion. Beaucoup de contenus sont conçus pour le *mainstream*, la majorité silencieuse. Je pense qu'il faut aussi penser d'avantage aux plus jeunes et aux personnes âgées, ceux qui ont donc le plus de besoins. Quid des défis ? Quels sont les critères pour définir un contenu de qualité ? Que peut-on faire pour s'assurer que les écoles bénéficient des infrastructures nécessaires pour avoir accès à ces contenus de qualité, et qu'elles puissent ainsi préparer les futurs citoyens en développant des compétences adaptées au 21<sup>ème</sup> siècle ? Par exemple, si on regarde les chiffres d'une enquête de l'Union Européenne réalisée en 2019, 18 élèves par ordinateur en moyenne, ce sont les chiffres de 2019, ou 60% des enseignants qui doivent eux-mêmes assumer la facture de leur formation. On ne sait donc pas choisir et utiliser les contenus éducatifs à bon escient.

D'autre part, il n'y a pas non plus suffisamment de bonnes pratiques parce qu'il n'existe pas assez de partage et d'échanges d'expérience. Malheureusement, l'école reste un microcosme, fermée à beaucoup des possibilités d'apprentissage offertes par l'environnement virtuel. Quant aux programmes scolaires, évidemment, on ne peut en sortir, et pourtant les programmes actuels ne prévoient pas les besoins d'apprentissage du 21<sup>ème</sup> siècle, ils ne répondent pas aux besoins

d'apprentissage contemporains, et les méthodes d'évaluation ne sont pas à jour. Il faut créer des contenus qui correspondent à ces 5 critères : l'alphabétisation, la pensée critique, la créativité, les valeurs et les attitudes, et l'inclusion. Mais nos écoles sont loin du but. Je vous redonne la parole Karl, merci.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Merci, je vais donner la parole à Sandra et Mona.

*Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF)*

Je voudrais évoquer l'enseignement à distance dans cette thématique n°5. Je travaille depuis plus de 25 ans sur l'apprentissage à distance, et je ne peux pas faire le procès de cette pratique. Avec l'enseignement à distance, j'ai appris à enseigner en présentiel. Je vous explique pourquoi : en travaillant à distance, on n'a jamais eu le feedback des apprenants, donc on mettait toujours en place des artefacts pour pouvoir les recueillir, et pouvoir travailler de façon à ce que tout le cours soit structuré de manière compréhensible par la majorité des apprenants. Donc on mettait des prérequis, des post-requis, des exercices complémentaires, le regard de l'apprenant qu'on perd en faisant de l'enseignement à distance est forcément à remodeler en mettant en place l'enseignement à distance. Maintenant, est-ce que les plateformes diffusent ou prennent en charge un modèle d'éducation bien particulier ? Forcément oui. Parce que toutes les plateformes disent : nous sommes sur la théorie du socio-constructivisme. Si nous sommes sur la plateforme d'apprentissage Moodle qui est la plus utilisée dans le monde, tous les concepteurs disent que c'est basé sur du socio-constructivisme. Mais est-ce que l'enseignement en présentiel ne se fait pas de la manière ? C'est à dire du transmissif : l'enseignant est là, il fait son cours, les apprenants rédigent religieusement ses mots et ses paroles, il y a très peu de travail collaboratif derrière. Du coup, je ne veux pas faire le procès de l'enseignement à distance. Je trouve que l'enseignement à distance reprend ce que l'enseignant fait dans sa vie courante et dans son enseignement.

Je vais vous donner un exemple concret que nous avons testé lors de la Covid. À l'IFEFF, nous avons mis en place un mini-groupe dans la Francophonie, sur ce même mini-groupe nous avons enseigné et mis en place des cours pour que l'enseignant arrive à mettre son cours à distance et à le dispenser à ces élèves. Et nous avons identifié un certain nombre d'outils qui permettent à cet enseignant d'enseigner, et sur ces outils, on a toujours expliqué que la technologie ne guide pas l'enseignant, mais que ce c'est plutôt à l'enseignant de modéliser la technologie à ses fins. Et ces enseignants-là, qui sont pour la plupart des novices, ont mis en place leur scénario pédagogique, ont choisi les outils les plus idoines à leur propos, ils les ont utilisés, ils ont innové. Ces enseignants qui sont dans leur salle de classe et qui sont très souvent démotivés parce qu'ils refont la même chose tous les ans ont innové, ont enseigné d'une manière plus attrayante, ont mis en place une interactivité avec leurs élèves. Ils ont utilisé des outils qui n'étaient pas forcément adaptés ou destinés à l'enseignement à la base, donc moi je ne veux pas faire le procès de l'enseignement à distance. L'enseignement à distance, comme l'enseignement

en présentiel, hérite des tares et des bonnes pratiques.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Merci beaucoup. Je dirais qu'il s'agit d'outils et que c'est l'utilisation des outils qui est importante. Est-ce que Janice veut la parole, ou un participant ?

*Sandra Coulibaly Leroy, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*

Je crois qu'il faut rappeler que c'est une technologie extrêmement puissante à laquelle on a affaire, à cause de l'intelligence artificielle notamment, mais je crois qu'il faut faire confiance aux enseignants dans leur capacité de développer des stratégies d'innovation et de contextualisation par rapport à l'enseignement traditionnel et les possibilités qu'offre l'enseignement à distance de renouvellement, d'adéquation. Je crois qu'il est indiscutable que le Covid-19 est un drame absolu mais qu'il a forcé les enseignants, les pouvoirs publics à reconnaître qu'il y avait un virage indispensable à faire dans l'utilisation de ces technologies pour renouveler les pratiques éducatives et les contenus pédagogiques, ne serait-ce que pour mieux répondre à cette génération de « natifs numériques » et d'utilisateurs des nouvelles technologies que sont les apprenants.

La deuxième chose est qu'il faut avoir conscience de notre responsabilité co-partagée en tant que société civile, ou effectivement en tant qu'Etats, gouvernements, organisations internationales qui travaillent sur l'élaboration de politiques éducatives publiques, de promouvoir des stratégies de diversité et d'évitement d'un formatage qui est réel, par la massification des données, par les mises à l'échelle, et le côté obscur de ces technologies. On a un devoir de vigilance.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Merci Sandra, Janice voulez-vous intervenir ?

*Janice Richardson, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de citoyenneté numérique et d'éducation.*

Je pense qu'il faut prendre le point de vue des enfants en compte aussi, il y a des pays qui ont mené des études pour savoir ce qu'il s'est vraiment passé lors de la fermeture des écoles. Qu'ont fait les jeunes, les enfants ? En général ils ont repris leurs mauvaises habitudes, et ces mauvaises habitudes ont été renforcées. Un fort pourcentage de ces élèves a estimé que c'était Wikipédia et Google leurs outils principaux. Très peu en fait donnaient la priorité aux ressources recommandées ou attendues par leurs professeurs.

J'ai fait plusieurs interviews ces dernières semaines avec des adolescents et j'ai remarqué qu'ils

n'avaient simplement pas l'habitude de travailler à distance parce qu'ils n'y sont pas habitués. Ils espèrent qu'il y aura à l'avenir un apprentissage mixte et que ce ne sera pas 100% sur internet que cela était le cas durant la pandémie. Il n'y a pas eu de transition. Ils aimeraient aussi un accès aux sites qui expliquent la plateforme, les commentaires du professeur, que tout soit sur une seule plateforme. Ce sont les résultats de mes interviews avec les jeunes.

*Jean-Claude Gonon, Association Européenne des Enseignants (AEDE)*

Je voulais simplement rebondir sur ce que disait Sandra Coulibaly, c'est-à-dire que la Covid a été une expérience grandeur réelle, les enseignants ont été obligés de se lancer dans cette expérience de l'enseignement à distance, ils s'y sont adaptés de manière extrêmement rapide, et on a vu le développement considérable des outils pendant ces deux mois, et je pense que les choses ne seront plus les mêmes après. Même avec le retour en présentiel, cette expérience est derrière nous et va certainement entraîner une évolution de l'enseignement.

Dans notre association, nous avons fait un sondage au sein des 21 sections européennes, nous avons constaté que ce qui vient c'est que ce qu'on cherchait à mettre en place, donc un enseignement centré sur l'enfant, c'est quelque chose qui revient suite à cette expérience de la Covid. Je crois qu'on peut être optimistes, mais que c'est par la combinaison du présentiel et de la distance que va se trouver la solution, car ils ne vont pas oublier que ce que nous avons aussi constaté, c'est que pendant cet enseignement à distance, ce sont les élèves décrocheurs qui ont le plus décroché, et qui n'ont pas été récupérés par l'éducation. Ceux qui avaient déjà décroché du présentiel n'ont pas été récupérés par l'enseignement à distance, c'était une illusion qu'on a eue à un certain moment.

*Claude VIVIER LE GOT, en tant que présidente de la Fédération Européenne des Ecoles (FEDE)*

Karl, si tu es d'accord, j'aimerais intervenir comme présidente de la FEDE. Notre organisation rassemble plus de 530 établissements d'enseignement supérieur. La FEDE produit des examens, et l'expérience Covid a placé la FEDE devant la nécessité, quand bien même nous avons digitalisé des formes d'évaluation, de renforcer cette numérisation et de modifier nos pratiques. Tout ne s'évalue pas à distance, tout n'est pas concevable en évaluation à distance. Nous souhaiterions nous appuyer beaucoup avec nos confrères de la société civile sur une façon de repenser ces évaluations qui aujourd'hui sont largement dominées par les outils dans une conception un peu outre-Atlantique. Nous avons une conception un peu plus européenne de la prise en compte des évaluations qui s'intéresse davantage à la prise en compte de l'aspect collaboratif, et de l'aspect, je dirais sentimental, qui s'intéresse à l'être humain dans l'évaluation. On peut évaluer à distance, en ligne, des évaluations d'expertise et de compétences, on a un peu plus de mal à évaluer la construction du citoyen démocrate. J'ai terminé mon intervention sur ce sujet.

*Gilbert Flam, procureur honoraire de la République et président de la commission International de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra)*

Je voudrais juste témoigner d'une réalité en Seine-Saint-Denis, un département où il y a une très forte proportion de personnes et de jeunes d'origine étrangère ou d'immigrés de 2<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> génération. Je vais dans le même sens que mon collègue M. Gonon : les décrocheurs qui étaient déjà identifiés avant la crise ont d'autant plus décroché. La crise a conforté ce que je pensais déjà avant, c'est-à-dire que les enfants qui ont une relation difficile avec les enseignants ou avec l'école en général, qui n'ont pas les parents derrière pour les soutenir, ces enfants ne font pas de progrès dans ce cadre. Donc il y a une véritable difficulté : il faut à la fois s'adresser aux enseignants, aux élèves, aux enfants, et également aux parents. Le contexte familial va jouer beaucoup car cela va impacter la manière dont l'enseignement sera reçu et l'interaction entre enseignants et enfants.

Par ailleurs, c'est une question que je pose comme une bouteille à la mer. L'école est aujourd'hui, qu'elle soit à distance ou en présentiel, en concurrence avec les réseaux sociaux. Or, nous n'avons aucune maîtrise sur la manière dont les réseaux sociaux organisent l'information, et sur la manière dont les réseaux sociaux sont mélangés et mis en œuvre, avec les biais qui ont été soulignés tout à l'heure par Madame Coulibaly Leroy. Comment peut-on faire ?

*Mona Laroussi, Directrice Adjointe de l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF)*

Je voudrais revenir sur deux aspects. À un certain moment, on a parlé de normes et standards sur l'enseignement à distance. Donc il y a une panoplie de normes comme le SCORM ou le IMS LD, qui sont très difficiles à mettre en place. J'ai travaillé sur le IMS LD où on intervient, on met en place une scène de théâtre pour mobiliser le scénario, et finalement on ne le fait pas car l'enseignement à distance est intuitif, et je ne sais pas qui est intervenu mais quelqu'un a dit que l'enseignant s'est retrouvé obligé de le faire, et il l'a fait, il a créé, il a mis en place les scénarios d'apprentissage, qui ont probablement permis à des élèves de suivre. Les élèves qui ont décroché, ce sont des élèves vraiment décrocheurs, mais on a récupéré des élèves qui ont pu travailler à leur rythme, et c'est peut-être des élèves qui étaient hors normes dans la salle de classe, mais qui ont pu, avec l'enseignement à distance, travailler à leur rythme et s'accrocher. Il y a eu bien sûr des décrocheurs mais certains se sont aussi raccrochés à l'école car ils ont pu travailler à leur rythme.

Il y a un ensemble de groupes de travail sur la normalisation parmi lesquels le « JTC 36 » où on travaille sur la normalisation avec un esprit féminin, multilinguiste, où on intègre en plus du français d'autres langues, et ouvert à d'autres innovations. Pour ceux qui prônent le féminisme et l'égalité femmes-hommes, il faut aussi travailler sur la normalisation de l'enseignement.

Pour revenir sur le point 4 aussi, nous travaillons à l'IFEFF un portail pour l'égalité femmes-hommes où seront mises en place des ressources pour les enseignants, pour qu'ils enseignent sur comment intégrer la notion du genre dans leur salle de classe, dans le développement d'outils et de bonnes pratiques dans le domaine. On veut avoir avec le numérique une inclusion de toutes les personnes, la continuité pédagogique ne va pas s'arrêter avec la Covid, et on espère qu'après la crise, tous ceux qui étaient exclus de l'enseignement pourront reprendre avec tous les dispositifs qu'on a mis en place

avec la continuité pédagogique de la Covid. Merci.

*Sandra Coulibaly Leroy, Sous-Directrice, Responsable Veille, Analyse et Prospective, Direction « Programmation et développement stratégique » de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*

Très brièvement je crois que toute cette conversation nous guide vers une réponse protéiforme. M. Flam a demandé comment répondre à l'ensemble de ces défis ? Il y a une question d'adaptation et c'est un des enseignements de la crise Covid. On va vers un modèle « phygital », c'est-à-dire hybride, sur lequel à la fois l'école, les systèmes éducatifs peuvent s'appuyer sur deux jambes : l'enseignement en présentiel et le numérique. Je crois qu'Anne a relevé une question essentielle qui renvoie au décrochage des élèves : comment amener l'éducation dans les tiers lieux ? Et non se concentrer uniquement sur l'espace normé. Amener, comme le numérique le permet, l'éducation dans les tiers-lieux d'apprentissage pour cibler ces jeunes qui sont sur les smartphones, les consoles, les réseaux sociaux plus que derrière les « cahiers ». Il y a une question d'émancipation sur des schémas orthodoxes dont on a hérité. Je pense aussi qu'il faut réfléchir sur la question des contenus : Claude l'a rappelé, il y a des enjeux majeurs sur l'évaluation. Je renvoie toujours à la question de la diversité. « La technique au service de » et pas le contraire, avec une attention portée au formatage. Je crois enfin qu'il y a une responsabilité sur les contenus, avec une vigilance par rapport à l'intégrité des savoirs, voire à l'épistémologie des savoirs. Eviter les risques de « dérives », d'« infox », de « manipulation », vers la communauté des apprenants et en particulier des jeunes. Il y a un risque amplifié par l'usage du numérique et, pour conclure ce qui est de notre responsabilité à tous, je terminerai par cette incantation : « inclusion, inclusion, et inclusion ». Merci beaucoup.

*Janice Richardson, experte auprès du Conseil de l'Europe sur les questions de citoyenneté numérique et d'éducation.*

C'est très important d'après moi de favoriser une approche multi-acteurs, avec tous les acteurs pertinents. Je vois que c'est indispensable, nous devons aussi favoriser des partenariats et nous ne pouvons rien faire sans l'industrie technologique aujourd'hui. Le Conseil de l'Europe élabore des lignes directrices qui visent les écoles et qui vont aussi promouvoir des partenariats entre l'industrie et les écoles, qui doivent apprendre à travailler de concert.

*M. Karl Donert, vice-président de la Commission éducation et culture*

Merci Janice, et merci à tous les participants, tous les intervenants. Je donne la parole à Claude pour conclure la session.

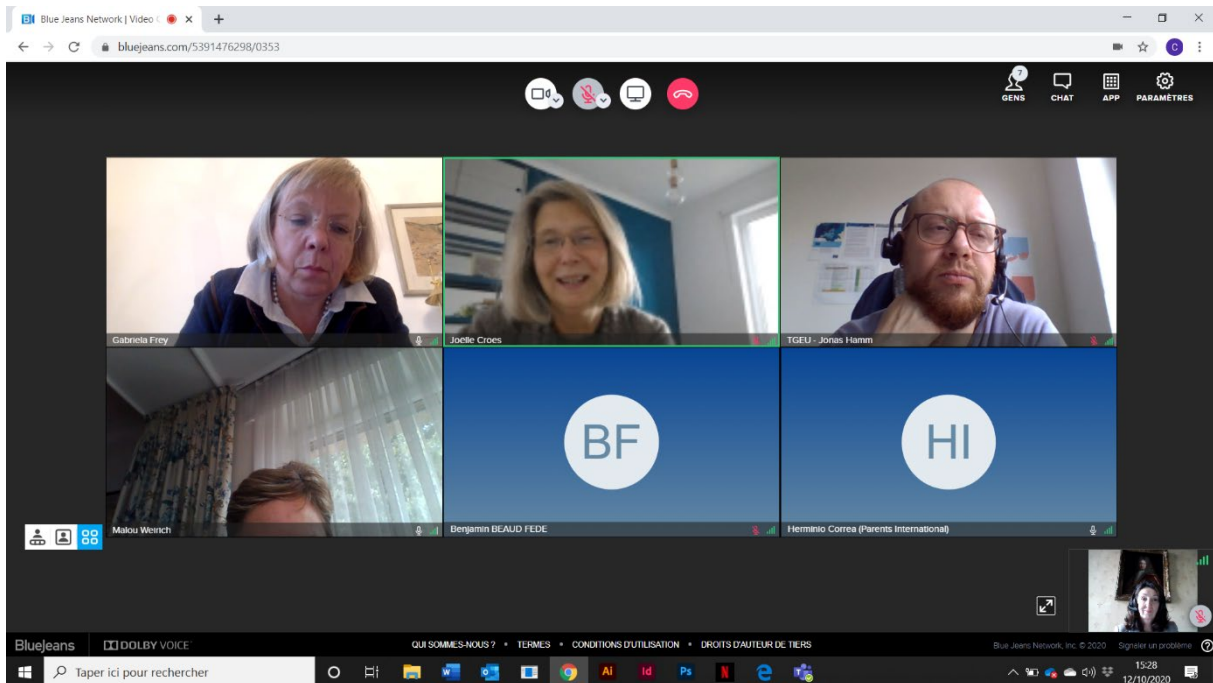
*Claude VIVIER LE GOT, présidente de la Commission éducation et culture*

Karl et moi formons une bonne équipe, puisque à nous deux nous remplissons les deux objectifs du

Conseil de l'Europe, qui sont de maintenir l'égalité entre la langue française et la langue anglaise, et notre session a prouvé qu'on pouvait tout à fait maintenir un dialogue cohérent et consensuel entre le français et l'anglais et je remercie tous les participants de s'être bien prêtés à cette question. Je remercie également les interprètes, qui ont eu le challenge – parce que ce n'est pas facile de traduire lorsqu'on n'est pas dans la salle, à distance, avec des personnes, comme vous le constatez, même dans notre propre langue, du fait des déconnexions, nous avons eu du mal à nous comprendre, j'imagine pour les interprètes combien cela a pu être difficile. Je remercie aussi tous les intervenants qui nous ont donné pour la plupart des contributions écrites. Nous avons tout enregistré, nous ferons du mieux possible Karl et moi pour pouvoir produire le compte-rendu de cette session. Un grand merci également aux jeunes. En effet, nous avons sollicité des étudiants des universités aussi bien en Grande-Bretagne qu'en France pour pouvoir nous aider à préparer cette session, je souhaite les remercier très sincèrement pour avoir attiré notre attention sur la problématique des jeunes dans cette éducation post-Covid à l'ère du numérique. Merci à tous, merci Karl, merci Anna Rurka de nous avoir permis d'organiser ce webinaire. Merci à toutes les OING, bye !

## b. Session d'octobre

### Actes de la réunion du GT Cités interculturelles du lundi 12 octobre 2020



### *Modérateurs*

- Mme **Claude VIVIER LE GOT**, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture.
- Mme **Gabriela FREY**, représentante de l'Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles.

### *Discussion*

#### *Introduction de Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

Cela fait longtemps qu'on travaille sur le rapport entre les droits humains et la religion, et on s'est rendu compte que même en mettant en œuvre de très bonnes lois, la Charte européenne sur les droits humains, nous n'avons pas encore trouvé comment aider les gens à suivre ces lois, recommandations, suggestions éthiques.

Qu'est ce qui fait que quelqu'un, conscient que ce n'est pas bien de faire telle ou telle action, le fait

quand même ? Il leur manque à un moment donné la capacité à gérer les peurs, les émotions. On le voit actuellement dans la crise, on a tous cette peur de l'inconnu, de l'incertitude, et cet état de stress nous amène à agir de manière de façon agressive ou violente.

On avait donc développé plusieurs pistes, plusieurs clés pour aider les gens sur ce plan-là. Le groupe de travail a commencé son travail en sélectionnant les meilleures approches. Kari par exemple a travaillé sur la communication empathique, une autre personne a cherché à savoir comment déconstruire l'ennemi, une autre a travaillé sur l'éducation à la justice réparatrice, la communication non-violente, le travail sur l'équilibre émotionnel, etc. Cette dernière méthode a été mise en place aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, en Australie mais reste méconnue en Europe. Des institutions l'utilisent déjà pour des gens qui sont beaucoup en contact avec le public, afin qu'ils puissent gérer les émotions de leurs interlocuteurs.

Il y a également toute une partie sur le dialogue entre les religions et les écoles de pensée, sur comment développer la pratique de l'interconvictionnalité, la reconnaissance mutuelle dans les dialogues interreligieux... Tout un concept a été mis en place par le G3I, qui est un groupe dont font partie Michel Aguilar et François Becker.

Nous nous sommes aussi intéressés à l'égalité des genres, à l'anxiété fondée sur le genre dans les religions. Le docteur Carola Roloff a fait beaucoup de recherches là-dessus, et Anne Nègre a fait un travail sur le temps des villes, la mise en place de certaines solutions pour les femmes dans les espaces urbains.

Nous nous sommes aussi penchés sur les personnes qui fuyaient les campagnes pour aller dans les villes, que viennent-ils trouver, et Michel Aguilar a aussi fait tout un projet sur la ruralité dynamique. Il a d'ailleurs la possibilité de mettre en place des projets là où il vit actuellement.

Voilà tout ce qu'on a abordé, maintenant je voulais vous demander, pour que nos travaux ne finissent pas dans un tiroir, que faire ? Est-ce qu'on peut organiser un rendez-vous du groupe de travail pour en discuter ? Est-ce que vous voulez qu'on prépare une boîte à outils ? Dans la crise actuelle, les gens ont besoin d'avoir des informations sur ces sujets-là.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Peut-être qu'il faudrait résumer ce que tu dis en anglais pour Jonas, Gabriela ?

*M. Jonas HAMM (TGEU)*

Je comprends un peu, merci. Pas tout car je parle moins bien français que je ne le comprends, je comprends 60%.

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

On vous enverra le rapport sur « réduire l'anxiété » après la réunion, cette anxiété est liée aux incertitudes, qui sont d'autant plus fortes en ces temps de coronavirus. Et si personne ne vous a parlé de certaines bonnes pratiques destinées à gérer ces peurs, ces émotions, communiquer sur ce que vous ressentez, vous pouvez vous sentir isolé et exploser « comme une cocotte-minute ».

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Tout le monde peut mettre son adresse e-mail dans le chat, on vous enverra le rapport.

On a le texte de Kari, je vais partager mon écran. Est-ce que vous avez eu le temps d'en prendre connaissance, Jonas ? Est-ce que vous voulez que je le remette si vous l'avez raté ?

Gabriela, tu veux que je le lise ?

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

Oui Claude, merci !

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Alors, je vais lire le texte de Kari :

#### **« Les villes interculturelles »**

Je suis membre du GERFEC (Groupement européen de recherche et formation des enseignants chrétiens, croyants et de toutes confessions) depuis 1996.

Depuis plus de 40 ans, le GERFEC est une ONG qui travaille en Europe. Nous organisons des séminaires, des ateliers et des réunions où les éducateurs, les étudiants et les enseignants peuvent se rencontrer et partager leurs connaissances, leurs expériences et, peut-être plus important encore, leurs visions et leurs rêves d'un avenir meilleur, d'une meilleure école et d'une société meilleure, plus inclusive et plus empathique.

Les graves problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, le coronavirus, le changement climatique et les défis posés par les conflits et les guerres, pour n'en citer que quelques-uns, nous incitent à travailler ensemble pour un monde meilleur. En tant que norvégienne, je suis particulièrement heureuse que le prix de la paix soit décerné cette année au Programme alimentaire des Nations unies. Voici ce qu'a déclaré le dirigeant de cette organisation, David Beasley, lorsqu'il a appris la nouvelle de l'attribution du prix : <http://www.fao.org/news/story/fr/item/1312814/icode/>.

David Beasley est un républicain américain qui a obtenu ce poste de M. Donald Trump. La FAO est une organisation performante qui démontre pleinement ce que les gens peuvent accomplir lorsqu'ils travaillent ensemble et qu'ils ont des collaborateurs compétents et enthousiastes.

Je suis heureuse de vivre dans une ville interculturelle, Bergen, sur la côte ouest de la Norvège. Grâce à un bon réseau de toutes sortes d'ONG qui travaillent avec des hommes et femmes politiques et des bénévoles de différentes cultures et ethnies, c'est un endroit multiculturel où il fait bon vivre. Néanmoins, nous avons vu des tensions entre les gens et même de la violence utilisée lors de manifestations dans cette ville. Des jeunes hommes en colère lancent des pierres sur les policiers et les femmes.

Il est difficile de comprendre que la liberté d'expression puisse devenir très provocante et blessante pour certaines personnes. Une manifestation antimusulmane a provoqué une confrontation violente entre beaucoup de jeunes et la police. C'était la première fois qu'une confrontation aussi violente avait lieu dans cette ville. Mais elle a été gérée de manière très constructive par un dialogue. Environ 25 jeunes hommes ont été emmenés au poste de police où des agents de police compétents, hommes et femmes, ont mené un dialogue au cours duquel les manifestants ont pu expliquer leur situation et les raisons de ces actions.

Les responsables du dialogue ont très bien expliqué la situation. Pour les deux parties, ce fut une leçon d'apprentissage sur les droits de l'Homme et la démocratie. Même si Bergen participe au projet des villes interculturelles du Conseil de l'Europe et que beaucoup de travail de qualité est réalisé, il est difficile pour les migrants et les groupes minoritaires de se sentir inclus. Le sentiment d'exclusion semble être partagé par beaucoup. Au sein du GERFEC, nous essayons de développer une culture scolaire inclusive. Nous avons développé une pédagogie expliquée dans le rapport. La première étape de notre pédagogie consiste à créer un lieu "sûr" pour tous, en particulier dans le domaine de l'éducation. La communication empathique est l'outil le plus important et peut être utilisée dans toutes les communications humaines. Pour célébrer nos 40 ans, nous organiserons un atelier à Strasbourg et nous présenterons le livre que nous sommes en train d'écrire, et qui est intitulé : "Vers une culture scolaire démocratique et inclusive. Une nouvelle façon de « vivre l'Europe »".

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

Oui, Kari a fait un travail extraordinaire avec le GERFEC, ils font des classes, des séminaires, où ils apprennent aux enfants à intégrer les enfants réfugiés. Les différences peuvent créer des peurs chez les enfants, le GERFEC par la communication empathique aide à accepter ces émotions et à les gérer, à accepter l'autre sous toutes ses formes. C'est un travail extraordinaire.

*Mme Joëlle Croes (GERFEC)*

Je suis vice-présidente du GERFEC. Ici à Bruxelles je suis directrice d'une école secondaire depuis 11 ans, et par chance, avant de devenir directrice, j'ai pu appliquer ces choses-là à l'école. C'est une

énorme école très multiculturelle, il y a 31 nationalités différentes, et autant de classes sociales différentes, donc un énorme brassage et une belle richesse. Par des activités on peut vraiment intégrer tout le monde et c'est merveilleux lorsque ça marche.

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

Il y avait aussi ce film où, sans mot, ils montraient comment ça marche. Il y avait d'ailleurs dans le rapport un lien vers ce petit film. Je suis en train de partager le rapport au sein d'un mail envoyé à Jonas, à Joëlle, à Malou.

*Mme Malou WEIRICH (CTJF)*

Je profite d'avoir la parole pour parler de ruralité inclusive. Je voudrais quand même parler du problème de l'agriculture urbaine, qui est un terme regroupant les jardins partagés, les jardins familiaux, etc. On a vu que pendant la pandémie, quand les gens étaient isolés, tous ceux qui pouvaient accéder à un jardin accroissaient leur bien-être et la ville de Vienne a lancé une recherche pour trouver des terrains afin de créer des jardins familiaux. Cela permettra aux personnes de s'y rendre, de favoriser l'inclusion sociale, pour éviter les symptômes d'angoisse, car tout ce qui concerne la terre calme les gens. Donc je pense que lorsqu'on parle de ruralité inclusive il faudrait aussi citer l'agriculture urbaine

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

On a commencé à lister beaucoup de bonnes pratiques, comment pouvons-nous maintenant faire en sorte que toutes ces bonnes idées arrivent à ceux qui en ont besoin ? Comment peut-on faire ?

*M. Herminio CORREA (Parents International)*

Ici à Lisbonne, nous avons aussi des agricultures « familiales ». La mairie, depuis longtemps, a trouvé des terrains, et elle a proposé ces terrains aux habitants qui devaient candidater pour les exploiter. Ils pouvaient cultiver non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour la communauté. Nous avons aujourd'hui beaucoup de monde qui travaille dans les jardins publics. Pendant la pandémie ces jardins étaient très importants pour prendre l'air et pour la santé mentale.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Pour répondre à la question de Gabriela, je pense que les témoignages de Malou, de Joëlle et d'Herminio constituent presque une réponse. Gabriela a fait un gros travail sur « comment réduire l'anxiété » et maintenant il faut pouvoir aller plus loin. Le groupe de travail a montré qu'une moindre anxiété participe au bien vivre ensemble, et on pourrait continuer à développer ce groupe en le mutant vers tout ce qui concerne la ruralité inclusive dans les villes. Il faudra faire en sorte de mettre en place plus de cas pratiques.

Sur l'aspect communicationnel, j'ai commencé un rapport, mais je ne l'ai envoyé qu'à la direction Education parce que je suis membre du CDPPE. Je dois attendre jeudi que la Commission éducation et culture valide le rapport 2019, parce que malheureusement, du fait de la pandémie, nous n'avons pas pu le valider officiellement. Notre rapport est rédigé en français et en anglais, nous avons laissé dans la langue originale certains textes qui étaient en français ou en anglais, mais 90% du rapport a été traduit. Dès le lendemain de la validation, il sera sur le bureau du groupe des cités interculturelles, de toutes les directions possibles.

Et puis si on peut continuer à développer l'idée de la ruralité inclusive, je trouve ça intéressant.

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

La ruralité représente un moyen parmi d'autres. Je sais par exemple que certaines personnes ont essayé d'introduire la communication non violente dans l'Education Nationale française, car elle a déjà été utilisée par l'ONU et d'autres organisations, et pour l'instant ça coince. La ruralité, la communication et aussi ce qu'on avait appelé la « CEB » (*cultivating emotional balance*), un concept qui est déjà utilisé au niveau des villes et des gouvernements.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Peut-être qu'on peut donner la parole à Jonas, vous voulez ajouter quelque chose ? J'espère que vous comprenez car nous parlons en français.

*M. Jonas HAMM (TGEU)*

Merci beaucoup pour la proposition, malheureusement je ne pense pas pouvoir contribuer à ce stade.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

La Commission a fini son mandat, cela fait 3 ans... Quels sont les thèmes sur lesquels vous voulez poursuivre ? Je pense que c'est important de maintenir les commissions, comme vous le voyez, c'est le travail de fond qui a permis d'avoir un beau rapport, et je remercie Gabriela pour ce travail de longue haleine. Maintenant il nous faut imaginer des choses un peu neuves, donc je donne la parole à qui veut la prendre.

*Mme Joëlle Croes (GERFEC)*

Concernant ce travail, j'entends qu'il va être déposé auprès de plein de directeurs, mais comment envoyer un document, peut-être une boîte à outils, dynamique, au terrain ? Parce que je pense que les documents qui sont transmis à des directeurs, c'est très bien, mais c'est par le Conseil de l'Europe que j'ai pris connaissance de ces documents. Avant, je ne savais même pas que ça existait, et je trouve ça dommage car il y a une énorme capacité intellectuelle qui pourrait être transmise plus simplement aussi sur le terrain. Tout ce travail ne doit pas dormir. Si chacun dans son coin doit faire ses recherches,

on s'épuise, cela prend trop de temps.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Gabriela, pour la création d'une boîte à outils, comment verrais-tu cela ?

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

Je pense qu'on a déjà une boîte à outils en place pour le sujet des discours de haine, il est sur le site du Conseil de l'Europe. Il y avait ce monsieur suisse très sympathique...

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Didier Schretter.

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

Oui, il l'a mis en place ! On pourrait peut-être voir avec lui comment on pourrait mettre en place et quel titre exact trouver, sur la gestion des peurs, des émotions. Tout le monde est confronté à ces sujets dans sa vie professionnelle. Je sais qu'il y a vraiment beaucoup de méthodes. J'avais une amie qui était travailleur social dans le sud, où il y a beaucoup de réfugiés, qui m'a dit que si elle avait su qu'il existait la communication non violente, empathique, cela l'aurait beaucoup aidé. J'ai aussi une amie qui est infirmière et qui est étonnée d'être autant agressée, qui se demande comment elle peut gérer l'agression des gens. Ils sont dans la maladie, la peur, ils ne savent pas le gérer et cela rejaillit sur le premier venu.

J'ai vu que Didier Schretter allait dans les écoles quand il y a un problème de discours de haine. J'ai aussi vu que les Cités interculturelles avait une académie que l'on pourrait contacter afin de leur proposer nos idées. Personnellement je connais beaucoup de gens qui pourraient intervenir, des coachs, des gens capables d'aider.

*Mme Joëlle Croes (GERFEC)*

Cette boîte à outils, il faut la transmettre mais aussi penser à toutes ces personnes qui en auraient besoin. Le mode de transmission peut être aussi différent de l'écriture, cela peut être des dessins, des bandes dessinées... Un adolescent apprend des choses par ce biais par exemple. On peut transmettre des boîtes à outils comme cela aux élèves, ce serait très enrichissant.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Je trouve que c'est une excellente idée. Peut-être que Malou veut intervenir ?

*Mme Malou WEIRICH (CTJF)*

Je ne peux pas vraiment intervenir car je n'ai pas participé aux travaux. Je suis favorable à une boîte à outils. Comme moi je suis secrétaire générale d'une organisation qui s'occupe des jardins familiaux, je ne connais pas bien le sujet.

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

Les jardins familiaux concernent l'agriculture urbaine. Tu sais, on est tous un peu spécialistes de quelque chose, mais personne ne sait tout. Nous sommes une super équipe. Si toi tu es la spécialiste de l'agriculture urbaine ou des jardins familiaux, c'est génial !

*Mme Malou WEIRICH (CTJF)*

Je suis à votre disposition ! Si on a besoin de mon intervention, volontiers.

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

Jonas, pouvez-vous nous dire sur quoi travaille votre OING ? Quelle est votre spécialité ?

*M. Jonas HAMM (TGEU)*

Je représente Transgender Europe (TGEU) et je m'occupe des relations institutionnelles. Nous représentons les personnes transgenres en Europe et en Asie centrale donc nous travaillons sur plusieurs inégalités basées sur le genre. Nous nous considérons comme une organisation féministe, sommes sensibles aux droits humains et nous défendons l'égalité des genres dans toute leur diversité.

Nos activités sont diverses : nous mettons l'accent sur le développement communautaire, nous signalons les actes de violence, nous travaillons sur le plan légal et réglementaire à renforcer les droits et la protection des personnes transgenres, et nous avons bien sûr, cette année, centré nos activités sur les impacts de la Covid. Nous nous sommes demandé comment protéger les plus vulnérables au sein de notre communauté dans ces circonstances spéciales.

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

C'est parfait ! Nous avons remarqué et nous avons indiqué dans notre rapport que les droits humains dans les environnements religieux n'étaient pas toujours respectés, et nous avons travaillé sur la communauté LGBTI mais nous avons trouvé assez peu de choses donc nous serions heureux d'avoir une contribution de votre part sur ce sujet.

*M. Jonas HAMM (TGEU)*

Je ne peux pas m'engager sur un éventuel engagement en ce moment, car nous sommes encore en train de réfléchir à l'utilisation et à la répartition de nos ressources. Mais bien sûr que si nous pouvons aider, nous le ferons. De quoi auriez-vous besoin à court terme ?

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordinatrice du GT Cités interculturelles*

Nous devons d'abord déterminer avec Claude la forme et le contenu de cette boîte à outils et lorsque nous aurons répondu à ces questions nous vous recontacterons et nous verrons comment nous pourrions collaborer. Vous êtes basés au Royaume-Uni ?

*M. Jonas HAMM (TGEU)*

Non, nous sommes à Berlin. Berlin est vraiment la capitale de la communauté LGBTI en Europe. Historiquement beaucoup d'organisations dans le domaine ont décidé de s'installer ici.

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordinatrice du GT Cités interculturelles*

Claude, on a trouvé un peu les axes pour le futur, non ?

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Oui, je trouve qu'on a identifié plusieurs axes :

- Il y a un axe très pratique sur le plan éducatif avec la contribution de Joëlle sur comment mettre en place une boîte à outils.
- Il y a un axe lié à une actualité qui va durer : comment, par l'environnement vert, on peut refaire de l'inclusion sociale au travers des jardins familiaux, des jardins publics, de l'agriculture urbaine. Cela rentre bien dans le focus des Cités interculturelles.
- Et puis j'ai apprécié l'intervention de Jonas concernant les droits LGBTI parce qu'ils sont souvent les premiers touchés par les discriminations de toutes sortes.

On peut donc réussir à continuer ce travail en le rendant très opérationnel et en même temps en l'axant sur quelque chose de plus durable comme les jardins et l'environnement. Je ne sais plus qui a parlé de ruralité inclusive parmi nous... ?

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordinatrice du GT Cités interculturelles*

Oui, on a aussi ce problème de désertification des campagnes, qui occasionne un engorgement des villes, qui pose un certain nombre de problèmes. Tu ne connais pas Michel Aguilar, si ?

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Si, mais en fin de compte, la ruralité inclusive c'est une idée différente de l'agriculture urbaine. C'est très différent, mais c'est une autre idée. Ce ne sont plus les cités interculturelles, c'est la ruralité qui devient une sorte de ville où il faut faire en sorte que les gens vivent ensemble, et ils ne le font pas. On a donc trois pistes :

- Dans les villes, l'agriculture urbaine avec les jardins familiaux, les jardins publics, partagés, l'eau et l'environnement, qui permettent aux gens de se rencontrer et de lutte contre la peur et l'anxiété.
- La demande de Joëlle de faire une boîte à outils opérationnelle.
- La demande de Jonas de penser à la question du genre quel qu'il soit.

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

En réalité la boîte à outils faisait déjà partie du concept du rapport sur l'anxiété, ce n'est pas une idée nouvelle, c'était vers cela que nous avons commencé à travailler.

Quand tu parles d'agriculture urbaine avec les jardins partagés et autres, il faut aussi savoir qu'on a besoin des agriculteurs qui transmettent cela. On pourrait même imaginer qu'une ville parraine une contrée qui connaît la désertification. Les agriculteurs de cette zone seraient ravis d'aider car ils ont le savoir-faire, et en échange les villes pourraient transmettre des idées sur l'intégration, cela peut aller dans les deux sens. Tout est interdépendant, si tout dépérit autour d'une ville, la ville va mourir aussi. La ville est intimement liée à la campagne.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Sur ce sujet je pense qu'Herminio et Malou sont très compétents.

*M. Herminio CORREA (Parents International)*

Oui, il faut faire quelque chose pour la désertification des campagnes, sinon on va voir disparaître les petites villes des zones rurales. Les revenus de l'agriculture ne permettent pas de vivre, donc il y a un exode rural. Il y a quelques exemples ici au Portugal de coopératives qui se diversifient pour éviter le phénomène.

Au niveau des gouvernements, on met la priorité sur les villes qui comptent le plus d'habitants et on oublie ces zones.

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

Merci beaucoup. Michel Aguilar a fait un topo là-dessus. Son idée a tellement pris forme qu'il est en train de la mettre en place. Il habite en Auvergne. Je vous invite à jeter à un coup d'œil.

Voilà, on est une bande de super spécialistes de quelque chose, on peut contacter l'académie des cités interculturelles pour voir comment on pourrait mettre nos idées en place avec une boîte à idées.

*Mme Claude VIVIER LE GOT, FEDE, présidente de la Commission éducation et culture*

Est-ce que vous pensez qu'on a fait le tour ?

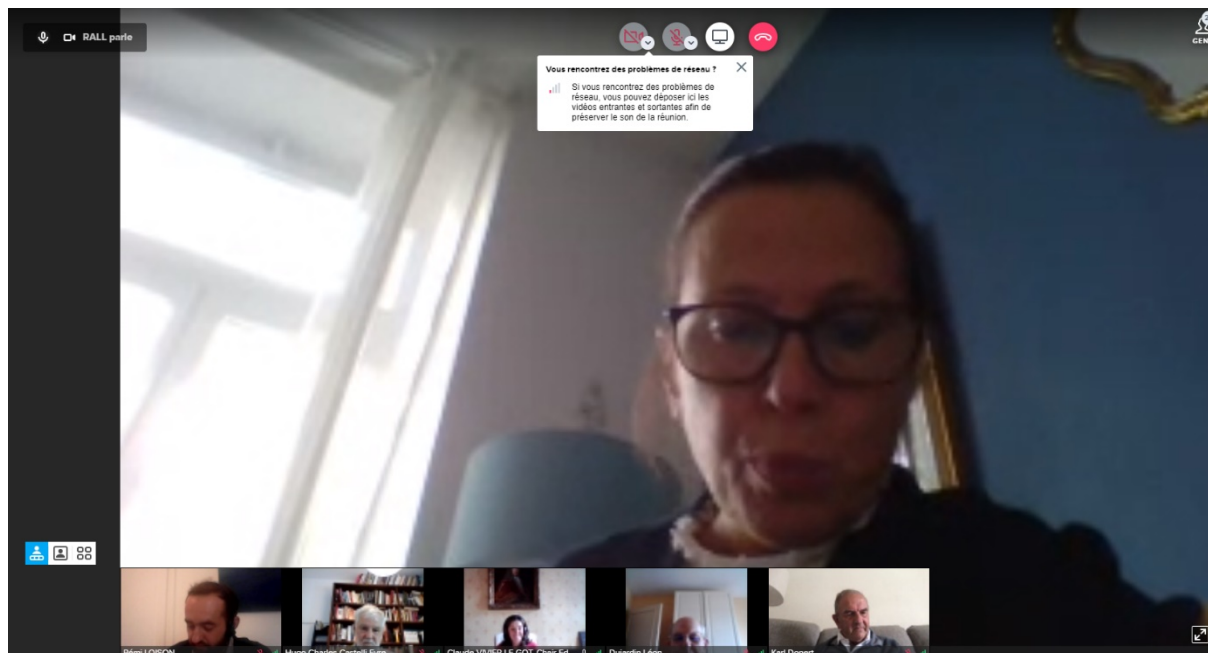
Nous allons vous envoyer note projet de résolution qui sera soumis à la Commission Permanente mercredi, et notre Livre Blanc sur l'idée culturelle européenne, qui est encore sous la forme de document de travail. Je donne la parole à Gabriela pour le mot de la fin, car elle dirige ce groupe et

elle a réalisé un travail formidable au sein de celui-ci.

*Mme Gabriela FREY, Union bouddhiste européenne (EBU), coordonnatrice du GT Cités interculturelles*

J'ai n'ai pas grand-chose à vous dire mais je vous envoie mon cœur à tous. Je trouve cela fantastique que malgré toutes les difficultés, les ONG arrivent à travailler toutes ensemble et qu'elles arrivent à collaborer pour que chacun mette le meilleur de lui-même. C'est vraiment notre force et j'espère que la Conférence des OING pourra continuer comme ça, et que nous pourrons toujours apporter notre petit grain de sel pour que le monde soit meilleur. Merci à Claude car sans toi je n'aurais pas eu le courage de faire ce travail et tu m'as super bien soutenue. Merci à tout le monde !

## Actes des GT Droit à l'éducation tout au long de la vie du 12 octobre 2020



### *Modérateurs*

- Mme **Claude VIVIER LE GOT** (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture.
- M. **Rémi LOISON** (FEDE), co-coordonateur du GT.
- M. **Karl Donert** (EURODOC), vice-président de la Commission éducation et culture.

### *Discussion*

#### *Rémi Loison, FEDE, co-coordonateur du Groupe de travail*

Nous avons posté hier, sur Loomio, un projet de résolution sur l'accès au numérique dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. Certains ont déjà fait des commentaires. S'il y a des anglophones, n'hésitez pas à me demander une traduction rapide. Pour les personnes susceptibles de nous proposer des amendements, n'hésitez pas à nous transmettre vos adresses e-mail sur le chat, pour qu'on puisse échanger et enrichir de vos réflexions ce document.

Cette réunion a pour objectif de vous présenter le document, d'en discuter. Techniquement, ce sera évidemment difficile de l'amender en direct. Tous vos commentaires seront pris en compte.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Vous pouvez en effet la télécharger sur Loomio, elle est rédigée en français et en anglais. Beata, tu as fait un commentaire sur la plateforme, veux-tu intervenir ?

*Beata ZWIERZYNSKA (Eurodoc)*

Je veux bien parler ensuite car je ne sais pas tout à fait ce que vous attendez de moi pour l'instant. J'attends que quelqu'un prenne la parole et fasse des commentaires et j'interviendrai ensuite si vous le voulez bien.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

D'accord Beata, il n'y a pas de souci. Nous considérons que l'éducation a fait face à de nombreux problèmes durant cette crise, et que le rôle du numérique s'est accentué. Nous avons donc rédigé cette résolution avec Karl. Rémi, vous voulez ajouter quelque chose ?

*Rémi Loison, FEDE, co-coordonateur du Groupe de travail*

Comme vous le savez Beata, Karl est très impliqué sur ce sujet, qui prend de l'importance de plus en plus avec cette pandémie. C'est l'idée principale de cette déclaration, c'est de mettre à l'ordre du jour cette thématique à l'agenda de la Conférence des OING, de voir ce que les Etats membres pourraient faire pour améliorer la situation des citoyens européens. Nous proposons quelques idées et nous souhaitons recueillir votre avis, vos contributions. L'idée est de le retravailler collectivement et de le présenter à la Conférence, dans l'espoir qu'il soit adopté.

*Beata ZWIERZYNSKA (Eurodoc)*

À propos des commentaires que j'ai faits sur Loomio, je trouve que l'expression « inégalités démocratiques » est trop vague, je ne comprends pas ce que cela signifie. Peut-être peut-on spécifier ? Je fais la même remarque pour l'expression « digital developments ». Je peux imaginer beaucoup de choses derrière cette expression. Voilà les points sur lesquels je voulais revenir. Le sujet est vraiment très important, merci de m'avoir donné la parole.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Ce que vous avez dit est important et nous aide. Pouvez-vous écrire ce que vous avez dit dans le chat pour que nous puissions réécrire ces phrases que vous trouvez floues. On vous enverra un document partagé où vous pourrez écrire vos contributions dans la marge. Oh, Karl est là ! Peux-tu prendre la parole ?

*M. Karl Donert (EURODOC), vice-président de la Commission éducation et culture*

Ce n'est pas moi qui ai rédigé le document, mais je voudrais faire quelques commentaires concernant les remarques de Beata. D'abord, je suis d'accord avec Claude quand elle souligne l'importance de vos

retours, c'est toujours bien de recevoir des critiques constructives. J'ai apprécié votre commentaire sur l'éducation de qualité, j'insiste moi aussi sur ce point. Je pense c'est important de faire aussi mention du plan de la Commission européenne sur ce sujet, qui a pour objectif de rendre égal l'accès au numérique en Europe.

Concernant les termes généraux de « digital developments », c'est difficile d'être plus précis dans ce genre de document, car les développements en matière de numérique sont très rapides, les outils, les pratiques changent très rapidement. Si on précise les développements, le document perdra sa pertinence dans les prochains mois. Peut-être que si vous pouvez détailler un peu votre pensée, je comprendrais mieux ce qu'on pourrait modifier exactement.

Concernant les « inégalités démocratiques », je suis d'accord avec vous mais je pense qu'il s'agit d'accès aux processus démocratiques, car de plus en plus, ils ont lieu en ligne. Je pense en effet que l'on doit préciser et parler de « processus démocratiques ».

*Beata ZWIERZYNSKA (Eurodoc)*

Au sujet des développements numériques, le problème c'est que je ne comprends pas concrètement ce que cela signifie. Si on pouvait mettre des exemples, ce serait plus facile pour moi de comprendre.

*M. Karl Donert (EURODOC), vice-président de la Commission éducation et culture*

Oui mais le problème c'est que si l'on insère des exemples, la résolution sera caduque rapidement. Je pense que c'est bien de rester général. La terminologie doit être générale. Peut-être qu'on pourrait dire « le développement des outils et des technologies digitales » ?

*Beata ZWIERZYNSKA (Eurodoc)*

Oui, là je comprends très bien, merci !

*M. Karl Donert (EURODOC), vice-président de la Commission éducation et culture*

Je comprends d'où vient votre intervention et j'apprécie sincèrement cet esprit critique qui permet d'avancer. Je pense que le document est important et qu'on doit vraiment le porter auprès de la Conférence.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Anne, je vois que tu demandes à changer la formulation sur le fil de discussions, peux-tu nous expliquer ?

*Mme Anne KRAUS (CISV)*

Je voulais juste répéter ce que Beata était en train de dire et que j'appréciais moi aussi la proposition alternative de Karl. Je soutiens ce projet de résolution mais je ne comprends pas pourquoi cela a été fait de manière isolée. Il n'y a pas eu de communication sur Loomio depuis longtemps et là d'un coup,

la résolution est publiée sur le groupe de travail. Je suis un peu déçue car j'aurais aimé avoir le temps d'en discuter, je ne trouve pas cela très positif. J'aime le projet mais pas la démarche. J'ai quitté une autre réunion pour venir ici. Désolée de dire cela mais parfois c'est important.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Merci Anne, j'aurais vraiment aimé que tu travailles au sein de la commission moi aussi, malheureusement cela n'a jamais été le cas. La Commission éducation et culture travaille énormément, nous sommes tous bénévoles comme tu le sais, nous faisons de notre mieux. Désolée si cela ne comble pas tes exigences. Nous l'avons partagée sur Loomio, plateforme, je te le rappelle, qui est une création de notre commission. Nous l'avons envoyée également à toutes les OING, ce n'est peut-être pas assez pour toi, mais nous faisons du bon travail. Je suis désolée... Quand nous ne faisons rien... bien sûr, il n'y a pas de plainte, mais quand nous faisons quelque chose, il y en a... Que faire ? Désolée de te répondre ainsi Anne mais je pense que nous devons rester positifs. Nous avons envoyé la résolution au Secrétariat dans les temps, mais le Secrétariat ne l'a pas publiée sur le site donc nous avons décidé de la partager sur Loomio. J'aimerais moi aussi que tout se passe parfaitement mais je ne peux pas accepter ces critiques parce qu'elles sont infondées.

Maintenant nous allons passer la parole à Léon Dufour qui nous écrit dans le chat.

*M. Léon DUFOUR (CEEG)*

Bonjour, c'est mon premier Conseil de l'Europe, en plus en visioconférence. Je fais partie de la Confédération des Compagnonnages européens (CEEG), donc plutôt le travail manuel. J'étais sur la discussion et je voyais que vous parliez de désinformation, en particulier sur la technologie 5G. J'ai compris votre thème qui était « l'accès au numérique pour tous », je trouve ça très bien. Je ne sais pas si dans mon association cela me concerne pour l'instant, mais je me posais la question sur ce sujet de la 5G spécifiquement.

*Rémi Loison, FEDE, co-coordonateur du Groupe de travail*

Bonjour M. Dufour, je pense que Beata faisait référence à l'interdiction de la 5G en Pologne. Vous savez, il y a des risques d'espionnage industriel liés à la technologie, notamment des matériels produits par les chinois. Donc plusieurs pays et gouvernements ont organisé des moratoires pour décider de l'utilisation ou non de cette technologie.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

M. Dujardin, vous souhaitiez intervenir ?

*M. Léon Dujardin (ESAN)*

Oui, la déclaration est très bien, je voulais juste insister sur un point, c'est de tenir compte que les personnes âgées doivent être accompagnées sur le plan du numérique. Il faut respecter ceux qui se sentent écartés de la société, ils ont besoin d'être accompagnés. Aussi dans les quartiers les plus pauvres, il faut éduquer et accompagner.

*Rémi Loison, FEDE, co-coordonateur du Groupe de travail*

J'allais justement vous proposer de rajouter un paragraphe sur ce sujet. L'idée est vraiment de discuter de façon collégiale, que chacun apporte sa pierre à l'édifice. On avait parlé lors de la session 2019 avec Farouk Allouche d'Eurodoc de traiter cette question de l'accessibilité des seniors au numérique dans le groupe de travail Education tout au long de la vie. Vous avez tout à fait raison de dire que beaucoup de choses se font désormais sur internet : déclaration d'impôts, téléconsultation... Une grande partie des seniors ne sont pas en mesure d'avoir accès à tous ces services, merci pour votre remarque !

*M. Léon Dujardin (ESAN)*

Je pourrais vous faire parvenir le texte de Michel Mercadier, qui a été un expert à partir de la *social platform* à Bruxelles, qui a écrit tout un paragraphe sur cette question, les personnes les plus pauvres sont perdues parce qu'on leur demande l'accès. Je me permets aussi de souligner qu'en France, le secours populaire constate des grosses difficultés des plus pauvres, donc j'insiste sur le mot « accompagnement ».

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

*Rémi Loison, FEDE, co-coordonateur du Groupe de travail*

Je suis d'accord avec l'idée de Karl d'intégrer le nouveau plan d'action 2021-2027 de la Commission européenne qui a été publié le 30 septembre que je suis en train d'analyser pour la FEDE, notre ONG, parce que ce sont des sujets très importants, l'accès au numérique, le numérique dans l'Union Européenne, c'est un plan très ambitieux car il dure 7 années, avec pour objectif de créer un espace de l'enseignement supérieur, notamment numérique d'ici à 2017. Il y a énormément d'actions concrètes et toutes les parties intéressées par ce plan d'action sont invitées à donner leur avis. Je vous invite à aller voir sur leur site si vos ONG sont intéressées par les travaux de la Commission européenne.

*M. Karl Donert (EURODOC), vice-président de la Commission éducation et culture*

Le plan d'action 2021-2027 est le résultat de ces 7 dernières années. Il y a donc eu beaucoup de choses faites, les compétences digitales dont chaque citoyen devrait avoir le droit d'acquérir. Maintenant il y a aussi des choses pour les éducateurs. Il y a beaucoup de fonds européens et beaucoup d'opportunités pour les ONG d'y participer. Mon ONG le fait depuis 25 ans dans le domaine du numérique.

*M. Léon Dujardin (ESAN)*

Juste un mot : le Secours populaire encourage beaucoup les jeunes en France qui maîtrisent bien cet outil à accompagner ceux qui ont le plus de difficultés, je crois qu'il faut soutenir la jeune génération qui maîtrise bien cet outil à aider les autres à accéder à ces outils.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

*Beata ZWIERZYNSKA (Eurodoc)*

J'aimerais commenter la proposition d'inclure les personnes âgées dans la résolution. J'appuie cette initiative parce que c'est une problématique très importante. En Pologne, il y a un programme destiné à ces bénéficiaires, avec des cours spéciaux, des outils, du matériel, notamment dans les bibliothèques locales. C'est un dispositif décidé par le gouvernement il y a 8 ans qui est toujours d'actualité. Je suis d'accord pour dire que ce n'est pas une question d'équipements uniquement, et qu'il faut insister sur la nécessité d'accompagner ces personnes.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Rémi vous voulez faire une petite synthèse ?

*Rémi Loison, FEDE, co-coordonateur du Groupe de travail*

Oui, Beata disait que pour son ONG c'était très important aussi de traiter de cette question d'accès au numérique pour les personnes âgées et les seniors et qu'elle était favorable à l'ajout d'un petit paragraphe sur cette thématique dans notre document.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Je vais passer la parole à Karl pour faire la synthèse sur ce document et on consacrer le dernier quart d'heure pour parler des termes qui vous interpellent dans le secteur de l'éducation pour que nous puissions poursuivre nos travaux.

*M. Karl Donert (EURODOC), vice-président de la Commission éducation et culture*

Merci Claude. Je pense que le document est fondamental parce que la pandémie nous a fait prendre conscience de l'importance de la technologie mais aussi des défis qu'elle suppose, notamment dans le domaine de l'éducation. J'insiste sur l'importance de rester général, car si par exemple on insère des thématiques comme la 5G, on altère le caractère intemporel de la résolution, car la technologie change très rapidement.

Je pense que ce document est important et j'espère qu'il sera adopté en session plénière. S'il y a des questions ou des remarques, merci de nous les écrire en commentaires et nous les prendrons en compte.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Merci Karl. Je propose que vous indiquiez dans le chat si vous êtes pour ou contre l'adoption de ce document. Nous incluons toutes les remarques des uns et des autres. Nous allons faire un tour de table pour voir les idées que vous aimeriez voir abordées à l'avenir.

*M. Léon DUJARDIN (ESAN)*

On a inventé un nouvel outil qui est le numérique, c'est bien, mais pour favoriser les échanges entre les uns et les autres, il va falloir adopter un outil plus adapté qui permettrait de respecter la langue de chacun, sa richesse, mais aussi de pouvoir accéder à une traduction rapide pour que les personnes puissent mieux comprendre encore dans leur langue les interventions des uns et des autres. Si on veut bien communiquer il faut qu'on puisse accéder, dans sa langue, à cette découverte de la richesse de l'autre. C'est un vaste programme ! Cela mérite d'être pensé car on est rentrés dans la mondialisation.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Oui, quelqu'un veut prendre la parole, sur les langues peut-être ? Hugo, tu parles tellement de langues !

*M. Karl Donert (EURODOC), vice-président de la Commission éducation et culture*

Je souhaiterais parler d'un nouveau sujet. Les décisions concernant l'éducation sont de plus en plus basées sur le recueil de données. La majorité des politiques éducatives sont basées sur des études de données limitées. Par exemple, les pays les mieux classés au classement PISA entraînent leurs élèves à répondre le mieux au texte ! Ce n'est pas ce que j'appelle l'éducation. Je n'ai pas spécialement d'alternatives mais c'est un défi.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Vous mettez en lumière une grande problématique Karl !

*M. Karl Donert (EURODOC), vice-président de la Commission éducation et culture*

Nous avons aussi soulevé la question auprès des Nations Unies, mais le classement s'est largement imposé dans ces structures aussi, soutenu par une certaine littérature scientifique. Si on regarde les dépenses faites grâce aux fonds destinés à l'éducation, tout passe par les tests PISA.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Hélène Rozet dit dans le fil de discussions : « Il me semble important de garantir des recours pour l'accès de tous à tous les services, tous même ceux qui n'ont pas la possibilité d'accès au numérique. Tous, sinon on augmente à l'infini la fracture numérique et sociale ».

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole encore ? Sinon on va arrêter la réunion car cela fait

presque une heure, donc il est temps de faire une petite pause avant la réunion suivante.

*Mme Maritchu RALL (ESAN)*

Bonjour à tous et désolée pour ce retard ! Je prendrai attache avec Léon car j'ai une petite observation et je t'en ferai part.

*M. François BOUTELOUP Rotary International (RI)*

Oui, je voudrais intervenir. Je suis ancien officier de gendarmerie et je pense que le problème va être de plus en plus complexe, car délivrer une éducation uniforme, c'est de plus en plus difficile avec toutes les nations et cultures de plus en plus nombreuses. Je pense que pour ceux qui enseignent, cela va être de plus en plus insurmontable.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Oui Léon Dujardin, prenez la parole !

*M. Léon DUJARDIN (ESAN)*

On ne vise pas une culture unique, il ne faut pas négliger la richesse de chacune des langues qui tient compte de l'environnement, de l'histoire, des coutumes... Qu'il y ait une langue de plus en plus importante pour une communication commune, d'accord, mais il faut inciter et inviter la jeune génération et pas seulement à accepter qu'on ne puisse pas traduire totalement ce que chaque langue a de spécial. Il faut réfléchir à cette double richesse.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Oui, remettons à l'ordre du jour l'esperanto !

*M. Léon DUJARDIN (ESAN)*

Oui voilà, ou quelque chose comme cela. On est rentrés dans la mondialisation, on ne va pas revenir en arrière...

*M. François BOUTELOUP Rotary International (RI)*

Oui, je pense que l'idéal ce serait cette richesse, et un trait d'union commun, pour qu'on puisse, à un moment donné, communiquer, parce que si on oppose les richesses les unes aux autres, c'est une hérésie, on fait fausse route.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Ok, merci tout le monde pour cette petite réunion, nous en avons une autre à 15h sur le livre blanc sur l'identité culturelle européenne, nous aimerions que vous puissiez valider et enrichir le sommaire qui fait déjà 100 pages. Merci tout le monde, au revoir !

## Actes du GT Europe du patrimoine et de la création du 13 octobre 2020



### *Modérateurs*

- Mme **Claude VIVIER LE GOT** (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture.
- M. **Jean-Louis BISCHOFF** (FEDE).

### *Discussion*

#### *Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Je vais vous partager le document pour que cela soit plus facile à suivre pour vous. Ce document est un document de travail, nous avons décidé que la langue de travail serait le français, pour des raisons pratiques. Si certains d'entre vous sont anglophones, je suis désolé, nous ne pourrions pas faire cette réunion en anglais... La transcription de cette réunion sera traduite intégralement en anglais.

Ce document concerne l'identité culturelle européenne. Il est aujourd'hui divisé en 5 parties :

- Un texte introductif qui ne sera pas vraiment le texte introductif, il y aura un avant-propos qui va expliquer comment nous avons travaillé.
- Il y a un texte rédigé par Jean-Claude Gonon qui explique très bien l'idée conceptuelle de l'identité culturelle.
- Nous avons une deuxième partie qui commence par « des mots pour le dire » et qui est divisée en 4 parties.

D'abord, « ce qui nous rassemble » : nous avons listé lors des différentes réunions des OING des mots qui nous rassemblaient.

Une deuxième partie sur les freins, les blocages, les excuses, les prétextes, les désintérets pour ne pas partager.

Un troisième chapitre sur « comment construire ensemble ? »

Et un quatrième chapitre sur les outils et les acteurs.

Une fois que nous avons architecturé cet ouvrage, nous sommes allés chercher à l'intérieur des discours, des interventions de tous nos locuteurs les témoignages verbaux de ce qu'ils ont pu dire sur tel ou tel mot.

Je vais passer la parole à Jean-Louis Bischoff puis à Jean-Claude et à Anne Nègre.

#### *M. Jean-Louis BISCHOFF (FEDE)*

Bonjour ! Dans le sillon de ce qui vient d'être dit j'aimerais ajouter ceci : l'introduction est en effet très notionnelle. L'idée de tenir ensemble « enracinement » et « mouvement », qui est en effet l'ethos de cette introduction, correspond tout à fait au travail fait avec Claude.

Quelques remarques globales sur le corps du texte... Tout à l'heure, lors d'une deuxième prise de parole, je pointerai les mots qui n'ont pas été étudiés, ce qui constituera un chantier pour quelques-uns d'entre nous. Je reviens simplement sur l'idée selon laquelle l'introduction est notionnellement parfaitement juste.

#### *Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Pour vous aider à travailler, je tiens à préciser que le sommaire n'est évidemment pas un sommaire, c'est un mélange de sommaire et d'index. Pour nous, il sert d'outil de travail pour savoir ce qui a été défini ou non. Pour les mots qui n'ont pas été définis, vous n'avez pas de nom d'auteur dessous. Je passe la parole à Jean-Claude Gonon qui a beaucoup travaillé avec nous.

#### *M. Jean-Claude GONON (AEDE)*

Je suis parti d'une réaction : c'est le concept d'identité. Pour parler d'identité culturelle de l'Alsace, d'abord pouvait-on parler d'identité de l'Europe, pouvait-on parler d'identité collective ? Je suis donc parti de l'identité personnelle et j'ai essayé de savoir si à partir de ça on peut parler d'identité collective, et essayé de voir ce qu'on peut mettre dedans comme on parle de l'Europe. Travailler sur le patrimoine, l'Histoire, la mémoire, et en particulier sur les concepts de convergence et de diversité.

Ce qui structure le propos, c'est une inquiétude sémantique. Lorsqu'on parle au sein de l'Europe, il y a un blocage qui porte sur les mots, quelles que soient nos langues. Je prendrai un exemple, c'est le

problème des migrations. On ne sait plus parler des migrations, et dans notre langage courant, nos sociétés européennes ont intégré les discours des populistes. On a oublié qu'on est tous des enfants de migrants. Comment se battre contre la contamination qui a gagné la pensée européenne ? Voilà mon introduction.

*Mme (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Comme vous le voyez, je vous ai mis à l'écran la partie sur la migration, qui a été subdivisée. Chacun peut enrichir cet ouvrage, évidemment. Je vais passer la parole à Anne Nègre.

*Mme Anne BERGHEIM-NEGRE (GEF DU)*

Bonjour à tous, je suis très intéressée par le travail que vous avez mené. En y réfléchissant, je me suis dit qu'il pouvait manquer une composante, c'est le matrimoine.

Nous parlons souvent de patrimoine, mais le « matrimoine » existe, et c'est un terme qui apparaît en 1155, et qui prend sa terminologie actuelle en 1408. Est-ce un mot réservé à la langue française ou aux autres langues sexistes ? Je ne peux pas vous le dire. En tout cas, cela permet de revenir sur la définition du patrimoine, parce que le patrimoine vient du mot latin *patrimonium*, qui signifie littéralement "héritage du père". À l'origine, il désigne l'héritage que l'on reçoit de son père et que l'on transmet à ses enfants. Il a ensuite un sens de bien individuel ... Le patrimoine est à la fois naturel et culturel.

Le patrimoine est la mémoire des créateurs du passé et la transmission de leurs œuvres. L'égalité entre les femmes et les hommes passe par une valorisation du matrimoine des femmes qui a été ignoré le plus souvent. C'est pourquoi « patrimoine » et « matrimoine » constitueront ensemble notre patrimoine culturel commun européen, mixte et égalitaire.

Notre patrimoine culturel est constitué de notre patrimoine qui vient des pères et de notre matrimoine qui vient des mères. Ce terme est redevenu à la mode il y a quelques années, et il existe de journées du matrimoine, comme les journées du patrimoine.

Ainsi qui sait aujourd'hui que Césarie, Abbessse de Saint Jean d'Arles, a rédigé en 534 la première règle monastique, et que le premier auteur de théâtre européen au Moyen Âge est une femme : Hrotswitha de Gandersheim, abbessse germanique du Xe siècle, qui s'est inspirée des pièces de Terence, poète latin mort en 159 avant J.-C., pour composer des drames chrétiens.

Qui connaît les femmes ayant œuvré dans le maintien et la construction de l'habitat ?

Et ces femmes si brillantes dans tous les arts au cours des siècles.

Elles ont été méconnues et encore maintenant. Si vous pouviez faire entrer dans votre Livre blanc le terme de matrimoine, j'en serais très heureuse.

*M. Jean-Louis BISCHOFF (FEDE)*

Il y a des mots qui ont été assez peu travaillés. Je vais en citer quelques-uns : héritage, drapeau, racine...

Quelques contributions pourraient être les bienvenues. Dans le sillon de l'injection du mot « matrimoine », le travail sur le mot « héritage » serait aussi bien utile. Si cela tente certains d'entre vous, n'hésitez pas.

*Mme Anne BERGHEIM-NEGRE (GEFDU)*

Je peux vous faire quelques lignes, parce qu'en effet je connais assez bien l'héritage du droit romain, et puis l'héritage des Fransaliens, en tant qu'historienne du droit. Vous me dites combien de signes et je vous fais cette contribution.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Je pense que 4-5 lignes à chaque fois c'est idéal. Je pense qu'il faut mieux avoir beaucoup de mots à définir que des grands textes sur un seul mot, pour que les gens s'approprient l'ouvrage. C'est très important qu'il y ait une partie très conceptuelle en début d'ouvrage, et la deuxième doit être très pratique, pour qu'une enfant de 10 ans, comme un lycéen, comme un étudiant en université, puisse savoir en quelques lignes « qui dit quoi sur quoi », et c'est à lui de se faire son propre jugement.

*Mme Anne BERGHEIM-NEGRE (GEFDU)*

Si vous voulez je peux faire quelques lignes sur « patrimoine, « matrimoine », « héritage », cela va très bien ensemble.

*M. Jean-Louis BISCHOFF (FEDE)*

Oui, de toute manière cela sera distribué dans des rubriques différentes, mais oui cela va très bien ensemble.

*Mme Anne BERGHEIM-NEGRE (GEFDU)*

Le patrimoine c'est quand même ce que l'on reçoit et ce qui nous compose. Héritage et patrimoine, c'est être bénéficiaire du patrimoine de son père, et de sa mère, et c'est là où la distinction que j'apporte entre « patrimoine » et « matrimoine » interpelle.

*M. Jean-Claude GONON (AEDE)*

Je ne réagis pas à chaud sur le matrimoine. Je pense qu'il ne faudrait pas opposer « patrimoine » et « matrimoine » mais plutôt les fusionner. Ce qui a de l'importance c'est l'ensemble de l'héritage.

En revanche je réagis aux racines, je n'aime pas les racines en matière de culture car on n'est pas des arbres. Je dis toujours que je n'ai pas de racines, j'ai des pieds. Notre identité c'est un processus qui est en marche, c'est-à-dire que notre identité n'est pas derrière nous, notre héritage en fait partie, mais nous la constituons par les rencontres que nous faisons. Nous ne pouvons pas dissocier notre identité de la rencontre des autres. Et c'est pour ça que nous sommes des hommes.

*M. Jean-Louis BISCHOFF (FEDE)*

Oui, je suis totalement d'accord, c'est même une évidence. Paul Ricoeur en a parlé il y a 60 ans. Il va de soi que c'est l'altérité qui élabore l'intelligence de notre singularité. C'est une évidence, un acquis. En revanche, en hébreu on dit « vav », c'est bien le « ET » qu'il faut penser, ce n'est pas le « ou bien », ce n'est pas l'arbre ou les ailes, l'arbre ou les pieds, c'est l'arbre et le « vav », l'arbre ET les pieds. Parce que tant qu'il y a un « et », il y a de l'espoir. Pour aller à Marseille, selon que je parte de Lyon ou de Nice, je ne vais pas prendre la même route. Cela veut dire que pour aller vers l'à-venir, il faut parfaitement comprendre d'où je viens. La notion de racine n'a strictement rien d'incompatible, au contraire, avec la notion de dynamique, puisque depuis Simone Veil la philosophe, et Maffesoli plus récemment, on parle même d'« enracinement dynamique ». C'est-à-dire qu'il n'y a pas réellement de processus dynamique sans enracinement, et réciproquement. On a donc affaire à une rationalité en boucle qui n'exclue pas les termes « A » et « B » mais qui célèbre leur mariage. Je pense qu'à travers votre introduction c'est à peu près cela que vous souhaitiez dire aussi. J'ai beaucoup apprécié l'introduction et la sollicitation de Paul Ricoeur.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Merci de proposer de travailler sur des mots. Le but c'est qu'il y ait le plus de participants possibles dans cet ouvrage, que tout le monde puisse apporter sa petite pierre à l'édifice.

*Mme Sophie Hueglin (EAA)*

Bonjour, notre association serait ravie de contribuer. J'aimerais savoir quel est votre calendrier ? Quand souhaitez-vous avoir terminé le livre blanc ?

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Vous pouvez faire des contributions en anglais bien sûr si vous le souhaitez. Concernant notre calendrier, nous avons déjà écrit plus de 100 pages, au-delà de 120-130 pages l'ouvrage serait sans doute moins maniable. Tout devrait être fini vers Noël. La partie graphique sera réalisée en janvier, et il devrait être terminé, normalement, pour janvier et présenté en avril.

*Mme Sophie Hueglin (EAA)*

Est-ce que Europa Nostra a participé au Livre blanc ?

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Non, ils n'ont pas encore contribué. Mais vous savez, Europa Nostra ne contribue pas beaucoup aux travaux de la Conférence des OING, ils contribuent beaucoup au CDCPP. Je pense que la contribution de l'association des archéologues européens serait très utile pour le livre blanc. Est-ce que vous avez téléchargé le lien sur le site de la FEDE ? Vous pouvez télécharger le document sur le lien.

Qui souhaite prendre la parole ?

*M. Jean-Louis BISCHOFF (FEDE)*

M. Gonon, je voulais vous proposer 5-6 titres pour votre contribution :

- « Identité culturelle européenne : une dynamique toujours à-venir »
- « L'identité européenne n'est pas une notion figée »
- « Identité européenne, quand enracinement rime avec mouvement »
- « Identité européenne : ou qu'est-ce qu'un enracinement dynamique ? »

Pour ma part, j'aime bien la 3<sup>ème</sup> proposition. Voilà, ce sont des idées que je sou mets à votre sagacité, je ne prétends à rien d'autre.

*M. Jean-Claude GONON (AEDE)*

Oui, je trouve que c'est intéressant, la première proposition notamment. Tous les titres résument bien l'idée. Le mot « enracinement », tel que vous le comprenez, je suis d'accord. Néanmoins, il me pose certains problèmes d'interprétation. Cette identité culturelle de l'Europe c'est quelque chose que nous construisons chaque jour. Pour revenir à ce que disait Anne tout à l'heure, le problème c'est la question de l'héritier. C'est se reconnaître héritier qui me paraît important plutôt que d'hériter. Quand les Européens, quelle que soit leur origine ethnique ou géographique, peuvent se reconnaître, se dire héritiers. C'est ce qu'on fait nos ancêtres quand ils sont arrivés, car tous, nous venons d'ailleurs.

*M. François BOUTELOUP (RI)*

Jean-Louis, si je peux prendre la parole, je pense qu'il y a un mot évident, c'est « nécessité ». C'est une nécessité et non une utopie. Pour résumer ce que pourrait être un titre raccourci.

*M. Jean-Louis BISCHOFF (FEDE)*

Oui tout à fait ! Ce que je voulais, c'était, dans le sillon du texte de M. Gonon, montrer qu'il n'y avait pas de contradiction majeure entre la dynamique toujours à venir qui constitue l'ethos de l'identité culturelle européenne, et la prise en charge d'un passé, d'une tradition. L'amour de la tradition, se reconnaître héritier, n'est pas du tout à assimiler à un traditionalisme infécond et stérile. L'amour de la tradition, Hannah Arendt l'a bien montré, c'est le contraire du traditionalisme. La tradition est toujours devant nous, toujours à faire, à venir. C'est pour cela que la construction européenne dans son ethos de dynamique à venir prend en charge un passé. Mais évidemment, le fait que cette dynamique soit une nécessité, oui. « Nous sommes les héritiers de l'avenir » avait dit un Premier ministre. On pourrait l'appliquer à la construction européenne.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Je vais reprendre la parole pour expliquer pourquoi notre commission attache de l'importance à cet ouvrage. Nous pilotons 4 groupes de travail : sur l'éducation tout au long de la vie, sur les cités interculturelles, sur l'Europe du Patrimoine et de la Création, et un dernier sur la citoyenneté numérique. Nous avons bien sûr notre rapport moral qui est rempli de bonnes actions et intentions, mais les rapports moraux sont rarement pérennes. Le rapport de 2019 sera effacé par celui de 2020. En revanche il y a un ouvrage qui a marqué le Conseil de l'Europe, c'est le Livre Blanc sur le dialogue interculturel. Il a fêté ses 10 ans en 2018. Cela a poussé la Commission éducation et culture à mettre en place un travail de réflexion sur la prolongation de ce livre blanc qu'on adosserait aux activités de

nos 4 groupes de travail et qui serait centré sur l'identité culturelle européenne.

Nous estimons qu'avec cet ouvrage bien avancé, nous allons pouvoir sortir de quelque chose et la Conférence pourra dire qu'elle est l'artisan de la construction de l'identité culturelle européenne. Je vous repasse la parole.

*M. Jean-Louis BISCHOFF (FEDE)*

M. Gonon, qu'est ce que vous pouvez du titre qui a été proposé par M. Bouteloup ?

*M. Jean-Claude GONON (AEDE)*

Il faudrait le réentendre en entier.

*M. François BOUTELOUP (RI)*

« L'identité culturelle européenne : une nécessaire hérédité / une hérédité nécessaire ».

*M. Jean-Claude GONON (AEDE)*

Pourquoi pas. Il y a l'hérédité mais il n'y pas l'avenir.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Nous avons mis en place la plateforme Loomio que l'on va utiliser un peu plus. Elle a l'avantage d'alter, de communiquer, de donner des informations. N'hésitez pas à l'utiliser.

À défaut de pouvoir parfois définir ou donner des témoignages sur des mots, il y a aussi toute la partie sur les textes fondateurs. Le défaut d'avoir travaillé seulement en français, on s'est parfois un peu enfermé sur des textes concernant la France. Je profite d'avoir Herminio qui est portugais, Hugo Castelli en Espagne, et certainement d'autres. Cette contribution européenne est indispensable.

Est-ce qu'on peut passer à l'adoption du sommaire ? Si vous étiez d'accord, cela nous permettrait d'avancer. Bon, tout le monde est d'accord.

J'aimerais qu'on termine cette réunion en discutant des sujets de travaux à venir. La commission éducation et culture termine son mandat, on vous présentera le rapport 2019 jeudi. C'est l'occasion de faire émerger des idées de travaux futurs. Quels sont les sujets sur lesquels vous aimeriez que l'on travaille ensemble ?

*M. Jean-Louis BISCHOFF (FEDE)*

Je pense qu'il serait important de zoomer sur le « soft power » de la culture européenne. Je pense qu'il y aurait des choses à explorer de ce côté-là. Le « hard power » c'est généralement la puissance militaire des Etats, le soft power c'est l'invasion par la culture, ce qu'ont magnifiquement fait les Etats-Unis. La culture au sens large, ça va des centres culturels jusqu'à la pop culture. La musique, le cinéma... Il y

aurait donc quelque chose à faire sur le soft power européen, qui est une arme diplomatique aujourd'hui, et qui manque par exemple cruellement à la Chine. C'est un chantier, c'est large, mais je soumets cette idée à votre sagacité.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Je pense que Jean-Claude qui vouloir réagir, lui qui est historien de l'art. La communication non-verbale par l'art imprègne les gens, ceux qui ne savaient ni lire ni écrire étaient imprégnés par des tableaux...

Je vous passe la parole.

*M. Jean-Claude GONON (AEDE)*

Dans le soft power des Américains, il y a Hollywood, mais il y a aussi Mc Donald, tous les GAFA et tout ce que cela représente. C'est effectivement un sujet très intéressant. A-t-on encore un pouvoir quelconque ? Il y a une question qui me tient à cœur c'est le problème de l'histoire. Le conseil de l'Europe a énormément travaillé sur l'Histoire. On a oublié tout le travail considérable réalisé dans les 20 dernières années. Je rappelle pour ceux qui sont jeunes qu'une des plus importantes conférences s'est tenue à Bonn en 1997 sur l'enseignement de l'histoire de l'Europe. C'est un monument ! C'est la première fois qu'on a écrit l'histoire des femmes aussi ! On a travaillé sur l'image de l'autre dans l'enseignement de l'Histoire, qui nous a amené à montrer le rapport qu'il y a entre le travail sur l'Histoire et le travail sur la construction de l'Europe d'aujourd'hui. On ne peut pas construire une Histoire sans savoir d'où on vient. L'Histoire comme science et la mémoire comme construction, il faut étoffer cette conception-là. C'est pour cela que j'attendais beaucoup de la mission Lamassoure.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Sur la mission Lamassoure, je peux vous donner des informations précises. Comme vous le savez, je siège au bureau du CDPPE. La Commission éducation et culture avait invité dans un groupe de travail M. le Ministre, venu nous parler de son projet de création d'une fondation pour l'enseignement de l'Histoire en Europe. Notre commission a ainsi pu porter la parole de la société civile et insister pour que le projet intègre l'histoire des « oubliés », c'est-à-dire celle de toutes les minorités. J'ai également indiqué à M. le Ministre que l'Histoire des femmes devait être davantage prise en compte dans l'enseignement de l'Histoire.

Nous avons voté, lors d'une réunion du CDPPE il y a une dizaine de jours, la fondation pour l'enseignement de l'histoire qui ne s'appellera plus HOPE. Son programme s'organise comme celui des langues, dans le cadre d'un accord partiel avec le Conseil de l'Europe. Déjà 26 pays ont rejoint ce programme, et l'Observatoire pour l'enseignement de l'Histoire est en train de naître. Je serais très favorable, compte-tenu de la proximité de notre commission avec M. Lamassoure, qu'on puisse prolonger le travail et qu'il y ait un groupe de travail sur l'enseignement de l'Histoire qui serait très lié à cet observatoire.

*M. Jean-Claude GONON (AEDE)*

Je crois que c'est effectivement très important un groupe de travail, mais avec une vision très large sur la question. Je suis rentré en contact moi aussi avec M. Lamassoure. Je n'avais plus de nouvelle de ce

projet, je suis très heureux d'en avoir. Mais il serait bon de se souvenir qu'on ne part pas de rien, il y a une masse de travaux et de réflexions importante dans les deux langues sur laquelle il faut s'appuyer. C'est trop souvent notre défaut au Conseil de l'Europe, on réinvente la roue un peu trop souvent.

*Mme Sophie HUEGLIN (EAA)*

J'ai pris des notes de la conversation, et j'ai pris connaissance du document de travail. Ce que j'apprécie beaucoup c'est que les contributeurs viennent de partout. Ce que je n'ai pas compris encore c'est qu'on devrait surpasser les oppositions nature/culture. Nous pourrions réfléchir à la signification des objets, des sites, des monuments dans le contexte du patrimoine. Nous devrions plaider pour une Histoire universelle, à l'inverse des romans nationaux.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Vous verrez, dans le Livre blanc, il y a le mot « multiperspectivité », en rapport avec l'enseignement de l'Histoire. Il a été défini par Sjur Bergan, qui préside le département Education du Conseil de l'Europe. Ce serait génial d'avoir le point de vue des archéologues sur cette question bien sûr.

Il nous reste quelques minutes, quelqu'un veut-il prendre la parole ? Sinon je rends la parole à Jean-Louis.

*M. Jean-Louis BISCHOFF (FEDE)*

Je trouve que l'échange a été assez fécond, j'ai beaucoup apprécié l'intervention d'Anne, j'ai trouvé intéressant le fait de lier patrimoine, patrimoine, héritage. Le second temps fort a résidé dans les belles interventions de Jean-Claude et de M. Bouteloup. Le troisième temps, ce sont les chantiers qui nous attendent. Il y aura peut-être aussi quelque chose sur l'environnement, l'écologie. Je reste persuadé que l'enseignement de l'Histoire et le soft power européen devrait être explorés dans les mois ou les années qui viennent. Voilà ce que je retiens de cet échange et je remercie tous les participants qui ont apporté leur pierre à l'édifice.

*M. Jean-Claude GONON (AEDE)*

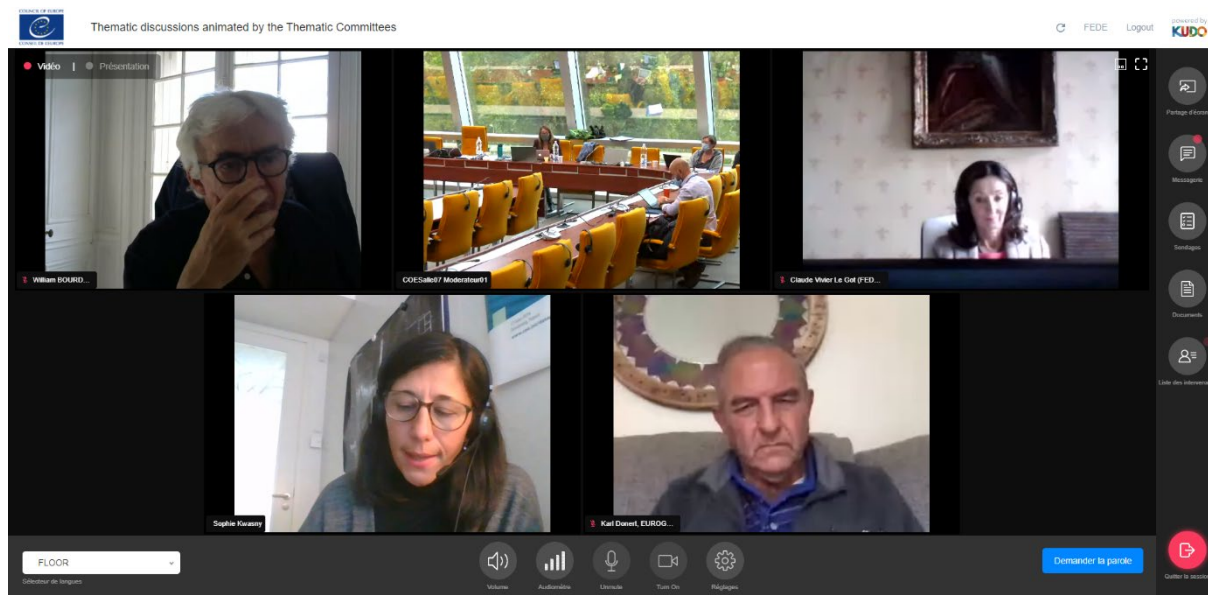
Un mot sur le soft power : je prendrais simplement la conclusion de ce qui sera l'introduction. Je reprendrai ce à quoi nous invitait Edgar Morin en 1992 : nous ne sommes plus une puissance dominatrice, mais on a réussi, par-dessus les plus grands massacres, à reconstruire un dialogue, une amitié. Si nous pouvions à partir de là, être un exemple de réconciliation. C'est peut-être là qu'est notre soft power.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Sur ces belles paroles, je vais afficher à l'écran la définition des migrations pour le passage de témoin à Daniel Guéry, puisque c'est lui qui va parler de migration.



## e. Actes de la Séance plénière de la Commission éducation et culture du 13 octobre 2020



### Modérateurs

- Mme **Claude VIVIER LE GOT** (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture.
- M. **Karl DONERT** (EUROGEO), vice-président de la Commission éducation et culture.

### Experts invités

- M. **William BOURDON**, fondateur de l'association Sherpa et avocat au barreau de Paris et auprès de la Cour pénale internationale.
- Mme **Sophie KWASNY**, chef de l'Unité de protection des données au Conseil de l'Europe.
- M. **Gilbert FLAM**, président de la commission « International » à la LICRA.

### Discussion

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

La Commission éducation et culture a organisé, ces dernières semaines, un webinaire sur l'éducation post-Covid. Gilbert Flam de la Licra va faire la jonction entre ce qui s'est passé au mois de juin et la session d'aujourd'hui. Je passerai ensuite la parole à William Bourdon et Sophie Kwasny. William Bourdon est avocat, il est fondateur de l'association Sherpa, et Sophie Kwasny est chef de l'unité de

protection des données au Conseil de l'Europe. Je passe la parole à Gilbert Flam.

*M. Gilbert Flam (LICRA)*

Merci Madame la Présidente, et M. le Président, si vous m'entendez. Bonjour ! Le webinaire auquel nous avons participé en juin était particulièrement riche, avec 5 thématiques.

Le premier atelier a permis d'aborder la question des discours de haine sur internet autour de l'exemple du traitement des gens du voyage, des tziganes, manouches, des Roms sur les réseaux sociaux. Ce qui ressort des discussions c'est qu'il y a une présence massive de discours hostiles aux gens du voyage, aux roms, aux gitans et aux manouches sur les réseaux sociaux. J'emploie tous ces termes parce qu'ils sont utilisés indifféremment par tenants des discours de haine pour exprimer le mépris et la haine à l'égard de ces populations qui sont essentialisées, considérées comme un tout, pour pouvoir tenir à leur égard des propos péjoratifs, en général pour les assimiler à des délinquants, voire à des animaux, dans le discours politique de certains responsables politiques issus de pays d'Europe centrale et orientale. Pendant la période la plus forte de la crise de la COVID-19, le discours sur les réseaux sociaux s'est modifié et ces populations qui sont dites nomades ont été accusés d'être vecteurs de l'épidémie.

Un intervenant a aussi émis une observation intéressante, c'est la continuité, à travers l'Histoire, du traitement des gens du voyage, et des fantasmes qu'ils inspirent. Dans les articles de presse des années 1900, on parlait déjà des bohémiens comme des propagateurs d'épidémies. Ce qui ressort de l'analyse de ces discours qui a été faite de l'un des intervenants, c'est une méconnaissance totale de la réalité socio-économique et culturelle de ces populations qui sont pourtant très diverses et riches de leur diversité, et une volonté de les marginaliser, de les criminaliser. En même temps, c'est cela qui était intéressant dans cet atelier, les discours qu'on retrouvait sur les réseaux sociaux et dans la presse quotidienne régionale faisaient écho à un traitement juridique et politique qui organise la mise à l'écart de ces populations par une relégation territoriale et un accès différencié aux services publics, aux transports, à la santé, à l'eau, et dans certains pays c'est essentiel. Pour la conclusion de cet atelier, il a été noté qu'il fallait revoir les textes qui existent aujourd'hui sur le plan législatif et réglementaire, et qui encadrent la vie de ces personnes, car ils rentrent souvent en contradiction avec le principe d'égalité et les obligations internationales auxquelles les Etats ont souscrit. Il faut faire exister dans les faits les engagements qui sont pris dans le cadre international, aussi bien au niveau du Conseil de l'Europe que de l'Union Européenne, en favorisant notamment l'accès à l'éducation et à la santé pour les jeunes.

Le deuxième atelier a traité d'une autre thématique importante, c'est le rapport entre le traitement de la crise et les restrictions apportées à l'exercice des libertés individuelles. Pour faire bref, c'est un régime juridique dérogatoire mais expressément prévu par la convention européenne elle-même. Simplement, la convention européenne pose des conditions. Pour être mises en œuvre, les mesures restrictives de liberté doivent respecter un certain nombre de conditions : il faut que l'intérêt national soit en jeu, la sécurité des populations, l'ordre public ou la santé des populations. Il faut ensuite que ces mesures soient soumises à un contrôle juridique, pour qu'en bout de course la Cour européenne puisse exercer son contrôle sur ces mesures. Enfin, et je reviens à ce que disait la Secrétaire générale ce matin, en pleine crise de la Covid elle a rappelé que les mesures ne doivent pas créer ou aggraver les discriminations. Dans un certain nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, on a pu constater que des restrictions avaient été apportées, notamment dans les domaines de la santé, des transports et du logement, pour un certain nombre de populations minoritaires, déjà en difficulté avant la crise : les Roms, les personnes âgées, les jeunes LGBT, les personnes en situation de handicap, particulièrement sur le plan mental.

Pour conclure sur cet atelier, il a été noté que même la sortie du confinement peut être problématique car on peut s'interroger sur la probabilité, le risque du maintien des mesures restrictives de liberté après la crise par inscription dans le droit positif. Nous l'avons connu en France et cela donne lieu à des débats aujourd'hui.

Le dernier atelier dont je vais vous parler est consacré au droit à la connexion, qui est reconnu par l'ONU comme un droit fondamental. Plus de 800 millions d'élèves ne sont pas équipés d'ordinateur, plus de 700 millions n'ont pas accès à Internet. C'est un véritable enjeu, il y a une fracture qu'il faut combattre. Les deux ateliers qui ont suivi traitaient de la fracture numérique concernant l'égalité homme-femme, ce qui était intéressant c'est que la fracture ne concernait pas l'accès au monde numérique mais la maîtrise du numérique et la nécessité de recourir à des mesures d'affirmation positive pour permettre aux femmes d'être présentes dans le monde numérique.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Merci Gilbert ! Je vais passer la parole à William Bourdon et Sophie Kwasny. William Bourdon est avocat auprès de la cour pénale internationale et fondateur de l'association Sherpa. Il est aussi ancien secrétaire de la Fédération internationale des droits de l'Homme et avocat au barreau de Paris. William, la pandémie nous amène à voir nos libertés individuelles chahutées, qu'en pensez-vous ? Vivons-nous le début d'une répression ? Je vous laisse la parole.

*M. William BOURDON, fondateur de l'association Sherpa et avocat au barreau de Paris et auprès de la Cour pénale internationale*

Bonjour à toutes et tous. La question est de savoir si les restrictions des libertés qui sont endurées en France, en Europe et dans le monde participent d'un mouvement conjoncturel ou d'une tendance structurelle lourde avec des effets, des impacts limités, en partie invisibles. Je suis plutôt enclin à penser que nous sommes dans une tendance lourde, avec un risque d'irréversibilité pour des démocraties qui deviendront de plus en plus des démocraties en péril, voire des « démocraties », le tout dans une dynamique d'un autoritarisme doux, si vous me permettez cet oxymore.

Est-ce que l'état d'urgence sanitaire est un fait conjoncturel ? La réponse est non. Nous avons une banalisation, une accoutumance à l'état d'urgence, aux mesures d'exception, en tout cas en France. Il y a une banalisation de l'acceptation que le droit d'exception prévaut sur le droit commun. Cette banalisation ne résulte pas simplement du fait qu'a été normalisée, car siphonnée dans le droit commun, c'est la loi du 30 octobre 2017, l'état d'urgence instauré par F. Hollande le 14 novembre 2015, même si ça participe largement de cette addiction de gré ou de force des Français à un dispositif qui déjudiciarise, où le contrôle judiciaire disparaît au profit d'un contrôle du juge administratif *a posteriori*, évidemment avec un décalage factuel qui résulte de tous les contrôles *a posteriori*.

On voit bien nous, avocats, acteurs de la société civile, à quel point le contrôle *a posteriori* ne constitue qu'un remède extrêmement symbolique car le plus souvent, le mal est fait, et il est en partie irréparable. La deuxième idée c'est qu'il y a une dérive sécuritaire dans ce pays. La surenchère sécuritaire est devenue l'alpha et l'oméga de la parole publique, bien avant l'état d'urgence terroriste. Je ne veux pas être trop simpliste et caricatural, mais je ne choquerai personne en disant que la surenchère sécuritaire est souvent un aveu d'impuissance des responsables publiques. Ce n'est pas qu'en France, c'est caricatural dans les pays de l'Est, ça s'inscrit parfois dans une logique populiste.

Impuissance des pouvoirs publics à rétablir de la confiance discréditée, perdue, avec les citoyens, et à convaincre de pouvoir répondre aux grands défis, aux grandes menaces sur les grands intérêts généraux, les grands intérêts publics, le réchauffement climatique, la biodiversité, l'impuissance à combattre de façon courageuse et visionnaire les grandes inégalités sociales, la financiarisation de l'économie, toutes les intranquillités que cela crée chez les agents économiques dont les citoyens, et j'en passe. On est dans un moment charnière pour les citoyens, les responsables, les acteurs de la société civile. Pas simplement parce que Nicolas Hulot nous explique tous les quarts d'heure qu'il n'y pas de planète de rechange, ça on le sait, mais parce que cet état d'exception loin d'apporter plus de sécurité, on le voit très bien avec la loi du 23 mars 2020 qui a dupliqué l'Etat d'urgence résultant de la loi de 1955 à la situation sanitaire parce que l'obsession sécuritaire peut être considérée comme un effet d'aubaine – sans tomber dans je ne sais quel complotisme – ou en tout cas une forme de providence pour les responsables politiques, y compris en France, pour instaurer plus de contrôle social. Pour essayer de masquer leur incapacité à répondre à l'exigence de réformer profondément ce pays et à l'exigence des citoyens qui crient tous les jours : "notre démocratie, basée sur un certain nombre de principes fondamentaux, est en péril". C'est au moment où elle est en péril qu'il faudrait la restaurer, la faire revivre, qu'elle apparaît de plus en plus menacée dans ses principes fondamentaux, l'Etat de droit et la Constitution.

On voit bien un pouvoir politique qui navigue, tâtonnant, avec une communication parfois lamentable, entre l'exigence de préserver les grands fondamentaux économiques, l'exigence de ne pas être censuré par le Conseil Constitutionnel, avec des contre-pouvoirs, dans ce pays, qui ne sont parfois plus que de façade, avec un Parlement dont la capacité de contrôle effectif est un contrôle de godillot à part quelques parlementaires courageux. Les contre-pouvoirs dans ce pays ne répondent plus à leur fonction de contre-pouvoir. Le Conseil constitutionnel censure dans les cas les plus caricaturaux. Nous avons fait annuler il y a quelques jours un arrêté du Préfet de police qui avait de façon trop caricaturale fermé les salles de sport en raison de la crise sanitaire. Qu'a fait le Préfet, il a tout de suite pris un autre arrêté, et on a perdu après avoir gagné !

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

William, quand vous parlez de la faillite des institutions, n'est-ce pas le moment où la société civile peut être un garde-fou et un rempart contre ces privations de liberté ?

*M. William BOURDON, fondateur de l'association Sherpa et avocat au barreau de Paris et auprès de la Cour pénale internationale*

Certainement oui ! L'affaiblissement des contre-pouvoirs confère des responsabilités et devoirs nouveaux à la société civile française, européenne, mondiale. Souvenons-nous des femmes, des hommes, au risque de leur vie, Beyrouth, Prague, Séoul, Santiago du Chili, Rio : c'est la société civile qui descend dans les rues, qui hurle leur insupportabilité et leur intolérance à des mécanismes oligarchiques, parfois très caricaturaux, c'est-à-dire des pouvoirs politiques, parfois dans des logiques incestueuses avec des pouvoirs privés, c'est évidemment le cas à Beyrouth ou ailleurs. Quand les intérêts publics sont les plus menacés, c'est le moment où les responsables politiques sont les plus obsédés par leur irresponsabilité juridique et de leur survie politique par tous les moyens. Donc oui, cela donne de nouvelles responsabilités, mais elles sont difficiles à exercer, parce que le climat actuel décomplexé à la fois pour le pire des passages à l'acte ou des expressions que l'on aurait jamais entendues en France il y a 20 ans : des expressions machistes insupportables contre le mouvement « Me too », ou minimisant les violences conjugales, des expressions xénophobes de cet infâme Eric

Zemmour, qui aurait dû être viré 50 fois des médias français mais qui continue à pérorer grâce au soutien de Bolloré.

Les sociétés civiles sont dans une situation compliquée, nous travaillons avec plein d'ONG et on lutte contre leur fatalisme et leur résignation : « à quoi bon ? » disent-elles. Il faut d'abord leur donner des outils, le droit en fait partie. En même temps, les ONG subissent une tendance à la criminalisation. Rappelons-nous de ce délit de solidarité de ces militants, dans les Alpes, qui sont poursuivis. La semaine, nous descendons à Gap pour défendre 12 migrants contre les identitaires. Tous ces nouveaux jeunes militants formidables sont pris dans cette exigence d'être utiles pour changer le monde, et se disent en même temps « à quoi bon ». Et ces jeunes militants n'ont pas la culture politique et historique que nous avons nous, car nous sommes héritiers d'un certain nombre de grandes batailles citoyennes et politiques, même si parfois tout cela a été vendangé par un certain nombre d'individus qu'on voit parader dans les médias français. Nous sommes les héritiers de ces grandes batailles idéologiques, eux ne le sont pas, ils manquent d'outils pour comprendre et déconstruire la complexité du monde.

Afin, pour terminer, puisque le président Macron nous a annoncé le couvre-feu hier, les gens n'ont plus confiance en la parole de l'Etat. Il a un déficit atroce de confiance dans la parole publique. Qui braconne ? Les néo-fascistes et les populistes. J'ai défendu des gilets jaunes, et ceux qui réclament plus de dignité, plus de protection de l'Etat, une lutte courageuse contre les inégalités, ce sont parfois les mêmes que ceux qui votent pour le Front national. Ce sont les mêmes ! Et c'est cette ambivalence des citoyens qu'il faut entendre et comprendre. C'est vrai que les outils numériques ont connu une revitalisation avec l'état d'urgence sanitaire, on le voit aujourd'hui, et puis cela a obligé à réinventer des nouvelles formes de solidarité, de fraternité. Si la société civile n'avait pas tous ces outils pour contrer les autres outils, ceux qui sont mis en place au nom de la lutte contre le Covid, en Pologne, en Hongrie, la surveillance par exemple. Le Covid est devenu le prétexte formidable de tous les despotes et tyrans de la planète pour écraser les voix dissidentes, les bâillonner, les incarcérer. On ne mesure pas les dégâts en termes d'effets d'aubaine pour les grands technocrates qui n'ont jamais été aussi corrompus et pour les grands tyrans de la planète. Néanmoins, l'outil numérique a permis aux grands lanceurs d'alerte d'exister. La société civile, sans les outils numériques, n'aurait pas été capable de porter secours à des grands militants en danger de mort, de lancer des cris d'alarme pour éviter le pire.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Merci William ! Sophie, je vous laisse vous présenter. Karl qui dirige le groupe de travail sur le numérique est là aussi.

*Mme Sophie KWASNY, chef de l'Unité de protection des données au Conseil de l'Europe*

Bonjour à toutes et à tous, en effet je suis assez familière de l'outil KUDO mais là je n'avais pas la main... J'ai été obligée de suivre l'intervention de M. Bourdon en pointillés. Je vais me concentrer sur l'aspect de la protection des données puisqu'au sein du Conseil de l'Europe, je suis en charge de l'Unité de protection des données, qui se tourne vers les travaux normatifs envers nos Etats membres mais aussi bien au-delà, parce que la matière a une pertinence mondiale.

En introduction, un petit point de rappel historique : la protection des données est un sujet de travail

au Conseil de l'Europe depuis plus de 40 ans, la première loi nationale remonte à 1972 dans un Land allemand, en France c'est en 1978. Ce droit a connu un essor considérable sur ces 4 décennies d'application, et on le voit aujourd'hui, c'est un droit absolument fondamental dans le cadre de chacune des activités de nos vies. Le Conseil de l'Europe fait la promotion d'une convention dont on va fêter, l'année prochaine, les 40 ans. Cette convention est ouverte à tout pays du monde parce que les rédacteurs du texte avaient déjà pensé à la nécessité de faciliter les flux et de créer un espace juridique commun et de la réciprocité dans les échanges. Cette convention que les spécialistes appellent la Convention 108 a été modernisée parce qu'il y a 40 ans, nous n'avions pas l'utilisation qu'on a aujourd'hui, et le droit à la protection des données n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. Il s'est affirmé de façon autonome et indépendante. La convention modernisée a été adoptée en 2018. La convention 108+ a nécessité plus de 7 années de travail. Le texte est d'une importance fondamentale à l'échelle planétaire. Au niveau des Nations Unies, il n'y a aucun texte équivalent. De facto, c'est le seul instrument contraignant à portée mondiale. C'est un succès pour le Conseil de l'Europe, parce que ce potentiel mondial se réalise, nous avons les 47 pays du Conseil de l'Europe qui sont parties à la convention, mais également de nombreux pays africains et sudaméricains. Par ailleurs, la convention qui établit un comité permet de réunir près de 70 pays. Ici, à Strasbourg, en protection des données, ce sont 70 pays qui travaillent sur ce sujet.

J'en viens maintenant au cœur de la thématique du jour, j'avais pu lire les conclusions de votre webinaire de juin et j'ai pu écouter M. Flam sur les conclusions de l'atelier. Je pense que ce que je vais dire se situe tout à fait dans la continuité de ces conclusions. L'année qu'on vient de traverser a marqué un tournant important. Les défis auxquels sont confrontés nos sociétés, nos gouvernements, nos systèmes de santé, dans le monde entier, ont donné une occasion unique de réaffirmer nos valeurs fondatrices que sont la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'Homme.

Les gouvernements ont cherché à protéger leurs populations et à répondre efficacement à des besoins urgents et vitaux. Certaines mesures d'urgence adoptées ont affecté l'exercice des droits à la vie privée et à la protection des données. Pour que les fondements de nos sociétés ne soient pas ébranlés, ces mesures exceptionnelles nécessaires doivent respecter les principes généraux du droit, rester proportionnelles à la menace à laquelle elles répondent et être limitées dans le temps.

La pandémie a contraint les gouvernements à adopter des mesures rapides et efficaces et à recourir de plus en plus à des technologies numériques pour lutter contre la propagation du virus, notamment des applications installées sur les téléphones mobiles (apps), utilisées à des fins diverses.

Ce pas de géant dans la numérisation de notre existence exige que les mesures adoptées par les gouvernements pendant la crise sanitaire garantissent la protection des citoyens en ce qui concerne le traitement de leurs données personnelles. Le respect de la vie privée et la protection des données jouent un rôle central et sont essentiels pour instaurer et renforcer la confiance dans les solutions numériques. Ces droits ne sont pas un obstacle aux mesures de protection adoptées par les gouvernements, ils sont au contraire la garantie que ces mesures seront prises en tenant pleinement compte de la dignité et de l'intégrité humaines.

J'en viens à l'articulation des droits, et à la protection des données, qui n'est pas un droit absolu, M. Flam le rappelait, la convention européenne des droits de l'Homme, dans son article 15, permet une

dérogation au droit, sous certaines conditions. S'agissant du droit à la protection des données, on note que la convention 108, et il en est de même avec la convention 108+, énonce des normes élevées qui sont compatibles et conciliables avec d'autres droits fondamentaux et d'intérêt public pertinent, comme la santé.

La protection des données ne peut en aucun cas constituer une entrave, il est nécessaire de la prendre en compte dans la mise en place des dispositifs. Je vais vous donner quelques exemples contextuels de segments de nos vies où la question de la protection des données s'est posée face à la crise. Tout d'abord, on parle de crise sanitaire, il est évident qu'on parle de données de santé. Les données de santé, en matière de protection des données, sont considérées comme des données sensibles, c'est-à-dire que ce sont des données qui nécessitent un renforcement du régime de protection, et il y a plusieurs moyens de le faire. Il y a eu des échanges entre autorités publiques, entre employeurs et autorités publiques, tout cela doit être encadré de façon très précise. La communication au public, par les autorités sanitaires et gouvernementales, devrait rester une priorité. Néanmoins, lors de ces communications, la publication de données sensibles concernant des personnes spécifiques devrait être évitée. Je le précise car nous avons eu des Etats membres qui ont mis en place des sites inventaires des personnes infectées.

Un autre exemple de segment où on a eu du souci à se faire concerne les données numériques, soit toutes les données dégagées par nos outils mobiles. On a vu les entreprises de télécommunication, les plateformes en ligne, les fournisseurs d'internet, qui ont pu participer à la lutte contre la propagation du virus, ont été tenues de partager avec les autorités publiques certaines données de leurs abonnés, des informations personnelles qu'ils recueillent. Il a aussi fallu encadrer ce phénomène de façon ferme. On précise en particulier que le traitement à grande échelle de données à caractère personnel ne peut être effectué que lorsque sur la base de preuves scientifiques, les avantages potentiels pour la santé publique d'une telle surveillance des épidémies, y compris l'exactitude des données, l'emporte sur les avantages d'autres solutions moins intrusives.

Un dernier exemple contextuel, c'est celui de l'emploi. Avec les mesures de confinement et de télétravail, on a vu des employeurs mettre en place des mesures de surveillance de leurs employés. Là aussi il a fallu utiliser le droit à la protection des données pour protéger les employés. La question de la transmission de données de santé des employeurs vers les autorités publiques que j'ai déjà mentionnée était un des problèmes liés au secteur de l'emploi.

Enfin, un dernier point relatif au secteur de l'éducation, à l'enseignement à distance des enfants. Le comité de la convention 108 prépare un projet de lignes directrices sur la protection des données des enfants dans un cadre éducatif.

Je conclus juste avec les applications de suivi et de traçage des contacts. Un travail abondant a été fait par l'Unité. Vous retrouverez sur notre site des déclarations conjointes de la présidente du comité de la convention et du commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe, il y en a 2 et l'une vise spécifiquement les applications de suivi numériques. Et on vient de publier un rapport qui s'intitule « Solutions numériques pour lutter contre la Covid-19 » où vous retrouverez un inventaire de tout ce qui a été fait en matière de solutions numériques dans les 55 pays parties à la Convention donc c'est un panel assez représentatif des outils qui ont été adoptés, des mesures d'urgence qui ont été mises

en œuvre, mais aussi des problématiques qu'on a pu noter.

Pour finir, je voudrais citer Yuval Noah Harari au Forum pour la démocratie, Athènes, 9 octobre 2020 :

*« Ma plus grande crainte est que, lorsque les gens regarderont en arrière dans 40 ou 50 ans la crise du Covid, ils ne se souviendront pas des masques, ils ne se souviendront pas du virus : ils se souviendront que c'était le moment où la surveillance a vraiment pris le dessus. C'était le moment où la démocratie a échoué et les régimes autoritaires ont pris le dessus ».*

Je vous remercie de votre invitation. Je pense que le rôle des OING est fondamental en termes d'éducation et d'actions fortes. Au niveau de l'Union Européenne, le texte de loi RGPD a apporté une nouveauté significative avec pour les OING une possibilité d'agir.

Merci encore Mme la Présidente.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Karl, vous êtes là ? J'aimerais bien faire la jonction entre l'éducation et la protection des données. Ensuite, nous donnerons la parole à William. Peut-être pouvez-vous également parler de la résolution ? Il est vice-président d'EUROGEO et professeur d'université. Je te donne la parole Karl.

*M. Karl DONERT (EUROGEO), vice-président de la Commission éducation et culture*

Bonjour à toutes et tous, je vais m'exprimer en anglais. Tout d'abord, je tiens à remercier nos intervenants, M. Bourdon et Mme Kwasny. Merci pour vos interventions.

Je suis ravi que cette thématique ait émergé. Ces deux dernières années, nous avons essayé de nous confronter aux situations où les technologies numériques empiètent sur la vie des citoyens. Notre groupe de travail sur les citoyens numériques essaye d'élucider les nombreux problèmes auxquels les gens sont confrontés à cause des technologies numériques ou au manque d'accès à ces technologies. Nous sommes face à tant de problèmes, de questions qui inquiètent la société civile, que c'est devenu comme un labyrinthe. La Covid est arrivée et a interrompu nos travaux. Tout à coup, tout le monde avait besoin de ces technologies pour communiquer avec ses proches. Les écoles ont fermé, des millions de jeunes n'avaient plus accès à l'éducation, et ainsi les technologies numériques sont devenues la voie privilégiée pour de nombreuses organisations et institutions essayant de fournir des services aux citoyens, jeunes comme moins jeunes.

Il y a également le problème des données, nous sommes à une époque où les décisions qui sont prises sur nous, nos vies, s'appuient sur des données, et les décisions politiques se rapprochent de plus en plus de ce besoin d'être alimentées en données. Le problème c'est qu'un certain nombre de ces données ne sont pas ouvertes et accessibles. Il y a donc un besoin de transparence, de rendre accessibles ces données. D'autre part, nous sommes dans une situation tendue car il s'agit de garantir

la sécurité des données personnelles. Donc, d'une part, les gouvernements doivent pouvoir se servir des informations utiles, et empêchent l'accès en invoquant la protection des données, et d'autre part nous nous noyons dans la protection des données. Voilà l'environnement dans lequel nous nous trouvons actuellement. Nous avons besoin d'assurer une éducation aux données, puisque de plus en plus de données vont être disponibles, et les données ne font pas partie du système éducatif, des enseignements. Les données ne sont pas évoquées dans la plupart des programmes scolaires, et très rarement en dehors de l'école.

Toute la société s'appuie pourtant sur les données à présent, il semblerait logique que l'on puisse exprimer notre inquiétude concernant l'accès au numérique pour tous, mais aussi du besoin d'éclaircissement vis-à-vis des défis qui nous préoccupent. Ce que j'aimerais faire, c'est vous présenter notre projet de Résolution, qui a fait l'objet de discussions en ligne et qui cherche à attirer l'attention des gouvernements, des ministères, sur les défis, du point de vue de la société civile, et qui donne également du contexte afin de faire face à un certain nombre de difficultés rencontrées par certains groupes comme les personnes âgées, ou ayant trait à certaines technologies numériques comme l'intelligence artificielle, les données téléphoniques, etc. Il faut que les gouvernements puissent à la fois agir et garantir les droits des citoyens. C'est ainsi que je présenterais cette déclaration. Elle a été rendue disponible à toutes les ONG, discutée sur notre plateforme.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

J'aimerais donner la parole à Sophie afin de lui permettre de vous répondre car Karl parlait des données, peut-être voulez-vous commenter ? De quels instruments aurions-nous besoin ? Que devrions-nous faire ?

De mon point de vue, il y a cette lacune énorme dans le domaine de l'éducation, puisque lorsque nos jeunes grandissent, ils vont de plus en plus vivre dans un monde façonné par les données, et là nous n'avons vu que la partie immergée de l'iceberg.

Ce n'est pas un hasard si c'est la Commission éducation et culture qui s'est emparée de ce sujet de la protection des libertés fondamentales et de la protection des données. Je vous passe la parole pour 2-3 minutes Sophie, puis William, puis je prendrai les questions sur le chat.

*Mme Sophie KWASNY, chef de l'Unité de protection des données au Conseil de l'Europe*

Merci. M. le vice-président, je vais revenir sur votre question relative au besoin de transparence et l'articulation avec le droit à l'accès à l'information. On l'a encore vu avec l'exemple que j'ai cité, oui il faut avoir accès à ces données et il y a des volumes assez conséquents pour pouvoir porter des analyses fines sur la situation, mais dès qu'il est question de données permettant l'identification d'une personne, on est vraiment en eaux troubles. Il faut faire attention, aucun des droits n'est absolu et ils sont à mettre en équilibre l'un face à l'autre. C'est un exercice à faire au cas par cas. Les politiques d'*open data* sont des politiques très importantes, il va falloir veiller aussi à une anonymisation des décisions de justice. Quel que soit le secteur concerné, il va falloir faire attention à ce qu'on ouvre pour ne pas causer de dommages aux personnes derrière ce flot de données.

S'agissant de l'éducation, en Europe nous ne sommes pas en avance en matière d'habilité numérique (digital literacy) par rapport à d'autres pays qui ont mieux saisi l'importance d'être mieux formés à ces technologies, et par technologie je ne pense pas à l'outil technique mais à des raisonnements derrière des algorithmes, qui peuvent être problématiques. La mise en place des outils numériques très tôt dans les écoles favorise la familiarisation des enfants, très tôt, et on le voit, de toute façon, les enfants d'aujourd'hui sont nés avec les écrans, mais dans un cadre éducatif, la difficulté à laquelle on va se confronter en termes de protection des données, c'est que les acteurs opérants sur le marché qui sont des acteurs privés et fournissent des services vont imposer des choses. Il y a un vrai déséquilibre de pouvoir qui fait que normalement, une des bases légales permettant le traitement des données, en l'occurrence le consentement, on ne pourra pas s'appuyer dessus dans un cadre éducatif, donc tout cela est en train de se mettre en place, il y a déjà des écueils. Il y a déjà une tendance assez marquée dans le domaine de l'enseignement avec des entreprises qui viennent et commencent à agir sur le curriculum et les contenus des programmes éducatifs, donc cela vient bien au-delà des craintes qu'on pourrait exprimer en termes de protection des données, c'est une mainmise sur la formation intellectuelle dont il est question. Je n'ai pas eu le plaisir de consulter le texte de votre résolution mais je suis sûre qu'il sera important.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Vous la recevrez très rapidement. William, je voudrais vous repasser la parole au regard de ce qu'ont dit Karl et Sophie. Il y a quelque chose qui m'a interpellé dans votre discours, c'est la non-vigilance des jeunes. Les jeunes vivent avec une exposition d'eux-mêmes sur les réseaux sociaux sans aucune pudeur, et cette absence de pudeur physique m'inquiète quant à la pudeur intellectuelle. Ils se laissent aller, ils n'en voient pas le danger. Le rôle de l'éducation c'est de les alerter sur ce danger. J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus sur cette passivité de la jeunesse dans la protection et l'utilisation des données, dans la manipulation de nos esprits, et dans le formatage subliminal de nos façons de penser.

*M. William BOURDON, fondateur de l'association Sherpa et avocat au barreau de Paris et auprès de la Cour pénale internationale*

Claude, vous me posez une question très complexe. Les nouveaux espaces d'expression publique sont à la fois une promesse de renforcement des libertés publiques et un risque de restriction d'un certain nombre de droits. Ce sont les deux en même temps : le sentiment d'impunité que fabriquent la toile, les réseaux sociaux, et parfois un déficit d'éducation, de valeurs, fabriquent des logiques d'irresponsabilité, de vendetta, d'atteintes à la vie privée irréversibles et parfois irréparables. D'ailleurs cela donne des arguments au monde ancien, comme la lutte des féministes donne des arguments aux vieux mâles blancs déprimés. Tous les excès des grandes causes citoyennes à travers le monde ont toujours été instrumentalisés par des rétrogrades pour essayer de museler la liberté d'information et les colères citoyennes, aujourd'hui c'est très caricatural. Maintenant c'est vrai qu'il y a un problème très lourd, c'est le décalage entre la liberté d'expression que permet ces forums sociaux, et le fait que ces jeunes, parfois, ne sont pas du tout outillés et n'ont pas les instruments, les valeurs, pour avoir un minimum de discernement leur permettant de s'auto-discipliner, et d'accepter une forme d'auto-censure quand elle permet d'éviter des atteintes très dommageables à la vie privée. Tout cela s'inscrit dans une situation très difficile aujourd'hui. J'ai défendu beaucoup de jeunes musulmans sur l'état d'urgence, je vois beaucoup de stigmatisation. Il y a beaucoup de jeunes y compris mes enfants qui ne comprennent pas la montée croissante en France de l'idée que l'islam soit confondu avec l'islamisme, et derrière l'islamisme, la délinquance, le terrorisme, les migrants. Il y a une vraie responsabilité

politique, il y a 20 ou 30 ans il y avait des consciences qui s'exprimaient dans ce pays. Il y avait Jacques Chancel, Pivot, aujourd'hui on a Zemmour, Onfray... Ce sont eux qui d'une façon subliminale formatent les esprits et donnent le « la », tous les jours, aidés par une presse assoiffée d'audimat. Je ne nie pas l'immense chantier que représentent la toile et les forums sociaux, on a vu hier un des GAFAM prendre une résolution pour neutraliser tous les messages révisionnistes, c'est une bonne chose. Il y a eu une première aux Etats-Unis où les messages des Trump, c'était inimaginable il y a quelques années, ont été censurés. Au-delà de tout cela, les circonstances exceptionnelles que nous vivons potentialisent des risques élevés pour les libertés publiques, pour le droit du travail, la protection des personnes vulnérables, les jeunes, les mineurs isolés, non accompagnés. Il y a une attitude de plus en plus décomplexée qui est de penser que le devoir de fraternité, de solidarité, qu'on doit avoir vis-à-vis de ceux qui payent le prix lourd de la crise sanitaire, il y a un droit à l'indifférence. Cela explique un sentiment d'anxiété, et les jeunes craignent pour leur avenir, ils sont ambivalents. Ils veulent être utiles au bien public et veulent en même temps se retrancher dans une dimension privative de la vie : l'amour, le sentiment amoureux, l'art de vivre... Ils sont écartelés entre les deux. Est-ce que je veux contribuer au bien commun ou est-ce que je me planque pour essayer de me mettre à l'abri de tous les méfaits qui menacent le bien commun et la planète.

Michel Foucault, dans *Surveiller et punir*, rappelait qu'au XVIIème siècle la peste avait été une idée gigantesque pour encore plus serrer les populations. Cela se répète aujourd'hui. Et plus on serre les populations au nom d'un impératif de sécurité, plus on crée demain plus de pauvres, de sentiment de persécution, plus on potentialise aussi des passages à l'acte, de la violence, des formes d'insurrection larvée. Notre responsabilité collective pour nous-mêmes et pour nos enfants est plus grande que jamais.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Je vais donner la parole à Gilbert Flam, qui est très concerné par ces questions. William, vos derniers propos concernant la montée des discriminations nous interpellent, et cela pourrait peut-être donner des idées pour de futures discussions. Gilbert, tu voulais réagir, tu as deux minutes.

*M. Gilbert Flam, président de la commission « International » à la LICRA*

Je pense que le dernier atelier de juin intitulé « l'industrie de l'éducation ; entre démocratisation et contrôle des contenus » pourrait faire l'objet de prochaines discussions car c'est vraiment un enjeu fondamental, qui aborde à la fois la protection des données, l'éducation, et l'avenir de nos sociétés. C'est quelque chose qui est essentiel aujourd'hui et c'est un vrai problème pour nous. Cela a été présenté comme un moyen de prendre le pouvoir sur nos vies, cela rétrécissait le monde, et en même temps on s'est rendu compte que cet outil n'était pas aussi bienveillant que cela, notamment l'usage qui en est fait par les GAFAM.

C'est la responsabilité des OING membres de la Conférence de se demander comment on peut organiser la capacité de la société civile organisée pour ne pas laisser le dernier mot aux puissances économiques d'un côté et aux experts de l'autre, c'est-à-dire d'être capables de dialoguer avec ces puissances et ne pas renoncer à établir un rapport de forces en considérant que les experts savent tout et que les GAFAM décident de tout parce qu'elles le peuvent.

Je finis juste sur ce qu'il s'est passé pendant la période de confinement : nous étions tous confinés dans nos appartements, avec une heure de sortie pour aller se promener, et les réseaux sociaux ont explosé à ce moment là et on s'est rendu compte des enjeux que cela représentait. À titre personnel, ce qui m'a frappé, c'est le déchainement de violences, de discours complotistes, racistes, xénophobes, qui ont relayé ou été relayés par des discours politiques. Nous avons, nous les ONG, une responsabilité de solidarité envers les ONG de certains Etats membres du Conseil de l'Europe qui ont été victimes des mesures répressives des Etats membres. De la même manière, je pense que nous avons un véritable combat à mener, et là je parle à l'avocat, mais pas seulement, parce que je m'adresse à tous les citoyens, la question de l'indépendance de la justice est absolument essentielle pour l'avenir de nos sociétés.

Lorsqu'on parle de la protection des données, on a absolument besoin de justice, d'appareil judiciaire, de capacités judiciaires, juridiques indépendantes, pour faire la part entre les intérêts des citoyens et les intérêts économiques.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Merci pour vos interventions, elles nous alertent, elles nous inquiètent. Je ne sais pas si vous avez répondu aux questions, vous nous avez posé à nous-mêmes de nouvelles questions sur ce rôle que nous pouvons jouer en tant que société civile. La fenêtre de tir n'est pas facile à trouver. La société civile a un rôle fondamental à jouer, et en Europe c'est un bras armé fort et puissant qui peut réussir à bousculer les choses.

Je voulais aussi remercier Karl car la Commission éducation et culture est pilotée par nous deux, Karl avec une orientation plus digitale que moi. Nous avons rédigé une autre déclaration qui a été remise au Comité directeur pour les pratiques éducatives : « liberté, égalité, fraternité : mise en danger dans l'éducation post-covid », et je remercie Karl d'avoir complètement retravaillé la partie en anglais. Comme il nous reste 10 minutes, je peux accepter la question de quelqu'un, redonner la parole aux invités...

*M. William BOURDON, fondateur de l'association Sherpa et avocat au barreau de Paris et auprès de la Cour pénale internationale*

Merci à vous, bonne chance pour la fin de cette réunion, je serai ravi d'y participer à nouveau, je dois vous quitter car j'ai une journée très chargée.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Merci ! Noel Orsat demandait la parole depuis un moment donc je vais lui donner aussi. Avant, vous voulez rajouter quelque chose Sophie ?

*Mme Sophie KWASNY, chef de l'Unité de protection des données au Conseil de l'Europe*

Oui, merci ! Par rapport à l'articulation des rôles de chacun, je voulais souligner que le comité de la convention, qui est un comité d'experts indépendants, et là je fais le lien avec ce que M. Flam disait sur l'indépendance de la justice, en matière de protection des données aussi car c'est une matière

assez technique et spécialisée, il a été établi très tôt que des autorités indépendantes soient établies. Cela existe dans beaucoup de pays, et on essaye d'étendre ce schéma à travers la convention 108 modernisée, qui est plus nécessaire que jamais, pour lutter contre les abus que ce soit de la part des gouvernements ou des plateformes qui ont des pouvoirs énormes dans cet environnement. C'était un point fort que je voulais souligner.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Merci Sophie, je passe la parole à Noel Orsat.

*M. Noël ORSAT (ALDA)*

Je vais être très court, je voulais intervenir sur un aspect très important et très grave. On a eu connaissance d'un eurobaromètre de la société Kantar qui donne le résultat suivant : les Européens considèrent à 54% qu'ils n'ont pas de culture commune. C'est un élément grave par rapport à la mise en place d'une citoyenneté européenne commune, parce que c'est fondamental. Concernant les valeurs communes, cela va de 71% pour les Portugais à 37% seulement pour les Français qui considèrent qu'il y a des valeurs communes.

Concernant le groupe de travail dont nous étions les coordinateurs avec Hugo Castelli, ce qui est mis en place par le Conseil de l'Europe avec les itinéraires culturels européens, parce qu'ils sont justement...

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Noël, je vais vous interrompre parce qu'on a choisi de faire cette petite heure sur les libertés fondamentales, et la question que vous posez, nous la traiterons en décembre. J'essaie de rester sur ma thématique donc si cela ne vous ennuie pas je vais passer la parole à Thierry Mathieu, qui est médecin de santé publique et président de la commission Démocratie. Il a été saisi de la question de la protection des données de santé car il est président de la commission d'accréditation des laboratoires. Tu souhaitais poser une question à Sophie ?

*M. Thierry Mathieu (AIRHH)*

Oui, la protection des données est un élément important qu'on défend en tant que médecin de santé publique et dans les organisations auxquelles je participe, et en particulier les données médicales, avec une rupture du secret médical, puisque les informations sont reçues par des personnes qui ne sont pas habilitées à recevoir ce type de données. Je voulais avoir l'avis de Sophie Kwasny sur ce sujet.

*Mme Sophie KWASNY, chef de l'Unité de protection des données au Conseil de l'Europe*

Merci ! La protection des données a souvent été le bouc-émissaire. On l'a constaté au sujet de la non-distribution des masques aux professionnels de santé en raison de l'absence des listings due au droit à la protection des données. C'est invoqué à tort et à travers par certains, et à l'inverse, le champ médical est historiquement un domaine où il y a un vraiment droit à la protection des données en raison du secret médical. On a une recommandation adoptée en 2019 sur la protection des données

relatives à la santé sur le sujet. Il est clair qu'une donnée médicale ne devrait être transmise qu'à des personnes qui puissent garantir du même niveau de protection et de confidentialité de la donnée. C'est ce qu'on a dans nos textes. En l'occurrence, je ne sais pas précisément à quoi vous pensiez. Il peut y avoir des dérives si on ouvre les vannes, des données sensibles ne peuvent être transmises n'importe comment et à n'importe qui.

*M. Thierry Mathieu (AIRHH)*

C'est ce qui s'appelle le contact tracing, ce n'est pas fait que par des médecins... Si on veut aller plus loin, quid de quelqu'un positif au Covid qui devrait donner le contact de ses maîtresses, etc.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Karl, il faudrait peut-être revenir à la résolution, pour que la commission puisse l'adopter ? Elle a déjà été adoptée par la commission permanente.

*M. Karl DONERT (EUROGEO), vice-président de la Commission éducation et culture*

Oui, je demande aux membres de la Commission éducation et culture d'approuver la commission pour que l'on puisse la présenter en plénière. Si vous avez des questions, utilisez le chat.

*Mme Claude VIVIER LE GOT (FEDE), présidente de la Commission éducation et culture*

Merci à tous, merci Karl. Comme vous le savez nous avons la plateforme Loomio, vous pouvez nous rejoindre. Nous allons terminer la session comme il est l'heure. Je remercie vivement Sophie, qui a spontanément accepté de répondre à notre invitation, pour vos apports et le soutien que j'ai senti très fort envers les OING. Merci à William Bourdon, à Thierry, et à Karl évidemment. Nous travaillons si bien ensemble avec Karl. Je passe la main à la prochaine session !

## 2. Rapport du GT Cités interculturelles : « Réduire l’anxiété »

Un premier rapport a été inséré dans le dossier 2019. Il a été amendé en 2020 et vous trouverez ci après la dernière version.

Conférence des OING/ Commission Education et Culture

Groupe de travail Cités Interculturelles



23 Mai 2020

### Réduire l’anxiété

afin d’éviter l'exclusion et la violence

en développant l'équilibre émotionnel et les capacités de communication

Lors de la session de janvier 2018, le mandat suivant a été proposé au groupe de travail "Cités interculturelles" : ... *réfléchir sur les aspects civilisationnels, sociétaux, environnementaux et culturels inhérents à l'intégration de groupes d'origines diverses, et aussi de réfléchir à l'urbanisme, ainsi qu'aux politiques publiques et aux initiatives privées en matière d'éducation. Le réseau des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe sera associé à ces réflexions afin de rassembler les bonnes pratiques et d'identifier les obstacles à une bonne intégration culturelle dans toutes nos villes, notamment en termes d'immigrants.*

La coordinatrice du groupe de travail, Gabriela Frey, a proposé d'explorer avec une équipe d'experts les aspects civilisationnels, sociaux et culturels de l'intégration des personnes et de réfléchir sur ce qui empêche exactement les individus de se comporter en accord avec les valeurs de la société dans laquelle ils vivent.

Ce projet de deux ans a permis d'étudier pourquoi, malgré des cadres éthiques et juridiques complets, de nombreuses personnes sont attirées par des habitudes destructrices comme la discrimination, la haine et la violence. Le groupe de travail avait également pour objectif de montrer que les peurs inconscientes, l'anxiété et d'autres émotions incontrôlées, ainsi que l'incapacité à les communiquer de manière adéquate, sont une cause fréquente d'actes répréhensibles tels que la discrimination, les discours de haine, le harcèlement, la violence, etc.

De nombreuses personnes sont profondément préoccupées par l'état actuel de notre monde et souhaitent la fin de toute violence et de toute souffrance. Mais si nous sommes honnêtes avec nous-mêmes, nous ne savons souvent même pas comment nous pouvons mettre cela en œuvre dans notre vie quotidienne. Dans de nombreuses situations de notre vie, nous sommes confrontés au choix d'utiliser notre sagesse intérieure pour comprendre ce qui est bénéfique et ce qui entraîne de la

souffrance. Nous pouvons également commencer à apprendre la voie des choix judicieux. À l'aide de méthodes efficaces, nous pouvons renforcer trois qualités naturelles : **la sagesse, l'empathie et une ouverture sereine.**

*L'une des premières questions qui se pose : Quelle est la différence entre la peur et l'anxiété ?*

*La peur et l'anxiété se produisent souvent ensemble, mais ces termes ne sont pas interchangeables. Même si les symptômes se confondent généralement, l'expérience de ces émotions varie en fonction du contexte. La peur est liée à une menace connue ou comprise, tandis que l'anxiété découle d'une menace inconnue, attendue ou mal définie. La peur et l'anxiété produisent des réactions similaires face à certains dangers. Mais de nombreux experts estiment qu'il existe des différences importantes entre les deux. Ces différences peuvent expliquer la façon dont nous réagissons à divers facteurs de stress dans notre environnement. (Accessed on Internet, 6. 3. 2020: <https://www.verywellmind.com/fear-and-anxiety-differences-and-similarities-2584399> )*

Il existe de nombreux domaines de notre société dans lesquels se manifestent les effets souvent douloureux d'une anxiété inconsciente et de flambées incontrôlées d'émotions : discrimination à l'encontre de ceux qui sont plus faibles ou différents de nous, discours de haine, extrémisme, terrorisme, etc.

Le Groupe de travail a également voulu indiquer quels sont les moyens et les méthodes pour que personne n'ait à faire face, lors de situations à risque et que chacun puisse trouver des ressources pour en sortir, vivant, indemne et grandi. Il existe de nombreuses méthodes prouvées et efficaces, des médiateurs et des entraîneurs professionnels bien formés, etc. pour aider à gérer vivre l'anxiété et les émotions de manière appropriée. Il s'agissait de savoir dans quels contextes l'anxiété et les émotions incontrôlées apparaissent, sous quelles formes elles se manifestent en public et comment rendre les meilleures pratiques plus facilement accessibles afin de pouvoir les vivre plus harmonieusement dans les villes, mais aussi dans les zones rurales.

Un recueil de bonnes pratiques et de techniques a été lancé afin de développer une véritable égalité, pour les femmes et une réelle intégration pour les minorités ethniques, religieuses et sexuelles. En outre, une première liste de bonnes pratiques et de domaines de recherche supplémentaires qui peuvent encore être réalisés est indiquée.

Comme le mandat de la Commission éducation et culture et de son groupe de travail se termine en avril 2020, et du vaste champ d'investigation à étudier, il a été décidé de ne présenter qu'un petit nombre de techniques et d'approches pilotes. Un bref résumé de chaque présentation est présenté dans ce rapport. Le texte complet est disponible auprès de la coordinatrice Gabriela Frey.

## **Introduction**

Les villes deviennent des espaces de plus en plus encombrés et leurs habitants sont confrontés à des défis toujours plus importants. Une population en constante augmentation, une vision du monde et des cultures diverses, des migrations, la diminution des espaces de vie, l'incertitude des emplois, le stress important et en augmentation dans tous les domaines de notre société numérisée contribuent à une augmentation de l'insécurité intérieure et des craintes.

Face à une personne ou une situation inconnue, nous ne savons souvent pas comment gérer les sentiments inconfortables ou l'anxiété diffuse qui y sont associés. Cela peut conduire à la recherche d'une personne coupable ou d'une cause extérieure. Ces sentiments d'insécurité, pour la plupart inconscients, sont le terreau d'une discrimination, d'un fondamentalisme, d'un populisme, d'un discours de haine, de violence et de terrorisme croissants.

*“Le fondamentalisme naît lorsque nous sentons que nous avons besoin de quelque chose de défini et de solide pour nous protéger de ceux qui sont différents de nous. Cela vient de la peur de perdre le contrôle, de perdre le sol sous nos pieds. Mais quelle que soit la forme que prend la peur, elle continue à s'intensifier et se traduit par des actions qui peuvent faire de grands dégâts. Elle dégénère en guerres, en émeutes, en violence et en cruauté. Elle crée un monde laid, qui engendre davantage de peur.”*  
(Pema Choedron)

Il existe un certain nombre de techniques innovantes et testées sur le terrain qui peuvent être appliquées pour mieux gérer ses angoisses et ses émotions. Ces techniques peuvent nous permettre de réaliser que "l'autre" est un miroir de nos propres sentiments mais pas sa cause directe.

Se débarrasser de sentiments désagréables en se battant ou en harcelant, par exemple, les femmes ou les minorités sexuelles, ethniques et religieuses n'aidera tout simplement pas. Supprimer les peurs et les émotions ou les fuir n'est pas une alternative car cela ne résoudra pas le problème. Il est beaucoup plus logique d'identifier les causes profondes et d'utiliser des techniques pour les traiter de manière appropriée.

### **Le groupe de travail a commencé par une première sélection d'approches possibles et de techniques validées sur le terrain**

1. Améliorer ses capacités en matière de communication : a) La communication empathique b) Commencer à déconstruire l'ennemie c) l'éducation à la justice réparatrice
2. Développer l'équilibre émotionnel
3. Dialogue entre les religions et les écoles de pensée : a) Développer la pratique de l'interconvictionnalité - une valeur pour notre humanité commune b) La formation de l'identité en Europe par la reconnaissance mutuelle dans le dialogue interreligieux
4. Egalité des genres : a) Anxiété fondée sur le genre dans les religions – b) Temps des Villes
5. Pour une ruralité dynamique et inclusive

**Vous trouverez ci-dessous des résumés des présentations faites lors des sessions des groupes de travail. En outre, nous énumérons d'autres domaines d'investigation (encore à entreprendre), d'autres techniques, des solutions recommandées et des bonnes pratiques que nous avons pu recueillir**

## **1. AMÉLIORER SES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION**

---

### **a) LA COMMUNICATION EMPATHIQUE - un outil pédagogique efficace, Kari Flornes - GERFEC**

#### **Introduction – les expériences personnelles**

En 2006, j'ai lu le livre de Lisbeth Brudal "Positive Psychology" 2006 (Positiv psykologi), et j'ai découvert l'outil pédagogique "Empathic Communication". Il s'agit d'un outil pédagogique efficace qui peut initier un changement personnel et professionnel. Cet outil peut contribuer à la transformation des

personnes, aux dialogues et aux rencontres interpersonnelles avec des interactions structurées. L'objectif final de ces activités est de "changer la société". <https://www.empatisk.no/>

### Développer l'empathie : une prise de conscience personnelle

L'aptitude à manifester de l'empathie existe en chacun depuis la naissance. Mais pour développer cette aptitude, on a besoin « d'être nourris » (Brudal, 2006). Les parents et les professeurs sont les référents les plus importants dans ce processus de développement. Mon expérience, après avoir travaillé la communication empathique avec les étudiants, m'amène à conclure que la communication empathique peut initier ce changement personnel. Chaque personne est appelée à raconter son histoire, ses émotions, et à jeter un regard critique sur cette histoire. L'empathie est le support actif du professeur. Elle induit une motivation chez l'étudiant qui, se sentant pris en compte, ose parler. Pour un pédagogue, il est très important de connaître l'histoire de chaque élève car cette histoire est singulière. Avec ces connaissances, le professeur est plus enclin à organiser un apprentissage différencié. Pour cela le professeur doit connaître ses élèves, leurs qualifications ainsi que leur histoire personnelle. Les étapes de la Communication Empathique:

#### La communication empathique

- Racontez-moi
- Quels sont vos sentiments ?
- Que pensez – vous de ce que vous venez de me dire ?
- Aimerez-vous savoir mes réflexions au sujet de ce que vous m'avez dit ?

#### Réflexions après le dialogue

- Que s'est-il passé ?
- Comment dois-je le comprendre ?
- Comment puis-je l'expliquer ?

Après avoir terminé le dialogue, les deux personnes discutent ce qui s'est passé. Il est aussi possible qu'une troisième personne joue le rôle d'un observateur et participe dans cette conversation.

### Conclusion

L'objectif de la communication empathique c'est d'aider l'élève à trouver sa propre force et sa propre stratégie pour résoudre ses problèmes personnels. Les deux protagonistes entrent dans une zone neutre qui va aider le jeune à retrouver la cohérence et le sens de sa vie. Le plus important est que le professeur crée un cadre empathique, un cadre sécurisé, la première étape de la pédagogie du GERFEC. Dans ce climat de sécurité, l'élève se sent libre de parler de sa vie et de ses difficultés et « empowered » « renforcé dans son moi-intérieur » c'est-à-dire responsabilisé pour trouver ses propres solutions. La communication empathique donne aussi la possibilité aux enseignants de développer leurs compétences personnelles et professionnelles. Ces enseignants créent une relation avec les élèves qui leur donne une compréhension plus profonde de chaque personne et une identification empathique avec chacun. Grâce à cette compétence, non seulement l'enseignant voit ce que **fait** l'élève mais il essaye, en même temps, de mieux comprendre **pourquoi**. Il /elle sera ainsi capable de se mettre « dans les chaussures des élèves ». Cette action le rend plus compétent pour créer une éducation qui répond mieux aux besoins de développement intellectuel et personnel des

élèves.

#### Bibliographie :

- Brudal, L. (2006) Positiv psykologi. Bergen: Fagbokforlaget
- Brudal, L. (2014) Empathic Communication: The Missing Link. Best Seller Publishing
- Sympathie et empathie – la différence : <https://www.hjelptilhjelp.no/video/forskjellen-mellom-empati-og-sympati-engelsk>

#### Exemples de réponses issues de la pratique:

- International Child development Program–ICDP :  
[https://bestill.bufdir.no/userfiles/products/46/8\\_tema\\_fransk\\_DIGITAL\\_enkelt sider.pdf](https://bestill.bufdir.no/userfiles/products/46/8_tema_fransk_DIGITAL_enkelt sider.pdf)

#### Site Web:

- **Communication empathique:** <https://www.empatisk.no/>
- Le cheminement norvégien vers une éducation inclusive et efficace:  
[https://www.researchgate.net/publication/254242565\\_Adapted\\_education\\_The\\_Norwegian\\_pathway\\_to\\_inclusive\\_and\\_efficient\\_education](https://www.researchgate.net/publication/254242565_Adapted_education_The_Norwegian_pathway_to_inclusive_and_efficient_education)

#### b) **COMMENCER À DÉCONSTRUIRE L'ENNEMI**, La communication au service de l'éthique de la reconstruction, de Gaudiose V. Luhaha, doctorante en éthique, Université de Strasbourg

Si l'ennemi est une construction, il est possible de la déconstruire en multipliant les rencontres et les échanges dans le cadre d'une communication éthique. La communication éthique dans le contexte post-conflit repose sur le courage de se préparer à ce que Michel Foucault appelle le "jeu parresiasique". Ce jeu consiste à avoir le courage de dire la vérité contre toute attente, sans la pervertir ou l'embellir, sans rien cacher et sans se soucier qu'en disant la vérité, on risque d'irriter l'autre, de provoquer la haine ou la violence. Ce courageux "dire la vérité" qui ouvre et établit des relations avec l'autre est utile à la "ville". Selon Michel Foucault, "après avoir ouvert un moment essentiel, fondamental, absolument nécessaire : la possibilité de la haine et du déchirement", la vérité du parrésiasique, lorsqu'elle est bien accueillie, lorsque les autres visages "acceptent le pacte et jouent le jeu de la parrésie - peut à ce moment-là unir et réconcilier", alors que le discours qui raconte le mensonge est néfaste. Dans ce "jeu parresiasique", la présence de couples qui jouent le rôle de médiateurs est cruciale. Voir Foucault M. Le courage de la vérité, le gouvernement de soi et des autres II, cours au Collège de France.1984, Seuil/Gallimard, 2009. Un exemple : les tribunaux Gacaca, un concept qui a été introduit au Rwanda après le génocide des Tutsis.

#### Exemples de réponses tirées de la pratique:

- **Le concept de "jeu parresiasique" au Rwanda, les Tribunaux "Gacaca"** ont été présentés comme une action thérapeutique dont le principe actif est la "vérité". Sur les panneaux d'affichage présentant les juridictions "Gacaca", installés partout au Rwanda, le long des routes, on pouvait lire "*ukuri kurakiza*", qui signifie "*la vérité guérit*". "Si nous disons ce que nous avons vu, si nous confessons ce que nous avons fait, cela nous guérira." De ce fait, les interactions de face à face entre les protagonistes du génocide (auteurs du génocide, rescapés

et témoins) néanmoins voisins, dans le cadre ces juridictions étaient organisées de sorte que le « dire vrai » dont parle Michel Foucault puisse advenir. Cette démarche de dire la vérité suppose bien évidemment la liberté et l'autonomie au sens kantien du terme. Dans ce contexte, il est en effet opportun de pouvoir vaincre la peur et de se débarrasser de tout déterminisme (communautarisme ou autres), d'où l'importance de la présence de « l'Autre » qui assure la médiation, en l'occurrence l'assemblée qui constitue les juridictions Gacaca. Pour le cas présenté, un cadre juridique en adéquation avec le contexte a également servi de médiateur.

#### Site web:

- Georges A. Legault, La délibération éthique au cœur de l'éthique appliquée, *Revue française d'éthique appliquée* 2016/1 (n° 1), p. 37-44. <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-ethique-appliquee-2016-1-page-37.htm>, consulté le 13 octobre 2018.
- Luhaha GV, Rognon F. « Rwanda après le génocide des Tutsi: les juridictions «Gacaca », une justice pédagogique, pénale et restauratrice », in *Éthique et santé* (2017). <http://dx.doi.org/10.1016/j.etique.2017.03.002>

#### Bibliographie :

- Jean-Marie Colombani, "Communication", in *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, sous la direction de Laurent Lemoine, Eric Gaziaux et Denis Müller, Édition du Cerf, 2013, p.420.
- René Girard, *La violence et le sacré*, Paris, Éditions Bernard Grasset, 1972.

#### c) L'ÉDUCATION A LA JUSTICE REPARATRICE – Martin Ramstedt (EBU) (anthropologue juridique, médiateur indépendant, formateur en communication pleine conscience)

L'éducation à la justice réparatrice en tant qu'approche communautaire de la résolution des conflits, en complément des systèmes juridiques existants des États membres, devrait être intégrée dans l'action des villes interculturelles européennes d'intégration interculturelle. La justice réparatrice, avant tout, vise la réconciliation.

Étant donné que le dialogue réparateur entre les victimes et les délinquants met en lumière les dimensions personnelles et interpersonnelles de la criminalité, il implique naturellement une appréciation de l'importance de tenir compte de la multi-perspectivité et de l'ambivalence, autant que de dire la vérité, concernant le préjudice et la restitution, les besoins des victimes et leurs obligations, ainsi que la diversité des parties légitimes appelées à participer au dialogue.

Cela signifie également que nous devons être conscients de l'anxiété et du stress que les perspectives mentales contradictoires sur tous ces aspects d'un cas sont susceptibles de susciter chez chacun des intervenants.

L'éducation à la justice réparatrice bénéficie donc grandement des méthodes de réduction de l'anxiété et du stress fondées sur la pleine conscience, telles que l'écoute profonde, la communication consciente et les méthodes connexes. Les compétences acquises dans le cadre d'une telle éducation sont particulièrement nécessaires à la réussite de la création de conteneurs sûrs pour les dialogues réparateurs et dans le prolongement de cette formation les communautés de soins.

## 2. DÉVELOPPER L'ÉQUILIBRE ÉMOTIONNEL

---

- **Établir une conscience émotionnelle et la capacité de travailler de manière constructive avec les émotions**, de Dr. Axel Brintzinger – Enseignant pour la CEB (Cultivating emotional balance)

Cultiver l'équilibre émotionnel (CEB) est une formation de 42 heures, laïque, basée sur des preuves, sur les émotions et la pleine conscience, conçue pour aider les participants à améliorer leur vie émotionnelle en cultivant des expériences émotionnelles constructives, en diminuant les expériences émotionnelles destructrices et en développant l'équilibre mental. La formation consiste en une connaissance conceptuelle globale et des exercices expérientiels tirés de la recherche scientifique occidentale sur les émotions et des pratiques traditionnelles orientales de concentration et de contemplation de l'attention.

Le CEB est conçu pour fournir des compétences utiles au développement individuel et à la communication interpersonnelle dans des populations non cliniques. Le CEB encourage les participants à définir leurs aspirations à une santé mentale exceptionnelle (un bonheur véritable) par le biais d'un équilibre attentionnel, émotionnel, cognitif et conatif. Le programme permet de choisir s'il faut s'engager émotionnellement et, dans l'affirmative, d'avoir le choix de la manière de s'engager. Il permet aux personnes de faire travailler leurs émotions pour et non contre elles en développant des réponses émotionnelles constructives, d'identifier les causes profondes de la souffrance et d'avancer vers un bonheur véritable.

Le CEB a vu le jour en 2000, lors d'un dialogue entre des spécialistes du comportement, un neuroscientifique, un moine, un philosophe et le Dalaï Lama. La réunion de 2000 à Dharamsala a rassemblé de nombreux experts occidentaux dans différents domaines scientifiques qui ont passé une semaine à dialoguer avec le Dalaï Lama sur les "Émotions destructrices". Paul Ekman, chercheur de renommée mondiale dans le domaine des émotions et professeur émérite à l'UCSF, a présenté une vision évolutive de l'émotion, dans laquelle il a soutenu que les émotions ne sont pas intrinsèquement destructrices, car si elles l'étaient, elles n'auraient pas été préservées au cours de l'évolution.

Le quatrième jour de la réunion, le Dalaï Lama a demandé si quelque chose allait se passer pour améliorer la vie émotionnelle des gens dans le monde. Ekman a relevé le défi et a déclaré qu'il pensait qu'un programme de formation innovant pourrait être développé en combinant des exercices occidentaux pour développer un comportement émotionnel plus habile, avec des pratiques méditatives orientales. Le Dalaï Lama s'est montré enthousiaste, demandant que les pratiques méditatives soient de nature laïque, et Alan Wallace a été approché pour être le chef de file de l'incorporation des pratiques méditatives. C'est un érudit contemplatif et un écrivain prolifique qui a passé quatorze ans comme moine bouddhiste tibétain, ordonné par S.S. le Dalaï Lama, et qui dirige l'Institut de Santa Barbara pour les études sur la clairvoyance.

Au cours de la journée suivante, Ekman, Alan Wallace et les scientifiques Mark Greenberg et Richard Davidson ont commencé à esquisser ce que comporterait un tel programme de formation et comment en évaluer au mieux l'impact. Le nom du programme, Cultiver l'équilibre émotionnel, est né de cette première journée de discussion. Ekman et Wallace ont poursuivi la planification du CEB avec la consultation du groupe original Mind & Life sur la conception du programme de formation et la conception de la recherche pour saisir les effets de la formation du CEB. Le Dalaï Lama a donné les premiers 50 000 dollars et 800 000 dollars supplémentaires ont été recueillis avec l'aide de Jon Kabat-

Zinn, Dan Goleman et l'Institut Fetzer pour effectuer un essai de recherche approfondi sur le CEB. Paul Ekman a participé à l'étude pilote pour le CEB et il a recruté Margaret Kemeny, experte en projets de recherche sur les essais cliniques, pour diriger la recherche. Margaret Cullen et Alan Wallace ont assuré la formation. Des détails sur les résultats de l'étude de recherche originale suivront à la fin de l'article.

La CEB est particulièrement appropriée pour le nombre croissant de personnes qui exercent des professions très stressantes. Lors de l'essai préliminaire de recherche clinique, les policiers et les enseignants ont été pris en considération, mais les enseignants ont été choisis dans l'espoir que les avantages qu'ils recevaient seraient ressentis par leurs élèves. Le CEB peut créer des voies vers la compassion grâce à la capacité de reconnaître la souffrance des autres et de tolérer cette détresse plus efficacement. Le CEB n'est pas explicitement une formation à la compassion, cependant apprendre à s'occuper de manière significative des expériences émotionnelles entre soi et les autres, associé à une méditation centrée sur l'attention et à des pratiques de bonté aimante, de joie empathique, de compassion et d'équanimité, favorise la compassion et une communication interpersonnelle constructive.

D'après la psychologie occidentale, le CEB se concentre sur les "compétences émotionnelles". Les compétences émotionnelles aident les gens à mieux comprendre leur vie émotionnelle, et donc à augmenter les engagements émotionnels constructifs et à diminuer les engagements émotionnels destructeurs. La pratique contemplative, tout en respectant la demande de laïcité du Dalaï Lama, met l'accent sur le développement d'un bonheur authentique par le biais d'un lien avec les aspirations fondamentales. Le bonheur véritable se concentre sur l'amélioration des efforts eudémoniques qui favorisent un bonheur stable, non motivé par des stimuli, par opposition à une focalisation prédominante sur le plaisir hédonique, sensuel et transitoire. L'eudaemonia est un terme aristotélicien qui décrit le contentement qui découle de ce que nous apportons au monde, et non de ce que nous en retirons, et qui crée un véritable épanouissement humain. Les quatre équilibres de Wallace enseignent la culture du bonheur authentique et du bien-être mental par l'équilibre conatif, attentionnel, cognitif et émotionnel.

### Exemples de réponses issues de la pratique :

#### Amérique du Sud

- Institut Albert Einstein à Sao Paulo: Gestão Emocional nas Organizações - Cultiver l'équilibre émotionnel
- Paz & Mente (Peace & Mind) : une organisation éducative brésilienne transdisciplinaire qui se consacre, sur le plan académique et professionnel, aux domaines des études sur la paix et les conflits, des études sur les émotions et de la science contemplative : <https://www.pazemente.com.br/>

#### États-Unis :

- Fondation Flourish : <https://www.flourishfoundation.org/>
- Groupe Paul Ekman : <https://www.paulekman.com/projects/cultivating-emotional-balance/>
- Eve Ekman : <https://eveekman.com> ; Atlas des émotions - <http://atlasofemotions.org/>

#### L'Australie :

- CEB à TAFE, collège communautaire de Melbourne

- CEB pour l'unité de soins cliniques de l'Université de la Sunshine Coast
- CEB à l'hôpital pour enfants Hummingbird House à Brisbane
- Publications : Milicevic, A., Milton, I., & O'Loughlin, C. (2016). L'apprentissage expérimental et réfléchi comme fondement de la résilience émotionnelle : Une évaluation de la formation émotionnelle contemplative chez les travailleurs de la santé mentale. *International Journal of Educational Research*, 80, 25-36.

#### Sites internet :

- Cultivating Emotional Balance (CEB) <http://cultivating-emotional-balance.org/>
- Introduction to CEB: <https://www.youtube.com/watch?v=6t2sWDYgJFE>
- A key to mental reliance: <https://www.youtube.com/watch?v=UYsl6ykUN2U>
- Wisdom Academy-Online Course: <https://wisdomexperience.org/courses/cultivating-emotional-balance/>

#### Bibliographie :

- **Ekman**, P. (2003). *Emotions revealed: Recognizing faces and feelings to improve communication and emotional life*. New York: Times Books.
- **Wallace**, B. A. (2006). *The attention revolution: Unlocking the power of the focused mind*. Boston: Wisdom Publications.
- **Kemeny**, M. E., Foltz, C., Cavanagh, J. F., Cullen, M., Giese-Davis, J., Jennings, P., Rosenberg, E. L., Gillath, O., Shaver, P. R., Wallace, B. A., & Ekman, P. (2011). Contemplative/emotion training reduces negative emotional behavior and promotes prosocial responses. *Emotion*, 12(2), 338–350.
- **Goleman**, D. (2003). *Destructive emotions: How can we overcome them? A scientific dialogue with the Dalai Lama*. New York: Bantam Books.
- “**Ekman**, P. (Ed.) (2008). *Emotional awareness: Overcoming the obstacles to psychological balance and compassion*. New York: Times Books.”
- **Wallace**, B. A., & Shapiro, S. L. (2006). Mental balance and well-being: Building bridges between Buddhism and Western psychology. *American Psychologist*, 61(7), 690–701.

### 3. LE DIALOGUE ENTRE LES RELIGIONS ET LES ÉCOLES DE PENSÉE

---

#### a) Développer la pratique de l'interconvictionnalité - une valeur pour notre humanité commune de Michel Aguilar et François Becker (G3I)

Le Groupe International, Interculturel, Interconvictionnel (G3i) constitué en association de droit français, rassemble des femmes et des hommes de différentes nationalités, cultures, religions ou philosophies, désireux d'œuvrer au développement d'une société européenne inclusive.

Pour servir cet objectif, le G3i a réalisé deux colloques à Strasbourg :

- En 2007 à l'Université Marc Bloch de Strasbourg : « *Cohésion sociale dans une Europe multiculturelle, rôle et impact des courants de pensée* ».
- En 2012 au Conseil de l'Europe : « *Devenir citoyens et citoyennes d'une Europe interconvictionnelle* ».

Puis, conscient de l'importance de continuer d'œuvrer, avec les moyens qui lui sont propres, au développement d'une société européenne inclusive, le G3i a rédigé en 2017 un projet de Charte européenne de l'interconvictionnalité.

En effet, l'une des caractéristiques de l'Europe est la diversité politique, sociale, linguistique et culturelle des peuples qui en constituent la trame. L'allègement des frontières internes du continent, le brassage de ses populations autochtones et l'intensification des mouvements migratoires contribuent de nos jours à la mettre fortement en lumière. Cette évolution s'accompagne de l'expression d'une multiplicité de « convictions » de toute nature : philosophiques, religieuses, politiques, sociales ou culturelles. Obtenir une pleine adhésion des citoyens aux institutions officielles, délégataires des pouvoirs décisionnels, implique qu'on reconnaisse la légitimité de ces différences et qu'on leur donne la possibilité de s'exprimer.

Si la Convention de 1950, fondatrice du Conseil de l'Europe et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000 reconnaissent l'importance de ces convictions et précisent les conditions de leur expression, elles ne disent rien sur la façon de prendre conjointement en compte leur diversité.

Le G3i suggère dès lors que le Conseil de l'Europe et l'Union européenne inscrivent comme l'un de leurs projets majeurs le recours au concept d'interconvictionnalité, en d'autres termes à la reconnaissance simultanée de leur diversité des convictions, de leurs apports réciproques, de la possibilité de dépasser leurs divergences et finalités pour agir en commun.

L'interconvictionnalité désigne les dialogues, les pratiques, les institutions dont le but spécifique est d'organiser des rencontres et des confrontations entre personnes de convictions différentes, se réclamant de traditions religieuses (juives, chrétiennes, musulmanes, bouddhistes, etc.) ou d'autres formes d'engagement personnel (humanisme, agnosticisme, athéisme, etc.).

L'interconvictionnalité désigne les dialogues, les pratiques, les institutions dont le but spécifique est d'organiser des rencontres et des confrontations entre personnes de convictions différentes, se réclamant de traditions religieuses (juives, chrétiennes, musulmanes, bouddhistes, etc.) ou d'autres formes d'engagement personnel (humanisme, agnosticisme, athéisme, etc.).

L'interconvictionnalité doit être considérée comme un prolongement du Livre blanc sur l'Interculturalité du Conseil de l'Europe et, à ce titre, peut constituer un soutien précieux pour la consolidation démocratique de la société européenne.

#### **Exemples de réponses issues de la pratique :**

- Rédaction d'une charte complète et présentation officielle au CoE
- Participation des membres du G3i à de multiples réunions de toutes sortes, notamment en France et en Belgique, où nous avons introduit le concept et où des discussions interconvictionnelles se sont développées.
- En ce qui concerne l'interconvictionnalité, à la suite d'un certain nombre de discussions interconvictionnelles non concluantes (où aucune condamnation ne prime sur une autre), des discussions similaires sont en préparation dans plusieurs villes. Il s'agit d'une mise en œuvre pédagogique avec des jeunes qui seront en charge des processus démocratiques de la société européenne dans quelques années.
- **Apprendre à mieux vivre ensemble avec nos différentes convictions :** Le GERFEC et le G3i ont établi ensemble un programme d'éducation avec des séminaires organisés entre 2015 et 2018

à Bergen (Norvège), Birmingham (Royaume-Uni), Athènes (Grèce), Budapest et Strasbourg. Les séminaires s'adressaient aux responsables d'OING et d'organisations nationales ayant une responsabilité éducative (parents, directeurs d'organisations de formation des enseignants, responsables d'institutions, chargés de l'éducation et de l'orientation des jeunes...) ainsi qu'aux conseillers locaux des pays membres du CdE. Le séminaire souhaitait permettre aux participants de :

- Prenez connaissance des opinions et des convictions qui nous sont parvenues ;
- Reconnaître la dignité inhérente à chaque être humain et développer les attitudes qui découlent de cette reconnaissance ;
- Comprendre la diversité culturelle comme un élément essentiel de la richesse de l'humanité
- Développer des attitudes permettant de répondre à des convictions différentes et d'établir des projets communs. Passer du "pluri-convictionnel" à l'"inter-convictionnel" afin d'assurer la cohésion sociale.

#### **Les objectifs :**

- Personnel : Acquérir les éléments conceptuels et émotionnels du dialogue interconvictionnel et se connecter à ce qui est en jeu dans le contexte international actuel, développer des compétences pour le dialogue et la pratique interconvictionnelle par le biais de la communication empathique, tester les approches interconvictionnelles et la gestion des conflits.
- Groupes : Analyser et gérer des situations de conflit complexes, mettre en œuvre le dialogue entre des personnes de convictions différentes et partager l'analyse.
- Politiques : apprendre à créer des espaces de rencontre pour les personnes de toutes convictions et lancer des projets pour les institutions et les ONG basés sur la méthodologie du dialogue interconvictionnel.

#### **Sites internet :**

- Concept d'interconvictionnalité : <http://joomla.g3i.eu/interconvictionnalite>

#### **Bibliographie :**

- Devenir les citoyens d'une Europe plurielle : espaces et pratiques interconventionnelles (French Edition) François Becker – Juin 24, 2016 ISBN-13: 978-2342052619
- L'éducation interconfessionnelle pour tous, perspectives théoriques et meilleures pratiques pour une action transformatrice, Editors: Duncan Wielzen and Ina Ter Avest ISBN: 978-94-6351-169-8

**b) La formation de l'identité en Europe par la reconnaissance mutuelle dans le dialogue interreligieux** - de Prof. Dr. Wolfram Weisse, Directeur de recherche, Académie des religions du monde, Université de Hambourg

## **1. Introduction**

**1.1.** “Le dialogue interreligieux peut (aussi) contribuer à un consensus plus fort au sein de la société en ce qui concerne les solutions aux problèmes sociaux”.<sup>2</sup> Cette citation du Livre blanc sur le dialogue interculturel de 2008 “Living Together as Equals in Dignity” marque la première fois où la religion est abordée sur le plan de la compréhension interculturelle par le Conseil de l'Europe. Depuis lors, la prise de conscience de la pertinence du dialogue interreligieux s'est développée en Europe et dans le monde entier, une évolution à laquelle le Conseil de l'Europe a contribué de manière significative. Pourtant, la définition du terme "identité" dans le Livre blanc de 2008 reste vague<sup>3</sup> et nécessite d'être précisée. C'est pourquoi je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de formuler quelques réflexions sur ces questions.

**1.2.** Au lieu de "identité", je préfère employer le terme "formation de l'identité" qui reflète mieux la nature processuelle de l'identité individuelle dans un développement continu. En soi, le terme "identité" implique potentiellement un résultat final stable comme objectif. Dans l'intérêt de la poursuite d'un "vivre ensemble" meilleur et plus responsable en Europe, le terme "formation de l'identité" peut également s'avérer plus adapté pour mettre en évidence les objectifs et les processus qui peuvent éventuellement nous aider à atteindre ce but.

**1.3.** Le philosophe français Paul Ricoeur a proposé une compréhension profonde de la façon dont la formation de l'identité découle des rencontres.<sup>4</sup> Il affirme que la quête d'identité ne peut être poursuivie en excluant les autres pour se protéger, mais seulement en relation avec eux. Paul Ricoeur a formulé une double requête : nous devons à la fois accepter l'autre dans son altérité et nous reconnaître comme des sujets actifs et responsables afin de parvenir à nous reconnaître et nous rassurer mutuellement dans le développement de nos identités respectives. Avec les idées de Paul Ricoeur à l'esprit, je vais maintenant présenter quelques exemples d'amélioration de la coexistence dans la ville-état de Hambourg, en Allemagne, qui contribuent à une formation d'identité réussie par le développement de la confiance et de la reconnaissance mutuelle dans le dialogue interreligieux.

## **2. La pertinence de la rencontre interreligieuse pour la coexistence dans la ville-état de Hambourg.**

**2.1.** La ville-État de Hambourg, avec ses 2 millions d'habitants issus de plus de 100 milieux culturels et religieux, abrite une grande diversité d'initiatives qui se sont consacrées à améliorer la compréhension mutuelle et la coexistence au cours des 25 dernières années. Ici, des acteurs sociétaux forts travaillent côte à côte à la coexistence entre les groupes religieux et laïques. Bien souvent, il n'est pas facile de faire cette distinction : religieux et laïques sont entremêlés. Cette constatation confirme la compréhension théorique avancée par le sociologue Peter L. Berger, aujourd'hui décédé, qui a identifié de nombreux chevauchements et diversités internes dans les domaines de la pluralisation religieuse et de la sécularisation dans ses "Deux Pluralismes".<sup>5</sup> Ainsi, nous pouvons considérer le dialogue interreligieux comme un facteur dans un domaine plus large de dialogue interculturel, avec des acteurs tant religieux que laïques.

**2.2.** En développant l'approche mentionnée ci-dessus à la suite de Paul Ricoeur, nous pouvons provisoirement conclure que la formation de l'identité en Europe doit suivre un chemin donné :

---

<sup>2</sup> White Paper on Intercultural Dialogue „Living together as Equals in Dignity“. Launched by the Council of Europe Ministers of Foreign Affairs at their 118th Ministerial Session, Strasbourg, 7 May 2008, 22.

<sup>3</sup> Here we read: “Our identity, by definition, is not what makes us the same as others but what makes us unique. Identity is a complex and contextually sensitive combination of elements.” Opus citatus, 17.

<sup>4</sup> Paul Ricoeur, *Wege der Anerkennung. Erkennen, Wiedererkennen, Anerkanntsein*. Frankfurt/Main 2006.

<sup>5</sup> Peter L. Berger (2014). *The many Altars of Modernity. Toward a paradigm for religion in a pluralist age*, Boston / Berlin.

d'abord, nous devons surmonter l'ignorance en apprenant à mieux nous connaître et, de là, nous devons construire la confiance et la reconnaissance mutuelle. Pour décrire ce développement dans les termes originaux de l'auteur : nous devons passer de "l'ignorance" à la "connaissance" et, à partir de là, de la "reconnaissancs" respective à la "reconnaissance mutuelle". C'est une description particulièrement bonne des développements que nous pouvons observer à Hambourg. Je citerai brièvement deux exemples :

**2.2.1.: L'éducation religieuse pour tous :**<sup>6</sup> A Hambourg, tous les élèves des écoles publiques sont libres de choisir la matière "Religion" indépendamment de leur appartenance religieuse ou de leur vision du monde (l'alternative non religieuse est appelée "Ethique" ou "Philosophie"). Le programme d'études est conçu en fonction de deux priorités un apprentissage factuel sur les différentes religions et leurs implications éthiques, et un engagement dans l'échange avec les différentes croyances chrétiennes, musulmanes, bouddhistes, juives, etc. et les visions du monde laïques représentées dans la classe. Dans ces conditions, le but ne peut être de rapprocher les élèves d'une religion ou d'une vision du monde donnée, mais de leur apporter plus de connaissances sur les multiples religions et visions du monde, de leur permettre de contribuer aux discussions en classe par leurs propres positions, de mieux comprendre les positions de leurs camarades de classe et leurs points de vue religieux et laïques, et de développer davantage de respect les uns envers les autres. Cette approche offre aux jeunes de Hambourg un énorme potentiel pour surmonter l'ignorance des autres religions et visions du monde, pour acquérir des connaissances et pour développer le respect mutuel. Je ne veux pas exagérer les effets de cette discipline scolaire. Il existe aussi des élèves à Hambourg qui prônent l'exclusion et la condamnation des "autres", religieux ou laïques. Cependant, la recherche empirique a montré que les élèves inscrits dans les classes d' "Éducation religieuse pour tous" ont une tendance évidente à surmonter les préjugés, à parvenir à une meilleure compréhension mutuelle et à trouver que leur propre position et formation d'identité sortent renforcées du dialogue interreligieux dans la classe.

**2.2.2. Traités entre le gouvernement laïc de Hambourg et les communautés religieuses, en particulier les communautés musulmanes :**<sup>7</sup> Pendant longtemps, les musulmans de Hambourg ont été considérés comme de simples "travailleurs invités" temporaires qui quitteraient le / repartiraient du pays après l'expiration de leur contrat de travail. Avec le temps, il est devenu évident que ces musulmans, pour la plupart originaires de Turquie, se sentent dorénavant chez eux à Hambourg, et ils forment aujourd'hui une communauté importante qui représente environ 7 % de la population de la ville. Comme dans beaucoup d'autres pays européens, il existe en Allemagne un ressentiment marqué à l'égard des musulmans. Les discussions entre le gouvernement de Hambourg et les organisations musulmanes, conçues comme une mesure de construction de la confiance, ont commencé il y a environ 12 ans et ont abouti à des traités formels analogues aux accords entre l'État et l'Église en Allemagne, signés en 2012. Dans ceux-ci, les organisations musulmanes ont reconnu la société démocratique allemande comme étant le cadre d'orientation de leurs membres, englobant, entre autres, l'égalité des droits pour les hommes et les femmes. Inversement, le gouvernement a reconnu la population musulmane comme faisant partie intégrante de la société hambourgeoise et lui a garanti le droit d'exercer ses croyances et ses rites, y compris les enterrements traditionnels musulmans. Il est évident qu'un tel

---

<sup>6</sup> Wolfram Weisse (2014). La religion à l'école dans le Land de Hambourg, in: Jean-Paul Willaime (Ed)(2014) *Le défi de l'enseignement des faits religieux à l'école. Réponses européennes et québécoises*, Paris: Riveneuve, 67-81.

<sup>7</sup> Wolfram Weisse (2016). Religious Pluralization and Secularization in Continental Europe, with Focus on France and Germany, in: *Society*, Vol. 53, Number 1 (January 2016), 32-40. Wolfram Weisse, (ed.) (2016). *Religiöse Vielfalt und Säkularität. Die Verträge zwischen Staat und Religionsgemeinschaften in Hamburg*, Dokumentationsreihe der Akademie der Weltreligionen der Universität Hamburg Nr. 4, Münster: Waxmann.

traité n'empêche pas les individus et les groupes des deux parties de s'accrocher à leurs préjugés, mais il constitue néanmoins un facteur de reconnaissance mutuelle hautement pertinent et ouvre ainsi la voie à une coexistence civile et pacifique des différentes religions dans la ville-état laïque de Hambourg.

### 3. Conclusion et Vision

Les exemples susmentionnés sont autant d'illustrations de coexistence réussie à différents niveaux à Hambourg en rapport avec la pertinence du dialogue interreligieux et interculturel. Le dialogue interreligieux peut ainsi contribuer à la construction de la connaissance et de la confiance afin de percevoir plus clairement les points communs et les différences dans l'intention de participer au développement d'une société qui respecte les différences – et qui favorise en même temps les valeurs communes de compréhension mutuelle. Cela n'est pas toujours facile. Des conflits surgiront inévitablement, surtout lorsque la religion sera politisée (par exemple, les musulmans de Hambourg épousant les positions islamistes prônées par la Turquie ou l'Iran). Cependant, mes exemples montrent des mesures concrètes visant à développer des valeurs pour tous les citoyens de la société, des valeurs qui façonnent leur propre compréhension et contribuent à la formation d'une identité qui est d'une extrême pertinence pour améliorer la manière dont nous vivons ensemble en Europe.

**Vision :** Dans ce contexte, je propose de développer une vision : au lieu de la poursuite systématique d'une " identité " culturelle européenne *unique*, je proposerais la poursuite de " formations identitaires " culturelles en Europe, différentes sur le plan contextuel, mais partageant l'objectif de créer une prise de conscience et d'encourager la reconnaissance mutuelle comme élément vital d'un ensemble de valeurs européennes fondamentales. Cela sera façonné à différents niveaux et par différents acteurs, transféré dans la pratique quotidienne, testé, encouragé et développé par beaucoup, y compris par des individus et des groupes d'affiliations religieuses et de visions du monde différentes, dans un dialogue interreligieux et interculturel, façonnant et favorisant la valeur fondamentale d'une formation d'identité européenne – *reconnaissance mutuelle*.

## 4. EGALITE DES GENRES

---

### a) **L'anxiété fondée sur le genre dans la religion**, de Dr. Carola Roloff, Professeur visitant de bouddhisme à l'Académie des religions du monde, Université de Hambourg.

Lorsque nous parlons de former une identité culturelle européenne, nous devons considérer que l'identité est très complexe et varie d'une personne à l'autre. La recherche scientifique parle "d'intersectionnalité", c'est-à-dire d'une relation complexe et d'une interaction mutuelle entre les différences sociales. On observe des interactions entre les catégories génératrices d'inégalités de genre, de classe et de race, de sexualité, d'âge, de (in)capacité, de religion et de nationalité. Je me concentrerai ici sur "l'identité de genre" et "l'identité religieuse" qui, pour diverses raisons, sont souvent ignorées.

La relation entre les deux catégories "genre" et "religion" n'est pas sans ambiguïté. Il s'agit dans les deux cas de catégories dans lesquelles les identités se construisent et dont la déconstruction ou le questionnement peut susciter de grandes craintes. En tant que catégories sociales, la religion et le genre sont d'une importance centrale dans les processus d'exclusion sociale et de "construction de

l'autre", aussi appelé "Autre". Le sien est tenu pour acquis, positif et supérieur, tandis que le prétendu autre est catégorisé comme n'appartenant pas et déviant, et est dévalorisé.

Anne Hege Grung de l'Université de Oslo attire l'attention sur le fait,

Ce qui est inquiétant, c'est la dynamique créée lorsque l'on prétend que les "femmes" et la "religion" sont des marqueurs d'identité d'une manière qui alimente les mouvements fondamentalistes, non démocratiques et non féministes, et que les "femmes" et la "religion" sont exclues des analyses et réflexions scientifiques et du domaine public. (2017, 165).

### **Religion, femmes, structures du pouvoir et violence structurelle et culturelle**

De 2016 à 2019, avec une équipe de jeunes chercheurs, j'ai entrepris une recherche sur le genre et le dialogue interreligieux. Cette recherche a commencé à peu près à l'époque où nous avons organisé notre manifestation parallèle (side event) au sein du Conseil de l'Europe intitulée "Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes ? Progrès et reculs", organisé par Anne Nègre, experte en égalité des sexes (2016, 21 juin)

### **Vision essentialiste du genre binaire par rapport à une définition non binaire du genre dans toutes les religions**

Pendant ce temps, j'ai été très surprise d'apprendre les différentes notions religieuses et interprétations de l'identité de genre. Au moins trois des orateurs ont clairement représenté une vision très essentialiste du genre binaire, en considérant l'homme et la femme comme fondamentalement et irréductiblement différents. Ils ont déclaré que les femmes sont d'égale valeur (pas inférieures), mais qu'elles ne peuvent toujours pas assumer les mêmes rôles que les hommes, parce qu'elles sont "différentes". On a fait valoir qu'en raison de leur sexe, les femmes ne sont pas en mesure ou qualifiées pour occuper certains postes de direction religieuse.

Notre équipe de recherche interreligieuse était composée de quatre théologues féministes (deux femmes et deux hommes) de quatre religions différentes (judaïsme, christianisme, islam et bouddhisme). Dans le processus de recherche, il s'est avéré que dans les quatre religions (ainsi que dans d'autres religions du monde), il existe des courants d'essentialisation du genre<sup>8</sup>. Cela signifie qu'il ne s'agit pas d'une question de religion, mais de savoir avec qui reste la prérogative de l'interprétation finale. Dans toutes les religions en jeu, on trouve des sources qui déconstruisent le genre et soutiennent une définition non binaire du genre. Le genre n'est pas une entité stable et fixe, mais fluide. Le genre n'est pas seulement socialement mais aussi théologiquement construit.

### **Attitudes négatives envers les femmes et le féminin dans toutes les religions**

En même temps, dans toutes les religions, on retrouve une certaine attitude négative envers les

---

<sup>8</sup> (1) Gender essentialism: "The belief that males and females are born with distinctively different natures, determined biologically rather than culturally. This involves an equation of gender and sex." Retrieved from:

<https://www.oxfordreference.com/view/10.1093/oi/authority.20110803095846595> (28.10.2019).

femmes et le féminin. L'Église luthérienne lettone a décidé en juin 2016 d'interdire aux femmes l'accès aux mêmes fonctions que les hommes. Dans l'Église catholique, les femmes ne peuvent ni diriger une paroisse ni devenir prêtres. Il en va de même pour l'Église orthodoxe. Dans les traditions ultra-orthodoxes du judaïsme, les femmes ne peuvent pas devenir rabbins. Et dans deux des trois grandes traditions du bouddhisme, elles ne peuvent pas devenir des moniales pleinement ordonnées, comparables aux prêtres, ce qui les maintient dans un statut minoré par rapport à celui des moines au Sri Lanka et en Thaïlande. Si elles sont ordonnées, l'État refuse d'inscrire leur nom monastique dans leurs documents juridiques, ce qui entraîne un désavantage social.

Dans de nombreuses religions, par crainte de l'impureté des femmes ou par "souci" de les protéger prétendument des hommes, on constate une **ségrégation entre les sexes**. En Israël, bien que la loi l'interdise depuis 2011, il arrive encore que les femmes doivent s'asseoir à l'arrière de l'autobus ou n'obtiennent pas de transport du tout, car elles sont considérées comme impures. Dans de nombreux espaces religieux, les femmes s'assoient soit d'un autre côté, derrière les hommes, soit hors des regards dans une galerie ou dans une pièce supplémentaire.

Dans les universités publiques d'Europe, par exemple, depuis 1998, les théologiens catholiques ne reçoivent plus de chaires lorsqu'ils font des déclarations ambiguës concernant l'ordination des femmes. Ils doivent publier contre l'ordination des femmes afin de postuler pour une chaire. En Allemagne, en 2017, les femmes sont titulaires de beaucoup moins de chaires que les hommes : dans la théologie évangélique luthérienne, elles occupent 106 chaires sur un total de 421 (25%), et dans la théologie catholique romaine 73 chaires sur un total de 353 (21%).

### **Raisons d'attitudes négatives à l'égard des femmes dans les religions**

Les attitudes négatives à l'égard des femmes dans la religion sont en partie fondées sur le maintien du pouvoir et en partie sur une misogynie ascétique. Lorsque la pureté ascétique ou le célibat est présenté comme l'idéal spirituel, les femmes sont souvent considérées comme une menace. Et lorsqu'elles exigent l'égalité, elles sont considérées comme séparatistes, voire comme des agents ou des précurseurs de la distraction et de la ruine de toute la tradition. D'autre part, elles sont souvent dépeintes comme des êtres humains plus faibles qui ont besoin de la protection des hommes, ce qui les éloigne également des positions égales.

### **Impact des attitudes négatives à l'égard des femmes dans les religions**

Dans de nombreuses religions, les femmes n'ont pas un accès égal a) aux connaissances sacrées, b) à la participation aux pratiques et aux rituels qui préservent l'avenir de leur tradition religieuse (par la participation à des forums, la prise de décisions, la résolution de problèmes, etc. Elles sont donc en partie exclues d'une participation et d'un égal accès à la prise de décision. Cela signifie qu'elles sont exclues du cœur même de la religion.

### **Possibilités d'agir contre la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de la religion**

Sur le plan politique, l'État devrait promouvoir la mise en œuvre effective de l'égalité des droits des femmes et des hommes et prendre des mesures pour éliminer les désavantages qui existent actuellement. La sphère religieuse ne devrait pas être une exception lorsqu'il s'agit de l'égalité des sexes. Le principe d'égalité doit primer sur la liberté religieuse.

Les lois qui doivent être mises en œuvre sont :

☒☒ Pacte des Nations Unies (Pacte II des Nations Unies), 1966, article 3<sup>9</sup>

☒☒ Convention européenne des droits de l'Homme, 1950, article 14<sup>10</sup>

Mais le changement ne vient pas seulement des processus de sécularisation et de leurs dimensions juridiques, mais aussi de l'aspect religieux. Les preuves textuelles doivent provenir de la source directe et originale : les textes religieux faisant autorité eux-mêmes. Beaucoup d'hommes et de femmes, avec des comportements conservateurs profondément enracinés, résisteront au changement et tenteront de justifier leurs croyances et leurs actions en se référant aux textes qui font autorité. Il faudra donc faire appel au référentiel des textes eux-mêmes et démanteler, par le biais de l'herméneutique, les points de vue erronés afin de favoriser le progrès. Dans ce processus, c'est l'approche culturelle qui devra être transformée, pas seulement la traduction des textes canoniques. Pourtant, toutes ces interprétations, qu'elles soient locales ou mondiales, devront être à la fois contextuelles et dialogiques si l'on veut qu'elles soient acceptées et que l'objectif soit atteint.

Au niveau de la base, il est important de sensibiliser toutes les religions à ce problème fondamental. Notre discours (y compris le discours haineux) et nos actions (y compris toutes sortes de violence physique) sont dirigés/contrôlés par notre pensée et par nos émotions. Il y a donc un intérêt croissant pour l'apprentissage de la pleine conscience. La conscience basée sur la conscience ne signifie pas seulement observer son propre corps et sa propre respiration, mais aussi contrôler ses propres émotions et pensées. L'objectif est de devenir émotionnellement plus stable.

#### Exemples de réponses issues de la pratique :

- L'Académie des religions du monde de l'université de Hambourg est le centre institutionnel de recherche, d'enseignement et de contributions à la société dans le domaine du dialogue interreligieux. Elle adopte une approche dialogique qui s'intéresse non seulement à la coexistence des religions, mais aussi à leur interaction. [L'AWR a beaucoup travaillé sur les recherches sur le Genre et la Religion, financées par des fonds européens...](#)

#### Site internet :

- L'Académie des Religions du monde: <https://www.awr.uni-hamburg.de/website-content/pdfs-flyer/redi-flyer-englisch.pdf>

#### Bibliographie :

- Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Comité Droit de l'Homme, Experte en égalité Expert Anne Nègre (2016, 21 June). "Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes: progrès et recul?", Conseil de l'Europe. Accès sur Internet :

---

<sup>9</sup> International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights. Adopted and opened for signature, ratification and accession by General Assembly resolution 2200A (XXI) of 16 December 1966, entry into force 3 January 1976, in accordance with article 27: Article 3: "The States Parties to the present Covenant undertake to ensure the **equal right of men and women** to the enjoyment of all economic, social and cultural rights set forth in the present Covenant." Retrieved from:

<sup>10</sup> European Convention on Human Rights. Article 14: Prohibition of discrimination. The enjoyment of the rights and freedoms set forth in this Convention shall be secured **without discrimination on any ground such as sex**, race, colour, language, religion, political or other opinion, national or social origin, association with a national minority, property, birth or other status.

<http://www.buddhistwomen.eu/FR/index.php/Texts/StrasbourgCouncil2016>

- Gross, Rita M. (1996). *Feminism and Religion: An introduction*. Boston: Beacon Press.
- Gross, Rita M. & Radford Ruether, R. (2001). *Religious Feminism and the Future of the Planet: A Buddhist-Christian Conversation*. London: Bloomsbury Academic. <http://dx.doi.org/10.5040/9781474287166>
- Grung, A. H. (2017). Transreligious Critical Hermeneutics and Gender Justice: Contested Gendered Spaces. In U. Winkler, L. Rodríguez Fernández & O. Leirvik (eds.), *Contested Spaces, Common Ground. Space and Power Structures in Contemporary Multireligious Societies* (162–175). Leiden: Brill/Rodopi.
- Koggel, C. M. (2011). Global Feminism. In J. Garfield & W. Edelglass (Hrsg.), *The Oxford Handbook of World Philosophy* (549–561). Oxford.
- Roloff et al. (2019). Interreligiöser Dialog, Gender und dialogische Theologie. *Religionen im Dialog*, 16. Münster: Waxmann.
- Roloff, C. & Weiße, W., eds. (2015). *Dialogue and Ethics in Buddhism and Hinduism. Public Presentations of The 14th Dalai Lama, Sallie B. King, Anantanand Rambachan and Samdhong Rinpoche*. Münster: Waxmann Verlag.
- Roloff, C. (2017). Women, Ordination, and a Buddhist Perspective: A Violation of Rights? *Religious Studies and Theology* (online) (print) RST 36.2: 187-211. <https://doi.org/10.1558/rsth.35158>

**b) TEMPS DES VILLES**, de Dr. Anne Bergheim-Nègre, Avocate à la Cour, Présidente d'University Women of Europe, Vice Présidente en charge de l'égalité, Conférence des OING.

Les temps anciens sont rythmés par les saisons, les cadrans solaires inventés en 1500 avant Jésus Christ par les Egyptiens ou depuis 4 000 ans le Gnomon, bâton planté dans le sol, la clepsydre. En Chine les horloges à encens sont utilisées à partir du VI<sup>e</sup> siècle puis au Xe siècle les sabliers, les horloges à huile ou bougie, préfigurent les horloges à ressort au XIV<sup>e</sup> siècle encre, à pendule au XVII<sup>e</sup> puis en 1954, les horloges atomiques.

Les êtres humains ont toujours voulu canaliser le temps, l'organiser. Les cloches des églises rythmaient la vie collective. Le temps de repos était consacré à Dieu. Puis le temps personnel s'est développé avec l'abaissement du temps de travail, La désynchronisation des emplois du temps a commencé au XIX<sup>e</sup> siècle avec la révolution industrielle : le temps de travail salarié s'est joint au temps de travail agricole, puis maintenant sa flexibilité.

Ces temps qui s'imposent à soi, son temps qu'on impose aux autres, ces conflits de temps qui nous font perdre tant de temps peuvent être pris en compte dans la gestion des espaces urbains durables, qui doivent être repensés face à nos nouvelles façons d'appréhender le temps, ce temps dont les limites sont incertaines et variées pour beaucoup.

### **Le temps est lié à l'urbanisation**

- L'aménagement des villes issu du XIX<sup>e</sup> siècle, fixait des horaires fixes, identiques pour la majorité des services publics ou entreprises privées. Des services publics alors peu nombreux étaient ouverts aux mêmes horaires. Et ce jusqu'il y a assez peu de temps. Cette organisation a du devenir plus souple, plus variée, plus ouverte aux attentes des citoyens dans une relation autre, et, s'adresser à un public très disparate.

- Comment rendre les villes plus agréables à vivre, moins anxiogènes, avec des exigences de qualité de vie, de respect de l'environnement sur des espaces territoriaux de plus en plus étendus ?
- Ces défis ont ouvert des réflexions aux Nations Unies. Lors des Conférences d'Habitat 1, on reconnaissait l'importance des villes et de l'urbanisation. Puis Habitat 2 a souligné l'importance du développement durable et Habitat 3 a traité de la nécessité d'évolution de l'urbanisme vers la co-construction avec la société civile, afin de faire face aux défis urbains dans le cadre du développement durable et depuis lors du changement climatique.

### **Le temps est une valeur économique**

- Ainsi le temps est d'ordre sociologique, il peut se relier à l'aune du concept d'accélération sociale.
- Le temps apparaît aussi comme un actif économique, un capital fini amené à devenir de plus en plus rare.
- Ainsi, le consommateur/producteur pourra obtenir une même satisfaction avec différentes combinaisons temps-dépenses, en fonction des prix relatifs des biens et du temps. C'est le principe des [courbes d'indifférence](#) bien connu des économistes. Mais cette théorie reste-t-elle valable lorsque les salaires n'augmentent plus, ce qui est le cas général aujourd'hui ?
- La hausse de cette forme de demande a pour conséquence d'augmenter la valeur de notre capital-temps. En conséquence, elle explique en grande partie la croissance des pays occidentaux. Ainsi, le temps devient un véritable enjeu pour le processus techno-capitaliste, qui va donc chercher à s'en emparer
- L'une des grandes sources de profit de la nouvelle économie est la transformation du temps en un actif économiquement utile comme dans la publicité, les produits sont de plus en plus fournis gratuitement en échange de quelques secondes d'attention de la part de l'utilisateur
- L'accélération du temps est indispensable à la croissance avec la montée de modèles économiques renforçant les plus forts et précarisant les plus vulnérables
- Et nous entrons dans une démocratie liquide où les permanences sociales, économiques ou familiales se déstructurent comme nous l'avait expliqué Sonia Bressler, philosophe

### **Les Temps des Villes**

Il est apparu particulièrement en Italie et Allemagne avec le souhait dans les années 1990 qu'un plus grand nombre de femmes puisse rejoindre le monde du travail, mais sans permettre l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Des sociologues, des urbanistes, des démographes dans toute l'Europe ont réfléchi à ces problématiques, qu'ils ont intitulée « le Temps des Villes ».

- Le Conseil des Communes et Régions d'Europe, a élaboré la Charte Européenne pour l'Égalité entre les femmes et les hommes, Innsbruck 2006. Cette Charte s'appuie sur la CEDAW et les Résolutions de la Conférence des Nations Unies de Pékin en 1995. Chaque signataire met en place un Plan d'action pour l'égalité et le révisera si nécessaire.

### **Les principes de la Charte Européenne pour l'Égalité entre les femmes et les hommes**

- L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental

- Pour assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte
- 
- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique
- L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité
- Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales pour faire avancer l'égalité
- Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité
- A la suite de ces réflexions dans divers pays, se sont créés des Bureaux du Temps, à l'échelle des villes, et une gestion du temps a été repensée au bénéfice de tous et des femmes en particulier.

#### **Des exemples du bienfait du temps des villes :**

- En Suède, il a été proposé des bus de nuit, dans des villes, s'arrêtant à la demande pour limiter les temps de marche la nuit, diminuant les risques d'agressions
- Les communes ou autres collectives territoriales créent des Bureaux ou Agences du Temps pour agir sur l'égalité, rendre le territoire plus fluide, répondre aux contraintes. Les horaires décalés se sont mis en place ouvrant le samedi et une ou deux fois en soirée pour faciliter la vie des usagers.
- Dans des villes d'une certaine importance, à la rentrée scolaire des guichets uniques de l'administration communale sont répartis dans la ville, ouverts de 16 à 19 heures avec l'invitation des associations concernées permettant de donner la possibilité aux parents de faire toutes les inscriptions de cantines des enfants, de sports, de loisirs divers, en un lieu avec garde d'enfant sur place.
- Pour les familles monoparentales, ou celles où les deux parents travaillent la nuit et qui sont près de 30%, des gardes d'enfants jusqu'à 13 ans au domicile familial la nuit, en fonction des revenus et selon les mêmes critères que le jour. Ce programme avait été initié par l'Union Européenne.
- Ou comme à Malte la prise en charge des frais de garde des enfants jusqu'à 5 ans de toutes femmes voulant travailler. Cela a permis de sortir des femmes de la pauvreté, de l'addiction, de la violence familiale et au bout de 5 ans, le système est devenu vertueux.
- Dans une ville avec des embouteillages rendant la vie impossible à tous en début de matinée, tous les usagers, les administrations ont été réunis et ont cherché des solutions qui ont été trouvées : le décalage des ouvertures des agences bancaires, de l'école proche, l'échelonnement de la rentrée des étudiants en cours. Ceci a permis quotidiennement une diminution des embouteillages, l'utilisation d'un seul bus au lieu de deux, avec comme résultat, une économie de moyens, moins de stress, une meilleure qualité de vie, une baisse de pollution pour finalement bien peu d'efforts.
- A Gerland en région lyonnaise, il avait été fait un diagnostic de ce territoire de 22 000 salariés pour 35 000 habitants, toutes les catégories de personnes morales, publiques ou privées, ont été réunies pour évoquer les difficultés liées à cet endroit, déplacements, commerces, absentéisme, garde d'enfants, salles de sports, heures d'ouverture des services publics, restauration, espaces en déshérence etc. La mise en œuvre n'a pas été aisée, le dialogue instauré a permis des avancées significatives pour la satisfaction de tous :

- Les offres d'emploi ont été proposées en priorité aux habitants
- Une entreprise avait un espace inoccupé, dans une autre des salariés souhaitaient faire de la gymnastique à un prix abordable, un accord a été trouvé avec une location de la salle à prix modéré pour faire de la gymnastique pour tous. Une crèche a été partagée
- Des liaisons de bus ont été repensées entre les lieux d'habitation et les zones d'emploi
- Idem pour la fluidification des trafics en décalant les horaires des uns et des autres.

#### « Villes amies des femmes », quelles recommandations <sup>11</sup>?

- Dialogue, sens d'appartenance et territorialité : la plupart des bonnes pratiques (au moins cinq sur neuf) identifiées ont donné un rôle actif et la parole aux femmes dans la vie sociale et la vie politique.
- Reconquête de l'espace public et privé : l'architecture, l'urbanisme, l'intervention citoyenne ont été utilisés comme moyens de résistance et de réinvention des lieux de la vie quotidienne. C'est la valeur ajoutée des femmes architectes, urbanistes et militantes.
- Participation et autonomisation (*empowerment*) notamment par le biais de l'art et la culture (*street art, yarn bombing...*) souvent utilisés comme instruments d'action civique et politique.
- Le savoir-faire des femmes est un facteur d'émancipation et de lutte contre la mondialisation et l'uniformisation des expressions culturelles.
- Mettre l'accent sur l'approche intersectionnelle : les femmes ne sont pas un collectif uniforme.
- Certaines revendications se répètent : la sûreté/sécurité, la non-violence, l'accès au transport, la mise à disposition d'espaces récréatifs. Grâce à l'innovation technologique (applications MappiNa et Ring) et à la solidarité, le réseautage et l'approche participative, les bonnes pratiques ont été vectrices de changement, de valorisation des endroits abandonnés. Les femmes se réapproprient l'espace ».
- Élément de durabilité, écologie, recyclage et valorisation des déchets, prévoir des espaces pour les jeunes générations, intergénérationnel (six sur neuf pratiques).
- Travail à l'échelle locale tout en connectant avec d'autres femmes à l'échelle nationale et internationale

#### Approche intégrée ou « gender mainstreaming »

Dans ce domaine, comme dans les autres, l'approche intégrée n'est pas encore suffisamment prise en compte. Si des réflexions de ce type étaient systématiquement menées avec les sociologues, urbanistes, élus(es) et qu'ils soient formés(es) à ces problématiques dans leurs études, dans leur exercices professionnels ou leur mandats électifs en liaison étroite avec les diverses administrations, tous les usagers, les salariés et les employeurs, la ville serait plus durable, plus adaptée à nos vies actuelles. Les outils existent, les textes existent, la volonté n'est pas encore présente pour passer du

---

<sup>11</sup> Séminaire organisé par la Fondation Jean-Jaurès, la coordination française et la coordination italienne du Lobby européen des femmes, le département Urbanisme de l'université de Naples Federico II, l'IEMed et l'association Genre et Ville, à Naples. Responsables politiques, expert.e.s et représentant.e.s de la société civile y ont échangé propositions et bonnes pratiques, 2017

De jure au De facto, comme toujours. **Pour que cette égalité existe, les OING, les élu(e)s locaux sont les vecteurs de l'approche intégrée.**

#### Bibliographie & Liens :

- Temps des Villes: <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/014000520.pdf>
- *Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*, Conseil des Communes et Régions d'Europe, 2005-2006, <http://www.afccre.org/mailling/Charte-%C3%A9galit%C3%A9-FR.pdf>
- Boulin, Jean-Yves *La ville à mille temps*, Editions de l'Aube, ISBN: 287678694X France, 02-2002
- Gwiazdzinski, Luc. 2005. *La Nuit, dernière frontière de la ville*, La Tour-d'Aigues: Éditions de l'Aube. [https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00642968/file/La\\_nuit\\_derniere\\_frontiere\\_de\\_la\\_vi.pdf](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00642968/file/La_nuit_derniere_frontiere_de_la_vi.pdf)
- Klein, Olivier, Drevon, Guillaume, Gwiazdzinski, Luc *Représenter les temps et les rythmes urbains*, Elya Editions, 2017 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01612569/document>
- Mollura, Gaetano *Les programmes européens et les villes : politiques intégrées de requalification urbaine et "gouvernance*, Rives Méditerranée, <https://doi.org/10.4000/rives.4046>
- Toutain, Ghislaine, Clavaud Amandine, Femmes, villes et territoires : l'exemple de Naples, ville refuge, ville rebelle, Fondation Jean Jaurès, France, novembre 2017
- Vignes, Renaud « *La déformation sociale du temps est un défi pour nos institutions* ». *revue du Mauss*, n°52, novembre 2018
- Sudesturbac, *Sustainable development of sea towns* [https://urbact.eu/sites/default/files/impaginatio\\_ing.pdf](https://urbact.eu/sites/default/files/impaginatio_ing.pdf)

## 5. POUR UNE RURALITE DYNAMIQUE ET INCLUSIVE

---

- **Pour une ruralité dynamique et inclusive** (Michel Aguilar, EBU)

Tandis que, dans une société mondialisée, les métropoles sont confrontées à l'impératif de l'inclusivité, les campagnes continuent de se vider et doivent inventer des conditions novatrices d'inclusivité rurale pour agréger de nouvelles populations capables pour inventer un XXIème siècle de la ruralité.

Les mêmes problèmes se posent partout en Europe : départ à la retraite de 48% des agriculteurs dans toutes prochaines années, difficultés d'accès au foncier pour les nouveaux agriculteurs, nécessité de modifier les cultures et les techniques agricoles pour faire face à la pression climatique qui s'accroît. Si dans de nombreux États de nombreuses métropoles et communautés urbaines ont entamé des transitions énergétiques, environnementales en prenant appui sur les immenses ressources de la société civile, on ne trouve (quasi) aucune initiative semblable en milieu rural.

Pour toutes ces raisons le programme Comb Lab a été lancé en janvier 2019 dans un territoire qualifié d'hyper-rural de 3500 km<sup>2</sup> où vivent 42000 habitants en Auvergne (France). Ce programme qui a engendré une fructueuse collaboration de la société civile avec les élus locaux est articulé en trois axes :

- Un axe social : empowerment (au sens d'Amartya Sen, Prix Nobel d'économie 2008) des personnes et des groupes pour que les populations sinistrées du charbon et de la sidérurgie retrouvent leurs compétences citoyennes et la dignité.
- Un axe technologique : De nombreuses maisons sont vides dans nos centre-bourgs et une minorité de plus en plus nombreuse de jeunes ingénieurs et développeurs veulent vivre et travailler hors des grandes agglomérations urbaines. Des appels à installation avec des projets de développement technologique en ruralité sont en préparation.
- Un axe agricole : le départ à la retraite de nombreux agriculteurs, les conséquences des canicules sévères de plus en plus longues et les changements des comportements alimentaires imposent de revoir les modes de cultures et le modèle économique des exploitations pour conserver des fermes familiales adaptées à notre époque.

Un premier groupe de travail composé d'élus locaux et d'acteurs du territoire se réunit chaque mois et travaille au développement de ce programme.

Au-delà des nombreux aspects techniques inhérents, le programme Comb Lab constitue une valeur sociétale saluée par tous les acteurs et plus largement par la population. En tant qu'initiative de la société civile à laquelle s'agrègent élus, organismes territoriaux et techniciens de terrain, nous démontrons la vitalité de la société civile, la pertinence de ses initiatives en ces temps difficiles et une contribution importante à la vitalité de la démocratie locale

#### Exemples de réponses issues de la pratique :

- Contributions des élus locaux à une initiative de la société civile visant à développer l'inclusion dans les zones rurales.
- Contribution de quatre universités au programme Comb Lab. Les étudiants participent à l'élaboration du programme. Inclusion des jeunes dans un programme de transition globale.
- En ce qui concerne la ruralité, le travail que nous menons avec les différentes autorités de la région vise à :
  - Le maintien d'une agriculture familiale qui favorise l'inclusion et la dignité sociale par opposition à l'introduction d'une agriculture industrielle qui exclut les populations locales. C'est là une ruralité réellement intelligente et inclusive.
  - Notre programme contribue à la "réintégration" sociale des agriculteurs. Le monde agricole en France et en Europe (source : Commission européenne) souffre d'isolement : isolement culturel, affectif, social, éloignement de la formation. Le suicide des agriculteurs est la deuxième cause de mortalité après le cancer. Notre programme de promotion de la profession, d'accès à la formation, de régénération des sols appauvris, vise à l'insertion des agriculteurs dans le corps social qui attend une alimentation saine et traçable.

#### Bibliographie :

- Europa, Notre histoire — sous la direction d'Étienne François et Thomas Serrier — Édition Champs histoire 2019. Outre de longs développements sur la construction de la mémoire de l'Europe, il y a notamment un intéressant passage (P 307 - 328) sur la ville comme lieu de liberté, théâtre de perturbations, refuge, etc.
- Le champ des possibles, Dialoguer autrement pour agir — Olivier Fournout et Sylvie Bouchet — Éditions SKT 2019. Les auteurs ont réuni des personnes soutenant des positions opposées sur deux sujets d'actualité : *technologie et changement climatique* et aussi *les pesticides dans l'agriculture*. Les auteurs

du livre ont réussi à faire dialoguer ces groupes très opposés les uns aux autres, leur faire écrire tous ensemble une scène de théâtre et jouer cette pièce, le tout en moins de deux jours !

- La tropicalisation du monde — Xavier Ricard-Lanata — Éditions PUF 2019. Un bilan général de la situation puis l'espoir qui viendrait du Sud pour aider le Nord.
- Revue Esprit — N° 462 de mars 2020 : L'économie contre l'écologie ? Un numéro très richement documenté et argumenté.
- La justice digitale — Antoine tara-on et Jean Lassègue — Éditions PUF 2018.
- Résister, Responsabiliser, Résister — Mireille Delmas-Marty — Éditions Seuil 2013. Pour inventer un nouvel humanisme.
- Biodiversité, Agriculture et Services Écosystémiques — sous la direction de Christian Amblard et Arnaud Diemer — Éditions Œconomia
- Agriculture de régénération — Mark Shepard \_ Éditions Imagine Un Colibri 2016.
- Ces deux derniers livres traitent des méthodes de culture et d'élevage selon des techniques naturelles permettant de redonner vie aux sols qui sont endommagés par des années de traitements chimiques.

#### Sites internet :

- Le réseau Fermes d'avenir <https://fermesdavenir.org/>
- Entretiens du nouveau monde industriel avec beaucoup de très bonnes vidéos en toute fin de la page d'accueil <https://enmi-conf.org/wp/enmi19/>
- Le baromètre de la fraternité <https://drive.google.com/file/d/1T8PN1PJzucxeQiCkGJFKXSJqaLz1hK9/view>

## CONCLUSION

---

Notre vie, et tout ce qui nous entoure, est soumis à des changements constants et permanents. Des tests scientifiques ont prouvé que les gens ont plus peur de l'incertitude que de la douleur physique (Accès le 6.3.2020 sur <https://www.inc.com/mithu-storoni/this-is-why-youre-so-afraid-of-uncertainty-according-to-neuroscience.html>).

Mais si nous regardons de plus près notre situation de vie, le "sol instable" dont nous avons si peur est la réalité fondamentale de ce monde.

Nous ne pourrions pas cacher nos angoisses et nos émotions pénibles pour toujours, les fuir ou déclarer quelqu'un d'autre coupable. Cela peut, dans certaines circonstances, conduire à des comportements extrêmes, à la discrimination et à la violence. Nous devrions plutôt les examiner attentivement, reconnaître leurs causes profondes et apprendre à les résoudre de manière appropriée.

Nous sommes de plus en plus témoins des effets douloureux de l'anxiété inconsciente et de ses manifestations incontrôlées d'émotion qui se manifestent sous forme de discrimination ou de violence contre ceux qui sont plus fragiles ou différents de nous. Une personne qui développe ce sentiment d'anxiété non spécifique est facilement encline à glisser, par exemple, dans des stéréotypes d'exclusion : racisme, fondamentalisme religieux, misogynie et homophobie, etc. Elle justifie ensuite la discrimination, rejette l'égalité des droits et des chances pour ceux qui sont différents de lui. Mais c'est

précisément ce comportement qui conduit à des tensions supplémentaires, qui engendrent encore plus de haine et de violence, qui à leur tour alimentent la peur.

Une législation élaborée ne suffit manifestement pas à elle seule pour structurer, sauvegarder et améliorer la qualité de vie dans notre société. Pour que tous les membres de notre société puissent vivre ensemble de manière plus harmonieuse, ils ont également besoin d'une aide facilement accessible dans les situations de vie difficiles, de partenaires de dialogue compétents et de la solidarité.

### **AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION**

Un facteur important dans la prévention de la discrimination fondée sur la peur et de la violence qui en résulte a été considéré comme la sensibilisation des personnes à leurs processus intérieurs, l'amélioration des méthodes et la fourniture d'informations contre les incompréhensions.

Outre les techniques et méthodes proposées, il est nécessaire de créer des "espaces sécurisés" où les anxiétés, les préoccupations et les problèmes peuvent être abordés ouvertement et sans crainte des conséquences ou de l'exploitation de la situation vulnérable.

Un espace libre dans lequel la véritable cause d'anxiété peut être identifiée et discuté et dans lequel des solutions peuvent être trouvées et mises en œuvre ultérieurement.

La manière même dont le discours public est mené, les lois et les mesures sont mises en application, influence l'intensification ou la réduction des expériences fondées sur la peur. Les cadres juridiques et l'aide publique doivent être adaptés à la vie quotidienne et accessibles à tous, quels que soient leur origine, leur sexe, leur orientation sexuelle ou leur vision du monde.

Le groupe de travail de la commission Education et Culture a réfléchi à la forme que pourraient prendre ces "espaces sûrs" et aux méthodes d'assistance qui se sont déjà révélées utiles pour les personnes en situation de crise afin de les protéger contre la dérive vers des comportements discriminatoires ou extrêmes.

Le groupe de travail a commencé à recueillir les bonnes pratiques et à proposer des moyens de les mettre à la disposition du plus grand nombre possible de personnes qui en ont besoin dans des situations de vie difficiles. Les bénéficiaires de notre travail peuvent constituer une contribution réelle et significative à une société inclusive et plus pacifique, embrassant toute sa diversité et son potentiel.

### **Bibliographie:**

- **Vivez sans entrave**, en vous libérant de vos vieilles habitudes et de vos peurs, Pema Chodron, ISBN: 270290792X
- **Quand tout s'effondre**, Conseil d'une amie pour des temps difficiles, Pema Chodron, ISBN 978-2702851302

### **REMARQUES FINALES DE KARI FLORNES**

Je voudrais ajouter quelques remarques concernant la situation actuelle de blocage causé par le virus corona. Les recherches menées dans de nombreux pays nous indiquent que "l'anxiété et l'exclusion",

voire la discrimination et le racisme, augmentent en raison des nombreuses mesures prises pour éviter la propagation du CV19. L'école à la maison, la perte d'emploi, la peur constante d'être affecté d'une manière ou d'une autre rendent la vie très difficile. Partout dans le monde, des personnes appellent des lignes d'assistance pour demander de l'aide, des problèmes mentaux, et la peur du suicide parmi beaucoup d'autres. La situation a également révélé l'absence d'un leadership bon et juste et le manque de mesures appropriées pour lutter contre le virus. Peu de pays étaient préparés en termes d'équipement, de compétences et de plans adéquats pour prendre des mesures en connaissance de cause. Le problème est très grave car nous en savons trop peu sur l'avenir. Comme cette situation touche tous les habitants de la planète, l'anxiété s'est considérablement accrue partout. Comment pouvons-nous parler de réduire cette anxiété face à cette situation et proposer des moyens positifs pour y faire face ? Je pense que vous avez besoin d'une conclusion pour décrire cette nouvelle situation inconnue des villes inclusives lorsqu'elles ont rejoint et travaillé dans le projet. L'importance de faire partie du projet a peut-être eu une grande importance dans la façon dont la situation du CV19 a été gérée ». J'ai vu dans ma ville, Bergen, un membre du projet, que la bonne et ouverte communication entre les groupes minoritaires et les politiciens de la ville a joué un rôle majeur lorsque le virus était très actif au début du mois de mars. Très vite, l'information sur le CV19 a été diffusée à tous les citoyens de multiples façons. Le matériel d'information a été traduit dans de nombreuses langues et envoyé à des groupes religieux, des ONG, des enfants, des jeunes et des adultes, la plupart du temps en ligne. Des règles claires sur le lavage des mains, l'utilisation de l'antibactérien, la distanciation sociale avec une mise à jour constant des informations, à la télévision, dans les médias sociaux, les aps, les journaux, etc. Je suppose qu'il y a beaucoup de villes dans le projet où elles ont les mêmes expériences. Je suppose que de nombreuses villes participant au projet ont les mêmes expériences. Ces expériences pourraient être partagées dans le rapport.

## **BONNES PRATIQUES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :**

---

**COMMUNICATION NON VIOLENTE (CNV)**, est basé sur les principes de la non-violence, l'état naturel de compassion quand aucune violence n'est présente dans le cœur. La CNV commence par supposer que nous sommes tous compatissants par nature et que les stratégies violentes - qu'elles soient verbales ou physiques - sont des comportements appris, enseignés et soutenus par la culture dominante. La CNV suppose également que nous partageons tous les mêmes besoins humains fondamentaux et que toutes les actions sont une stratégie pour répondre à un ou plusieurs de ces besoins. Les personnes qui pratiquent la CNV ont trouvé une plus grande authenticité dans leur communication, une meilleure compréhension, un approfondissement des liens et la résolution des conflits. La communauté de la CNV est active dans plus de 65 pays dans le monde.

- <https://www.cnvc.org/>
- <https://www.nonviolentcommunication.com/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=4srHE9R7H9w>

## **REDUCTION DU STRESS BASE SUR LA PLEINE CONSCIENCE (MBSR) :**

La réduction du stress basée sur la pleine conscience (MBSR) est un programme basé sur des preuves qui offre une formation laïque et intensive à la pleine conscience pour aider les personnes souffrant de stress, d'anxiété, de dépression et de douleur ... La méditation de la pleine conscience est la méthode par laquelle les compétences de la pleine conscience sont cultivées...

Pour plus d'informations: [https://en.wikipedia.org/wiki/Mindfulness-based\\_stress\\_reduction](https://en.wikipedia.org/wiki/Mindfulness-based_stress_reduction)

## Bibliographie :

- *A Mindfulness-Based Stress Reduction Workbook for Anxiety*, ISBN: 1608829731 by Bob Stahl and Florence Meleo-Meyer

**VILLES DE COMPASSION** : dans une communauté compatissante, les gens sont motivés par la compassion pour se prendre en charge et s'occuper les uns des autres.

- <https://charterforcompassion.org/>

## 3.

**CEDAW-CITIES** : „Rendez le Global local" et protégez les droits des femmes et des filles en adoptant les principes de la CEDAW dans les villes et les communes d'Europe.

Comment introduire la campagne américaine pour la CEDAW en Europe ?

- <http://citiesforcedaw.org/>

**VILLES AMIES DES LGBTI** : une approche plus proactive de l'inclusion. Faire tomber les murs des préjugés - prévenir l'homophobie, la biphobie et la transphobie fondées sur la foi, Voir les villes favorables aux LGBTI.

- <https://nomadlist.com/lgbt-friendly-cities>

## ÉDUCATION AU DIALOGUE RELIGIEUX POUR TOUS - Ville de Hambourg

"L'éducation religieuse pour tous" de Hambourg se considère comme une conception pédagogiquement et théologiquement responsable compte tenu de la situation multiculturelle et multi religieuse de la ville. "L'éducation religieuse s'adresse à tous les élèves, quelles que soient leurs convictions religieuses et idéologiques respectives. Elle offre également à ceux qui n'ont pas de formation religieuse distincte ou qui se considèrent comme étant à distance ou en contradiction avec toute forme de religion, des espaces d'expérience et des possibilités d'apprentissage. Compte tenu de leurs biographies, expériences et connaissances sociales, ethniques et culturelles, idéologiques et religieuses différentes, le plus important dans l'éducation religieuse est de rechercher ensemble une orientation dans les sentiments et la pensée, dans la foi et l'action.

"Ce faisant, l'éducation religieuse suit une compréhension de l'inter-religiosité dans laquelle les controverses et les conflits ne sont nullement ignorés, mais dans laquelle la diversité des religions et des cultures est fondamentalement perçue comme une richesse et une opportunité. C'est pourquoi l'atmosphère émotionnelle et intellectuelle dans la classe doit être portée par le respect mutuel et la curiosité, par un intérêt marqué pour ses propres intérêts et ceux des autres. Personne ne doit avoir le sentiment que son identité est ignorée ou menacée. Tous ceux qui participent à la classe en partagent la responsabilité."

## Exemples de réponses issues de la pratique :

- **Un enseignement partagé de la religion pour tous** : jusqu'à présent donné par des enseignants protestants, a maintenant fait de nouveaux pas : Les musulmans, les juifs et les Alévis dispensent également une "éducation religieuse pour tous". Concrètement, cela signifie que les enfants et les jeunes de différentes confessions ne seront pas séparés. Ils sont enseignés ensemble à tour de rôle par des professeurs de religion alévis, musulmans, juifs, protestants et peut-être aussi catholiques. C'est du moins le but recherché. Ce modèle, unique en Allemagne, a été élaboré pendant des années dans le cadre d'un dialogue entre les autorités scolaires et les communautés religieuses. L'autorité scolaire le coordonne.

### Sites Internet:

- <https://li.hamburg.de/religion/material/4419346/art-einleitung/>
- [https://www.deutschlandfunk.de/religionsunterricht-fuer-alle-ein-modell-fuer-hamburg.886.de.html?dram:article\\_id=469619](https://www.deutschlandfunk.de/religionsunterricht-fuer-alle-ein-modell-fuer-hamburg.886.de.html?dram:article_id=469619)

### **SIDE-EVENT au CoE : « Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes ? Progrès et reculs. »**

En complément du groupe de travail et du rapport sur "Droits de l'Homme et religions", Gabriela Frey (Coordinatrice des affaires européennes de l'Union Bouddhiste Européenne et Présidente de Sakyadhita France) a proposé d'organiser avec l'experte en genre de la conférence des OING, Mme Anne Nègre, un débat interreligieux intitulé : "Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes ? Avancées et reculs."

- <http://www.buddhistwomen.eu/FR/index.php/Texts/StrasbourgCouncil2016>

### **Les religions sont-elles misogynes ? (Emission interreligieuse France 2, novembre 2017)**

- Part 1: [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=2&v=siHgmhmbhyl&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?time_continue=2&v=siHgmhmbhyl&feature=emb_logo)
- Part 2: [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=5&v=t6xxV6H40h4&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?time_continue=5&v=t6xxV6H40h4&feature=emb_logo)
- Part 3: [https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=1&v=ZuD6clzUl6o&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=ZuD6clzUl6o&feature=emb_logo)

**HEROES - Contre la répression au nom de l'honneur** : des projets de prévention de la violence dans différentes villes d'Allemagne, dans lesquels des jeunes hommes issus de l'immigration et issus de milieux sociaux travaillent pour l'égalité des sexes et les droits de l'Homme avec des règles d'honneur strictes et des structures patriarcales. Le projet de Berlin a été soutenu par la Fondation mondiale pour l'enfance au cours de ses premières années d'existence. Il a été précédé par le soutien de la Fondation à des projets du même nom en Suède.

"Rien n'est plus misérable que le respect fondé sur la peur" *Albert Camus*

- <https://www.heroes-net.de>

### **ISOLEMENT ET SOLITUDE**

L'isolement / la solitude des plus faibles, des personnes âgées, des jeunes, des minorités, des parents isolés

- <https://www.theguardian.com/lifeandstyle/2014/jul/20/loneliness-britains-silent-plague-hurts-young-people-most>
- <https://www.nia.nih.gov/news/social-isolation-loneliness-older-people-pose-health-risks>
- <http://www.besource.be/sites/default/files/pdf/TSE-Loneliness.pdf>

**MAMIES CONTRE LES PARTIS DE DROITE** une plate-forme non politique de la société civile pour la défense de la démocratie, de l'État social et de l'État de droit, vise à mettre en relation des femmes âgées et des grand-mères du monde entier pour partager des opinions et des résistances concernant la droite et les mouvements extrémistes dans le monde.

- <https://omasgegenrechts.at/grannies-international/>

**LE KIOSQUE D'ÉCOUTE (Zuhör-Kiosk)**: Le scénariste Christoph Busch a loué un kiosque abandonné dans une station de métro de Hambourg et propose aux passants d'écouter leurs pensées et leurs histoires. La réponse est énorme.

- <https://zuhör-kiosk.de/>
- <http://un-gesund.de/forschungsprojekte/das-ohr-kann-mehr-als-zuhoeren/>

## SUGGESTIONS POUR DES ACTIVITÉS À POURSUIVRE :

---

- Poursuite de la compilation des bonnes pratiques et préparation d'une boîte à outils
- Proposition de séminaires et de programmes de formation, éventuellement en collaboration avec l'Académie d'intégration interculturelle  
<https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/intercultural-integration-academy>
- Exploration et recensement des "espaces sûrs" praticables ainsi que de la façon dont ils peuvent être mis en place et rendus publics.
- La situation actuelle du CV19 concerne tous les habitants de la planète. L'anxiété a considérablement augmenté partout. Comment pouvons-nous parler de réduire cette anxiété face à cette situation et proposer des moyens positifs pour y faire face ?  
Nous devons décrire cette nouvelle situation qui nous était inconnue, à nous et aux villes interculturelles, lorsque nous avons commencé à travailler sur ce projet. Participer à ce projet a peut-être pu nous montrer des manières dont la situation du CV19 peut être gérée. De nombreuses villes ont fait des expériences comparables qui pourraient être partagées.

## L'ÉQUIPE DES INTERVENANTS ET DES CONTRIBUTEURS

---

- **Gabriela Frey** (EBU) – Proposition du sujet, coordinatrice du groupe de travail, rédaction de l'Introduction et de la conclusion - Union Bouddhiste
- **Claude VIVIER LE GOT** (FEDE) – Pilotage et problématisation. Présidente de la commission Education et Culture. Présidente de la FEDE.
- **Kari Flornes + Roseline Moreau** (GERFEC) - Communication empathique / Pédagogie inclusive au cœur des villes interculturelles : inventer de nouvelles voies ...
- **Gaudiose Luhaha** - (Chercheur doctoral en éthique) - Communication éthique
- **Dr. Axel Brinzinger** (EBU) – Enseignant pour la CEB - Cultiver l'équilibre émotionnel
- **Michel Aguilar** (EBU & G3I) – Charte européenne de l'interconvictionnalité  
- Pour une ruralité dynamique et inclusive

- **Prof. Dr. Wolfram Weisse** – Identity formation in Europe by Mutual recognition in interreligious dialogue, Senior Research Fellow, Academy of World religion, Univ. of Hamburg
- **Dr. Carola Roloff** – (EBU) – l’anxiété fondée sur le genre dans les religions. Professeure émérite à l'Académie des religions du monde de l'Université de Hambourg
- **Dr. Anne Bergheim-Nègre**, Avocate à la Cour, Présidente d'University Women of Europe, Vice-Présidente en charge de l'égalité, Conférence des OING
- **Martin Ramstedt** (EBU), anthropologue juridique, médiateur indépendant, formateur en communication pleine conscience.

## G. Index

---

### A

alphabétisation · 29, 113, 114  
antitsiganisme · 20, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 97

---

### C

citoyenneté numérique · 12, 29, 36, 37, 63, 64, 113, 115, 118, 146  
communication empathique · 13, 121, 123, 167, 168, 175  
communication non violente · 125, 126  
compétences numériques · 63  
connectivité · 24, 25, 64, 100, 101, 104, 105, 106  
Conseil de l'Europe · 8, 11, 14, 16, 18, 20, 22, 28, 29, 36, 56, 57, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 79, 80, 87, 88, 90, 95, 97, 100, 104, 113, 115, 118, 119, 125, 126, 131, 134, 146, 147, 148, 150, 151, 155, 157, 159, 161, 162, 163, 174, 182  
contre-pouvoirs · 23, 95, 153  
culture de la démocratie · 63, 73  
culture européenne · 16, 147

---

### D

démocratisation des contenus · 29, 113  
dialogue interculturel · 146, 176, 177  
dialogue interreligieux · 167, 176, 177, 178, 179, 182  
*discours de haine* · 9, 17, 18, 19, 20, 22, 80, 81, 82, 85, 89, 91, 94, 96, 98, 126, 151, 165, 166, 167  
discrimination · 26, 63, 68, 69, 74, 76, 85, 88, 108, 110, 111, 165, 166, 167, 181, 189, 190  
données personnelles · 96, 156, 158  
droit à l'éducation · 11, 25, 101, 104  
droit à la connexion · 17, 23, 24, 74, 75, 100, 152  
droit à la vie privée · 80  
droits de l'enfant · 63  
droits de l'Homme · 22, 25, 36, 62, 66, 75, 94, 95, 97, 98, 100, 101, 104, 123, 152, 155, 156, 181, 193

droits fondamentaux · 24, 58, 59, 74, 107, 156, 174

---

### E

éducation de qualité · 14, 63, 72, 133  
éducation tout au long de la vie · 10, 11, 14, 15, 131, 145  
égalité des droits · 88, 91, 178, 181, 189  
égalité des sexes · 26, 179, 181, 193  
enseignement de l'Histoire en Europe · 16, 147  
Etat de droit · 93, 95, 153, 155  
état d'urgence · 21, 22, 32, 72, 93, 152, 153, 154, 160

---

### F

*fake news* · 19, 106  
fiabilité des données · 19, 81, 91  
fracture numérique · 23, 24, 27, 63, 71, 73, 109, 137, 152

---

### G

GAFAM · 22, 93, 96, 107, 160, 161

---

### H

handicap · 26, 64, 152

---

### I

identité culturelle européenne · 9, 12, 15, 39, 139, 140, 145, 146, 178  
inclusion · 13, 22, 28, 29, 69, 74, 88, 95, 110, 113, 114, 118, 124, 128, 187, 188, 191  
infox · 29, 113, 118  
insertion · 63, 188  
intelligence artificielle · 29, 64, 96, 111, 115, 158  
interconvictionnalité · 121, 167, 173, 174, 175, 194

---

**L**

liberté d'expression · 18, 19, 22, 25, 57, 75, 93, 94, 95, 101, 104, 123, 160

libertés civiles · 17, 21, 22, 31, 92, 93

libertés fondamentales · 21, 22, 31, 72, 76, 93, 159, 163

lutte contre le racisme · 17, 18, 21, 22, 68, 78, 85, 90, 93, 94, 97, 98

---

**N**

nouvelles technologies · 29, 30, 60, 63, 64, 101, 102, 113, 115

---

**O**

Organisation Internationale de la Francophonie · 8, 36, 100

---

**P**

patrimoine · 8, 10, 12, 15, 16, 57, 58, 69, 85, 140, 141, 142, 143, 148

pensée critique · 29, 58, 113, 114

politiques éducatives · 30, 115, 137

pratiques éducatives · 30, 68, 69, 70, 115, 161

protection des données · 21, 22, 95, 150, 151, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 163

---

**R**

racisme · 17, 20, 21, 59, 78, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 97, 98, 117, 189, 190

réseaux sociaux · 19, 22, 87, 89, 93, 96, 98, 106, 117, 118, 151, 159, 160, 161

---

**S**

secteurs de la culture et de la création · 56, 57, 58, 59

société civile · 23, 34, 60, 64, 65, 66, 72, 76, 101, 103, 105, 107, 115, 116, 147, 152, 153, 154, 158, 161, 183, 185, 187, 193

stéréotypes · 58, 63, 109, 110, 184, 189

---

**T**

transition numérique · 27, 109

---

**U**

Union européenne · 56, 57, 90, 151, 174

---

**V**

violence de genre · 27, 109